



Rapport annuel 2005  
**Document de référence**



# Rapport annuel 2005

## **Document de référence**



# Table des matières

<b>1. Personnes responsables</b>	11
1.1. Responsable du document de référence et de sa mise à jour	11
1.2. Attestation	11
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	13
2.1. Responsables du contrôle des comptes	13
2.2. Démission/non renouvellement des contrôleurs légaux des comptes	13
<b>3. Faits marquants et informations financières sélectionnées</b>	15
3.1. Faits marquants	15
3.2. Informations financières sélectionnées	16
3.3. Réserves	16
<b>4. Facteurs de risques</b>	17
4.1. Risques de marché	17
4.1.1. Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures	17
4.1.2. Risques de liquidité	17
4.1.3. Risques de change	17
4.1.4. Risques de taux	17
4.1.5. Risques action	18
4.2. Risques juridiques	18
4.2.1. Risques politiques	18
4.2.2. Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis	18
4.3. Risques liés à l'activité du Groupe Maurel & Prom	19
4.3.1. Risques propres au secteur d'activité du Groupe Maurel & Prom	19
4.3.2. Risques liés à l'éventuelle dépendance du Groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants	19
4.3.3. Risques concurrentiels	19
4.3.4. Risques industriels et environnementaux	19
4.3.5. Risques liés aux hommes clés de la Société	21
4.4. Assurances	21

<b>5.</b>	<b>Informations concernant la Société</b>	23
5.1.	<b>Histoire et évolution de la Société</b>	23
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	23
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	23
5.1.3.	Date de constitution et durée de la Société	23
5.1.4.	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	23
5.1.5.	Événements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	23
5.2.	<b>Investissements</b>	24
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des deux dernières années	24
5.2.2.	Principaux investissements en cours	24
5.2.3.	Principaux investissements envisagés	24
<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>	25
6.1.	<b>Principales activités du Groupe Maurel &amp; Prom</b>	25
6.1.1.	Activités pétrolières et gazières par zone géographique	27
6.1.2.	Activités de forage	29
6.1.3.	Autres activités	0
6.2.	<b>Principaux marchés</b>	30
6.2.1.	Positionnement du Groupe sur ses marchés	30
6.2.2.	Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe Maurel & Prom par catégorie d'activité et par marché géographique	30
6.3.	<b>Évènements exceptionnels</b>	30
6.4.	<b>Dépendances éventuelles du Groupe Maurel &amp; Prom à l'égard de certains clients importants ou contrats d'approvisionnement</b>	30
6.4.1.	Relations fournisseurs	30
6.4.2.	Relations clients	30
6.5.	<b>Position concurrentielle</b>	30
6.6.	<b>Développement durable</b>	31
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>	33
<b>8.</b>	<b>Réserves - Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	35
8.1.	<b>Réserves</b>	35
8.1.1.	Description des gisements, estimation des réserves économiquement exploitables et durée probable de l'exploitation (non audité)	35
8.1.2.	Description des gisements à la date du présent document de référence	37
8.2.	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	38
8.3.	<b>Questions environnementales</b>	38

<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	39
9.1.	Situation financière	39
9.2.	Résultat	39
9.2.1.	Résultat opérationnel courant	39
9.2.2.	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net et des produits nets	40
9.2.3.	Facteurs externes ayant influencé sensiblement les activités	40
9.3.	Autres informations sur le compte de résultat	40
<b>10.</b>	<b>Trésorerie et capitaux propres</b>	42
10.1.	Informations sur les capitaux propres du Groupe	42
10.2.	Source, montant et description des flux de trésorerie	44
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	45
10.4.	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	46
10.5.	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés	46
<b>11.</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	47
<b>12.</b>	<b>Informations sur les tendances</b>	49
12.1.	Évolution de l'activité de la Société	49
12.2.	Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	49
12.2.1.	Activités pétrolières et gazières	49
12.2.2.	Activités de forage - Caroil	51
<b>13.</b>	<b>Estimations du chiffre d'affaires et des budgets d'investissement</b>	53
13.1.	Estimations de chiffre d'affaires et de budget d'investissements pour 2006	53
13.2.	Hypothèses fondant les estimations de chiffre d'affaires et de budget d'investissements 2006	53
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	55
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	55
14.1.1.	Composition des organes sociaux	55
14.1.2.	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres des organes sociaux au cours des cinq dernières années	58
14.2.	Conflits d'intérêts potentiels	61

<b>15. Rémunérations et avantages</b>	63
15.1. Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes de direction générale et de surveillance	63
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	64
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	65
16.1. Dates d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	65
16.1.1. Membres du Directoire	65
16.1.2. Membres du Conseil de surveillance	65
16.1.3. Censeur	66
16.2. Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats	66
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations de la Société	67
16.3.1. Comité d'audit	67
16.3.2. Comité des nominations et des rémunérations	67
16.4. Contrôle interne	68
16.4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance	68
16.4.2. Nature des informations adressées aux membres du Conseil pour la préparation des travaux	71
16.4.3. Les comités spécialisés	71
16.4.4. Dispositif de contrôle interne	73
<b>17. Salariés</b>	77
17.1. Salariés	77
17.2. Participation et stock-options des mandataires sociaux	77
17.2.1. Participation des dirigeants dans le capital de la Société	77
17.2.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	78
17.2.3. Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	79
17.3. Participation des salariés	79
17.3.1. Intéressement et épargne salariale	79
17.3.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers	80
<b>18. Principaux actionnaires</b>	83
18.1. Actionnariat actuel de la Société	83
18.1.1. Actionnariat de la Société au 30 mars 2006	85
18.1.2. Nombre d'actionnaires	85
18.1.3. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	85
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	85
18.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	85
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	85



<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	87
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	89
20.1. Informations financières historiques	89
20.2. Informations financières proforma	89
20.3. États financiers	91
20.3.1. Comptes consolidés	91
20.3.2. Comptes sociaux	91
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	91
20.4.1. Vérifications des informations financières historiques	91
20.4.2. Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	91
20.4.3. Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	91
20.5. Date des dernières informations financières vérifiées	91
20.6. Informations intermédiaires et autres	91
20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	91
20.6.2. Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	91
20.7. Politique de distribution	91
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	91
20.8.1. Arbitrage Pacific Stratus Energy	92
20.8.2. Point sur les autres litiges	92
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	92
<b>21. Informations complémentaires</b>	93
21.1. Capital social	93
21.1.1. Capital souscrit et capital autorisé	93
21.1.2. Actions non représentatives du capital	96
21.1.3. Acquisition par la Société de ses propres actions	96
21.1.4. Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de l'émetteur	98
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	99
21.1.6. Capital de tout membre du Groupe Maurel & Prom faisant l'objet d'une option	99
21.1.7. Historique du capital social	100
21.1.8. Dilution potentielle du capital	103

<b>21.2. Statuts</b>	103
21.2.1. Objet social	103
21.2.2. Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de la Société	104
21.2.3. Droits, privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	106
21.2.4. Procédure de modification des droits des actionnaires	107
21.2.5. Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires	107
21.2.6. Stipulations des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société	108
21.2.7. Seuils statutaires	108
21.2.8. Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social	109
<b>22. Contrats importants</b>	111
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	113
<b>24. Documents accessibles au public</b>	115
24.1. Consultation des documents juridiques	115
24.2. Calendrier indicatif de la communication financière	115
<b>25. Informations sur les participations</b>	117
<b>26. Annexes au document de référence</b>	119
26.1. Annexe 1 - Glossaire	119
26.2. Annexe 2 - États financiers consolidés au 31 décembre 2005 et comptes sociaux au 31 décembre 2005	122
26.2.1. États financiers consolidés au 31 décembre 2005	122
26.2.2. Rapport des commissaires au comptes sur les comptes consolidés	169
26.2.3. Comptes sociaux au 31 décembre 2005	172
26.2.4. Rapport des commissaires au comptes sur les comptes annuels	195
26.3. Annexe 3 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations proforma	197
26.4. Annexe 4 - Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance des Établissements Maurel & Prom, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	198
26.5. Annexe 5 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	199
26.6. Annexe 6 - Montant des honoraires des contrôleurs légaux des comptes versés par le Groupe Maurel & Prom	202
26.7. Annexe 7 - Document d'information annuel	203
26.8. Annexe 8 - Table de concordance (règlement européen n° 809/2004)	208

# 1.

## Personnes responsable

### 1.1. Responsable du document de référence et de sa mise à jour

En tant que Président du Directoire des Établissements Maurel & Prom SA (ci-après « Maurel & Prom » ou la « Société »), Monsieur Jean-François Hénin est responsable de l'information financière et du document de référence.

#### Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Jean-François Hénin  
Président du Directoire  
Maurel & Prom  
12, rue Volney  
75002 Paris

Téléphone : 01 53 83 16 00  
Télécopie : 01 53 83 16 04  
E-mail : maurel.jfh@wanadoo.fr

### 1.2. Attestation

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document. Les informations financières historiques et proforma présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en Annexes 2 et 3 dudit document. »

Jean-François Hénin, Président du Directoire  
Paris, le 19 juin 2006



## 2. Contrôleurs légaux des comptes

### 2.1. Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Echéance du mandat
<b>Michel Bousquet</b> 213, boulevard Saint-Germain 75007 Paris	Assemblée générale du 14 juin 2002	6 ans à compter du 14 juin 2002	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
<b>Ernst &amp; Young Audit</b> Représenté par François Carrega Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 Paris-la Défense Cedex	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 14 juin 2002	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
Suppléants	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Echéance du mandat
<b>François Caillet</b> 66, avenue de Buzenval 92500 Rueil-Malmaison	Assemblée générale du 14 juin 2002	6 ans à compter du 14 juin 2002	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
<b>Jean-Louis Robic</b> 24, boulevard du Général-Ferrié 94100 Saint-Maur-des-Fossés	Assemblée générale du 21 novembre 1989	6 ans à compter du 14 juin 2002	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007

### 2.2. Démission/non renouvellement des contrôleurs légaux des comptes

Non applicable.



## 3. Faits marquants et informations financières sélectionnées

### 3.1. Faits marquants

En 2005, le Groupe a connu une forte croissance, soutenue par un environnement pétrolier porteur. Cette croissance est d'abord interne, avec le développement rapide du Congo, et notamment du champ de M'Boundi, dont la production opérée est passée de 36 772 b/j en janvier 2005, pour atteindre 56 879 b/j au quatrième trimestre 2005. Elle est ensuite externe, avec les acquisitions successives de domaines miniers au Gabon et en Sicile, puis l'acquisition majeure en août 2005, du groupe Hocol qui détient des actifs en production en Colombie et au Venezuela. Au quatrième trimestre, la production opérée par le Groupe Maurel & Prom a atteint 96 353 b/j. Au Congo, les recherches et études sismiques ainsi que d'importants travaux de forage, de développement de capacités de production et d'évacuation se sont poursuivis tout au long de l'année. Des travaux de raccordements ont été entrepris dès 2005, également afin de pouvoir livrer la production des champs de M'Boundi et Kouakouala à travers la chaîne d'expédition « N'Kossa » conformément au nouveau contrat de commercialisation signé en 2005, avec Total/SOCAP. Afin de poursuivre ses investissements au Congo, Maurel & Prom a obtenu, le 24 janvier 2005, puis le 12 juillet 2005, une extension à 120 M\$ puis à 150 M\$ de la facilité existante accordée par Natexis (sous forme de « *Reserve Base Loan* »). Le 14 février 2005, la Société a procédé à l'acquisition définitive de 100 % des titres de la société Rockover Oil and Gas Limited (renommée Maurel & Prom Gabon Ltd) qui détient au Gabon des intérêts complémentaires à Maurel & Prom sur les permis de Ofoubou et MT 2000 ainsi que les permis Kari et le permis M'Bindji.

Le 19 février 2005, Maurel & Prom a acquis 25 % des titres de la société Panther Eureka Srl qui opère sur le permis gazier de Fiume Tellaro en Sicile. Un puits a été foré en 2005 et un autre puits repris. Les premiers essais, réalisés dans des conditions opératoires difficiles, confirment le modèle géologique mais n'ont pas permis de mettre en évidence en 2005, la production espérée.

Sur la base des résultats obtenus au 30 juin 2005, par le test longue durée démarré au Vietnam en juillet 2004, la Société a décidé de déprécier la totalité des actifs incorporels immobilisés au titre des activités conduites jusqu'à ce jour dans le pays.

Dans le cadre de la poursuite du recentrage de son activité sur la recherche et la production d'hydrocarbures, le Groupe s'est désengagé de l'activité maritime en vendant ses deux navires polyvalents au cours de l'été 2005.

Pour permettre l'accélération et l'intensification de sa croissance externe, Maurel & Prom a émis le 9 mars 2005, 16 711 129 OCEANE au prix unitaire de 22,44 € à maturité au 1<sup>er</sup> janvier 2010, remboursables au pair et assorties d'un coupon annuel de 3,5 %, soit un montant brut d'émission de 375 M€.

Le 4 août 2005, le Groupe a acquis auprès de Knightsbridge Petroleum le groupe Hocol avec la totalité de ses actifs colombiens et vénézuéliens. Ce groupe, détenu dorénavant à 100 % par Maurel & Prom, possède des permis d'exploration et des champs en production en Colombie et au Venezuela et exploite des installations d'évacuation d'hydrocarbures (oléoducs).

Au Sénégal, le premier puits sur le permis Sebikhotane, démarré le 28 octobre, était en cours au 31 décembre 2005. La Société a annoncé les résultats initiaux du puits le 21 avril 2006 (400 000 pieds cubes par jour de gaz).

Au deuxième semestre 2005, la Société a repris ses activités de recherche en Hongrie à travers sa filiale précédemment dormante. Un forage d'exploration était en cours au 31 décembre 2005.

La Société a également créé une filiale en Tanzanie en 2005 et a finalisé les études d'implantation d'un puits d'obligation à forer courant 2006. Celles-ci ont été approuvées par les autorités locales.

L'année a aussi été marquée par la forte expansion de l'activité de forage liée à la croissance de l'activité du Groupe. Caroil France a ainsi poursuivi une politique d'investissements importante puisqu'elle comptait à son actif, au 31 décembre 2005, cinq appareils de forage ou « rigs » (contre 3 en 2004) forant en permanence et 3 autres rigs en cours de fabrication ou d'acquisition.

L'Assemblée générale mixte du 29 juin 2005, avait voté la distribution d'un dividende de 0,15 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 5 septembre 2005.

Par ailleurs, cette même Assemblée a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires afin d'émettre des titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des

actionnaires au profit de la société Knightsbridge Group Ltd en vue de son entrée dans le capital suite à l'acquisition du groupe Hocol par Maurel & Prom. Elle a également délégué compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales et de procéder à des attributions gratuites

d'actions au profit des salariés, mandataires de la Société ou de ses filiales.

Par ailleurs, les réserves d'hydrocarbures du Groupe ont fait l'objet d'une procédure indépendante de certification effectuée par une société américaine experte dans ce domaine, la firme DeGolyer & MacNaughton.

### 3.2. Informations financières sélectionnées

	2005	2004
Chiffre d'affaires	407,7 M€	101,3 M€
Résultat opérationnel	161,3 M€	46,6 M€
Résultat net	100,2 M€	46,6 M€
Résultat net part groupe	100,2 M€	46,6 M€
Résultat net par action	0,90 €	0,59 €
Résultat net dilué par action	0,88 €	0,54 €
Total actifs non courants	1 037,7 M€	265,4 M€
Total actifs courants	343,3 M€	75,1 M€
Capitaux propres	458,8 M€	224,4 M€
Ratio d'endettement	51,38 %	18,50 %
Dividende versé par action*	0,33 €	0,15 €

\* Dividende 2005 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2006.

### 3.3. Réserves

Le tableau ci-dessous récapitule les données de réserves certifiées par DeGolyer & MacNaughton (« DMN ») au 31 décembre 2005 :

Réserves Maurel & Prom (royalties déduites) Mboe*	P1	P1 + P2	P3	Réserves Totales
<b>Réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b> (communiqué octobre 2005)	<b>98,8</b>	<b>310,1</b>		<b>310,1</b>
Production 2005	(11,6)	(11,6)		(11,6)
Cession SNPC (avec hypothèse effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2006)	(5,0)	(21,6)		(21,6)
Révision	20,7	(7,9)	222,2	214,3
<b>Réserves 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>102,9</b>	<b>269,0</b>	<b>222,2</b>	<b>491,2</b>

\* Millions de barils équivalent pétrole.

Les réserves P1 correspondent aux réserves prouvées.

Les réserves P1 + P2 englobent, outre les P1, les réserves probables P2.

Les réserves P3 correspondent aux réserves possibles.



## 4. Facteurs de risques

### 4.1.

#### Risques de marché

##### 4.1.1.

#### Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Les résultats du Groupe sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont le prix du pétrole, généralement exprimé en dollar US, et le taux des changes, notamment celui du dollar US par rapport à l'euro. Une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Dans le cadre de son activité, la Société n'a pas pour politique de vendre à terme des productions futures mais plutôt de se prémunir contre une baisse des prix du pétrole, tout en gardant la possibilité de bénéficier d'une hausse éventuelle. En 2005, la production congolaise anticipée pour 2006, a été protégée contre une baisse des cours à hauteur de 15 000b/j par l'achat d'un « put asiatique » à un prix d'exercice de 50 \$. Concernant l'activité en Colombie, le groupe Hocol, avant acquisition, a mis en place une couverture de sa production sous forme de « *Participating Swaps* » qui offrent une protection à la baisse des cours tout en conservant la possibilité de bénéficier de la hausse.

##### 4.1.2.

#### Risques de liquidité

Les emprunts en cours au 31 décembre 2005 dans le Groupe ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en notes 15 et 16 des annexes aux comptes consolidés figurant en Annexe 2, permettant de mesurer l'éventuel risque de liquidité. L'ensemble des liquidités détenues par le Groupe couvre les encours d'emprunts bancaires et ramène l'endettement net consolidé du Groupe à hauteur de 71 % de l'encours obligataire de l'OCEANE.

Le taux d'endettement net ressort à 51,38 % au 31 décembre 2005.

##### 4.1.3.

#### Risques de change

Du fait de ses activités, la Société est exposée au risque de change du dollar US contre l'euro pour l'ensemble de ses ventes, de ses investissements et une partie de ses financements.

Pour minorer ce risque, la Société a opté pour une stratégie qui consiste à maintenir des disponibilités en dollar US en face de ses engagements dans cette devise et également sous forme d'opérations ponctuelles d'options de change et d'achats à terme de devises.

Par ailleurs, concernant l'exposition au risque de change en pesos colombiens, les emprunts en cours sont couverts en grande partie par des liquidités dans la même devise.

La position transactionnelle prise en compte dans le calcul du risque de change dollar US/euro est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

En milliers	USD	Euros
<b>Actifs</b>	393,950	333,939
<b>Passifs</b>	(409,913)	(347,480)
<b>Position nette avant gestion</b>	(15,963)	(13,541)
<b>Position hors bilan</b>	—	—
<b>Position nette après gestion</b>	(15,963)	(13,541)

Le taux de change du dollar US était de 1,1797 au 31 décembre 2005.

La variation défavorable de un centime du dollar US par rapport à l'euro aurait une incidence de 0,106 M€ sur la position nette dans la devise.

##### 4.1.4.

#### Risques de taux

À l'exception de l'emprunt obligataire OCEANE, les emprunts souscrits auprès d'établissements financiers en cours au 31 décembre 2005, sont à taux variables. Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, la Société a recours à des placements à taux variable en dollar US pour couvrir le risque de taux lié à ses emprunts à taux variable dans cette devise ; en conséquence, la Société estime son risque en la matière limité.

Le tableau ci-dessous reflète l'impact d'une hausse de 1 % des taux pour les emprunts à taux variables :

En milliers d'euros	
Emprunt Natexis	environ 951
Emprunt Belgolaise	environ 18
Emprunt Crédit Syndiqué	environ 445
<b>Global</b>	<b>environ 1 414</b>

#### **4.1.5.**

##### **Risques action**

Un plan de rachat d'actions propres a été mis en place le 12 janvier 2005. Dans le cadre de ce programme de rachat, 240 915 actions propres ont été achetées en 2005 et sont destinées à être utilisées dans le cadre des autorisations d'octroi d'options d'achats d'actions et d'octroi d'actions gratuites aux salariés de la Société. Aucune action n'a été vendue, ni annulée. Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions propres détenu par la Société est donc de 240 915.

La participation de 19,65 % dans Pebercan Inc., société admise aux négociations au Toronto Stock Exchange, a la nature d'un investissement industriel. Au 31 décembre 2005, sa valeur de mise en équivalence est de 21,984 M€ et la capitalisation boursière des titres détenus par Maurel & Prom s'élève à 71,186 M€.

En conséquence de ce qui précède, la Société ne se considère pas en risque action et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

#### **4.2.**

##### **Risques juridiques**

#### **4.2.1.**

##### **Risques politiques**

Une part importante de l'activité du Groupe et de ses réserves d'hydrocarbures se situe dans des pays dont certains peuvent être considérés comme comportant un risque d'instabilité politique ou économique. Dans un ou plusieurs de ces pays, le Groupe pourrait être dans le futur confronté notamment au risque d'expropriation ou de nationalisation de ses actifs, à la renégociation de Contrats de Partage de Production par voie d'avenants, à des restrictions en matière de contrôle des changes, à des pertes liées aux conflits armés ou à l'action de groupes terroristes, ou à d'autres problèmes découlant de l'instabilité politique ou économique des pays. L'activité de la Société était auparavant concentrée sur le Congo, qui représentait plus de 90 % de ses réserves et plus de 70 % de son chiffre d'affaires. Depuis l'exercice 2005, grâce à l'acquisition du groupe Hocol et de ses actifs colombiens et vénézuéliens et grâce au renforcement de sa position au Gabon et au début de ses activités en Sicile et en Tanzanie, l'activité du Groupe s'est diversifiée géographiquement et le risque politique pays pour l'ensemble du Groupe a ainsi été significativement réduit.

#### **4.2.2.**

##### **Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis**

L'activité d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière du Groupe est soumise aux différentes réglementations nationales applicables dans ce secteur réglementé (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans les pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers ou les obligations afférentes aux programmes minimum des travaux.

Le cadre des activités pétrolières et gazières, notamment les modalités de partage de la production, la prise des décisions opérationnelles, la comptabilisation et la limitation des coûts pétroliers, certains éléments de la fiscalité des opérations et les règles de coopération entre le Groupe et ses associés détenteurs d'un permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière d'un côté, et le pays d'accueil, de l'autre côté, est généralement défini dans un « Contrat de Partage de Production » (ou « CPP ») conclu entre ces parties et le Ministre en charge des hydrocarbures du pays d'accueil. Par ailleurs, le « Contrat d'Association » (ou « JOA ») définit les relations entre les parties autres que l'État d'accueil.

Outre les CPP, des permis sont attribués par l'État d'accueil qui autorise le Groupe à mener ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. La durée de ces permis est limitée dans le temps avec des périodes de renouvellement, ceux-ci comportant par ailleurs des obligations en matière de rendus de surface pendant la période d'exploration.

L'impact sur les CPP (ou plus généralement des conditions de mise en valeur de ces permis) que pourrait avoir une évolution négative de la situation politique ou économique dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière aujourd'hui, est un risque difficilement appréciable.

Le Groupe Maurel & Prom ayant toutefois réalisé une diversification géographique significative au cours de l'année 2005, il est à noter que ce risque a corrélativement été réparti entre les différents pays d'implantation du Groupe.

Dans le cas spécifique du Venezuela, le gouvernement a engagé en 2005, un processus de mise sous contrôle étatique de l'activité de production des hydrocarbures. Les contrats de services détenus par les sociétés privées ont été, en général, apportés à l'actif des sociétés mixtes contrôlées à la majorité par PDVSA (la société nationale vénézuélienne) courant 2006.

### 4.3. Risques liés à l'activité du Groupe Maurel & Prom

#### 4.3.1. Risques propres au secteur d'activité du Groupe Maurel & Prom

##### Les réserves

Les niveaux de réserves présentés dans ce document ont été évalués par DeGolyer & MacNaughton en fonction des conditions économiques et au moyen de données géologiques et d'ingénierie existantes permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements.

Par ailleurs, il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées par le Groupe Maurel & Prom.

##### Interruption de production

La production pétrolière du Groupe peut être limitée, retardée ou annulée du fait de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent le dysfonctionnement des installations de production, les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les pays d'accueil, des pénuries, des retards de livraison de matériel ou les conditions météorologiques. Une telle limitation, un tel retard ou une telle annulation pourrait avoir un impact sur le résultat du Groupe.

##### Exploration et production pétrolière et gazière

Ce type d'activité, qui suppose que les hydrocarbures puissent être découverts et extraits, nécessite l'engagement d'opérations préliminaires importantes. Ces opérations d'analyses géologiques et sismiques sont préalables au forage d'exploration. Ce type d'opérations permet de décider de la localisation des forages d'exploration, de passer au stade de la mise en production ou encore de poursuivre l'exploration face à un résultat mitigé quant à la qualité des hydrocarbures et aux incertitudes quant à leur extraction.

Par ailleurs, dès l'exploitation engagée, la connaissance des réserves peut être parfois aléatoire, ne se révélant qu'au fur et à mesure de la poursuite de l'exploitation. Enfin, les

conditions pratiques de l'exploitation et son coût peuvent varier durant la période d'exploitation des réserves.

#### 4.3.2. Risques liés à l'éventuelle dépendance du Groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants

Maurel & Prom n'entretient pas de relation commerciale majeure avec un quelconque fournisseur. À l'exception de la société Romfor qui, dans le cadre des activités de forage, assure la fourniture du personnel opérationnel, la gestion opérationnelle des forages, l'approvisionnement en pièces détachées et la construction de nouveaux appareils de forage.

Au Congo (Congo-Brazzaville), la Société n'entretient directement de relation client dans le domaine pétrolier qu'avec la société SOCAP, filiale de Total. Cette société procède à l'enlèvement et à la vente du brut des différents champs opérés par Maurel & Prom au Congo. La qualité de cette signature permet à la Société de considérer qu'il n'existe pas, à cet égard, de risque client au Congo.

En Colombie, la production est vendue sur le marché par l'intermédiaire de traders qui fournissent une garantie bancaire pour faire face à leurs engagements.

Au Venezuela, comme pour tout opérateur pétrolier, la production est vendue à PDVSA (la société nationale pétrolière vénézuélienne).

#### 4.3.3. Risques concurrentiels

Le Groupe fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières dans le cadre de l'acquisition de droits au sein de permis pétroliers, en vue de l'exploration et de la production d'hydrocarbures.

Les principaux concurrents du Groupe sont potentiellement des sociétés pétrolières « juniors » ou « mid-size ».

#### 4.3.4. Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités pétrolières, le Groupe Maurel & Prom attache une attention constante à la prévention des risques industriels et environnementaux et veille au maximum à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent.

Il assure par ailleurs un suivi permanent des évolutions législatives ou réglementaires, nationales ou internationales, en matière de risques industriels et environnementaux.

Maurel & Prom recherche également, de façon constante, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites de production.

Néanmoins, il existe des risques environnementaux liés aux caractéristiques des champs pétroliers ou gaziers. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, les effondrements des abords des puits, les écoulements ou fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles d'endommager ou détruire les puits d'hydrocarbures en production, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations riveraines.

### Études d'impact systématiques

Conformément à la réglementation en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère, Maurel & Prom effectue des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques et examine et évalue les risques pour la sécurité et l'impact sur l'environnement. Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir la survenance de tels risques, Maurel & Prom se fonde tant sur son expertise interne que sur des experts externes.

### Homologation des installations de surface

Maurel & Prom recherche à obtenir l'homologation, par le ministère compétent, en termes de sécurité des installations de surface. Cette homologation peut d'ailleurs être imposée par les assurances souscrites par Maurel & Prom et/ou par le gouvernement local (sécurité civile).

Au Congo, des contrôles sont régulièrement effectués par le ministère des hydrocarbures et le ministère de l'environnement. Des audits sécurité-environnement, mandatés par Maurel & Prom, sont effectués par une société indépendante.

### Homologation et autorisations d'implantation des pipelines

Conformément à la réglementation du pays d'accueil, le Groupe Maurel & Prom recherche à obtenir les autorisations et homologations nécessaires à l'implantation des pipelines servant à l'évacuation des hydrocarbures produits.

### Normes

Dans le cadre de ses opérations de forage, Maurel & Prom applique les normes API. Les installations de production sont

conçues en suivant les recommandations des assurances américaines (GE GAP Guidelines) et les systèmes ou équipements sont conformes aux normes françaises ou internationales selon le domaine considéré (API, ISO, ASME, NF, etc.). Maurel & Prom est également soumise à des normes en matière de communication radio et satellite et souscrit les autorisations nécessaires en la matière suivant le pays d'accueil.

### Procédures sécurité

Au Congo, Maurel & Prom a établi une politique sécurité environnement et dispose de manuels de sécurité écrits pour l'ensemble des sites. Maurel & Prom a une politique de sensibilisation et de formation de son personnel à l'amélioration constante de la sécurité et de la prévention des risques. Dans son souci permanent d'améliorer la prévention des risques industriels et environnementaux et d'accompagner le développement des activités pétrolières avec un renforcement des règles de gestion et de fonctionnement de la sécurité des personnes, des installations et du patrimoine intellectuel, les responsables du Groupe ont créé le 1<sup>er</sup> mai 2005, un poste de Directeur sécurité.

### Assurances

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétroliers, le Groupe Maurel & Prom est susceptible de causer des dommages environnementaux suite notamment à des effondrements, éruptions, pollutions, fuites, incendies, explosions des puits de pétrole et des installations attenantes. Ces dommages sont couverts par des contrats d'assurance, dans le cadre d'une couverture de type « *Energy Package* ».

Les contrats signés avec les sous-traitants et prestataires de services auxquels Maurel & Prom fait appel, contiennent également à la charge de ces sous-traitants et prestataires une obligation d'assurance pour le montant permettant de couvrir leur responsabilité civile au titre du contrat considéré.

### Remise en état des sites

Maurel & Prom a pour politique de remettre en état les sites d'exploration (forage de puits secs) à la fin des opérations. Par ailleurs, en raison de la nature de son activité, le Groupe Maurel & Prom sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. La Société constate chaque année une provision pour couvrir les frais futurs de démantèlement et de remise en état des sites. La provision pour remise en état des sites est détaillée à la note 14 des comptes consolidés figurant en Annexe 2.

#### 4.3.5. Risques liés aux hommes clés de la Société

La Société estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permettraient de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

#### 4.4. Assurances

Le Groupe a souscrit les assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants ;
- incendie, tempête, catastrophes naturelles, dégâts des eaux ;
- vol et vandalisme, bris de glace ;
- responsabilité civile bureaux hors responsabilité civile professionnelle, protection juridique de base.

En complément de ces couvertures de risques classiques, le Groupe a souscrit des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

Les assurances liées à l'activité pétrolière couvrent :

- les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, incluant le réseau de pipelines et les appareils de forage qui sont remboursés entre 2,3 M\$ et 5 M\$ par sinistre, les risques sur pertes réelles d'actifs qui sont couverts à la valeur de remplacement et les risques de pollution liés aux opérations de forage ;
- les risques de responsabilité civile entre 10 M\$ et 50 M\$ par sinistre ;
- les risques généraux de pollution entre 15 M\$ et 25 M\$ par sinistre ;
- et le montant total annuel des primes d'assurances supporté par le Groupe est de l'ordre de 3,8 M\$.

À ce jour, la Société a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance de pertes d'exploitation.



# 5.

## Informations concernant la Société

### 5.1.

#### Histoire et évolution de la Société

##### 5.1.1.

#### Raison sociale et nom commercial

Dénomination sociale : « Établissements Maurel & Prom ».

##### 5.1.2.

#### Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 457 202 331.

Le code NAF (anciennement code APE) de la Société est 111Z (extraction d'hydrocarbures).

##### 5.1.3.

#### Date de constitution et durée de la Société

Date de constitution de la Société : le 1<sup>er</sup> novembre 1919.

Durée de la Société : 99 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

##### 5.1.4.

#### Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social :

12, rue Volney - 75002 Paris

Tél. : 01 53 83 16 00

Fax : 01 53 83 16 04

La Société a été constituée conformément au droit français. Maurel & Prom est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, soumise aux dispositions du Code de commerce (et en particulier aux dispositions des articles L. 225-1 et suivants dudit Code) et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

Jusqu'au 28 décembre 2004, Maurel & Prom était constituée sous forme de société en commandite par actions. Les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 28 décembre 2004 ont décidé de la fusion par voie d'absorption de l'associé commandité de Maurel & Prom, la société Aréopage, par Maurel & Prom et de la transformation consécutive de Maurel & Prom en Société Anonyme.

##### 5.1.5.

#### Évènements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur

À l'origine, Maurel & Prom, créée en 1813, était une société de commerce entre Bordeaux (son siège social d'origine) et les colonies françaises de l'ouest africain. Elle fut l'un des principaux transporteurs maritimes entre la France et le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et le Congo jusqu'en 1970, période du déclin du secteur maritime.

Après avoir vendu ses investissements immobiliers, la Société a effectué un recentrage de son activité sur le secteur agro-alimentaire (élevage de poulets, aquaculture). Contrôlée à 76 % par Électricité et Eaux de Madagascar (« EEM ») au début de l'année 1996, elle a réduit son activité d'élevage et a progressivement développé son activité dans les secteurs maritimes, services pétroliers et gaziers, aurifères et forestiers. La Société et EEM se sont séparées juridiquement en mai 2000 (désinvestissement d'EEM) pour se concentrer sur leurs activités propres.

Sous l'impulsion de son nouveau gérant, Monsieur Jean-François Hénin, Maurel & Prom s'est alors progressivement recentrée sur le secteur de l'exploration et de la production d'hydrocarbures et est désormais devenue une société reconnue dans ce secteur.

Maurel & Prom a, au cours de l'année 2005, franchi une étape décisive dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement dans le secteur pétrolier en réalisant l'acquisition, au mois d'août, du groupe Hocol, propriétaire d'actifs en Colombie et Venezuela. Grâce à cette acquisition, Maurel & Prom est devenue une des toutes premières sociétés indépendantes cotées en Europe en termes de réserves, de production et de résultat net consolidé.

Fruit de sa stratégie ambitieuse de croissance, Maurel & Prom dispose à présent d'un portefeuille minier plus équilibré d'un point de vue géographique, ainsi qu'en termes d'équilibre exploration/production et en termes de rapport réserves 2P/3P.

Faits marquants au cours de l'année 2005 :

- février 2005 :
  - Acquisition de Rockover Oil & Gas Ltd au Gabon,
  - Acquisition d'une participation au sein de la société sicilienne Panther Eureka Srl.
- mars 2005 : émission des OCEANE à hauteur de 375 M€ ;
- juillet 2005 : Désengagement de l'activité maritime (cession des navires Miss Marie et Miss Clémentine) ;
- août 2005 : Acquisition du groupe Hocol auprès du groupe Knightsbridge (Colombie et Venezuela).

## 5.2. Investissements

### 5.2.1.

#### Principaux investissements réalisés au cours des deux dernières années

Le tableau ci-après synthétise les investissements relatifs aux actifs immobilisés du Groupe au cours des deux derniers exercices :

En milliers d'euros	2005 normes IFRS	2004 normes IFRS	2004 normes françaises
<b>Activités pétrolières</b>	<b>150 618</b>	<b>94 842</b>	<b>93 745</b>
Congo	90 036	86 364	85 267
Gabon	22 445	4 978	4 978
Vietnam	697	744	744
France	5	37	37
Tanzanie	248	—	—
Sénégal	1 312	—	—
Colombie	34 956	—	—
Venezuela	366	—	—
Autres	553	2 719	2 719
<b>Activité de forage</b>	<b>16 210</b>	<b>6 572</b>	<b>6 572</b>
<b>Autres activités</b>	<b>28</b>	<b>141</b>	<b>141</b>
<b>Total</b>	<b>166 856</b>	<b>101 555</b>	<b>100 458</b>

Concernant les investissements 2005, il convient de se reporter aux notes 4 et 5 des comptes consolidés figurant en Annexe 2.

### 5.2.2.

#### Principaux investissements en cours

Les investissements en cours au 31 décembre 2005 concernent notamment :

- des forages d'exploration :
  - au Congo pour un montant de 17,9 M€,
  - au Gabon pour un montant de 1,1 M€,
- un rig au Congo pour un montant de 3,5 M€.

Ces investissements ont été autofinancés.

### 5.2.3.

#### Principaux investissements envisagés

Il est prévu, pour l'exercice 2006 au niveau du Groupe, des investissements pétroliers de 99 M€ au titre de l'activité d'exploration et de 128 M€ d'actifs de développement.

Au 31 décembre 2005, 2 appareils de forage sont prévus en acquisition sur l'année 2006 pour un montant de 8 M€.

La partie de ces investissements correspondant à des engagements contractuels fermes s'élève à 156 M€. Ces investissements seront principalement autofinancés.



# 6.

## Aperçu des activités

### 6.1.

#### Principales activités du Groupe Maurel & Prom

Les actifs du Groupe Maurel & Prom sont, au 31 décembre 2005 et à ce jour, répartis en deux secteurs :

- activités d'exploration, de production d'hydrocarbures (pétrole et gaz) et de forage ;
- et activités diverses.

Ces activités ne sont pas dépendantes de contraintes saisonnières ou de périodes spécifiques.

La répartition des sociétés du Groupe, par type d'activité, est la suivante :

#### Activités pétrolières :

- Exploration et production d'hydrocarbures (pétrole et gaz) :
  - Établissements Maurel & Prom
  - Pebercan Inc
  - Zetah M&P Congo
  - Zetah Congo Ltd
  - Zetah Kouilou Ltd
  - Maurel & Prom Tanzania Ltd
- Maurel & Prom Gabon Ltd (anciennement dénommée Rockover Oil & Gas Ltd)
- M&P Gabon Quartier Général
- M&P Gabon Ofoubou
- M&P Gabon Nyanga Mayombe
- Hocol Petroleum Holdings Ltd
- Hocol Petroleum Ltd
- Hocol Limited
- Hocol SA
- Homcol Cayman Inc
- Hocol (UK) Petroleum Holdings Ltd
- Hocol Venezuela BV
- Panther Eureka Srl
- Raba Xprom Energia Kft

- Forage pétrolier :
  - Caroil SA

#### Localisation géographique des activités pétrolières :

- Exploitation :
  - Congo
  - Gabon
  - Colombie
  - Venezuela
  - Cuba
- Exploration :
  - Congo
  - Gabon
  - Colombie
  - Venezuela
  - Sénégal
  - Tanzanie
  - France
  - Sicile
  - Hongrie

Hongrie  
France

Italie

Cuba  
Colombie  
Venezuela

Sénégal

Congo  
Gabon

Tanzanie

#### Activités diverses :

- Maurel & Prom (Suisse) Genève SA
- Compagnie Européenne et Africaine du Bois - New Gold Mali

Un schéma synthétique des activités des sociétés du Groupe Maurel & Prom à la date du présent document de référence figure à la page suivante.

## Organigramme à la date du présent document de référence

Activités pétrolières et gazières			Aurifère	
<p><b>Congo</b></p> <p>Permis :</p> <p><b>Kouakouala</b></p> <p>M&amp;P : 50 %</p> <p>Titulaire du permis :</p> <p>Zetah Congo Ltd (M&amp;P 50 %)</p> <p><b>Kouilou</b></p> <p>M&amp;P : 65 %</p> <p>Titulaire du permis :</p> <p>Zetah Kouilou Ltd (M&amp;P 65 %)</p> <p><b>M'Boundi</b></p> <p>M&amp;P : 48 %</p> <p>Titulaire du permis :</p> <p>Zetah Kouilou Ltd</p> <p><b>La Noubi</b></p> <p>M&amp;P : 49 %</p> <p>Titulaire du permis :</p> <p>Zetah M&amp;P Congo</p> <p><b>Opérateur :</b></p> <p>Zetah M&amp;P Congo (M&amp;P 100 %)</p>	<p><b>Colombie</b></p> <p>Participations Hocol :</p> <p>. <b>Palermo*</b> : 50 %</p> <p>. <b>Rio Paez*</b> : 33,33 %</p> <p>. <b>Casanare*</b> : 15,40 %</p> <p>. <b>Corocora*</b> : 31,7 %</p> <p>. <b>Estero*</b> : 31,7 %</p> <p>. <b>Garcero*</b> : 31,7 %</p> <p>. <b>Orocué*</b> : 31,7 %</p> <p>. <b>Ortega*</b> : 100 %</p> <p>. <b>San Jacinto</b> : 33,33 %</p> <p>. <b>Mundo Nuevo</b> : 15 %</p> <p>. <b>Tangara</b> : 15 %</p> <p>. <b>Doima</b> : 25 %</p> <p>. <b>Achira</b> : 50 %</p> <p>. <b>Upar</b> : 60 %</p> <p>. <b>Rio Cabrera</b> : 100 %</p> <p>. <b>Guaimaral</b> :</p> <p>Accord d'évaluation technique (AET)</p> <p><b>Venezuela</b></p> <p>Participations Hocol :</p> <p><b>Accord d'opération B2X-68/79</b> : 80 %</p> <p><b>Accord d'opération B2X-70/80</b> : 100 %</p>	<p><b>Gabon</b></p> <p>Permis :</p> <p><b>Ofoubou Ankani</b></p> <p>M&amp;P : 95 %</p> <p><b>Nyanga - Mayombé</b></p> <p>M&amp;P : 100 %</p> <p><b>Omoueyi</b></p> <p>M&amp;P Gabon Ltd : 100 %</p> <p><b>Banio</b></p> <p>M&amp;P : 50 %</p> <p><b>AET Kari</b></p> <p>M&amp;P Gabon Ltd : 100 %</p> <p><b>Italie</b></p> <p><b>Société Panther</b></p> <p><b>Eureka</b></p> <p>(SARL italienne)</p> <p>Participation M&amp;P : 30 %</p> <p>Concession</p> <p><b>Tanzanie</b></p> <p>Permis :</p> <p><b>Bigwa-Rufiji et Mafia</b></p> <p>Participation M&amp;P : 60 %</p>	<p><b>Forage</b></p> <p><b>Société Caroil SA</b></p> <p>Participation M&amp;P : 97,14 %</p> <p><b>Cuba</b></p> <p><b>Société Perbecan Inc</b></p> <p>(cotée à la bourse de Toronto)</p> <p>Participation M&amp;P : 19,65 %</p> <p><b>Sénégal</b></p> <p>Permis :</p> <p><b>Sebikhotane</b></p> <p>Participation M&amp;P : 54 %</p> <p><b>France</b></p> <p>Permis :</p> <p><b>Lavignolle</b></p> <p>M&amp;P : 25 %</p> <p>Concession</p> <p><b>Hongrie</b></p> <p><b>Société Raba Xprom Energia Kft</b></p> <p>M&amp;P : 34,30 %</p> <p>Concession</p>	<p><b>Cie Européenne &amp; Africaine du bois (CEAB)</b></p> <p>M&amp;P : 100 %</p> <p>Holding</p> <p><b>New Gold Mali (NGM)</b></p> <p>CEAB : 49,50 %</p> <p><b>Divers</b></p> <p><b>Maurel &amp; Prom (suisse) Genève SA</b></p> <p>M&amp;P : 99,99 %</p>

\* Accord d'association

### 6.1.1.

#### Activités pétrolières et gazières par zone géographique

Les activités pétrolières et gazières du Groupe sont développées dans trois zones géographiques principales : l'Afrique, l'Amérique latine et l'Europe.

##### 6.1.1.1.

#### Résultats/Afrique

##### République du Congo (Congo-Brazzaville)

Le chiffre d'affaires de 231,7 M€ (contre 80,9 M€ en 2004) résulte d'une production journalière, part Maurel & Prom nette de redevance sur les trois gisements M'Boundi, Kouakouala et Pointe Indienne à hauteur de 21 100 b/j en 2005, contre 9 090 b/j en 2004. La production annuelle correspondante est de 7,7 Mboe annuels, soit + 133 % par rapport aux 3,3 Mboe pour 2004. Le prix moyen du baril vendu a été de 48,16 \$ en 2005, ce prix était de 35,7 \$ le baril en 2004.

#### Production

Sur le champ de M'Boundi, 27 puits ont été forés et complétés en 2005, et 4 autres étaient en cours de forage au 31 décembre 2005.

La capacité des installations de production a été augmentée à 60 000 b/j par l'ajout d'un train de séparation et de traitement de 30 000 b/j, ainsi que par l'ajout d'un nouveau bac de stockage et des pompes d'expédition additionnelles. Sur le champ de Kouakouala, deux puits ont été repris en vue du projet futur d'injection d'eau.

Des travaux de raccordement ont été entrepris au terminal pétrolier de Djeno afin de pouvoir livrer la production des champs de M'Boundi et de Kouakouala à travers la chaîne d'expédition « N'Kossa blend » permettant une meilleure valorisation du brut. Le passage à la qualité « N'Kossa » a été effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Au total, l'année 2005 a vu la poursuite du développement du champ de M'Boundi avec la mise en production de 21 puits et d'un puits nouveau sur Kouakouala. Ceci a permis de porter la production opérée de 33 600 b/j (18 120 b/j part Maurel & Prom avant redevance) fin 2004, à 60 300 b/j (32 540 b/j part Maurel & Prom avant redevance) fin 2005.

#### Exploration

Sur le permis d'exploration de Kouilou, une importante activité de synthèse géologique, d'acquisition et de traitement sismique ainsi qu'une interprétation géophysique de détail

ont permis de dégager de nouveaux axes d'exploration et de mettre à jour de nouveaux prospects et « leads » :

- mise en évidence de chenaux dans la formation de Mengo, chenaux non atteints par l'ensemble des puits forés à ce jour sur le thème des « grès de Mengo » ;
- consolidation des structures à objectif grès de Vandji dans l'extrême sud-est du permis dans une région vierge de toute sismique avant la campagne 2004/2005. Il s'agit des prospects de Loufika, Loufika Est et Tioni qui se situent en aval et à l'ouest de Loufika ;
- Diosso-1, localisé au nord de Pointe Indienne, a été foré en mai/juin sans résultat pétrolier ;
- le puits de Tchiniambi-1 a été repris en mai 2005, complété après perforation d'un très étroit intervalle de part et d'autre d'une fracture dans la formation de Mengo et testé en éruptif pendant 3 mois, avec un déclin de 300 b/j à quelques barils par jour en fin de test. La perforation d'un intervalle plus important est envisagée en 2006.

Sur le permis de Kouakouala :

- mise à jour d'un thème nouveau dans la formation du Djeno dans la région de Kouakouala. Ce thème est constitué d'un piège stratigraphique découvert en reprenant l'ensemble des puits de Kouakouala (producteur au Vandji) ;
- en exploration, un seul puits a été réalisé sur le permis en 2005 ;
- le forage du puits d'exploration Boubissi-1D, destiné à reconnaître le potentiel en hydrocarbures de la formation Djeno, a débuté le 27 janvier 2006. Le forage de ce puits a mis en évidence des réserves d'hydrocarbures trop lourds pour être mis en exploitation avec des techniques conventionnelles.

Le permis de La Noubi n'a fait l'objet d'une ratification par le Parlement qu'en mars 2006, empêchant ainsi le démarrage de la phase active de son exploration en 2005.

Toutefois la campagne aéromagnétique haute résolution enregistrée par anticipation en 2004 a été traitée et interprétée, confirmant l'existence de deux sous-bassins, le bassin sud constituant la prolongation du prolifique bassin de Kouilou.

#### Gabon

En février 2005, Maurel & Prom a procédé à l'acquisition définitive de la société Rockover Oil and Gas (évaluée alors à 24,3 Mboe 2P) pour un montant de 58,5 M€. Cette transaction a permis à la Société de disposer de deux Accords d'évaluation technique (« AET ») de Kari et de M'Bindji et des

droits sur les deux Contrats d'Exploration et de Partage de Production (« CEPP ») d'Ofoubou Ankani (95 %) et de Nyanga Mayombe (100 %).

En 2005, les travaux pétroliers opérés au Gabon se sont déroulés sur trois permis détenus à 100 % et une AET :

- **Permis d'Omoueyi (ex-AET de M'Bindji)**

Le 27 septembre 2005, le Groupe a signé un contrat de partage de production de neuf ans permettant le démarrage d'une campagne de forage sur la structure d'ONAL à partir de janvier 2006.

- **Permis de Nyanga Mayombe**

Au cours du mois d'avril 2005, le puits BANIO-2, foré par Elf Gabon en 1975, a été réouvert à son débit initial de 1 037 b/j.

- **Permis d'Ofoubou Ankani**

Les deux puits forés en 2005 (OFMA 1bis et OFMA 2) ont confirmé l'existence de réservoirs imprégnés d'huile dont les caractéristiques techniques se sont avérées décevantes et n'ont pas permis de concrétiser les espoirs de mise en production du champ d'OFMA. Les deux puits ont été abandonnés et les coûts correspondants ont été passés en charge en 2005.

- **AET de Kari**

Le Groupe a demandé une extension de 12 mois de l'AET de Kari.

## **Sénégal**

Sur le plan opérationnel, le forage du puits DN-15 sur le permis Sebikhotane a débuté le 28 octobre 2005 et n'était pas achevé au 31 décembre 2005. La Société a annoncé les résultats initiaux du puits le 21 avril 2006 (400 000 pieds cubes de gaz par jour).

## **Tanzanie**

Un contrat de partage de production a été signé par la Société en 2004, portant sur le permis de Bigwa-Rufiji et Mafia. Les études pour l'implantation du puits d'obligation se sont terminées en juin 2005 et les autorités tanzaniennes ont approuvé l'emplacement de ce premier puits ainsi que le budget correspondant.

### **6.1.1.2.**

#### **Résultats/Amérique latine**

##### **Colombie**

Maurel & Prom a acquis le groupe Hocol, le 4 août 2005, auprès de Knightsbridge Petroleum pour un montant total de 410,9 M€. Hocol est une société créée en 1956 qui a

bénéficié d'une forte notoriété en Colombie. Elle a eu pour actionnaire des sociétés comme Petrobras et Shell et possède aujourd'hui un vaste domaine minier. Les actifs du groupe Hocol sont situés en Amérique latine (Colombie et Venezuela).

#### **Résultats 2005**

Sur la période allant du 4 août au 31 décembre 2005, les ventes s'élèvent à 135,1 M€.

La production moyenne journalière en part Hocol, nette de redevance, s'élève à 21 203 b/j, soit une production, pour la période du 4 août au 31 décembre 2005, de 3,2 Mboe y compris la production de la concession de Tello pour 1,3 Mboe.

#### **Production**

Les activités de Hocol sont principalement localisées dans deux régions de la Colombie, le Huila et les Llanos. L'année 2005 a connu une campagne intense de forage, avec 20 puits forés sur le champ de San Fransisco, 3 sur la Hocha et 3 sur Balcon.

#### **Venezuela**

Sur la période allant du 4 août au 31 décembre 2005, les ventes s'élèvent à 14,4 M€.

La production moyenne journalière en part Hocol nette de redevance s'élève à 4 960 b/j, soit une production, pour la période du 4 août au 31 décembre 2005 de 0,7 Mboe.

#### **Production**

L'activité de la filiale vénézuélienne est basée sur la gestion de deux contrats de services (B2X-70/80 et B2X-68/79) opérés avec PDVSA (compagnie nationale des pétroles du Venezuela), produisant actuellement du pétrole dans le lac de Maracaibo. La campagne de reprise de puits 2005, portant sur un total de 10 puits réhabilités pour un coût total de 5,1 M€, a permis de dégager une production moyenne additionnelle de 400 b/j.

#### **Cuba**

Maurel & Prom détient 19,65 % de la société canadienne Pebercan Inc. dont les activités pétrolières sont localisées à Cuba. Le chiffre d'affaires total 2005, réalisé par Pebercan, est de 70,8 M\$ contre 42,4 M\$ en 2004. Les revenus liés à la vente de pétrole sont passés de 38,9 M\$ en 2004 à 66,4 M\$ au 31 décembre 2005. Le prix de vente moyen du brut lourd cubain s'est établi à 29,87 \$ le baril en 2005, contre un peu moins de 20 \$ le baril en 2004. Le bénéfice net social dégagé par Pebercan a atteint 22 M\$ (en progression de 126 % par rapport à l'exercice 2004).

La production du Bloc 7 s'est établie à 5 Mboe en 2005, soit 13 720 b/j, ce qui représente une progression de 25 % par rapport à 2004. La part nette revenant à Pebercan est passée à 2,2 Mboe, soit 6 095 b/j, en progression de 13,6 % par rapport à 2004. La contribution nette de Pebercan au résultat du Groupe en 2005, est de 2,7 M€ après retraitement selon les méthodes comptables Maurel & Prom.

### Pérou

En 2005, un procédé thermique de la société ITP a été testé dans un puits pilote des blocs de Talara. Les résultats du test ont été peu significatifs et Maurel & Prom a passé en charges l'intégralité de ses dépenses au Pérou.

#### 6.1.1.3.

### Résultats/Europe

#### Italie

Maurel & Prom a acquis en février 2005, 25 % de la compagnie Panther Eureka Srl, opérateur et titulaire des droits miniers sur le permis de Fiume Tellaro, en Sicile. Ce permis est situé à proximité du gazoduc de 24 pouces de Snam Rete Gas, relié au marché italien.

Les travaux 2005 ont permis de forer le puits Eureka-1 et de reprendre le puits Nobile-1. Le puits Eureka-1 n'a pas permis de mettre en évidence la production de gaz espérée. La reprise du puits Nobile-1 n'a pas montré de production économique de gaz, principalement à cause du mauvais état du puits.

Les échecs de 2005 sont essentiellement liés à des conditions opératoires difficiles mais n'ont pas remis en cause le modèle géologique. En bordure du permis, deux puits producteurs Camisso2 (Edison) et Noto3 (AGIP) montrent la viabilité économique de ce type de réservoir.

#### Hongrie

Maurel & Prom intervient en Hongrie sur la concession de Nagylengyel West attribuée en 1995 pour une durée de 35 ans.

#### 6.1.1.4.

### Résultats/autres pays

#### Iran et Guinée Bissau

En l'absence de résultats probants contractuels ou techniques, la Société a passé en charges ses dépenses en Iran et en Guinée Bissau.

#### Vietnam

Les résultats du test conduit sur le gisement de gaz en 2005 et l'environnement économique et contractuel du permis

n'ont pas permis de conclure à la viabilité de ce projet et la dépréciation des actifs gaziers du Vietnam a été constatée pour 20,9 M€.

#### 6.1.2.

### Activités de forage

#### Exploitation

Comme annoncé en 2004, la société Caroil, filiale à 97 % de Maurel & Prom, a connu une très forte expansion de son activité. Caroil a foré 32 puits en 2005, soit une progression de 45 % sur 2004.

Le parc des appareils de forage en opération a été porté à 5 en 2005, alors que 3 nouveaux appareils de forage étaient toujours en attente de livraison à la fin de l'année 2005. Une augmentation de ce parc est envisagée courant 2006.

La croissance de Caroil a nécessité une restructuration de son organisation et un renforcement de son management avec le recrutement de 5 professionnels confirmés issus du milieu du forage international.

En 2005, Caroil a travaillé au Congo pour le compte des associations M'Boundi et Kouakouala qui réunissent les groupes Maurel & Prom, Burren Energy Limited, Tullow Oil Limited et Heritage Congo Limited. Les contrats de forage ont été octroyés à des conditions concurrentielles validées par les partenaires internationaux. En juin 2005, la société a diversifié géographiquement ses interventions avec la mise en service d'un rig au Gabon.

Les accords de coopération avec la société américaine Romfor ont été signés en 2005. Dans le cadre de ces accords et en échange d'une participation à hauteur de 25 % au résultat net généré par les puits forés grâce à l'intervention de Romfor, il incombe à Romfor d'assurer à prix coûtant :

- la fourniture du personnel opérationnel et la gestion opérationnelle des forages (la responsabilité de la supervision incombant à Caroil) ;
- l'approvisionnement en pièces détachées ;
- et la construction de nouveaux appareils de forage.

#### Résultats financiers

Les résultats financiers de la filiale reflètent la croissance de l'activité de Caroil. Le chiffre d'affaires social 2005, à 50,2 M€, marque une progression de 51 % par rapport à 2004. Le bénéfice social de l'année s'inscrit à 8,5 M€, soit une augmentation de 37 %. Cette progression moindre s'explique par le coût de financement généré par l'importance du programme d'investissement réalisé en 2005. La contribution nette de Caroil au résultat consolidé du Groupe en 2005 est de 1,6 M€.

### **6.1.3.**

#### **Autres activités**

##### **6.1.3.1.**

##### **Pôle aurifère**

Une expertise confiée au BRGM a valorisé les actifs du pôle aurifère à 1,7 M€ (quote-part Maurel & Prom) sur la base de cash-flows prévisionnels à 6 ans actualisés à 18 %.

Compte tenu d'une valeur brute des actifs de 2,8 M€ chez Maurel & Prom, une dépréciation de 1,1 M€ a été enregistrée dans les comptes.

##### **6.1.3.2.**

##### **Activités maritimes**

Conformément au mandat de désinvestissement qui avait été confié à la société Socomet début 2005, le pôle shipping a été vendu. Les deux navires Miss Marie et Miss Clémentine ont été cédés chacun pour 11 M\$ en juin et juillet 2005, générant une plus-value de 1,8 M€. L'emprunt Lloyds correspondant a été remboursé.

Concernant le litige Energy Searcher, le jugement en première instance rendu en août 2005, a condamné Cameron au paiement d'une indemnité de 1 M\$. Maurel & Prom demandant 20 M\$, la Société s'est engagée dans une procédure d'appel en septembre 2005.

Pour plus d'informations, il convient de se reporter aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 2 du présent document de référence.

##### **6.1.3.3.**

##### **Maurel & Prom Suisse**

Maurel & Prom Suisse est dédiée à des activités logistiques et de support pour le Groupe Maurel & Prom.

### **6.2.**

#### **Principaux marchés**

##### **6.2.1.**

##### **Positionnement du Groupe sur ses marchés**

Début 2001, Maurel & Prom était une *start-up* pétrolière, avec une production de 940 b/j (avant redevance) en part propre et un effectif de 30 personnes. Fin 2005, Maurel & Prom est désormais une société pétrolière structurée avec une production de près de 60 300b/j en part propre fin 2005, avant redevance, une production opérée de 98 000 b/j avant redevance et un effectif de 302 personnes.

### **6.2.2.**

#### **Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe Maurel & Prom par catégorie d'activité et par marché géographique**

Concernant la ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par secteur d'activité, il convient de se référer à la note 26 « Information sectorielle » des comptes consolidés figurant en Annexe 2.

### **6.3.**

#### **Évènements exceptionnels**

Néant.

### **6.4.**

#### **Dépendances éventuelles du Groupe Maurel & Prom à l'égard de certains clients importants ou contrats d'approvisionnement**

##### **6.4.1.**

##### **Relations fournisseurs**

La Société n'entretient pas de relation commerciale majeure avec un quelconque fournisseur hormis la société Romfor qui, dans le cadre des activités de forage, assure la fourniture du personnel opérationnel, la gestion opérationnelle des forages, l'approvisionnement en pièces détachées et la construction de nouveaux appareils de forage.

##### **6.4.2.**

##### **Relations clients**

Maurel & Prom n'entretient directement de relation client significative qu'avec la société SOCAP, filiale à 100 % de Total. Cette société procède à l'enlèvement et à la vente du brut des différents champs opérés par Maurel & Prom au Congo. Eu égard à la qualité de la signature de SOCAP, la Société considère qu'il n'existe pas de risque client. Le Groupe réfléchit toutefois à des solutions alternatives lui permettant de diminuer sa dépendance à l'égard de SOCAP.

### **6.5.**

#### **Position concurrentielle**

Non applicable.

## 6.6. Développement durable

Présente en Colombie depuis 1956, Hocol Colombie développe un nombre important de projets éducatifs et sociaux situés dans les régions des champs dans lesquels elle opère. Elle contribue de manière significative au développement et à l'amélioration du niveau de vie des communautés locales situées dans les régions des Llanos et du Rio Magdalena.

À travers une aide financière et matérielle en nature, Hocol a pu participer à la construction de plus d'une vingtaine d'écoles dans la région de Casanare. Hocol a construit également des immeubles et fourni du matériel de classe. Un programme

d'éducation médicale a été créé auquel les enfants sont fortement encouragés à participer. Actuellement, ces programmes concernent plus de 1 600 enfants colombiens. Le montant total alloué au cours de l'exercice 2005, à l'ensemble de ces travaux éducatifs, sociaux et caritatifs s'élève à 1,5 M\$.

Au Congo, depuis 2001, Maurel & Prom est intervenu à plusieurs reprises pour la réalisation de forages de puits à eau dans les villages des permis de M'Boundi et Kouilou.

Maurel & Prom a également établi, en coopération avec l'université Marien Gouabi de Brazzaville, une unité d'enseignement de dernière année de maîtrise de Sciences de Géologie et Géophysique.



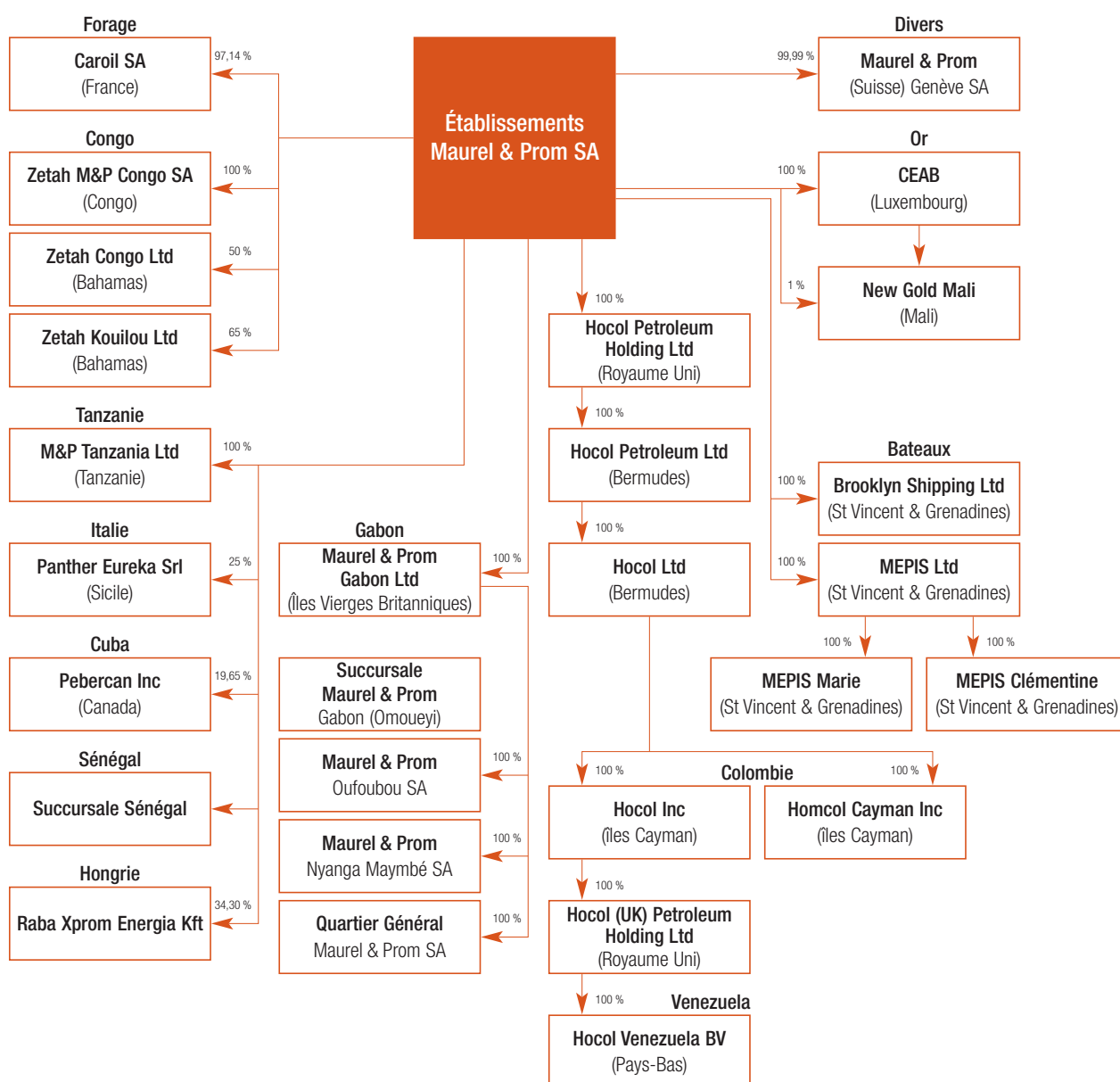


# 7. Organigramme

L'organigramme du Groupe Maurel & Prom (ci-après le « Groupe Maurel & Prom » ou le « Groupe ») au 31 décembre 2005, figure ci-dessous.

Établissements Maurel & Prom est la société holding du Groupe Maurel & Prom. Au 31 décembre 2005, la Société disposait d'une seule participation au sein d'une société française, à savoir Caroil SA (société de forage).

Les pourcentages indiqués dans cet organigramme correspondent à une détention en capital et en droits de vote (sauf pour la société Zetah Kouilou dont les statuts prévoient que la Société ne dispose que de 54 % des droits de vote sur certains sujets).





# 8.

## Réserves - Propriétés immobilières, usines et équipements

### 8.1. Réserves

#### 8.1.1.

#### Description des gisements, estimation des réserves économiquement exploitables et durée probable de l'exploitation (non audité)

Les réserves du Groupe Maurel & Prom, ont été certifiées début 2006, par un organisme indépendant, le cabinet américain DeGolyer & MacNaughton (DMN).

Les méthodes de certification utilisées reposent sur les normes internationales habituellement utilisées dans le domaine des hydrocarbures.

Le tableau ci-dessous récapitule les données de réserves certifiées par DMN au 31 décembre 2005.

Régions	Réserves M&P (redevance déduite) – Kboe**	P1	P1 + P2	P3*
<b>Afrique</b>	Réserves 01/01/2005 (Communiqué octobre 2005)	42 800	230 600	
	Production 2005	(7 715)	(7 715)	
	Acquisition/Vente	(4 960)	(21 554)	
	Révision	27 688	(25 033)	
	Réserves (01/01/06)	57 813	176 297	120 822
<b>Europe</b>	Réserves 01/01/2005 (Communiqué octobre 2005)			
	Production 2005			
	Révision	0	8 723	
	Réserves (01/01/06)	0	8 723	83 158
<b>Amérique latine</b>	Réserves 04/08/2005 (Communiqué octobre 2005)	56 000	79 500	
	Production 2005 (depuis 4 août)	(3 841)	(3 841)	
	Production Tello (1 <sup>er</sup> janvier - 13 février 2006)	342	342	
	Révision	(7 413)	8 025	
	Réserves (01/01/06)	45 088	84 026	18 231
<b>Total</b>	Réserves 01/01/2005 (Communiqué octobre 2005)	98 800	310 100	
	Production 2005	(11 556)	(11 556)	
	Acquisition/Vente	(4 960)	(21 554)	
	Production Tello (1 <sup>er</sup> janvier - 13 février 2006)	342	342	
	Révision	20 275	(8 286)	
	Réserves (01/01/06)	102 901	269 046	222 212

\* P3 01/01/2006 : sans projet d'exploration.

\*\* Kboe = milliers de barils équivalents pétrole.

Les réserves P1 correspondent aux réserves prouvées.

Les réserves P1 + P2 englobent, outre les P1, les réserves probables P2.

Les réserves P3 définissent les réserves possibles.

Au 31 décembre 2005, les réserves prouvées s'élèvent à 102,9 Mboe (P1) et les réserves prouvées et probables à 269 Mboe (P1 + P2). Elles représentent la part des intérêts de la Société sur chacun des permis, déduction faite des redevances.

Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les réserves prouvées (P1) augmentent en absolu de 4,1 Mboe, mais en réalité de 20,3 Mboe si l'on tient compte de la production 2005, du changement des intérêts de la Société sur le champ de M'Boundi et de la vente du champ de Pointe Indienne. Cette augmentation des réserves résulte essentiellement du passage de P2 en P1 lié aux travaux de développement sur le champ de M'Boundi (+ 27,7 Mboe) et d'une légère diminution des réserves prouvées en Amérique latine (- 7,4 Mboe), champs sur lesquels des études ont été engagées.

Les réserves prouvées et probables (P1 + P2) de la Société diminuent en absolu de 40,9 Mboe (elles diminuent en réalité seulement de 8,3 Mboe si l'on tient compte de la production 2005 et des modifications intervenues dans le portefeuille). Ce dernier chiffre traduit à la fois une baisse des réserves en Afrique (- 25,0 Mboe) mais aussi une augmentation en Amérique latine (+ 8,0 Mboe) et en Sicile (+ 8,7 Mboe).

Les réserves d'Amérique latine, présentées en octobre 2005, prenaient déjà en compte la restitution du champ de Tello à l'ANH (Agencia Nacional de Hidrocarburos) en février 2006. Par souci de cohérence, les réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2006 n'incluent pas la production de Tello entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 13 février 2006 (342 Kboe), qui fait l'objet d'une ligne séparée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Société dispose globalement de quasiment sept années de réserves P1 et de près de 18 années de réserves P1 + P2 au rythme de production de 41 540 b/j (part Maurel & Prom déduite de redevance et sans Tello).

Les réserves ont été évaluées par DMN sur la base des conditions économiques et au moyen de données géologiques et d'ingénierie existantes permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements.

Enfin, il est à noter que Maurel & Prom, au titre de ses contrats de partage de production au Congo, bénéficie d'un remboursement de ses dépenses sous forme de barils. Une hausse des prix du baril se traduit donc globalement par une baisse du nombre de barils revenant à Maurel & Prom pour se rembourser de ses dépenses.

## 8.1.2.

## Description des gisements à la date du présent document de référence

## Activités pétrolières et gazières

Congo	Colombie	Gabon
<p>Permis :</p> <p><b>Kouakouala</b> M&amp;P* 50 % Titulaire du permis : Zetah Congo Ltd (M&amp;P 50 %)</p> <p><b>Kouilou</b> M&amp;P : 65 % Titulaire du permis : Zetah Kouilou Ltd (M&amp;P 65 %)</p> <p><b>M'Boundi</b> M&amp;P : 48 % Titulaire du permis : Zetah Kouilou Ltd</p> <p><b>La Noubi</b> M&amp;P : 49 % Titulaire du permis : Zetah M&amp;P Congo Opérateur : Zetah M&amp;P Congo (M&amp;P 100 %)</p>	<p>Participations Hocol :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Palermo* : 50 %</li> <li>- Rio Paez* : 33,33 %</li> <li>- Casanare* : 15,40 %</li> <li>- Corocora* : 31,7 %</li> <li>- Estero* : 31,7 %</li> <li>- Garcero* : 31,7 %</li> <li>- Orocué* : 31,7 %</li> <li>- Ortega* : 100 %</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- San Jacinto : 33,33 %</li> <li>- Mundo Nuevo : 15 %</li> <li>- Tangara : 15 %</li> <li>- Doima : 25 %</li> <li>- Achira : 50 %</li> <li>- Upar : 60 %</li> <li>- Rio Cabrera : 100 %</li> <li>- Guaimaral : AET</li> </ul>	<p>Permis :</p> <p><b>Ofoubou Ankani</b> M&amp;P : 95 %</p> <p><b>Nyanga - Mayombé</b> M&amp;P : 100 %</p> <p><b>Omoueyi</b> M&amp;P Gabon Ltd : 100 %</p> <p><b>Banio</b> M&amp;P : 50 %</p> <p><b>AET Kari</b> M&amp;P : 100 %</p>
Sénégal	Hongrie	Italie
<p>Permis :</p> <p><b>Sebikhotane</b> Participation M&amp;P : 90 %</p>	<p>Société Raba Xprom Energia Kft M&amp;P : 34,30 % Concession</p>	<p>Société Panther Eureka (SARL italienne) Participation M&amp;P : 30 % Concession</p>
France	Venezuela	Tanzanie
<p>Permis :</p> <p><b>Lavignolle</b> M&amp;P : 25 % Concession</p>	<p>Participations Hocol : <i>En cours de négociation</i></p>	<p>Permis :</p> <p><b>Bigwa-Rufiji et Mafia</b> Participation M&amp;P : 60 %</p>

\* Accord d'association

## **8.2. Propriétés immobilières, usines et équipements**

Aucune société du Groupe Maurel & Prom n'est propriétaire d'immeubles. Le siège social fait l'objet d'un bail commercial. Le Groupe Maurel & Prom est co-proprétaire avec ses associés des équipements et installations nécessaires à la production d'hydrocarbures sur ses champs opérés pendant toute la durée de leur exploitation ainsi que de certains des oléoducs utilisés pour acheminer le brut au point d'enlèvement. Le Groupe est également propriétaire, *via* sa filiale Caroil, de la plupart des équipements nécessaires pour ses activités d'exploration et de forage, notamment des appareils de forages utilisés dans ses opérations en Afrique.

## **8.3. Questions environnementales**

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le Groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et, en particulier, à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le Groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance *ad hoc*.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais de remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est constatée dans les comptes.

Dans son souci constant d'améliorer la prévention des risques industriels et environnementaux et d'accompagner le développement des activités pétrolières avec un renforcement des règles de gestion et de fonctionnement de la sécurité des personnes, des installations et du patrimoine intellectuel, les responsables du Groupe ont créé le 1<sup>er</sup> mai 2005, un poste de Directeur sécurité.

L'objectif visé pour la fin de l'année 2005, était de réaliser un état général de la situation sécuritaire et environnementale sur tous les sites et établissements où opère le Groupe Maurel & Prom, en vue d'établir un diagnostic général des

menaces et des risques et de définir un plan d'action à conduire pour l'année 2006. Celui-ci aura pour but de développer la prévention sous toutes ses formes et de renforcer les capacités d'intervention adaptées aux risques identifiés. Au cours de l'exercice 2005, Maurel & Prom a renforcé la prévention en matière environnementale.

Le département Hygiène-Sécurité Environnement (HSE) de Zetah M&P Congo a été renforcé et des services spécifiques Sécurité et Environnement ont été créés, avec une définition précise des tâches de prévention, d'intervention et de contrôle de chacun des services. Des personnels supplémentaires spécialisés, à la tête du service Sécurité et dans chacun des autres services, ont été recrutés pour remplir efficacement les tâches incombant à ces services.

La Société a mis en place une cellule de veille environnement, chargée de prévenir les pollutions et a renforcé cette cellule en matière de personnel. Maurel & Prom est également intervenu dans les réunions de chantier pour imposer des techniques et des méthodes de travail utiles à la prévention de l'érosion et à la réhabilitation des sols. Maurel & Prom a par ailleurs accru ses opérations de recherche des itinéraires suivis par les pipelines, notamment dans les agglomérations, et de piquetage sur le terrain de repères matérialisant leur présence. Maurel & Prom réalise également systématiquement des études d'impact pour les nouveaux sites en exploration. Les engagements du département Hygiène et Sécurité Environnementale (HSE) dans les interventions antipollution sont les suivants :

- acquisition de moyens adaptés à la lutte contre la pollution des sols et des eaux par les hydrocarbures ;
- gestion du nettoyage minutieux et de la réhabilitation totale des sites pollués suite à des ruptures de pipelines en rase campagne et en centre-ville de Pointe-Noire, ou consécutivement à des fuites d'huile sur sites de forage ;
- renforcement des terrassements de pistes et de plate-formes pour combattre les ravinements provoqués par les pluies, à l'origine de l'obstruction des rivières et de la destruction des cultures ;
- et nettoyage des arbres abattus et des lisières de forêts aux abords des pistes et des plate-formes.

## 9. Examen de la situation financière et du résultat

### 9.1.

#### Situation financière

En 2005, le Groupe a connu une très forte augmentation de ses résultats et de ses capitaux propres, liée à la fois au développement de ses actifs au Congo et à l'acquisition du groupe Hocol intervenant en Colombie et au Venezuela à compter du 4 août 2005.

- **Le chiffre d'affaires consolidé** est en très forte progression de 302 % à 407,7 M€, essentiellement grâce au Congo (231,7 M€ contre 80,9 M€ en 2004) et à l'intégration d'Hocol pour 149,6 M€.

Le nombre de barils vendus par le Groupe s'élève à 9,9 Mboe (dont 5,9 Mboe pour le Congo et 4 Mboe pour Hocol) à comparer à 3,9 Mboe en 2004, soit une augmentation de 154 % (27 123 b/j par rapport à 10 694 b/j). Le prix de vente moyen a été de 46,9 \$ par baril à comparer à 35,7 \$ par baril en 2004, soit une augmentation de 31,4 %. L'activité de forages pétroliers développée par la société Caroil a généré quant à elle, un chiffre d'affaires de 22,1 M€ en 2005, contre 15,4 M€ en 2004.

- **Le résultat opérationnel courant** à 181,7 M€, en augmentation de 330 % par rapport à 2004 (42,3 M€), est généré principalement par l'activité de production pétrolière. La contribution de Caroil (filiale de forage) est de 7,6 M€. Le résultat opérationnel courant passe de 41,7 % du chiffre d'affaires en 2004, à 44,5 % en 2005. Il est en amélioration du fait de la diminution relative du poids des charges fixes de production par rapport à une production en forte croissance. En revanche, il enregistre une charge significative de 23 M€ correspondant à la variation sur l'année de la juste valeur des instruments de couverture du cours du Brent (voir note 10 des comptes consolidés figurant en Annexe 2).
- **Le résultat net consolidé** de 100,2 M€ s'inscrit en augmentation de 115 % par rapport à celui de 2004 (46,6 M€).

- **Les acquisitions** réalisées par le Groupe en 2005, permettent une forte diversification géographique avec l'acquisition d'une société détenant un permis en Sicile pour 1,6 M€, des permis au Gabon pour 58,5 M€ et du groupe Hocol en Colombie et au Venezuela pour 410,9 M€.

- **Le bilan** au 31 décembre 2005, reflète cet important développement du Groupe avec des fonds propres s'établissant à 458,8 M€ contre 222,2 M€ en 2004, soit une progression de 106 %.

L'endettement net se situe au 31 décembre 2005, à 235,7 M€ contre 41,1 M€ au 31 décembre 2004.

Le ratio d'endettement s'établit à 51,38 % contre 18,50 % à fin 2004.

- **La trésorerie est positive**, les activités pétrolières du Groupe au Congo et en Amérique latine étant génératrices de trésorerie nette sur l'exercice.

Les disponibilités s'élèvent au 31 décembre 2005, à 235,1 M€.

- **Les actifs non pétroliers** restent marginaux au bilan et dans l'activité du Groupe. Les navires polyvalents détenus ont été cédés courant 2005. Le Groupe détient toujours un permis d'exploration aurifère au Mali.

- **Le cours de l'action** a oscillé entre un plus bas de 14 € et un plus haut de 21,5 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le nombre de titres Maurel & Prom s'établit au 31 mars 2006, à 116,2 millions.

La dilution potentielle liée à l'éventuelle conversion des OCEANE ainsi qu'à l'exercice des BSAR et des options de souscription d'action, pourrait porter le nombre d'actions à 137,8 millions.

La capitalisation boursière de Maurel & Prom sur la base de 116,2 millions d'actions et d'un cours, au 11 mai 2006, de 17,39 € s'établit à 2 020 M€.

### 9.2.

#### Résultat

##### 9.2.1.

#### Résultat opérationnel courant

En 2005, le résultat opérationnel courant du Groupe est de 181,7 M€ en progression de 330 % par rapport au résultat opérationnel courant de 2004 (42,3 M€).

Cette progression est un peu plus rapide que celle du chiffre d'affaires qui atteint 302 % (407,7 M€ en 2005, contre 101,3 M€ en 2004).

En pourcentage, le résultat opérationnel courant représente 44,5 % du chiffre d'affaires 2005, contre 41,7 % en 2004.

### 9.2.2.

#### Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net et des produits nets

Chiffre d'affaires par activité En millions d'euros	Total	Production pétrolière/gazière	Forage	Autres
2004	101,3	80,9 (79,8 %)	15,4 (15,2 %)	5,0 (5,0 %)
2005	407,7	383,5 (94,1 %)	22,1 (5,4 %)	2,1 (0,5 %)

La progression globale du chiffre d'affaires provient avant tout de l'activité production pétrolière et gazière qui a été multipliée par 4, de 2004 à 2005. Le chiffre d'affaires consolidé de la filiale forage Caroil progresse de 43,5 % de 15,4 M€ à 22,1 M€.

Chiffre d'affaires par zone géographique En millions d'euros	Total	Congo	Colombie Venezuela	Autres
2004	101,3	97,4 (96,1 %)	n/a	3,9 (3,9 %)
2005	407,7	256,1 (62,8 %)	149,5 (36,7 %)	2,1 (0,5 %)

L'évolution géographique du chiffre d'affaires montre une diminution du poids du Congo (production pétrolière et gazière ainsi que l'activité forage) de 96,1 % en 2004, à 62,8 % en 2005. Cette évolution correspond à la diversification géographique réalisée avec l'acquisition d'Hocol consolidée dans les comptes depuis le 4 août 2005.

### 9.2.3.

#### Facteurs externes ayant influencé sensiblement les activités

À la fin de l'année 2005, le chiffre d'affaires du Groupe provient à 94,1 % de la production pétrolière et gazière.

Les facteurs externes les plus influents sur les résultats du Groupe sont la productivité de des gisements, les prix internationaux du pétrole exprimés en dollar ainsi que leur conversion en Euro dans les comptes.

L'entrée d'Hocol dans le périmètre a influencé de façon significative le résultat et les équilibres bilanciaux tant à l'actif qu'au passif avec l'émission d'OCEANE (pour un montant de 375 M€).

Sur le plan du résultat opérationnel courant la contribution d'Hocol depuis le 4 août 2005 est de 68,8 M€ ou 42,6 % du résultat opérationnel de l'année pour l'ensemble du Groupe.

### 9.3.

#### Autres informations sur le compte de résultat

En milliers d'euros	2005	2004
Résultat opérationnel courant	181 660	42 323
Autres éléments opérationnels	(20 292)	4 342
Résultat opérationnel	161 368	46 665
Résultat financier	(45 854)	(1 459)
Résultat avant impôts	115 514	45 206
Impôts sur les résultats	(17 266)	(196)
Résultat net des sociétés intégrées	98 248	45 010
Quote-part des sociétés mises en équivalence	2 033	1 615
Résultat net de l'ensemble consolidé	100 280	46 625

Les autres éléments impactant le résultat opérationnel de 2005 comprennent principalement la dépréciation des actifs gaziers du Vietnam à hauteur de 20,9 M€. Ces actifs ont été dépréciés à cause des résultats du test conduit sur le gisement de gaz en 2005 et l'environnement économique et contractuel du permis qui n'ont pas permis de conclure à la viabilité de ce projet.

Le résultat financier au 31 décembre 2005, s'établit à - 45,9 M€ contre - 1,5 M€ au 31 décembre 2004.



Cette variation s'explique principalement par :

- la hausse de la charge d'intérêts nette qui passe de 5,4 M€ en 2004 à 28,3 M€ en 2005, liée notamment à l'émission des OCEANE et l'augmentation des emprunts bancaires ;
- et les pertes de change constatées à hauteur de 16,9 M€ en 2005, contre un gain de change de 4 M€ en 2004, l'activité du Groupe étant sensible à l'évolution de la parité euro/dollar.

La progression de la charge d'impôts en 2005, provient essentiellement de l'acquisition du groupe Hocol. Le taux effectif d'impôts s'élève à 15 % contre une charge d'impôts théorique de 33,833 %. Cette différence provient notamment des impôts payés en nature comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires du Groupe et qui, de ce fait, ne sont pas comptabilisés en normes IFRS dans le poste impôts.

# 10.

## Trésorerie et capitaux propres

### 10.1. Information sur les capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Actions propres	Primes
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>55 906</b>		<b>58 930</b>
Écart de conversion			
Retraitement fusion Aréopage			
<b>Résultat net enregistré directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Affectation du résultat			
Résultat net			
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital	27 331		10 893
Stock options			90
<b>31 décembre 2004</b>	<b>83 237</b>	<b>—</b>	<b>69 913</b>
Résultat latent sur des couvertures de flux de trésorerie			
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>83 237</b>	<b>—</b>	<b>69 913</b>
Écarts de conversion			
OCEANE			44 003
Impôts différés sur OCEANE			(14 888)
Instruments financiers			
<b>Résultat net enregistré directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 115</b>
Affectation du résultat - Dividendes			
Résultat net			
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 115</b>
Augmentation de capital	6 265		96 680
Stock options			4 482
Mouvements sur actions propres		(3 707)	
<b>31 décembre 2005</b>	<b>89 502</b>	<b>(3 707)</b>	<b>200 190</b>

Réserves	Réserves de couverture	Écart de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
(12 736)	0	0	24 276	126 376	130	126 506
		(426)		(426)		(426)
11 242				11 242		11 242
11 242	0	(426)		10 816	0	10 816
24 276			(24 276)	0		0
			46 603	46 603	22	46 625
35 518	0	(426)	22 327	57 419	22	57 441
				38 224		38 224
				90		90
22 782	—	(426)	46 603	222 109	152	222 261
(606)	2 752			2 146		2 146
22 176	2 752	(426)	46 603	224 255	152	224 407
		20 630		20 630		20 630
				44 003		44 003
				(14 888)		(14 888)
	(2 752)			(2 752)		(2 752)
0	(2 752)	20 630	0	46 993	0	46 993
29 976			(46 603)	(16 627)		(16 627)
			100 233	100 233	46	100 279
29 976	(2 752)	20 630	53 630	130 599	46	130 645
				102 945		102 945
				4 482		4 482
				(3 707)		(3 707)
52 152	—	20 204	100 233	458 574	198	458 772

## 10.2.

### Source, montant et description des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous fait apparaître les flux de trésorerie suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat avant impôt consolidé	117 547	46 821
Ajustement pour :		
- Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions	93 823	15 859
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	22 999	
- Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés	4 482	90
- Autres produits et charges calculés	14 822	(1 750)
- Plus et moins-values de cession	(1 777)	(5 548)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2 033)	(1 615)
<b>Capacité d'autofinancement avant impôt</b>	<b>249 864</b>	<b>53 857</b>
<b>Impôt versé</b>	<b>(16 584)</b>	<b>(196)</b>
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>40 680</b>	<b>33 138</b>
- Clients	38 295	(1 423)
- Fournisseurs	42 294	8 820
- Stocks	(2 014)	21
- Autres	(37 895)	25 720
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>273 960</b>	<b>86 799</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(166 856)	(98 338)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	17 722	5 768
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(134)	(1 404)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	820	49
Acquisitions de filiales	(347 988)	
Variation des prêts et avances consentis	(10 781)	225
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(1 142)	3 455
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(508 359)</b>	<b>(90 245)</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	83 982	52 827
Dividendes versés	(16 627)	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	425 092	30 083
Remboursement d'emprunts	(71 521)	(59 585)
Autres mouvements (actions propres)	(3 707)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>417 220</b>	<b>23 325</b>
Incidence des variations des cours des devises	17 297	117
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>200 119</b>	<b>19 996</b>
Trésorerie à l'ouverture	31 939	11 942
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nette a la clôture</b>	<b>232 058</b>	<b>31 939</b>

La progression de la capacité de financement et l'amélioration importante du besoin en fonds de roulement ont permis d'auto-financer par les flux de l'activité opérationnelle les investissements de l'activité de recherche et de production.

Les opérations de croissance (acquisitions de filiales) ont été pour l'essentiel financées par le produit de l'émission de l'emprunt obligataire OCEANE.

Il se dégage en 2005, une augmentation de trésorerie nette de plus de 200 M€ contre 20 M€ en 2004.

### 10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Le 9 mars 2005, la Société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 375 M€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an (coupons payables le 1<sup>er</sup> jour de chaque année) et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Afin de poursuivre ses investissements, Maurel & Prom a obtenu le 24 janvier 2005, une extension de 50 M\$ à 120 M\$ de la facilité existante accordée le 23 septembre 2003, par Natexis (RBL) ; cette facilité ayant ensuite été portée à 150 M\$, le 19 juillet 2005. Elle est remboursable en dollar US et porteuse d'intérêts au taux Libor + 4,5 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts) ; le plan de remboursement, modifié suite à l'extension, court à compter du 25 avril 2006 et le terme de remboursement est fixé au 25 janvier 2009. Cette facilité est assortie d'une option de remboursement anticipé. L'encours utilisé au 31 décembre 2005, s'élève à 112,1 M\$, le montant disponible sur cette facilité est donc de 37,9 M\$.

Aux termes de cette convention de crédit revolving de 150 M\$ conclue avec Natexis Banques Populaires et autres prêteurs, Maurel & Prom a consenti certaines sûretés et nantissements en garantie des sommes mises à disposition. Ces sûretés et nantissements consentis en faveur des prêteurs consistent notamment en :

- la constitution progressive d'un compte gage espèces correspondant à 10 % de la base d'emprunt la plus haute ;
- le nantissement des titres détenus par la Société dans Zetah Kouilou Ltd et Zetah Congo Ltd ;
- le gage des droits et intérêts dans les Contrats de Partage de Production de Kouilou et de Kouakouala ;
- la cession, à titre de garantie, des droits de la Société dans les contrats d'exportation pétrole relatifs aux champs de Kouakouala et de Kouilou ;
- le nantissement d'un compte bancaire recevant les sommes provenant des contrats d'exportation, de la police d'assurance et des contrats de couverture ;
- la cession à titre de garantie des contrats de couverture et des polices d'assurance ;
- et la souscription d'une assurance garantissant un niveau de facturation minimal du baril de pétrole brut.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à respecter les principaux ratios suivants :

- dette financière totale nette sur fonds propres inférieure à 1,4 ;
- et excédent brut d'exploitation sur frais financiers nets supérieur à 3.

L'encours sur la convention de crédit de 10,5 M\$ conclue par la société Caroil avec la Banque Belgoise est de 2,2 M\$ au 31 décembre 2005. Cet emprunt porte intérêt à Libor + 3,86 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts) et est à échéance au 30 juin 2006.

Dans le cadre de cette convention de financement, Caroil a accordé les sûretés suivantes : cession de ses créances professionnelles, nantissement de solde de compte de facilité et signature d'un acte de sûreté propriété relatif au compte de provision. Par ailleurs, une garantie à première demande a été consentie par Maurel & Prom en garantie du respect des engagements de Caroil.

Une convention de financement de type Bridge Facility a été signée par la Société le 20 juillet 2005, avec BNP Paribas pour un montant total de 60 M\$, cette facilité courait jusqu'au 31 octobre 2005, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2005 ; elle a été totalement remboursée au 21 novembre 2005.

Un avenant à cette convention a été signé le 27 octobre 2005, substituant à cette facilité, une facilité de 30 M\$ ouverte jusqu'au 31 janvier 2006 ; cette facilité porte intérêt au taux Libor USD un mois plus 4 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts). Aucun tirage n'a été fait sur cette ligne qui est donc totalement disponible au 31 décembre 2005.

Dans le cadre de la convention de financement initiale de 60 M\$ signée avec BNP Paribas le 20 juillet 2005, Maurel & Prom a procédé au nantissement, en garantie du remboursement du prêt, des titres acquis au sein du capital de la société Hocol Petroleum Holdings Ltd.

Par ailleurs Maurel & Prom s'est engagée à :

- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur les actifs d'un membre du Groupe Maurel & Prom d'une valeur de plus de 2 M\$ ;
- ne pas procéder à une cession d'un actif du Groupe, sauf à sa pleine valeur de marché et dans le cadre de la gestion ordinaire et à l'exception de certaines cessions ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours et dans la limite de 15 M\$ pour l'ensemble du Groupe ;
- et ne pas consentir à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité, des prêts supérieurs unitairement à 1 M\$ ou globalement de plus de 6 M\$.

Hocol SA a contracté le 27 juin 2003, sous forme de crédit syndiqué, un emprunt de 150 000 000 Pesos colombiens ; cet emprunt, remboursable dans la devise locale sur 5 ans avec un différé de 18 mois, est porteur d'intérêts au taux DTF (dépôt à terme fixe à 90 jours) + 5,5 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts), l'encours au 31 décembre 2005 de cet emprunt est de 120 000 000 Pesos colombiens, soit une contre-valeur 52,5 M\$.

Cette facilité est assortie d'une option de remboursement anticipé.

Dans le cadre de cette convention de financement, Hocol SA a nanti les droits et intérêts de Hocol et Homcol dans les Contrats de Partage de Production et 13,52 % des actions de Hocol Limited. Par ailleurs elle a nanti le compte bancaire recevant le produit de ses ventes d'hydrocarbures du Contrat de Partage de Production du champ de Palermo.

**10.4.**  
**Restrictions à l'utilisation  
de capitaux ayant une influence  
sensible sur les opérations**

Il n'existe pas de restriction à l'utilisation de capitaux susceptible d'avoir une influence sensible sur les opérations.

**10.5.**  
**Sources de financement prévues pour  
les principaux investissements envisagés**

Les investissements à venir seront principalement autofinancés.

# 11.

## Recherche et développement, brevets et licences

Le Groupe Maurel & Prom n'entreprend aucune activité de recherche et développement et ne détient aucun brevet ni aucune licence significative.





# 12.

## Information sur les tendances

### 12.1.

#### Évolution de l'activité de la Société

Maurel & Prom a acquis le 4 août 2005, auprès de Knightsbridge Petroleum, le groupe Hocol dont les actifs sont situés en Colombie et au Venezuela.

La concession de Tello en Colombie, a été rétrocédée le 14 février 2006, à l'État colombien. Cette concession était la dernière concession existant en Colombie et n'a pas été renouvelée par le gouvernement colombien conformément à sa politique de suppression de ce type de contrats, comme le Groupe l'avait anticipé. Le territoire antérieurement couvert par la concession de Tello a fait l'objet d'un permis octroyé à Ecopetrol, la compagnie nationale colombienne.

### 12.2.

#### Tendances connues, incertitudes, engagements ou évènements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours

##### 12.2.1.

#### Activités pétrolières et gazières

##### 12.2.1.1.

#### Congo

##### Général

Dans le cadre des accords initiés dès juin 2005, entre Maurel & Prom, la société Burren Energy et la SNPC (Société Nationale des Pétroles du Congo), Maurel & Prom et son partenaire Burren Energy se sont engagés à céder 10 % de leurs droits sur le permis d'exploitation de M'Boundi à la SNPC. Suite à cette cession, les droits de Maurel & Prom sont passés de 54 % à 48,6 % sur ce permis. Parallèlement, les droits de Maurel & Prom et de Burren Energy ont été prolongés sur le permis de M'Boundi de 2017 à 2030 et le permis d'exploitation de Kouakouala sera prolongé de 2008 à 2023. Lors de la session du 24 mars 2006, le parlement congolais a ratifié les projets de loi portant approbation du Contrat de partage de production de La Noubi et des avenants aux Contrats de Partage de Production de Kouilou et Kouakouala. L'ensemble de ce processus législatif permet de sécuriser le développement du Groupe dans le pays.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Société vend sa production au prix de la qualité N'Kossa à SOCAP, bénéficiant ainsi d'une différence de prix liée à la qualité plus favorable que celle qui était appliquée précédemment (base Djeno).

En mars 2006, Maurel & Prom a signé un contrat de fourniture avec la société Congolaise de Raffinage (CORAF) permettant à l'association M'Boundi de commercialiser directement 5 000 b/j.

#### Développement

Sur le permis M'Boundi, le programme de développement 2006 prévoit la réalisation de 18 à 24 puits producteurs et de 3 puits d'injection d'eau.

La capacité des installations de production sera portée à 90 000 b/j, par l'ajout d'un troisième train de séparation et traitement de 30 000 b/j, la construction d'un troisième bac de stockage et l'augmentation du nombre de pompes d'expédition. Parallèlement, des dessaleurs seront installés afin de conforter les spécifications export, ainsi qu'une unité de traitement des eaux de production qui seront intégralement réinjectées dans le gisement.

Un pilote d'injection d'eau d'une capacité de 20 000 b/j devrait être opérationnel fin 2006, avec 3 puits injecteurs. Ce pilote est une première phase d'une injection d'eau généralisée sur le champ, qui permettrait de maintenir la pression du gisement et de stabiliser le niveau de production. Une deuxième phase de 60 000 b/j est programmée et pourrait être opérationnelle au deuxième trimestre 2007.

L'extension sud du champ de M'Boundi est en cours d'investigation avec le forage des puits M'Boundi 2001 et 2002, afin de vérifier l'extension sud du champ et, dans le cadre de l'injection d'eau, 3 puits seront forés en 2006.

Sur le permis Kouakouala, suite à l'obtention de la prolongation du permis d'exploitation, les installations de production seront réhabilitées en vue d'une meilleure sécurité de fonctionnement et le projet d'injection d'eau sera réévalué.

#### Exploration

L'activité exploration, essentiellement forage, sera très intense en 2006. L'ensemble des puits d'exploration inscrits au budget ferme de cette année a pour cible 159 Mboe en part nette Maurel & Prom avant redevance. Les forages inscrits au budget optionnel (chéneaux de Mengo et M'Bemba Est) visent 39 Mboe supplémentaires. L'ensemble des prospects d'exploration identifiés par Maurel & Prom sur les permis congolais correspond à 259 Mboe en part nette Maurel & Prom avant redevance.

### **Kouilou**

Au thème des grès de Vandji, dans le quart sud-est du permis Kouilou, les voies d'accès sont en cours de réalisation en vue des forages d'exploration de Loufika et Tioni. Il s'agit d'une région où toute l'infrastructure est à construire.

Au nord du permis, la réalisation des voies d'accès a été initiée en vue du forage de Kintombo.

Les structures nord-ouest et sud-est de M'Boundi sont en cours d'interprétation en vue de leur forage au deuxième semestre de cette année.

### **Kouakouala**

Le thème des grès du Djeno a été foré à partir du permis de Kouakouala, ouvrant par la même occasion une partie des accès à Doungou sur le permis de La Noumbi dont le forage sera réalisé après celui de Kitombo avec le puits de Boubissi-1 qui a rencontré une quarantaine de mètres de grès imprégnés. Le forage de ce puits a mis en évidence des réserves d'hydrocarbures trop lourds pour être mis en exploitation avec des techniques conventionnelles.

#### **12.2.1.2.**

##### **Colombie**

La campagne d'exploration 2006 en Colombie est particulièrement importante en termes d'investissements.

Cette campagne 2006 prévoit la réalisation d'un maximum de 8 puits d'exploration et 47 puits de développement. L'ensemble des prospects d'exploration identifiés par Maurel & Prom sur les permis colombiens correspond à 295 Mboe en part nette Maurel & Prom avant redevance. Les dépenses de développement prévues seront principalement effectuées avec les associés d'Hocol sur les champs de San Francisco (Hocol opérateur) et des Llanos (Hocol non opérateur).

Conformément aux accords initiaux prévus, la concession de Tello a été rétrocédée à l'ANH (Agencia Nacional de Hydrocarburos) le 14 février 2006.

#### **12.2.1.3.**

##### **Venezuela**

Le gouvernement vénézuélien a engagé en 2005 un processus de mise sous contrôle étatique du capital des entreprises pétrolières opérant dans le pays. Ceci se traduit par un changement, courant 2006, du statut des sociétés privées pétrolières en sociétés d'économie mixte « *Empresa mixta* ». Les anciens droits sur permis seront donc dorénavant remplacés par une participation dans une nouvelle société en associa-

tion avec PDVSA, société nationale pétrolière vénézuélienne, et d'autres associés privés locaux.

Les services fiscaux ont parallèlement lancé en 2005, des contrôles fiscaux sur l'ensemble des sociétés pétrolières opérant au Venezuela ; ils portent pour l'essentiel sur le relèvement rétroactif du taux d'imposition fixé à 34 % depuis 2001 à 50 %. Ce changement de taux, connu au moment de l'acquisition d'Hocol, a été pris en compte en 2005.

#### **12.2.1.4.**

##### **Autres pays**

Au Gabon, sur la base des premiers résultats obtenus sur les puits ONAL (permis d'Omoueyi), le Groupe va renforcer son programme de forage (5 puits supplémentaires sont prévus durant le premier semestre 2006) sur une ou deux structures avoisinantes. Une acquisition sismique 2D moderne de 900 km est également au programme 2006 sur le nord et le sud du permis.

Sur le permis de Nyanga Mayombe, un test de production longue durée avec des installations provisoires sera réalisé en 2006, afin de mieux caractériser le réservoir, sous réserve de solutions économiques pour exporter la production de ce champ marginal. Les autorisations nécessaires ont été obtenues auprès des autorités de tutelle et les discussions avec un opérateur pétrolier pour l'évacuation des productions résultantes sont en cours.

Maurel & Prom est à la recherche d'un nouveau partenariat sur le permis Sebikhotane au Sénégal. Après le rachat de la société Orchard, partenaire historique dans le permis Sebikhotane, d'autres pistes sont explorées. La sentence dans l'arbitrage avec le partenaire Orchard a été rendue en début 2006. Maurel & Prom a payé 135 000 € en règlement de la sentence arbitrale plus les frais d'arbitrage. Par la suite, en mai 2006, Maurel & Prom a racheté la société Orchard, qui détient une participation de 35 % dans le projet.

En Tanzanie, un appareil de forage ayant été tout récemment retenu, le premier puits d'exploration (Mkuranga #1) devrait démarrer au deuxième semestre 2006.

En Hongrie, le forage d'exploration avec objectif gaz Cs-DOR1 ayant donné des résultats décevants dans le premier trimestre de 2006, des discussions sont en cours avec de nouveaux partenaires pour éventuellement poursuivre les travaux.

Le 19 février 2006, conformément à la possibilité qui lui avait été faite début 2005 lors de l'acquisition initiale, Maurel & Prom a porté sa participation de 25 % à 30 % au sein de la société Panther Eureka Srl pour un complément de prix de 8 M\$.

**12.2.2.****Activités de forage - Caroil**

La vocation de Caroil est de devenir une société de forage à part entière, gagnant en autonomie en s'appuyant sur un parc accru et de nouveaux moyens financiers. La commercialisation de son savoir-faire auprès de pétroliers internationaux

opérant hors du Congo, constitue l'axe de développement de cette filiale. Un programme d'acquisition d'une dizaine d'appareils de forage est prévu sur les deux années à venir.

Sur le plan opérationnel en 2006, Caroil prévoit de forer une quarantaine de puits avec un parc de 9 appareils de forage en fin d'année.



# 13.

## Estimation du chiffre d'affaire et des budgets d'investissement

Maurel & Prom ne communique pas sur son résultat prévisionnel au sens du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

### 13.1.

#### Estimations de chiffre d'affaires et de budget d'investissements pour 2006

Depuis le début de l'année 2006, l'environnement a évolué favorablement pour les prix du pétrole brut. Après la forte croissance et la diversification géographique enregistrées en 2005, Maurel & Prom va poursuivre sa croissance interne avec des investissements de développement au Congo et en Colombie pendant toute l'année 2006. Parallèlement, une politique d'exploration très dynamique est mise en œuvre cette année principalement sur les permis colombiens pour l'Amérique latine ainsi que congolais et gabonais dans le Golfe de Guinée.

Les investissements prévus en 2006 sont estimés respectivement à 128 M€ pour les développements et 99 M€ pour l'exploration.

Le chiffre d'affaires 2006 est budgété à 556 M€ avec des hypothèses de prix du baril de Brent à 57 \$ (avril à décembre 2006) et de taux de change moyen annuel euro/dollar US de 1,20. Le chiffre d'affaires 2006 intègre l'impact négatif lié à la rétrocession de Tello en Colombie le 14 février 2006 et à la cession de 10 % des droits de M'Boundi à la SNPC (Société Nationale des Pétroles au Congo) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les analyses de sensibilité du chiffre d'affaires budgétés pour 2006 en fonction du prix du baril et du taux de change euro/dollar US sont les suivantes :

- taux de change moyen annuel euro/dollar US + 5 % de 1,20 à 1,26 : chiffre d'affaires annuel de 529,3 M€ au lieu de 555,6 M€, soit - 26,3 M€ ou - 4,7 % sur le chiffre d'affaires annuel budgété ;
- prix du baril de Brent + 15 % de 57 \$ par baril à 65,6 \$ par baril sur la période d'avril à décembre 2006 et taux de change euro/dollar US de 1,20 : chiffre d'affaires annuel de 602,7 M€ au lieu de 555,6 M€, soit + 47,1 M€ ou + 8,5 % sur le chiffre d'affaires annuel budgété.

Compte tenu de l'augmentation budgétée du prix de vente des barils produits par la Société et de la stabilité de ses coûts unitaires (exploitation, transport et amortissements), le résultat opérationnel courant avant incidence de l'exploration devrait progresser plus que le chiffre d'affaires. Des résultats négatifs du programme d'exploration dynamique de 2006 affecteraient directement le niveau du résultat opérationnel courant.

### 13.2.

#### Hypothèses fondant les estimations de chiffre d'affaires et de budget d'investissements 2006

Au-delà des hypothèses de cours du Brent et du taux de change (point 13.1.), l'évolution du chiffre d'affaires 2006 intègre les perspectives de production du Groupe au Congo et en Amérique latine. Les coûts d'exploitation et de transport ainsi que le montant des investissements budgétés en développement et en exploration correspondent aux estimations des coûts techniques du Groupe sur ses projets.

Les amortissements sont calculés sur la base du niveau de réserves certifiées par DeGolyer & MacNaughton.



# 14.

## Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale

L'Assemblée générale mixte des actionnaires a décidé, le 28 décembre 2004, de transformer Maurel & Prom en Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance et a adopté de nouveaux statuts correspondant à la nouvelle forme sociale de la Société. La composition et le fonctionnement actuels des organes sociaux sont décrits ci-dessous.

### Directoire

**Monsieur J.-F. Hénin** (Président)  
**Monsieur R. Gozalo**  
 (Directeur général)  
**Monsieur D. Pèlerin**  
 (Directeur exploration)

### Conseil de surveillance

**Monsieur G. Andreck** (Président)  
**Monsieur E. de Marion de Glatigny**  
 (Vice-président)  
**Monsieur C. Bellon de Chassy**  
**Monsieur F. Chalandon**  
**Financière de Rosario** représentée  
 par Monsieur J.-F. Michaud  
**Monsieur A. Gomez**  
**Monsieur R. d'Hauteville**  
**Monsieur A. Vilgrain**

### Censeur

**Monsieur G. Brac de la Perrière**

### Comité des Nominations et des Rémunérations

**Monsieur F. Chalandon**  
**Monsieur A. Gomez**

### Comité d'audit

**Monsieur G. Brac de la Perrière**  
**Monsieur F. Chalandon**

### 14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction

#### 14.1.1.

#### Composition des organes sociaux

##### 14.1.1.1.

#### Composition du Directoire

À la date du présent document de référence, le Directoire de la Société est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-François Hénin, Président,
- Monsieur Roman Gozalo, membre du Directoire, Directeur général,
- Monsieur Daniel Pèlerin, membre du Directoire, Directeur exploration.

#### Monsieur Jean-François Hénin, 62 ans

Maurel & Prom  
 12, rue Volney  
 75002 Paris

#### Expertise en matière de gestion

Monsieur Jean-François Hénin a exercé les fonctions de Directeur général de Thomson CSF Finance, puis d'Altus jusqu'en mai 1993. Monsieur Hénin a ensuite été Président Directeur général de la société Électricité et Eaux de Madagascar entre 1994 et 2000.

Depuis cette date, il a exercé en tant que Gérant de Maurel & Prom, puis Président du Directoire depuis la transformation de la Société en Société Anonyme fin 2004.

**Monsieur Roman Gozalo, 60 ans**

Maurel & Prom  
12, rue Volney  
75002 Paris

Monsieur Roman Gozalo est également Directeur général de Maurel & Prom.

**Expertise en matière de gestion**

Monsieur Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la Direction générale de trois filiales du groupe Total entre 1979 et 2002 et également en tant que Directeur administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999.

**Monsieur Daniel Pèlerin, 60 ans**

Maurel & Prom  
12, rue Volney  
75002 Paris

Monsieur Daniel Pèlerin est également Directeur exploration de Maurel & Prom.

**Expertise en matière de gestion**

Successivement, chef du département géophysique d'Elf Aquitaine au Congo, puis Directeur exploration de plusieurs filiales d'Elf Aquitaine, Monsieur Pèlerin a assuré le poste de Directeur d'une entité d'Exploration Elf Aquitaine dans la zone Amérique latine/Caraiïbes.

Messieurs Daniel Pèlerin et Roman Gozalo ont été respectivement nommés membres du Directoire le 22 avril 2005 et le 24 octobre 2005, par le Conseil de surveillance.

Il est à noter le départ de deux membres du Directoire au cours de l'exercice 2005 : Monsieur Frédéric Boulet, nommé le 28 décembre 2004 et ayant quitté ses fonctions le 18 août 2005, ainsi que Monsieur Marc Sengès, nommé par le Conseil de surveillance du 22 avril 2005 et ayant quitté ses fonctions le 23 septembre 2005.

**14.1.1.2.**

**Autres informations**

À la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

- n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, à l'exception de Monsieur Jean-François Hélin qui a été condamné par la Cour de discipline budgétaire et financière, dans le cadre du dossier Altus Finance, à une peine d'amende (Arrêt du 24 février 2006) ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

**14.1.1.3.**

**Composition du Conseil de surveillance**

À la date du présent document de référence, le Conseil de surveillance de la Société est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Gérard Andreck, Président,
- Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny, Vice-président,
- Monsieur Christian Bellon de Chassy,
- Monsieur Fabien Chalandon,
- Financière de Rosario, représentée par Monsieur Jean-François Michaud,
- Monsieur Alain Gomez,
- Monsieur Roland d'Hauteville,
- et Monsieur Alexandre Vilgrain.

**Monsieur Gérard Andreck, 61 ans**

**MACIF**

2/4, rue de Pied-de-Fond  
79037 Niort Cedex

**Expertise en matière de gestion**

En tant que dirigeant de la MACIF (Directeur général) et du groupe MACIF, Monsieur Andreck dispose des connaissances et d'une expertise en matière financière, stratégique et en gouvernance d'entreprise.

**Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny, 59 ans**

40, rue des Hauts-Fresnays  
92500 Rueil-Malmaison

**Expertise en matière de gestion**

Monsieur de Marion de Glatigny a développé son expertise en matière de gestion par ses fonctions de directeur dans une compagnie d'assurance et également ses mandats de membre de Conseils de surveillance depuis 1984.



**Monsieur Christian Bellon de Chassy, 73 ans**

42, rue des Rosiers  
75004 Paris

**Expertise en matière de gestion**

Christian Bellon de Chassy est expert près les tribunaux et arbitre international. Il est diplômé ès-sciences (en chimie et géologie) et ingénieur de l'Institut du pétrole (École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, ENSPM 1966 : forage - production).

Il a acquis, comme directeur de Comex puis chez Elf, une très large expérience de terrain dans le forage, la production et la construction offshore, notamment en Norvège. En créant sa propre société d'expertise pétrolière, Orcal Offshore, il a réalisé plus de 200 expertises maritimes et pétrolières comme « *loss adjuster* » agréé par les Lloyds. À la demande des pétroliers ou de leurs assureurs, il a agi comme conseil et a certifié des procédures de travaux dans plus de 30 pays. Conseil de la Communauté Européenne, il a participé à l'orientation de la recherche énergétique et, enfin, il a été chargé de gérer des budgets de la Banque Mondiale.

**Monsieur Fabien Chalandon, 53 ans**

1, rue Auguste-Vacquerie  
75116 Paris

**Expertise en matière de gestion**

Monsieur Chalandon dispose d'une expertise de gestion dans la mesure où il a été Président de cinq sociétés, dont une cotée en bourse (Otor) et quatre non cotées (Terraillon, Sogeres, Madison/Chart Energy, New World Trust). Monsieur Chalandon est également associé gérant et co-fondateur d'une banque d'affaire américaine, administrateur de plusieurs fonds de *private equity* (France, Irlande, USA). Monsieur Chalandon dispose par ailleurs d'une expertise en matière de restructuration (Terraillon, New World Trust) et de gestion dans un environnement actionnarial difficile (Sogeres, Otor, Madison/Chart Energy). Il est également créateur d'une société internet (Telnic).

**Financière de Rosario**

RCS Paris numéro 716 580 477  
Siège social : 20, rue Royale - 75008 Paris.

Représentant permanent : Monsieur Jean-François Michaud, 50 ans, Président-Directeur général de Financière de Rosario.

**Monsieur Alain Gomez, 67 ans**

Maurel & Prom  
12, rue Volney  
75002 Paris

**Expertise en matière de gestion**

Monsieur Alain Gomez dispose d'une expertise en matière de gestion puisqu'il exerce des fonctions de Président-Directeur général et mandataire social au sein de nombreuses sociétés depuis 1973.

**Monsieur Roland d'Hauteville, 64 ans**

8, rue de Villersexel  
75007 Paris

**Expertise en matière de gestion**

Monsieur Roland d'Hauteville a fait l'essentiel de sa carrière dans la banque et la finance. Après HEC (1964) et un service militaire comme enseignant à Madagascar, il entre à la First National City Bank à Paris, puis il rejoint la Banque Commerciale de Paris qui fusionnera en 1971, avec la Banque Vernes. Il reste 17 ans dans cet établissement où il occupera le poste de Directeur Financier. En 1985, il fonde la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) dont il sera le Directeur général jusqu'en 1990, date de la prise de contrôle par le Crédit Agricole. Il sera ensuite Directeur général de la Banque Elkann, puis de la société de bourse Leven, avant d'être le conseiller du Président de Cyril Finance.

Il est aujourd'hui Président de la Compagnie Financière Internationale Privée (COFIP), Administrateur de la Banque Michel Inchauspé, du Groupe Leseleuc et de Panhard.

**Monsieur Alexandre Vilgrain, 50 ans**

39, rue Jean-Jacques Rousseau  
75001 Paris

**Expertise en matière de gestion**

Monsieur Vilgrain a débuté sa carrière en 1979, dans le groupe industriel familial, le Groupe Jean-Louis Vilgrain, au sein duquel il a assumé de nombreuses responsabilités dans les sociétés filiales implantées en Afrique, dans l'Océan Indien, en Asie et en France. En 1985, Monsieur Vilgrain a pris la présidence de la société Delifrance Asia Ltd. Sous son impulsion, l'entreprise a été cotée à la Bourse de Singapour en 1996. Depuis 1995, Monsieur Vilgrain, qui a succédé à son père, assure les fonctions de Président-Directeur général de

Somdiaa. Monsieur Vilgrain a défini et mis en œuvre une stratégie de développement du groupe en Afrique dans l'industrie meunière et sucrière.

Monsieur Vilgrain assure par ailleurs divers mandats d'administrateur, notamment au sein des Conseils d'administration des filiales de la Somdiaa et représente la Somdiaa au sein du Conseil d'administration de la Proparco, en qualité de censeur ainsi qu'au sein du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN). Monsieur Vilgrain a été également élu nommé Vice-président du Conseil de surveillance de la société Les Fromentiers de France, puis Président du Conseil de cette même société en 2005.

Monsieur Vilgrain a suivi une formation en droit à la faculté d'Assas.

Il est à noter que certains membres du Conseil de surveillance ont quitté leurs fonctions au cours de l'exercice 2005 : Monsieur Jean-Louis Chambon, le 6 juillet 2005 et Monsieur Pierre Jacquard, le 7 novembre 2005. Monsieur Gérard Andreck a été nommé Président du Conseil de surveillance lors de la réunion du Conseil de surveillance en date du 7 novembre 2005, en remplacement de Monsieur Pierre Jacquard et Monsieur Alexandre Vilgrain a été coopté par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon.

Depuis le début de l'exercice 2006, il est également précisé que Monsieur Guillaume Verspieren a démissionné de ses fonctions le 10 avril 2006, ainsi que Monsieur Laurent Lafond, le 21 avril 2006. Lors de la réunion du Conseil de surveillance, en date du 11 mai 2006, Monsieur Christian Bellon de Chassy a été coopté en remplacement de Monsieur Laurent Lafond et Monsieur Roland d'Hauteville a été coopté en remplacement de Monsieur Guillaume Verspieren.

#### 14.1.1.4.

##### Autres informations

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil de surveillance :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incrimé par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- et n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de

surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

#### 14.1.1.5.

##### Composition des autres organes sociaux

En outre, Monsieur Gilles Brac de la Perrière a été désigné, par le Conseil de surveillance dans sa séance du 24 janvier 2005, censeur de la Société, avec pour mission d'assister à toutes les réunions du Conseil de surveillance de la Société, avec voix consultative.

#### Monsieur Gilles Brac de la Perrière, 79 ans

8, rue de la Boétie  
75008 Paris

##### Expertise en matière de gestion

Monsieur Brac de la Perrière a exercé en qualité de Président de Banque, Inspecteur des finances et est un ancien membre du collège de la Commission des Opérations de Bourse.

#### 14.1.2.

##### Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres des organes sociaux au cours des cinq dernières années

#### 14.1.2.1.

##### Membres du Directoire

#### Monsieur Jean-François Hénin,

Président du Directoire

Monsieur Hénin a exercé les fonctions de gérant de la société Pacifico SCA ; il est actuellement Président du Directoire de Pacifico SA (suite à la transformation de la société sous le statut de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance).

Monsieur Hénin est également Président-Directeur général de la société Zetah M&P Congo SA et Président du Directoire de Caroil SA, filiales de Maurel & Prom.

#### Monsieur Roman Gozalo,

Directeur général et membre du Directoire

Monsieur Roman Gozalo est également Président du Conseil de surveillance de Caroil SA, filiale de Maurel & Prom.

Au cours des cinq dernières années, il a exercé le mandat de Directeur général de la société TotalFinaElf Norvège. Monsieur Roman Gozalo n'exerce plus cette fonction.

**Monsieur Daniel Pèlerin,**

Membre du Directoire

Monsieur Daniel Pèlerin est salarié de Maurel & Prom exerçant les fonctions de Directeur exploration. Il n'exerce aucun autre mandat social.

**14.1.2.2.****Membres du Conseil de surveillance****Monsieur Gérard Andreck,**

Président du Conseil de surveillance

**Autres mandats**

Administrateur

- . Administrateur CCR SA (caisse de réassurance)
- . Président de Mutuelle Santé
- . Président du Directoire de CEMM SAS
- . Président SICAV OFI MIDCAP
- . Membre du Conseil de surveillance :
- . Membre du Conseil de surveillance IMA SA
- . Membre du Conseil de surveillance MACIF Gestion
- . Vice-président OFIVALMO Gestion SA
- . Membre du Conseil de surveillance OFIVALMO SA

Censeur

- . Foncière de Lutèce SA
- . Macifilia SA
- . Socram SA
- . Mutavie SA
- . Altima SA
- . SICAV OFI MA Tresor

Membre non mandataire social du Comité ou du Conseil

- . Macif Participations SAS
- . Compagnie Foncière de la MACIF SAS
- . GPIM SAS
- . MACIFIMO SAS
- . CAPA Conseil SAS
- . SIEM SAS
- . Domicours SAS

Étranger

- . Administrateur : Atlantis Seguro (Espagne)
- . Administrateur : Atlantis Vida (Espagne)
- . Administrateur : MACIF Zycic (Pologne)
- . Représentant permanent de la MACIF : SA EURESA Holding (Luxembourg)

**Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny,**

Vice-Président du Conseil de surveillance

**Autres mandats**

Président du Conseil de surveillance de Pacifico SA  
Administrateur de Easydentic

**Monsieur Fabien Chalandon,**

Membre du Conseil de surveillance

**Autres mandats**

- . Membre du Conseil de surveillance d'Access Capital Partners (France), fonds de fonds de private equity
- . Administrateur, puis Président d'Otor SA (France), industrie
- . Membre du Conseil de surveillance puis Président de Sogeres (France), troisième restaurateur collectif
- . Administrateur puis Président de Terrailon Holding (Irlande), industrie
- . Administrateur du General Partner d'Hibernia Capital Partners (Irlande), fonds de buy-out
- . Gérant de Madison/Chart Energy SCS (France), exploration pétrolière
- . Membre du Conseil consultatif de Banexi Ventures (France), fonds de venture capital
- . Administrateur délégué de New World Trust (Channel Islands), administrateur offshore
- . Directeur et Secrétaire de Telnic Ltd (Grande-Bretagne), licencié Icann pour le nom de domaine .tel
- . Administrateur de New Providence Fund (Bahamas), hedge fund
- . Associé gérant, président du comité de direction de The Chart Group (USA), banque d'affaires

**Financière de Rosario SA**

Membre du Conseil de surveillance

**Autres mandats**

- exercés par le représentant permanent de Financière de Rosario SA, Monsieur Jean-François Michaud :
- . Président Directeur général de la Financière de Rosario
  - . Président Directeur général de Financière Slota
  - . Président de SFIBB SAS
  - . Président de DYB SAS
  - . Administrateur délégué de Comcell Investissements
  - . Administrateur de Copagno
  - . Administrateur de Copagmont

- . Administrateur de Taxis Paris Île-de-France
- . Administrateur de JDP Lux
- . Gérant de Krizertax
- . Gérant de Lahire Taxis
- . Gérant de Lavi Taxis
- . Gérant de Loches Taxis
- . Gérant de Loire Taxis
- . Gérant de Micpol
- . Gérant de Montfort Taxis
- . Gérant d'Orléans Taxis
- . Gérant de Patay
- . Gérant de Pierrefonds Taxis
- . Gérant de Polmic
- . Gérant d'Ablis Taxis
- . Gérant d'Amboise Taxis
- . Gérant d'Apollonia Taxis
- . Gérant d'Arras Taxis
- . Gérant d'Atols Location
- . Gérant de Benyamin Taxis
- . Gérant de Blois Taxis
- . Gérant de Bréhat Taxis
- . Gérant de Caesara
- . Gérant de Chartres Taxis
- . Gérant de Chaumont Taxis
- . Gérant de Clisson Taxis
- . Gérant de Domremy Taxis
- . Gérant de Dyka
- . Gérant de Fredalex
- . Gérant de Joutred
- . Gérant de Kady
- . Gérant de Karam
- . Gérant de Kitax
- . Gérant de Pyrénées Taxis
- . Gérant de Reims Taxis
- . Gérant de Rochefort Taxis
- . Gérant de Saint-Cloud Taxis
- . Gérant de Seva
- . Gérant de Ste Nouvelle Atelier 60
- . Gérant de Splendid Taxis
- . Gérant de Taxis Alex
- . Gérant de Taxibis
- . Gérant de Taxicap
- . Gérant de Taxigar
- . Gérant de Taxipac
- . Gérant de Taxiray
- . Gérant de Taxivanes
- . Gérant de Tolbiac Taxis

- . Gérant de Valisa Taxis
- . Gérant de Vaucouleurs Taxis
- . Gérant de Vaucresson Taxis
- . Gérant de Ville-d'Avray Taxis

**Monsieur Alain Gomez,**  
Membre du Conseil de surveillance

#### Autres mandats

- . Administrateur de Fimalac SA
- . Administrateur de la Compagnie Générale de Santé
- . Administrateur de Biospace
- . Président de Santé Luxembourg
- . Président-Directeur général de Facom SA

**Monsieur Christian Bellon de Chassy,**  
Membre du Conseil de surveillance

#### Autres mandats

À la connaissance de la Société, Monsieur Bellon de Chassy n'exerce aucun autre mandat social.

**Monsieur Roland d'Hauteville,**  
Membre du Conseil de surveillance

#### Autres mandats

- . Président de la Compagnie Financière Internationale Privée (COFIP) SAS
- . Président de la société Volney 12 SAS
- . Membre du Conseil de surveillance de la Banque Michel Inchauspé
- . Administrateur du Groupe Leseleuc
- . Administrateur de la société Panhard General Defense

**Monsieur Alexandre Vilgrain,**  
Membre du Conseil de surveillance

#### Autres mandats

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- . Administrateur de la société Cogedal
- . Représentant de la société Cogedal au Conseil d'administration de Petrigel
- . Président-Directeur général de Somdiaa
- . Administrateur de Sominfor
- . Représentant permanent de Somdiaa au Conseil d'administration de Sominfor
- . Administrateur de la société Secria

- . Président-Directeur général de la société Conetrage
- . Président du Conseil de surveillance de la société Fromentiers de France
- . Administrateur de la société Sonopros
- . Président-Directeur général de la société Fromenterie Développement
- . Représentant de la société Fromenterie au Conseil d'administration de la société Fromenterie Développement
- . Gérant de la société Fromimo
- . Président du Conseil d'administration de la société Alexandre Vilgrain Holding
- . Représentant de la société Somdiaa au sein du Conseil d'administration du CIAN

#### Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- . Administrateur de la société Gabonaise SMAG
- . Administrateur de la société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- . Administrateur de la société Saris-Congo
- . Administrateur de la société Compagnie Sucrière du Tchad (CST)
- . Administrateur de la société Partenaires et Finances du Cameroun
- . Administrateur de la société américaine Food Research Corporation (FRC)

#### 14.1.2.3.

##### Censeur

**Monsieur Gilles Brac de la Perrière,**

Censeur

##### Autres mandats

- . Vice-président du Conseil de surveillance de la Banque Robeco France
- . Vice-président délégué de Instinet France
- . Président du Conseil de surveillance de Siparex Small Cap (Luxembourg)
- . Administrateur indépendant de Nylstar (Belgique)
- . Administrateur directeur général de GLP Conseil SA
- . Administrateur de RDI Gioix SA

#### 14.2.

##### Conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre situation potentielle de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres des organes de direction et d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société que ceux exposés ci-après.

Monsieur Roland d'Hauteville, membre du Conseil de surveillance de la Société depuis le 11 mai 2006, est le Président de la société Volney 12 SAS. Cette société est propriétaire du siège social de Maurel & Prom situé 12, rue Volney à Paris. La Société a conclu le 10 mars 2004, un bail commercial avec Volney 12 SAS, qui prévoit le paiement d'un loyer annuel hors taxes de 951 K€.

Par ailleurs, suite à une convention de prestations de services conclue entre Maurel & Prom et la société Pacifico SA (société dont Monsieur Hénin est Président du Directoire), Pacifico a perçu un montant total de 366 095,60 €.



# 15.

## Rémunérations et avantages

### 15.1.

#### Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes de direction générale et de surveillance

##### Directoire

Le tableau suivant représente les rémunérations brutes perçues par les membres du Directoire au titre de l'exercice de mandats sociaux au sein de Maurel & Prom et de ses filiales au titre de l'exercice 2005 :

En euros

Membres du Directoire	Rémunération fixe	Rémunération variable <sup>1</sup>	Rémunération exceptionnelle
Jean-François Hénin	517 500	0	0
Daniel Pèlerin	210 125	0	10 000
Roman Gozalo*	83 751	15 534	0
<b>Anciens membres du Directoire</b>			
Frédéric Boulet	2 055 535 **	0	0
Marc Sengès	186 024 **	0	0

\* Monsieur Gozalo a intégré la Société en octobre 2005.

\*\* Sont incluses les rémunérations et indemnités de départ versées au titre de l'exercice de mandats sociaux au sein de Maurel & Prom et de ses filiales.

1. La rémunération variable est calculée en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés d'un commun accord en début d'exercice.

Il est également précisé qu'en conformité avec les recommandations émises par le Comité des nominations et des rémunération dans son rapport au Conseil de surveillance, certains membres du Directoire (actuellement Monsieur Pèlerin et Monsieur Gozalo) bénéficient d'une indemnité de départ d'un montant équivalent à deux années de rémunération (bonus compris).

##### Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance de Maurel & Prom se sont vus attribuer les montants suivants au titre des jetons de présence pour l'exercice 2005, réglés en 2006 :

	Jetons fixes	Jetons variables	Total
Monsieur Jacquard	24 750	41 597	66 347
Monsieur Chambon	13 500	20 798	34 298
Monsieur Gomez	27 000	20 798	47 798
Monsieur Michaud	27 000	13 235	40 235
Monsieur Lafond	27 000	30 252	57 252
Monsieur De Marion de Glatigny	27 000	20 798	47 798
Monsieur Verspieren	27 000	22 689	49 689
Monsieur Chalandon	27 000	37 815	64 815
Monsieur Andreck	13 500	9 454	22 954
Monsieur Vilgrain	11 250	7 563	18 813
<b>Total</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>	<b>450 000</b>

La répartition ci-avant tient compte de la durée respective du mandat de chaque membre du Conseil (pour les jetons fixes) ainsi que de la présence aux séances du Conseil et des Comités (pour les jetons variables).

Les mandataires sociaux ne disposent par ailleurs d'aucun avantage en nature particulier, hors le véhicule de fonction du Directeur général.

Les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions sont détaillées au paragraphe 17.2.2. et les attributions gratuites d'actions au paragraphe 17.2.3. ci-après.

### **Année 2006**

Il sera proposé à l'Assemblée générale convoquée pour le 20 juin 2006 que la rémunération des membres du Conseil de surveillance en qualité de mandataires sociaux soit globalement de 450 000 € au titre des jetons de présence pour l'année 2006.

### **15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages**

Une indemnité de départ à la retraite a été provisionnée pour Monsieur Daniel Pèlerin à hauteur de 8 122 €.



# 16.

## Fonctionnement des organes d'administration et de direction

À titre liminaire, il est précisé qu'il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du Directoire ou du Conseil de surveillance. Une réflexion sur l'élaboration d'un règlement intérieur au Conseil de surveillance a été engagée et devrait aboutir au cours de l'exercice 2006.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance sur les titres de la Société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la Société en cette matière.

### 16.1. Dates d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction

#### 16.1.1.

##### Membres du Directoire

###### Monsieur Jean-François Hénin

Président du Directoire depuis le 28 décembre 2004, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 27 décembre 2007.

Préalablement à la transformation de Maurel & Prom en Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, Monsieur Jean-François Hénin était gérant de Maurel & Prom (sous forme de commandite) et Président Directeur général de la société Aréopage, gérant et associé commandité de Maurel & Prom (sous forme de commandite).

###### Monsieur Roman Gozalo

Membre du Directoire depuis le 24 octobre 2005 et pour la durée restant à courir du mandat des autres membres du Directoire, soit jusqu'au 27 décembre 2007.

Monsieur Roman Gozalo est également Directeur général de Maurel & Prom.

###### Monsieur Daniel Pèlerin

Membre du Directoire depuis le 22 avril 2005 et pour la durée restant à courir du mandat des autres membres du Directoire, soit jusqu'au 27 décembre 2007.

Monsieur Daniel Pèlerin est également Directeur exploration de Maurel & Prom.

#### 16.1.2

##### Membres du Conseil de surveillance

###### Monsieur Gérard Andreck

Président du Conseil de surveillance de Maurel & Prom depuis le Conseil de surveillance du 7 novembre 2005, en remplacement de Monsieur Pierre Jacquard, et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Première nomination le 29 juin 2005, en qualité de représentant permanent de la société MACIF au sein du Conseil, puis membre du Conseil à titre personnel depuis le 7 novembre 2005. La cooptation de Monsieur Gérard Andreck à titre personnel au sein du Conseil sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

###### Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny

Membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom depuis l'Assemblée générale du 28 décembre 2004 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Vice-président du Conseil de surveillance depuis le Conseil de surveillance du 18 août 2005.

Première nomination le 19 juin 2001, en qualité de membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom (sous forme de société en commandite par actions).

###### Monsieur Fabien Chalandon

Membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom depuis l'Assemblée générale du 28 décembre 2004 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Première nomination le 4 mars 2004, en qualité de membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom (sous forme de société en commandite par actions).

###### Financière de Rosario

Membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom depuis l'Assemblée générale du 28 décembre 2004 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Première nomination le 14 juin 2002, en qualité de membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom (sous forme de société en commandite par actions).

#### **Monsieur Alain Gomez**

Membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom depuis l'Assemblée générale du 28 décembre 2004 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006 (première nomination au sein de Maurel & Prom).

#### **Monsieur Christian Bellon de Chassy**

Membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom coopté par le Conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Laurent Lafond, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Christian Bellon de Chassy sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

#### **Monsieur Roland d'Hauteville**

Membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom coopté par le Conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Guillaume Verspieren, démissionnaire. Monsieur Guillaume Verspieren a présenté sa démission des fonctions de membre du Conseil de surveillance le 21 avril 2006. La cooptation de Monsieur Roland d'Hauteville sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

#### **Monsieur Alexandre Vilgrain**

Membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom coopté par le Conseil de surveillance de Maurel & Prom le 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006. La cooptation de Monsieur Alexandre Vilgrain sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

#### **16.1.3.**

#### **Censeur**

#### **Monsieur Gilles Brac de la Perrière**

Monsieur Gilles Brac de la Perrière a été désigné, par le Conseil de surveillance dans sa séance du 24 janvier 2005, censeur de la Société, avec pour mission d'assister à toutes les réunions du Conseil de surveillance de la Société, avec voix consultative.

Le mandat du censeur peut être résilié sur décision du Conseil de surveillance.

#### **16.2.**

#### **Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats**

À l'exception des conventions décrites ci-dessous, les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'ont, au cours des trois derniers exercices, conclu aucun contrat avec Maurel & Prom ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

- Une convention de prestations de service a été signée le 21 juin 2005 entre Maurel & Prom et Pacifico SCA (désormais Pacifico SA). Monsieur Jean-François Hénin étant actionnaire et Président du Directoire de cette société, cette convention a été soumise au Conseil de surveillance du 22 décembre 2005. Les prestations effectuées par Pacifico pour Maurel & Prom sont les suivantes :
  - recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier,
  - missions d'étude de projets d'investissement et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles,
  - recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement,
  - conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement,
  - conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique,
  - et suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel : 100 000 € HT au titre de l'année 2005,
- et le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de la société Maurel & Prom. Au titre de l'année 2005, les honoraires complémentaires sont fixés à 68 700 € HT par mois.
- Bail commercial conclu entre la Société et la société Volney 12 SAS (se référer au paragraphe 14.2.).

### 16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations de la Société

#### 16.3.1.

##### Comité d'audit

Un Comité d'audit a été créé par le Conseil de surveillance du 28 décembre 2004.

Celui-ci est actuellement composé de :

- Monsieur Gilles Brac de la Perrière, censeur,
- et Monsieur Fabien Chalandon, membre du Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit a principalement les missions suivantes :

- examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société et du Groupe Maurel & Prom,
- contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour les comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation,
- examen des procédures de contrôle interne et externes mises en place au sein du Groupe Maurel & Prom, l'appréciation de la fiabilité, la pertinence, les moyens, l'efficacité et l'indépendance du contrôle interne,
- analyse, en collaboration avec l'équipe projet mise en place par Maurel & Prom, de l'ensemble des normes comptables IFRS, et en particulier, celles susceptibles d'avoir une influence sur le Groupe,
- examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre Maurel & Prom, les membres du Directoire ou les membres du Conseil de surveillance,
- et contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2005, le Conseil de surveillance a décidé de conférer également au Comité d'audit la mission d'examen des procédures et du contrôle interne. Durant l'exercice 2005, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois :

- le 18 avril 2005,
- le 6 octobre 2005,
- le 19 octobre 2005,
- le 7 novembre 2005,
- et le 13 décembre 2005.

#### 16.3.2.

##### Comité des nominations et des rémunérations

Un Comité des rémunérations a été créé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 28 décembre 2004.

Celui-ci est actuellement composé de :

- Monsieur Fabien Chalandon,
  - et Monsieur Alain Gomez,
- tous deux membres du Conseil de surveillance.

Lors du Conseil de surveillance du 7 novembre 2005, le Comité des rémunérations a été renommé Comité des nominations et des rémunérations.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission principale de formuler des propositions quant à la rémunération des membres du Directoire et, le cas échéant, du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance. Concernant les membres du Conseil de surveillance, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de déterminer chaque année le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale et les modalités de répartition desdits jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance, en tenant compte, notamment, de la présence de ces membres aux réunions dudit Conseil et des comités dont ils font partie.

Le Comité des nominations et des rémunérations est également chargé d'émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le Conseil de surveillance en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat conformément aux dispositions de l'article L. 225-84 du Code de commerce. Concernant les membres du Directoire, le Comité des nominations et des rémunérations propose chaque année au Conseil de surveillance le montant des rémunérations fixes et les modalités des rémunérations variables, le cas échéant. Le Comité des rémunérations fait également des recommandations relatives aux régimes de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2005 aux dates suivantes :

- 17 mars 2005,
- 5 avril 2005,
- 9 mai 2005,
- 19 mai 2005,
- et 24 mai 2005.

## 16.4. Contrôle interne

De manière liminaire, il est précisé que Maurel & Prom se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Les développements ci-après sont la reprise *in extenso* des développements contenus dans le rapport du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Les éléments contenus dans le rapport sont principalement issus d'éléments fournis par le Directoire et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par les services financiers du Groupe. Ils ont été examinés sous forme de projet par le Comité d'audit lors de sa réunion du 11 mai 2006.

## 16.4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

### 16.4.1.1.

#### Présentation du Conseil de surveillance

Maurel & Prom est organisée sous forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance qui assure une répartition des fonctions de direction et de contrôle entre deux organes sociaux distincts.

#### Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance (le « Conseil ») est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire. À ce jour, le Conseil est composé de 8 membres apportant, par leurs expériences diverses, un équilibre de compétences financières, pétrolières et d'expérience internationale.

Actuellement, les membres du Conseil sont :

Membres du Conseil	Date de nomination	Date d'échéance de mandat
Monsieur Gérard Andreck	7 novembre 2005	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006
Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny	28 décembre 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006
Monsieur Fabien Chalandon	28 décembre 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006
La société Financière de Rosario, représentée par Monsieur Jean-François Michaud	28 décembre 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006
Monsieur Alain Gomez	28 décembre 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006
Monsieur Alexandre Vilgrain	18 août 2005	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006
Monsieur Bellon de Chassy	11 mai 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006
Monsieur Roland d'Hauteville	11 mai 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Au cours de l'exercice 2005, Monsieur Jean-Louis Chambon a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance le 6 juillet 2005 et Monsieur Pierre Jacquard a fait de même le 7 novembre 2005.

À noter également au titre de la composition du Conseil de surveillance que Messieurs Laurent Lafond et Guillaume Verspieren ont informé le Conseil de surveillance, le 21 avril 2006, de leur décision de démissionner du Conseil.

#### 16.4.1.2.

##### Présidence et convocation du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil élisent, en leur sein, un Président et un Vice-président.

La Présidence du Conseil a été confiée à Monsieur Gérard Andreck par le Conseil du 7 novembre 2005, en remplacement de Monsieur Pierre Jacquard.

Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny a été désigné en qualité de Vice-président par le Conseil du 28 décembre 2004.

Ceux-ci convoquent le Conseil aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre, sur convocation écrite. Le cas échéant, le Conseil peut également être convoqué sur demande du tiers au moins de ses membres. Aux réunions trimestrielles obligatoires, s'ajoutent des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires. Il est à noter que l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2005, a été sensiblement accrue par rapport à l'exercice 2004, puisqu'il s'est réuni 10 fois au cours de l'année et le taux d'assiduité des membres du Conseil a été de 93 %.

Conformément aux dispositions légales, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil examinant les comptes semestriels et annuels. Plus généralement, ils ont également été conviés à assister à la plupart des réunions du Conseil au cours de l'exercice 2005.

#### 16.4.1.3

##### Censeur

Lors du Conseil du 24 janvier 2005, il a été décidé de créer un poste de censeur au sein du Conseil, qui dispose d'une voix consultative. Le censeur, personnalité reconnue et très expérimentée, participe aux délibérations du Conseil auquel il fait part de ses avis en matière de gouvernance et sur les sujets de nature financière et comptable.

Monsieur Gilles Brac de la Perrière a été désigné à ces fonctions.

#### 16.4.1.4

##### Délibérations du Conseil

À ce jour, le fonctionnement du Conseil n'est pas régi par un règlement intérieur.

L'ordre du jour est fixé par le Président du Conseil, en concertation avec le Président du Directoire, et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le Conseil délibère en présence au moins de la moitié de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des

membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un autre membre. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues lors des séances du Conseil auxquelles il assiste.

Les procès-verbaux des délibérations sont consignés sur un registre spécial ; le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Une réflexion sur l'élaboration du règlement intérieur devant régir le fonctionnement du Conseil de surveillance devrait aboutir au cours de l'exercice 2006.

#### 16.4.1.5

##### Missions du Conseil

###### a. Mission de contrôle permanent

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à directoire et Conseil de surveillance et aux statuts, le Conseil a principalement pour rôle d'exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il a notamment pour mission de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de la Société, tout en apportant son assistance et ses conseils au management dans sa stratégie de développement et d'organisation. À toute époque de l'année, le Conseil opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il considère actuellement la création d'un poste de Directeur de l'audit au sein de la Société (voir *infra*, section Audit interne).

Ce contrôle est indépendant de celui des Commissaires aux comptes, puisqu'il porte non seulement sur la régularité des comptes, mais aussi sur la conformité des actes de gestion du Directoire avec les règles de bonne gouvernance.

Dans le cadre de sa mission de contrôle permanent le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 7 novembre 2005, de confier au Secrétaire général de la Société une mission d'investigation au sujet de deux problèmes identifiés de communication au Conseil et au marché :

- les prévisions de résultats communiquées avant et après l'acquisition du groupe Hocol ;
- le volume des réserves propres du groupe Hocol, acquis le 10 juin 2005.

Dans son rapport, le Secrétaire Général a souligné, notamment, divers éléments qui ont conduit le Conseil de surveillance à s'interroger sur l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de contrôle. En conséquence, le Conseil de surveillance et le Directoire ont travaillé ensemble à la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la certification des réserves pétrolières par une firme réputée et incontestée dans ce domaine, DeGolyer & MacNaughton ;
- la mise en place d'une politique de communication financière mieux adaptée à la nouvelle dimension de la Société avec l'aide d'une nouvelle agence de communication financière (Financial Dynamics) ;
- le renforcement très significatif de l'équipe de contrôle de gestion, accompagnée de la mise en œuvre de procédures de reporting améliorées ;
- et enfin, la création prochainement d'un poste de Directeur de l'audit qui serait mis fonctionnellement à la disposition du Conseil, afin que le Conseil puisse remplir pleinement cette mission de contrôle permanent (voir *infra*, section Audit interne).

#### **b. Nomination et révocation des membres du Directoire**

Le Conseil de surveillance nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et éventuellement le Directeur général. Il peut révoquer les membres du Directoire, mettre fin au mandat du Président et éventuellement des Directeurs Généraux. Le Conseil de surveillance fixe la rémunération des membres du Directoire. Il rend compte à l'Assemblée générale, par son rapport, de ses remarques sur les comptes et sur le rapport du Directoire.

Le Directoire est actuellement constitué de trois membres, Monsieur Jean-François Hénin, Président (nommé le 28 décembre 2004), Monsieur Daniel Pèlerin (nommé le 22 avril 2005) et de Monsieur Roman Gozalo (nommé le 24 octobre 2005).

Il convient de noter que Messieurs Frédéric Boulet (nommé le 28 décembre 2004) et Marc Sengès (nommé le 22 avril 2005) ont démissionné de leurs fonctions de membres du Directoire le 18 août 2005.

#### **c. Décisions requérant l'autorisation préalable du Conseil**

Certaines opérations sont soumises à l'approbation préalable du Conseil. Au cours de l'exercice 2005, les actions suivantes ne pouvaient pas être prises par le Directoire sans cette approbation préalable :

- les cessions d'immeubles par nature d'un montant supérieur à 20 M€ ;
- les cessions totales ou partielles de participations d'un montant supérieur à 20 M€ ;
- les constitutions de sûretés, pour un montant supérieur à 20 M€ ;
- toutes acquisitions d'actifs supérieure à 20 M€ ;
- les cessions totales ou partielles d'actifs significatifs ;
- et toutes cautions, avals ou garanties consentis par la Société, dont le montant unitaire est égal ou excède 20 M€.

Le Directoire peut toutefois accorder des cautions, avals ou garanties dont le montant unitaire est inférieur à 20 M€ au nom de la Société pendant l'année civile 2005 dans la limite d'un plafond global de 20 M€. Le Directoire peut également pendant cette période accorder des cautions, avals ou garanties au nom de la Société à l'égard des administrations fiscales et douanières sans limite de montant.

#### **d. Activité du Conseil au cours de l'exercice 2005**

Les principaux sujets examinés par le Conseil au cours de l'exercice 2005 ont été les suivants :

- examen des comptes de l'exercice 2004, des projets de rapport de gestion et de rapport du Conseil, examen des documents prévisionnels ;
- examen de la procédure budgétaire et du projet de budget préparé par la Société ;
- examen des comptes consolidés au 30 juin 2005 ;
- examen des comptes rendus de l'activité du Directoire ;
- examen des projets de résolutions présentés à l'Assemblée générale ;
- approbation du projet d'accord avec la République du Congo relatif aux permis Kouilou, M'Boundi, Kouakouala et La Noubi ;
- composition et rémunération du Directoire ;
- nomination et rémunération des membres des comités, répartition des jetons de présence ;
- autorisation de la conclusion de contrats de financement ;
- approbation de l'acquisition de Rockover Oil & Gas Ltd et de Panther Eureka Srl ;
- renégociation du contrat de commercialisation SOCAP ;
- approbation de l'acquisition des actifs d'Hocol en Amérique latine ;
- approbation de certaines conventions réglementées ;
- et réflexions sur la gouvernance.

**16.4.1.6.****Éventuelles limitations de pouvoirs  
apportées au Directoire**

La direction de la Société est assurée collégalement par les membres du Directoire.

Le Conseil de surveillance du 28 décembre 2004, qui a procédé à la nomination du Directoire et définit ses pouvoirs, n'a apporté aucune limite, sauf celles mentionnées ci-dessus, aux pouvoirs du Directoire qui, conformément aux dispositions légales, dispose à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Le Directoire exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de surveillance.

**16.4.2.****Nature des informations  
adressées aux membres du Conseil  
pour la préparation des travaux****16.4.2.1.****Information préalable à chaque réunion du Conseil**

Un dossier détaillé est adressé aux membres du Conseil préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Il contient, en particulier, le procès-verbal de la réunion précédente, les chiffres clés de la Société et des filiales, les faits marquants depuis la dernière réunion du Conseil, et, le cas échéant, les opérations en cours ou envisagées. Ces documents font généralement l'objet de commentaires par le Directoire au cours des réunions du Conseil.

Les membres du Conseil peuvent également demander communication de toutes informations et tous documents complémentaires préalablement ou l'occasion des séances du Conseil.

**16.4.2.2.****Information financière et information  
sur l'activité de la Société****a. Information financière**

Le Directoire présente, chaque trimestre, un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe, et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat et un bilan détaillés et commentés sont présentés par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Lors des réunions relatives à l'examen de l'arrêté semestriel et annuel des comptes de l'exercice 2005, le Conseil a entendu les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur financier et la Direction Générale.

Dans les trois mois après la clôture de chaque exercice, les comptes consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de surveillance pour vérification. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

**b. Information sur l'activité de la Société**

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le Conseil examine les données qui lui sont transmises par le Directoire sur les opérations et la stratégie, donne son avis sur l'opportunité des dossiers présentés, et donne le cas échéant mandat au Directoire pour la réalisation des opérations. Cela a été le cas au cours de l'exercice 2005 pour l'acquisition du Groupe Hocol.

**c. Information permanente**

Le Conseil de surveillance a également la faculté de demander au Directoire et au management, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune ou d'effectuer une présentation sur un sujet précis.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil ont régulièrement été tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

**16.4.3.****Les comités spécialisés**

Conformément aux préconisations de l'Autorité des marchés financiers, le Conseil a mis en place des comités spécialisés :

**16.4.3.1****Comité d'audit****a. Composition du Comité d'audit**

Le Comité d'audit, créé le 28 décembre 2004 à la suite de la transformation de la Société en Société Anonyme, est composé de trois membres.

Au cours de l'exercice 2005, les membres du Comité d'audit ont été :

- Monsieur Gilles Brac de la Perrière, censeur au sein du Conseil ;
- Monsieur Fabien Chalandon, membre du Conseil (nommé en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon) ;
- et Monsieur Laurent Lafond, membre du Conseil en 2005 (démissionnaire en avril 2006).

#### **b. Mission du Comité d'audit**

Le rôle général du Comité est d'assister le Conseil pour que celui-ci dispose des informations et des moyens de s'assurer de la qualité des contrôles internes et de la fiabilité des informations financières transmises aux actionnaires et au marché financier.

Le Comité d'audit a pour principales missions :

- l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société et du Groupe Maurel & Prom ;
- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;
- l'examen des procédures de contrôle interne et externe mises en place au sein du Groupe Maurel & Prom ;
- l'appréciation de la fiabilité, de la pertinence, des moyens et de l'indépendance du contrôle interne ;
- l'analyse, en collaboration avec l'équipe projet mise en place par Maurel & Prom, de l'ensemble des normes comptables IFRS, et en particulier celles susceptibles d'avoir une influence sur le Groupe ;
- l'examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du Directoire ou les membres du Conseil de surveillance ;
- et contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

#### **c. Activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2005**

Durant l'exercice 2005, le Comité d'audit a tenu 5 séances de travail auxquelles ont été associés la Direction Financière de l'entreprise et les Commissaires aux comptes :

- le 18 avril 2005, session consacrée principalement à l'arrêt des comptes de l'exercice 2004 et aux réflexions menées sur la valorisation des actifs pétroliers dans le cadre des opérations de croissance externe projetées ;
- le 6 octobre 2005, session consacrée à l'analyse de l'impact de la mise en œuvre par Maurel & Prom des normes IFRS ;
- le 19 octobre 2005, session consacrée à l'examen du projet d'arrêt des comptes du premier semestre de l'exercice 2005 et au statut des réserves pétrolières de la Société ;
- et les 7 novembre et 13 décembre 2005, sessions consacrées à la présentation par la Société du projet de budget relatif à l'exercice 2006 et de l'état d'avancement du projet relatif à la mise en place de procédures de reporting améliorées.

#### **16.4.3.2.**

#### **Comité des nominations et des rémunérations**

##### **a. Composition du Comité**

##### **des nominations et des rémunérations**

Le Comité des rémunérations, créé par le Conseil de surveillance du 28 décembre 2004, est composé de trois membres. Au cours de l'exercice 2005, les membres du Comité ont été :

- Monsieur Fabien Chalandon, membre du Conseil,
- Monsieur Alain Gomez, membre du Conseil (nommé en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon),
- et Monsieur Laurent Lafond, membre du Conseil (nommé en remplacement de Monsieur Guillaume Verspieren) et démissionnaire en avril 2006.

Lors du Conseil de surveillance du 7 novembre 2005, le Conseil a décidé de conférer au comité des compétences élargies et sera désigné Comité des nominations et des rémunérations.

##### **b. Mission du Comité**

##### **des nominations et des rémunérations**

Le Comité a pour mission principale de formuler des propositions quant à la rémunération des membres du Directoire (montant des rémunérations fixes et les modalités de rémunérations variables, le cas échéant) et, le cas échéant, du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance.

Concernant les membres du Conseil, le Comité nominations et des rémunérations est chargé de déterminer chaque année le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale et les modalités de répartition desdits jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance, en tenant compte, notamment, de la présence de ces membres aux réunions dudit Conseil et des comités dont ils font partie.

Le Comité des nominations et des rémunérations est également chargé d'émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le Conseil de surveillance en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat conformément aux dispositions de l'article L. 225-84 du Code de commerce. Le Comité des nominations et des rémunérations fait également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat.



### c. Activité du Comité des nominations et des rémunérations au cours de l'exercice 2005

Au cours de ses réunions du premier semestre 2005, le Comité a notamment discuté des rémunérations des membres du Directoire et des rémunérations des membres des comités. Afin de faire ses recommandations au Conseil concernant la rémunération des membres du Directoire, le Comité s'est appuyé sur l'expertise d'un cabinet de conseil reconnu dans ce domaine. Au second semestre, le Comité a fait part au Conseil de ses recommandations en matière de répartition des jetons de présences, recommandations qui prennent en compte de manière très significative l'assiduité des membres du Conseil de surveillance et de la participation active aux travaux des comités spécialisés.

### d. Comité d'orientation stratégique et technique

Le Conseil de surveillance avait décidé lors de la séance du 28 décembre 2004, de la création d'un Comité d'orientation stratégique et technique, lequel existait déjà lorsque Maurel & Prom était une société en commandite par actions. Ce Comité prenait connaissance du plan stratégique présenté par le Directoire et était saisi des projets d'opérations importantes. Dans le cadre de ses réflexions sur la gouvernance, le Conseil de surveillance du 7 novembre 2005, a décidé la dissolution de ce comité considérant que son existence pouvait créer une confusion avec les domaines de responsabilités du Directoire.

## 16.4.4. Dispositif de contrôle interne

### 16.4.4.1.

#### Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mis en œuvre par la Direction et le personnel de la Société, ayant pour vocation de garantir :

- la fiabilité et la sincérité de l'information comptable et financière ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- l'efficacité dans la conduite des opérations de la Société ;
- que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;

- le respect des lois et des réglementations locales applicables ;
- et la préservation du patrimoine de la Société en s'assurant, entre autres, de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de l'activité de la Société.

Le contrôle interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations. Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### 16.4.4.2.

#### Éléments clés du dispositif de contrôle interne

##### a. Organisation et supervision du contrôle interne

La Direction de la Société établit et s'assure la bonne application des règles du contrôle interne. Les organes de direction mettent en place l'organisation, les méthodes et les procédures des activités de la Société pour en assurer le contrôle et supervision. La direction détermine également les règles internes de fonctionnement, de gestion et de prévention des risques liés à l'activité.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Directoire, le Secrétaire général, la Direction financière et le Conseil de surveillance. Ils s'appuient pour cela sur un contrôle de gestion centralisé et sur des comptables locaux au niveau des filiales. La Direction se réunit régulièrement pour faire le point des questions de gestion dans le cours normal et hors du cours normal des affaires. Un comité de direction réunissant les membres du Directoire ainsi que le Directeur des opérations, le Directeur financier, le Secrétaire général, le Directeur du développement se tient toutes les deux semaines pour traiter les questions de gestion de la Société, analyser les résultats des actions entreprises.

##### b. Mise en œuvre du contrôle interne au niveau opérationnel

Le Groupe Maurel & Prom est composé de filiales opérationnelles, chacune sous la responsabilité d'une direction locale, qui à son tour dépend de la Direction Générale du Groupe, et regroupant les activités du Groupe par pays ou zone géographique d'activité. À l'exception de l'Italie et de Cuba, Maurel & Prom détient en général directement ou indirectement la quasi-totalité du capital de ses filiales. Dans les pays où les opérations du Groupe sont les plus développées, les filiales opérationnelles sont dotées de leurs propres services financier, comptable et

juridique. Pour les filiales implantées dans d'autres pays, les directions fonctionnelles de la Société ont une fonction mondiale de support à ces opérations.

Les mandats sociaux et la représentation légale des filiales sont concentrés dans la direction de la Société. Les directeurs opérationnels et financiers des filiales bénéficient, au cas par cas, de délégations de pouvoir limitées selon le jugement de la direction. Les décisions importantes sont soumises à la direction de la Société pour validation. Au plan juridique, la préparation et la validation des actes clefs de la vie sociale des filiales du Groupe sont centralisées par le département juridique.

L'activité du Groupe, hors le rôle traditionnel de holding, s'inscrit pour l'essentiel dans l'univers pétrolier. Aussi, dans la quasi-totalité des cas, l'exploitation du domaine minier s'effectue à travers un cadre réglementaire impliquant la participation des associés et des États hôtes. Les activités de contrôle quotidiennes sont organisées autour des principaux cycles opérationnels spécifiques à l'activité du Groupe que sont l'exploration, le développement, la production et la vente de brut, ainsi que le financement et la trésorerie.

Le cadre de l'exploitation du domaine minier nécessite des processus très formalisés :

- d'élaboration d'un budget annuel initial et révisé par permis discuté avec les partenaires et soumis à l'approbation des Autorités des pays concernés ;
- d'établissement de demandes spécifiques de travaux pour toute dépense importante qui doit recueillir l'approbation des partenaires, notamment le forage de puits, la construction de nouvelles installations, ou d'études sismiques ;
- et d'appels de fonds, justifiés auprès des partenaires, pour financer régulièrement l'avancement des travaux.

Par ailleurs, tout dépassement de plus de 10 % de ces autorisations doit faire l'objet d'une information justifiée envers les associés. Des comptes-rendus mensuels d'exécution budgétaire préparés par le contrôleur de gestion du siège, sont transmis à la Direction financière et aux partenaires après qu'ils aient été revus par le contrôleur de gestion local et/ou le Directeur administratif et financier des différents centres de coûts.

Enfin les réalisations sont officiellement présentées aux autorités locales au sein de Comités de gestion pour approbation en tant que « coût pétrolier » (ou dépenses récupérables : somme des investissements et des charges d'exploitation

déductibles de l'imposition en nature). Le solde des coûts pétroliers non recouverts est reporté d'une année sur l'autre jusqu'à complète récupération, le taux de récupération étant spécifique à chaque permis) et font *a posteriori* l'objet d'un audit annuel complet des administrations concernées.

Ainsi tout investissement ou engagement de coût pétrolier s'inscrit obligatoirement dans un budget approuvé et/ou est validé par toutes les parties prenantes aux différents contrats de partenariat en place.

Il en découle un contrôle interne opérationnel qui vise l'engagement systématique des dépenses par les responsables de centres de coût à chaque stade opérationnel (recherche, forage, exploitation) tant au niveau local qu'au niveau du siège du siège.

Par ailleurs, les réserves d'hydrocarbures du Groupe ont fait l'objet d'une procédure indépendante de certification effectuée par une société américaine experte dans ce domaine, la firme DeGolyer & MacNaughton (travaux de certification conduits entre décembre 2005 et avril 2006).

Le Directoire a mis en place et complète progressivement une organisation de contrôle propre à assurer une maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques opérationnels. Cette organisation de contrôle a pour objectif principal d'identifier et maîtriser les risques survenant des potentielles dégradations ou disparitions des actifs, erreurs de comptabilisation ou autres, engagements irréguliers et fraudes.

### **c. Contrôle financier**

Le Directoire, responsable de la publication des informations financières et comptables, s'appuie sur la Direction financière du Groupe, comprenant les départements finance, comptabilité et contrôle de gestion.

La Direction des comptabilités du Groupe suit en permanence les évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales. Le Groupe a assuré la transition de ses comptes aux normes IFRS et a adapté son système de contrôle aux évolutions qui en découlent. Les comptes consolidés de l'exercice 2005, ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptable IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes sociaux et consolidés sont établis semestriellement ; les comptes de la filiale de forage Caroil sont supervisés avant consolidation par un cabinet extérieur. Les données comptables relatives aux filiales opérationnelles produites mensuellement sont revues par le siège à Paris

avant intégration dans les comptes. Les états financiers sont élaborés par le service comptabilité de la Société avant d'être évalués et contrôlés par la Direction, le Comité d'audit et le Conseil de surveillance.

Le département de contrôle de gestion de la maison mère procède à des analyses des variations entre le budget et les réalisations ainsi qu'à l'analyse générale des coûts. Des rapprochements ont lieu, si nécessaire, avec le contrôleur de gestion responsable de chaque zone, lequel procède également à des réconciliations de budgets avec les responsables locaux des différents centres de coût opérationnels.

Au niveau technique, le Groupe emploie des méthodes standards pour traiter la comptabilité générale et analytique, la consolidation, la gestion du personnel et des immobilisations. Un processus d'amélioration des logiciels comptables et de gestion est en cours pour l'exercice 2006, ainsi que l'amélioration du matériel et des réseaux informatiques des filiales opérationnelles.

La Direction financière assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers, notamment des risques de change. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées par la Direction financière avec pour objectif une optimisation globale de la gestion de la trésorerie.

Au cours du second semestre 2005, la Direction financière s'est attachée à la mise en place d'un processus de préparation du budget pour l'exercice 2006 mieux adapté à la nouvelle dimension de l'entreprise. Par ailleurs au cours de ce second semestre 2005, l'intégration du groupe Hocol (localisé en Amérique latine acquise le 4 août 2005) dans le dispositif de consolidation des comptes et de reporting a été menée à bien. Enfin, La décision a été prise par la Direction financière de doter l'entreprise d'un système de reporting unifié à l'échelle du groupe en s'appuyant, notamment, sur la mise en place de nouveaux logiciels.

Pour ce qui concerne la communication financière, l'ensemble du processus de communication financière est placé sous la responsabilité du Directoire ainsi que du Directeur financier et du Secrétaire général. Chaque trimestre la Société communique aux marchés financiers son chiffre d'affaires, et dans les mois qui suivent la clôture du semestre, un compte de résultat, un bilan et un tableau de financement consolidé pour chaque semestre. Le calendrier de communication est diffusé en début d'exercice conformément aux obligations d'Euronext. Les départements de comptabilité et contrôle de gestion

produisent l'information nécessaire à la communication financière des résultats, et la Direction financière s'assure que les informations communiquées au marché sont conformes aux résultats du Groupe et aux obligations légales et réglementaires. Les Commissaires aux comptes valident les documents financiers semestriels et annuels préalablement à leur diffusion.

La Direction financière a lancé un processus de recrutement afin de renforcer les procédures budgétaires et de contrôle interne.

#### d. Comité d'audit - Audit interne

Afin de permettre un contrôle permanent efficient, il est envisagé de créer un poste de Directeur de l'audit au sein de la Société.

Il est prévu que le Directeur de l'audit recevra du Conseil de surveillance ses missions et lui rendra compte du résultat de ses vérifications et contrôles.

Le Directeur de l'audit aurait pour tâche de vérifier si les normes qui s'imposent aux sociétés du Groupe sont respectées. Ces normes sont :

- d'origine externe :  
dispositions législatives et réglementaires ;
- et d'origine interne :  
élaboration d'un référentiel contenant, d'une part, l'interprétation que le Groupe donne des normes d'origine externe et, d'autre part, les dispositions impératives que la Société se donne elle-même dans des matières n'entrant pas dans cette première catégorie.

L'élaboration du référentiel suit plusieurs étapes développées afin de s'assurer la validité de celui-ci. Le Secrétaire général prépare le référentiel, lequel est arrêté par le Directoire. Le Directeur de l'audit vérifie ensuite que ce référentiel est respecté. Enfin, les Commissaires aux comptes peuvent — dans le cadre de leur mission spécifique de contrôle des documents comptables de la Société — signaler telle ou telle lacune, soit du référentiel lui-même, soit du contrôle de son application.

Dans ce contexte, les Commissaires aux comptes ont fait part à la Société de leurs observations qui ont été prises en compte.

#### e. Couverture des risques - Assurance

Les principaux risques extérieurs, dont l'impact potentiel sur la Société et ses filiales est suivi par le Directoire, sont le prix du pétrole et les risques juridiques et politiques liés aux zones d'exploration et de production du Groupe. Le Groupe a souscrit

des assurances couvrant plusieurs types de risques, ainsi que, en sus de ces couvertures de risques classiques, des contrats d'assurance spécifiques à son activité pétrolière ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs, lesquels couvrent entre autres les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, les risques sur pertes réelles d'actifs, et les risques généraux de pollution.

#### **16.4.4.3.** **Contrôle externe**

La Société est dotée de deux Commissaires aux comptes titulaires (Monsieur Michel Bousquet et Ernst & Young Audit représenté par Monsieur François Carrega) et de deux Commissaires aux comptes suppléants (Monsieur François Caillet et Monsieur Jean-Louis Robic). Les filiales françaises et étrangères nomment des Commissaires aux comptes ou auditeurs conformément aux législations applicables localement.

Les Commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession.

Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la

Direction financière et au Directoire, ainsi qu'au Conseil de surveillance.

#### **16.4.4.4.** **Actions et réflexions en cours**

Comme cela a été déjà évoqué dans ce rapport, la Société continue de mener une réflexion afin de rendre plus efficace ses dispositifs de contrôle interne. L'objectif de la Société est d'aboutir prochainement à une amélioration du processus relatif à l'élaboration et au traitement des informations comptables et financières. Dans ce contexte, les actions prioritaires lancées en début d'exercice 2006, portent notamment sur les sujets suivants :

- mieux contrôler l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- renforcer le suivi des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables transmises avec la mise en place de logiciels adaptés ;
- s'assurer que l'ensemble du personnel reste vigilant notamment en matière de préventions des risques de fraudes, tout en continuant de travailler à l'amélioration des méthodes de contrôle interne en vigueur.

# 17. Salariés

## 17.1. Salariés

L'année 2005 a été caractérisée par un renforcement significatif des structures. La Société a continué à renforcer ses effectifs au cours de l'exercice 2005, comme cela avait déjà été le cas en 2004, notamment au Congo.

Répartition par activité	2005	2004	2003
Activités pétrolières et gazières	236	64	40
Forage pétrolier	8	7	10
Activité aurifère	13	18	18
Holding Maurel & Prom	45	34	21
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>123</b>	<b>89</b>

Répartition géographique	2005	2004	2003
Afrique	90	84	68
Asie	0	5	0
Amérique latine	167		
Europe	45	34	21
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>123</b>	<b>89</b>

La Société a l'intention de poursuivre, au titre du développement de ses activités, une politique de renforcement de ses effectifs en 2006 (équipes opérationnelles et administratives).

### Effectif au 31 décembre 2005

L'effectif total de la Société est au 31 décembre 2005 de quarante-quatre salariés. La masse salariale s'élève à un montant total de 4 304 293 € (contre 3 290 211 € en 2004). Les charges sociales sur l'exercice représentent 7 176 725 € (contre 1 466 743 € en 2004).

Cette augmentation est due à la prise en compte des charges sociales liées à l'exercice des stock-options durant l'exercice. L'intérim au cours de l'exercice 2005 a représenté une charge pour la Société d'un total de 231 001 €.

### Embauches au cours de l'exercice 2005

Vingt-quatre salariés ont été embauchés au cours de l'exercice 2005, répartis de la manière suivante :

- vingt-deux personnes ont été embauchées en contrat à durée indéterminée, dont huit salariés sous un statut de salariés expatriés ;
- une personne a été embauchée en contrat à durée déterminée ;
- et un apprenti.

Par ailleurs, quatre contrats de stage ont été signés en 2005.

### Licenciements au cours de l'exercice 2005

Trois salariés ont fait l'objet d'une procédure de licenciement en 2005.

### Divers

La Société est régie par la convention collective des industries pétrolières depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Un protocole de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail est en vigueur depuis le 19 mai 2003. À ce titre, le régime des 35 heures est en vigueur au sein de la Société.

## 17.2. Participation et stock-options des mandataires sociaux

### 17.2.1.

#### Participation des dirigeants dans le capital de la Société

Au 1<sup>er</sup> mai 2006, et à la connaissance de la Société, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société détiennent ensemble 30 592 572 actions de la Société, soit 26,31 % du capital et 26,27 % des droits de vote.

À la connaissance de la Société, le détail des participations ainsi détenues dans le Société ainsi que les valeurs mobilières émises par Maurel & Prom et détenues par les mandataires sociaux à la même date figurent dans les tableaux ci-dessous :

	Actions	BSAR	OCEANE
<b>Directoire</b>			
Jean-François Hélin <sup>1</sup>	28 619 750	7 270	126 236
Roman Gozalo	0	0	0
Daniel Pèlerin	153 800	0	0
<b>Conseil de surveillance</b>			
Gérard Andreck	1	0	0
Emmanuel de Marion de Glatigny <sup>2</sup>	134 430	2 215	0
Fabien Chalandon	10	1	0
Financière de Rosario	1 684 530	1	0
Alain Gomez	50	0	0
Alexandre Vilgrain	1	0	0
Christian Bellon de Chassy	1	0	0
Roland d'Hauteville	42 200	16 160	0
<b>Total</b>	<b>30 592 572</b>	<b>9 487</b>	<b>126 236</b>

1. Par l'intermédiaire de Pacifico SA, contrôlée par Monsieur Jean-François Hélin et les membres de sa famille.

2. Conjointement avec son épouse.

De plus, il est précisé que Monsieur Brac de la Perrière, censeur au sein du Conseil de surveillance, détient, directement et indirectement, 8 000 actions Maurel & Prom (dont 1 575 actions détenues par son épouse et 5 250 actions détenues par GLP Conseil, société dont Monsieur Brac de la Perrière est Directeur général).

Chacun des membres du Conseil de surveillance détient ainsi le minimum d'actions prévu par la loi (soit une action), les statuts de la Société ne comportant pas de disposition particulière sur ce point.

Les membres du Conseil de surveillance sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

### 17.2.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Les informations ci-après sont mises à jour à la date d'émission du document de référence.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société durant les exercices 2002 et 2003 et 2004 par la Société, par les sociétés du Groupe Maurel & Prom, par Aréopage ou par Pacifico.

Messieurs Frédéric Boulet, Marc Sengès et Daniel Pèlerin se sont vus attribuer des options de souscription d'actions par la Société alors qu'ils étaient salariés non mandataires sociaux.

Plan	Date d'attribution	Prix d'exercice en euros	Début du délai d'exercice	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options restantes
------	--------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------	-----------------------------	---------------------------	----------------------------

#### Anciens membres du Directoire

**Monsieur Frédéric Boulet** (membre du Directoire du 28 décembre 2004 au 18 août 2005)

Plan n° 1	25 octobre 2001	1,185	26 octobre 2004	Néant	410 130	410 130	0
Plan n° 1 bis	16 juin 2003	1,949	23 mai 2005	16 juin 2008	266 540	266 540	0
Plan n° 2	29 juillet 2003	1,738	30 juillet 2003	29 juillet 2008	1 025 320	1 025 320	0
Total					1 701 990	1 701 990	0

**Monsieur Marc Sengès** (membre du Directoire du 22 avril 2005 au 19 septembre 2005)

Plan n° 3	16 mars 2005	13,59	17 mars 2005	16 mars 2010	220 000	220 000	0
-----------	--------------	-------	--------------	--------------	---------	---------	---

#### Membres actuels du Directoire

**Monsieur Daniel Pèlerin**

Plan n° 1	25 octobre 2001	1,185	26 octobre 2004	Néant	153 800	153 800	0
-----------	-----------------	-------	-----------------	-------	---------	---------	---

**Monsieur Roman Gozalo**

Plan n° 3	21 décembre 2005	12,91	22 décembre 2005	21 décembre 2010	100 000	0	100 000
-----------	------------------	-------	------------------	------------------	---------	---	---------

Aucune autre option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par des sociétés du Groupe Maurel & Prom.

#### 17.2.3.

##### Actions gratuites consenties à chaque mandataire social

Un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société a été mis en place par le Directoire lors de sa réunion du 21 décembre 2005, sur la base de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 29 juin 2005 (18<sup>e</sup> résolution). À ce jour, seul Monsieur Roman Gozalo, Directeur général et membre du Directoire, bénéficie de 15.000 actions gratuites, qui lui ont été attribuées le 21 décembre 2005.

Pour Monsieur Roman Gozalo (membre du Directoire depuis le 24 octobre 2005) :

	Plan n°1
Date d'attribution	21 décembre 2005
Période d'acquisition	21 décembre 2007
Période de conservation	21 décembre 2009
Nombre d'actions gratuites	15 000

Aucune autre action gratuite n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par les sociétés du Groupe Maurel & Prom.

#### 17.3.

##### Participation des salariés

Au 2 mai 2006, quatre salariés du Groupe participaient au capital de la Société à hauteur de 247 610 actions. Certains salariés détiennent également une participation au capital de Maurel & Prom à travers le dispositif d'épargne salariale mis en place.

#### 17.3.1.

##### Intéressement et épargne salariale

La Société mène une politique ambitieuse d'association des salariés à la performance de la Société et à son capital, tant par la signature d'un accord d'intéressement que par la mise en place d'une épargne salariale.

##### a. Plan d'intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2005, suite à l'expiration du premier accord d'intéressement conclu en 2002. L'accord restera en vigueur pour une durée de 3 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2007.

La mise en place de l'accord d'intéressement est motivée par une double volonté :

- solidariser les salariés pour stimuler la dynamique productive de Groupe et respecter la contribution de chacun dans le cadre de l'effort apporté à augmenter la productivité ;
- et améliorer l'organisation du travail.

Tous les salariés (y compris les stagiaires, salariés sous contrat à durée déterminée ou à temps partiel) comptant au moins 3 mois d'ancienneté dans la Société bénéficient de l'intéressement dans le respect des plafonds collectifs et individuels en vigueur.

L'intéressement est basé sur le résultat d'exploitation et est calculé dans le respect des plafonds collectifs et individuels en vigueur.

L'intéressement correspondant calculé en 2005 s'élève à un montant total de 420 207 € (contre 327 674 € en 2004). Il est soit réglé, soit versé totalement ou en partie au Plan d'épargne entreprise, et dans ce cas bénéficie d'un abondement de la Société.

#### **b. Épargne salariale**

La Société a mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2002, une politique active d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan épargne entreprise et d'un Plan partenarial d'épargne salariale volontaire ; l'ensemble de ce dispositif est en vigueur depuis l'exercice 2003.

Dans le cadre de ce dispositif, au 17 mai 2006, 41 salariés participent au capital de Maurel & Prom à hauteur de 73 780 actions.

#### **Plan Épargne Entreprise (« PEE »)**

Tous les salariés de la Société ayant au moins 3 mois d'ancienneté peuvent adhérer, s'ils le désirent.

Le PEE peut être alimenté par tout ou partie de l'intéressement du salarié lorsqu'il existe, les versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), l'abon-

dement de la Société et les transferts de l'épargne du bénéficiaire dans le plan, le plan d'épargne interentreprise ou l'accord de participation d'un ancien employeur, devenue disponible suite à rupture de son contrat de travail.

La Société encourage l'effort d'épargne du bénéficiaire par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à tous les bénéficiaires.

Le plan, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2002, d'une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. L'abondement 2005 au Plan d'épargne entreprise (fonds versés au PEE pour les salariés présents) a été de 106 943 €.

#### **Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire à échéance glissante (« PPESV »)**

La Société avait mis en place un PPESV, système d'épargne collectif ouvrant aux salariés de la Société ayant au moins trois mois d'ancienneté la faculté de participer, avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières. Conformément à la loi Fillon du 21 août 2003, le dispositif du PPESV a été supprimé. Les sommes affectées au PPESV pourront être transférées sur un plan d'épargne de durée plus courte.

#### **17.3.2.**

#### **Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers.**

Certains salariés de la Société bénéficient d'options de souscription d'actions Maurel & Prom, dont les principales caractéristiques sont indiquées dans le tableau ci-après.



Tableau récapitulatif des options de souscription d'actions Maurel &amp; Prom - Informations au 30 avril 2006

Plan	Date de l'autorisation de l'AG	Date d'attribution	Bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice initial en euros	Date de début d'exercice	Date d'échéance	Nombre d'options après réajustement de juillet 2004	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options après réajustement de décembre 2004	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options exercées	Nombre d'options résiduelles
1.1.	11/11/2001	25/10/2001	12 personnes : 1 mandataire social <sup>1</sup> et 11 salariés non mandataires sociaux <sup>2</sup>	154 000 8 000 146 000	12,15	26/10/2004	aucune	157 903 8 203 149 700	11,85	1 579 030 82 030 1 497 000 <sup>7</sup>	1,185	1 497 000 82 030 1 350 430 5 127 <sup>6</sup>	82 030 0 82 030
1.2.	11/11/2001	16/06/2003	1 salarié <sup>3</sup>	26 000	19,98	23/05/2005	16/06/2008	26 654	19,49	266 540	1,949	266 540	0
2.1.	26/06/2003	29/07/2003	5 salariés non mandataires sociaux <sup>4</sup>	123 000	17,82	30/07/2003	29/07/2008	126 116	17,38	1 261 160	1,738	1 163 750	97 410
2.2.	26/06/2003	22/06/2004	3 salariés non mandataires sociaux	13 500	66,94	23/06/2004	22/06/2009	13 842	65,29	138 420	6,529	15 380	123 040
3.1.	28/12/2004	16/03/2005	1 salarié <sup>5</sup>	220 000	13,59	17/03/2005	16/03/2010	N/A	N/A	N/A	N/A	173 000	47 000
3.2.	28/12/2004	06/04/2005	8 salariés non mandataires sociaux	480 000	13,44	7/04/2005	06/04/2010	N/A	N/A	N/A	N/A	50 000	430 000
3.3.	28/12/2004	21/12/2005	2 personnes : 1 mandataire social <sup>6</sup> et 1 salarié non mandataire social	170 000 100 000 70 000	12,91	22/12/2005	21/12/2010	N/A	N/A	N/A	N/A	0	170 000
3.4.	28/12/2004	03/01/2006	1 salarié non mandataire social	80 000	12,86	04/01/2006	03/01/2011	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	80 000
3.5.	28/12/2004	10/04/2006	1 salarié non mandataire social	80 000	14,72	11/04/2006	10/04/2011	N/A	N/A	N/A	N/A	0	80 000
<b>Total</b>													<b>1 109 480</b>

1. De filiales de Maurel & Prom.

2. Parmi ces options, (i) 410 130 étaient détenues par Monsieur Frédéric Boulet, salarié de Maurel & Prom lors de l'attribution, mais devenu membre du Directoire le 28 décembre 2004 et ayant quitté la Société le 18 août 2005 et (ii) 153 800 par Monsieur Daniel Pelerin, salarié de Maurel & Prom lors de l'attribution, mais devenu membre du Directoire le 22 avril 2005.

3. Il s'agit de Monsieur Frédéric Boulet, salarié lors de l'attribution, devenu membre du Directoire le 28 décembre 2004 et ayant quitté la Société le 18 août 2005.

4. Parmi ces options, 1 025 320 étaient détenues par Monsieur Frédéric Boulet, salarié de Maurel & Prom lors de l'attribution, mais devenu membre du Directoire le 28 décembre 2004 et ayant quitté la Société le 18 août 2005.

5. Il s'agit de Monsieur Marc Sengès, salarié lors de l'attribution, devenu membre du Directoire le 22 avril 2005 ayant quitté la Société le 23 septembre 2005.

Les options résiduelles ont été levées mais qui n'ont pas été constatées à la date du présent document.

6. Exercice d'options avant division par dix du nominal de l'action

7. Tient compte de l'exercice de 5 127 options avant le réajustement de décembre 2004

8. Il s'agit de Monsieur Roman Gozalo, Directeur général et membre du Directoire de la Société depuis le 24 octobre 2005.

#### Notes :

- Chaque option ainsi existante donne droit à la souscription d'une action Maurel & Prom, d'une valeur nominale de 0,77 €.

- Aucune option attribuée n'a été annulée.

- Pour l'ensemble des options, aucune clause d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options n'a été prévue, et aucun délai lié à la conservation des actions à compter de la levée d'option n'a été stipulée.



# 18.

## Principaux actionnaires

### 18.1.

#### Actionnariat actuel de la Société

##### 18.1.1

#### Actionnariat de la Société au 30 mars 2006

Au 30 mars 2006, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 30 mars 2006	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Institutionnels au porteur</b>				
<i>dont :</i>	21 817 270	18,76 %	21 817 270	18,74 %
- Macif	7 811 054	6,72 %	7 811 054	6,70 %
- Pacifico*	8 514 460	7,32 %	8 514 460	7,31 %
- Halisol	3 807 226	3,27 %	3 807 226	3,27 %
- Financière de Rosario	1 684 530	1,45 %	1 684 530	1,45 %
<b>Institutionnels au nominatif</b>				
<i>dont :</i>	22 845 447	19,65 %	23 019 628	19,77 %
- Pacifico*	20 105 290	17,29 %	20 105 290	17,27 %
- Pour mémoire - votes doubles			174 181	0,15 %
<b>Public</b>	<b>71 599 800</b>	<b>61,59 %</b>	<b>71 599 800</b>	<b>61,49 %</b>
<b>Total</b>	<b>116 262 517</b>	<b>100 %</b>	<b>116 436 698</b>	<b>100 %</b>

\* Pacifico détient ainsi un nombre total de 28 619 750 actions, représentant 24,61 % du capital et 24,58 % des droits de vote.

Les modifications du capital de la Société au cours des trois derniers exercices sont reprises dans les tableaux ci-après.

Au 1<sup>er</sup> juin 2005, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 1 <sup>er</sup> juin 2005	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Institutionnels au porteur</b>				
<i>dont :</i>	20 913 989	19,00 %	20 913 989	19,03 %
- Macif	8 392 500	7,62 %	8 392 500	7,64 %
- Pacifico	8 514 460	7,73 %	8 514 460	7,75 %
- Halisol	4 007 029	3,64 %	4 007 029	3,65 %
<b>Institutionnels au nominatif</b>				
<i>dont :</i>	20 482 519	18,60 %	20 610 899	18,75 %
- Pacifico*	20 105 290	18,26 %	20 105 290	18,29 %
- Cogepa	27 200	0,02 %	54 400	0,05 %
- Pour mémoire - votes doubles			64 190	0,06 %
<b>Public</b>	<b>68 702 342</b>	<b>62,40 %</b>	<b>68 435 802</b>	<b>62,27 %</b>
<b>Total</b>	<b>110 098 850</b>	<b>100 %</b>	<b>110 163 040</b>	<b>100 %</b>

\* Pacifico détient ainsi un nombre total de 28 619 750 actions, représentant 26,06 % du capital et 26,04 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2004, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 31 décembre 2004	Actions détenues s/ 108 099 990 à 0,77 €	% du capital s/ 83 236 992,30 €	Nombre de droits de vote	% des droits de vote s/ 108 107 530
<b>Institutionnels au porteurs</b>				
<i>dont :</i>				
- Macif	9 295 470	8,60 %	9 295 470	8,56 %
- Pacifico	28 679 750	26,53 %	28 679 750	26,40 %
- Halisol	4 325 000	4 %	4 325 000	3,98 %
Sous Total	42 300 220	39,13 %	42 300 220	38,94 %
<b>Nominatifs</b>				
<i>dont :</i>				
- Cogepa	40 000	0,04 %	80 000	0,07 %
- Delburn	450 000	0,42 %	900 000	0,83 %
- Pour mémoire - votes doubles			528 280	
Sous total	702 800	0,65 %	702 800	0,65 %
<b>Public</b>				
<i>dont :</i>	<b>65 096 970</b>	<b>60,22 %</b>	<b>65 096 970</b>	<b>59,93 %</b>
- Frédéric Boulet	1 067 790	0,99 %	1 067 790	0,98 %
- Emmanuel de Marion de Glatigny	141 300	0,13 %	141 300	0,13 %
<b>Total</b>	<b>108 099 990</b>	<b>100 %</b>	<b>108 628 270</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre 2003, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Au 31 décembre 2003	Actions détenues s/ 7 260 484 à 7,70 €	% du capital s/ 55 905 726,80 €	Nombre de droits de vote	% des droits de vote s/ 7 311 137
<b>Institutionnels au porteurs</b>				
<i>dont :</i>				
- Macif	1 073 906	14,79 %	1 073 906	14,69 %
- Pacifico (actionnaire dirigeant)	798 493	11,00 %	798 493	10,92 %
- Aréopage (actionnaire dirigeant)	106 438	1,47 %	106 438	1,46 %
Sous total	1 978 837	27,26 %	1 978 837	27,07 %
<b>Nominatifs</b>				
<i>dont :</i>				
- Cogepa	4 000	0,06 %	8 000	0,11 %
- Delburn	45 000	0,62 %	90 000	1,23 %
Sous total	67 491	0,93 %	118 144	1,61 %
- Pour mémoire - votes doubles			50 653	
<b>Public</b>	<b>5 214 156</b>	<b>71,81 %</b>	<b>5 214 156</b>	<b>71,32 %</b>
<b>Total</b>	<b>7 260 484</b>	<b>100 %</b>	<b>7 311 137</b>	<b>100 %</b>

**18.1.2.****Nombre d'actionnaires**

La Société n'a pas une connaissance précise du nombre de ses actionnaires.

Toutefois, l'identification des titres au porteur demandée à Euroclear France et arrêtée au 5 mai 2006, indique que 56 588 actionnaires détenaient 93 900 750 titres au porteur. La répartition de ces 93 900 750 titres en pourcentage du nombre total d'actions en circulation, à savoir 116 262 517, est la suivante :

- Particuliers : 29,98 %
- Personnes morales : 45,29 %  
se décomposant comme suit :
  - sociétés : 30,69 %
  - institutions financières : 13,33 %  
(dont comptes d'opérations : 0,88 %  
et intermédiaires financiers : 12,44 %)
  - divers : 1,27 %
- OPCVM : 5,74 %

À la même époque, la Société comptait 147 actionnaires au nominatif détenant 21 179 252 titres (incluant Pacifico) soit 18,22 % du capital.

**18.1.3.****Actionnaires détenant plus de 5 % du capital**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que MACIF et Pacifico (Compagnie de Participations Commerciales et Industrielles et Financière SA) qui détient

directement, indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

Il est rappelé que la société Pacifico est une société contrôlée par Monsieur Jean-François Hémin, Président du Directoire et sa famille (à plus de 99 % du capital et des droits de vote).

**18.2.****Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital**

À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents.

**18.3.****Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires**

À la connaissance de la Société, aucun de ses actionnaires, agissant seul ou de concert, ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

**18.4.****Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la Société, ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Maurel & Prom et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de la Société.



# 19.

## Opérations avec des apparentés

Au-delà de ses activités traditionnelles de holding, et depuis les trois dernières années, Maurel & Prom n'a pas rendu de services spécifiques à ses filiales au cours de l'exercice 2005, à l'exception de la mise à disposition de salariés à sa filiale Zetah M&P Congo SA au Congo. Cette mise à disposition a été refacturée au prix coûtant.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes de Maurel & Prom sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2005 figure en Annexe 7.

Les opérations avec les sociétés liées font l'objet de la note 24 dans les comptes consolidés qui figurent en Annexe 2.





## 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 20.1. Informations financières historiques

Le rapport de gestion et le rapport sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement dans les documents de référence déposés le 4 juin 2004 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 04-870 et le 13 juin 2005 sous le numéro D. 05-875 qui sont incorporés par référence au présent document de référence.

### 20.2. Informations financières proforma

En date du 19 février 2005, Maurel & Prom a acquis 100 % des titres de la société Rockover Oil and Gas (renommée Maurel & Prom Gabon Limited).

Par ailleurs, le 4 août 2005, Maurel & Prom a également racheté 100 % des titres de la société Hocol Petroleum Holdings Ltd, tête du groupe Hocol.

Le compte de résultat proforma consolidé, dans l'hypothèse d'acquisitions qui seraient intervenues au premier jour de l'exercice, a été établi à partir du compte de résultat sur 12 mois des entités acquises après retraitements pour homogénéisation avec les méthodes du Groupe et ajusté pour prise en compte de l'impact de l'émission des OCEANE au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ainsi que de l'amortissement sur un an des réserves pétrolières acquises ; il ressort un chiffre d'affaires du Groupe porté à 588,5 M€ et un résultat net de 125,7 M€ pour l'année 2005.

### Compte de résultat proforma

En milliers d'euros	2005	Ajustements	2005 proforma
Chiffre d'affaires	407 722	180 799	588 521
Autres produits de l'activité	298	(254)	44
Variation des stocks	(41)	(860)	(901)
Autres achats et charges d'exploitation	94 591	30 625	125 216
Impôts et taxes	15 756	14 903	30 659
Charges de personnel	24 939	7 309	32 248
Dotations aux amortissements	63 539	49 594	113 132
Dotations aux provisions	3 977	6 926	10 903
Autres charges	23 598	20 859	44 457
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>181 660</b>	<b>51 189</b>	<b>232 850</b>
Résultat cessions d'actifs	1 777	(160)	1 617
Dépréciations		(22 069)	(22 069)
Autres charges opérationnelles			
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>161 368</b>	<b>51 029</b>	<b>212 398</b>
Coût de l'endettement financier brut	(34 323)	(6 086)	(40 409)
Produits de trésorerie	5 986	4 583	10 569
Coût de l'endettement financier net	(28 337)	(1 503)	(29 840)
Autres produits financiers	12 987	5 123	18 110
Autres charges financières	(30 506)	(5 992)	(36 498)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>115 514</b>	<b>48 658</b>	<b>164 170</b>
Impôts sur les résultats	17 266	23 219	40 485
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>98 248</b>	<b>25 439</b>	<b>123 685</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence	2 033		2 033
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>100 280</b>	<b>25 439</b>	<b>125 718</b>
dont :			
- résultat net part groupe	100 234	25 439	125 672
- intérêts minoritaires	(46)		(46)
Résultat par action :			
- de base	0,90		1,13
- dilué	0,88		1,10

## **20.3. États financiers**

### **20.3.1.**

#### **Comptes consolidés**

Les comptes consolidés figurent en Annexe 2 au présent document de référence.

### **20.3.2.**

#### **Comptes sociaux**

Les comptes sociaux figurent en Annexe 2 au présent document de référence.

## **20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles**

### **20.4.1.**

#### **Vérifications des informations financières historiques**

Pour les vérifications des informations financières historiques, il convient de se reporter aux rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurant en Annexe 2 au présent document de référence.

### **20.4.2.**

#### **Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux**

Pour les autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux, il convient de se reporter au rapport sur les informations proforma figurant en Annexe 3 au présent document de référence.

Les rapports des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil relatif au contrôle interne et sur les conventions réglementées figurent respectivement en Annexes 4 et 5.

### **20.4.3.**

#### **Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur**

Néant.

## **20.5. Date des dernières informations financières vérifiées**

La date des dernières informations financières vérifiées est le 31 décembre 2005.

## **20.6. Informations intermédiaires et autres**

### **20.6.1.**

#### **Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés**

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2006 s'établit à 160,5 M€, à comparer aux 46,1 M€ réalisés au premier trimestre 2005 (soit une progression de + 248 % et de + 81 % à périmètre constant).

### **20.6.2.**

#### **Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié**

Non applicable.

### **20.7.**

#### **Politique de distribution**

Aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2002 et 2003.

L'Assemblée générale mixte réunie le 29 juin 2005, a décidé le versement d'un dividende d'un montant de 0,15 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Les dividendes ont été mis en paiement le 5 septembre 2005, pour un montant total de 16 626 528 €. Ce montant inclut (i) les dividendes versés au titres des actions en circulation au 31 décembre 2004, à savoir 108 099 990 actions, soit 16 214 998,50 € et (ii) les dividendes versés au titre des actions issues des exercices d'options de souscription d'actions Maurel & Prom effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et la date de mise en paiement, à savoir 2 743 530 actions, soit 411 529,50 €, conformément aux règlements d'options de souscription d'actions de la Société.

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte convoquée pour le 20 juin 2006, le versement d'un dividende d'un montant de 0,33 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### **20.8.**

#### **Procédures judiciaires et d'arbitrage**

À l'exception de ce qui figure ci-dessous, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et/ou du Groupe Maurel & Prom.

### **20.8.1.**

#### **Arbitrage Pacific Stratus Energy**

Hocol SA (filiale indirecte de Maurel & Prom) et Stratus Oil & Gas (filiale indirecte de Pacific Stratus Energy Ltd.) ont signé un accord, le 17 août 2005, prévoyant la cession par Hocol de 50 % de droits au sein respectivement des contrats d'exploration de Doima et d'Ortega en Colombie, sous réserve de l'approbation de ces cessions par les autorités colombiennes. Ces approbations n'ayant pas été obtenues dans le délai prévu dans l'accord, celui-ci a été résilié selon ses termes par Hocol. Stratus Oil & Gas a décidé, le 13 février 2006, d'engager une procédure d'arbitrage à l'encontre d'Hocol réclamant une compensation équivalente à la valeur des droits dont l'acquisition était envisagée et demandant que Hocol rende compte des profits qu'il a prétendument réalisés à la suite de la résiliation de l'accord. Le montant de la demande n'est pas chiffré et la Société est, à ce stade, dans l'incapacité d'en établir une estimation.

### **20.8.2.**

#### **Point sur les autres litiges**

##### **a. Litige Energy Searcher**

La Société a intenté en 2001, une action en justice devant un tribunal de Singapour à l'encontre des sociétés Cooper Cameron Pte Ltd et Stork Technology Asia Pte Ltd au titre du dommage survenu sur le bateau de forage Energy Searcher. En effet, le 16 mars 2001, alors que Maurel & Prom était encore propriétaire de ce bateau (qui a été cédé depuis), une pièce majeure du système de prévention des éruptions s'est détachée, causant d'importants dommages. Pour la Société, cet accident s'est avéré inévitable en raison de la défectuosité

de la réparation effectuée par la société Cooper Cameron Pte Ltd et/ou son sous-traitant Stork Technology Asia Pte Ltd.

Le procès s'est déroulé fin 2004, début 2005. Le jugement de première instance rendu en août 2005, a condamné Cooper Cameron Pte Ltd au paiement d'une indemnité de 1 M\$. Maurel & Prom demandant 20 M\$, la Société s'est engagée dans une procédure d'appel en septembre 2005.

Une audience s'est tenue début 2006 et la Société est dans l'attente du jugement.

##### **b. Arbitrage Maurel & Prom/Orchard**

Suite à la procédure d'arbitrage engagée par la société Orchard (partenaire sur le permis de Sebikhotane au Sénégal), la sentence arbitrale a été rendue le 20 janvier 2006, aux termes de laquelle Maurel & Prom a été condamnée à indemniser la société Orchard pour 135 K€ ; ce montant a été provisionné dans les comptes.

Maurel & Prom a par ailleurs racheté, en mai 2006, la société Orchard.

##### **c. Litige Agri Cher-Transagra**

Aucune évolution de ce litige que la Société estime non significatif.

### **20.9.**

#### **Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

À la connaissance de la Société, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2005, d'évènements susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière ou commerciale de la Société.

# 21.

## Informations complémentaires

### 21.1.

#### Capital social

##### 21.1.1.

#### Capital souscrit et capital autorisé

##### 21.1.1.1.

#### Capital souscrit

Le capital social de Maurel & Prom au 10 avril 2006, est de 89 522 138,09 €, il est divisé en 116 262 517 actions de

0,77 € de nominal chacune, entièrement libérées. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Le capital social de Maurel & Prom peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

##### 21.1.1.2.

#### Capital autorisé

#### Délégations en cours

Les délégations accordées par l'Assemblée générale au Directeur en matière d'augmentation de capital à la date du présent document de référence, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2005 et en 2006, jusqu'au jour du présent document de référence, sont les suivantes :

Nature de la délégation	Plafond en euros	Utilisation
<b>Émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription</b>		
Émission de titres de capital et de valeurs mobilières diverses donnant accès au capital	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	0
Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)</li> </ul>	0
<b>Émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription</b>		
Émission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	0
Émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	0
Émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 10 % du capital de la Société,</li> <li>• et 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	0
Émission, par appel public à l'épargne, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en en fixant le prix d'émission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 10 % du capital de la Société,</li> <li>• et 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	0
Octroi d'options de souscription d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 % du capital social (au jour où le Directoire décide d'attribuer les options)</li> </ul>	Attribution d'un nombre total de 1 030 000 options de souscription
Attribution gratuite d'actions aux salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	Attribution d'un nombre total de 23 000 actions gratuites
Émission d'actions réservées aux salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 % du capital social (au jour de l'Assemblée du 29 juin 2005)</li> </ul>	0
Émission d'actions réservé à Knightbridge Group Ltd	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 % du capital social au jour de l'Assemblée du 29 juin 2005<sup>3</sup></li> </ul>	Montant de l'émission : 75 454 717,80 € Montant de l'augmentation de capital : 3 772 735,89 €
<b>Délégations portant sur des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription</b>		
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	0
<b>Autres</b>		
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	0

1. Ce montant s'impute sur le plafond global de 450 M€ (valeur nominale de l'émission) applicable aux autres émissions.

2. Ce montant s'impute sur le plafond global de 300 M€ (valeur nominale de l'augmentation de capital) applicable aux autres émissions.

3. Ce montant ne s'impute pas sur le plafond global de 300 M€ (valeur nominale de l'augmentation de capital) applicable aux autres émissions.

Solde disponible à la date des présentes	Date d'autorisation	Durée de l'autorisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)</li> </ul>	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 10 % du capital de la Société,</li> <li>• et 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 10 % du capital de la Société,</li> <li>• et 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007
	Assemblée du 28 décembre 2004	38 mois, soit jusqu'au 28 février 2008
	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007
	Assemblée du 29 juin 2005	38 mois, soit jusqu'au 29 août 2008
0	Assemblée du 29 juin 2005	18 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant de l'émission)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>1</sup></li> <li>• 300 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)<sup>2</sup></li> </ul>	Assemblée du 29 juin 2005	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2007

### Nouvelles délégations

Il sera proposé aux actionnaires de Maurel & Prom, lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2006, de conférer au Directoire une nouvelle délégation en matière d'attribution d'actions

gratuites. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera la délégation existante afin de réduire les seuils d'autorisation du montant nominal maximum de l'émission à 1 M€.

Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'émission en euros	Plafond de l'augmentation de capital (en pourcentage)	Durée de l'autorisation	Date d'expiration
Attribution gratuite d'actions aux salariés	1 000 000	0,5 %	38 mois	19 août 2009

#### 21.1.2.

#### Actions non représentatives du capital

Non applicable.

#### 21.1.3.

#### Acquisition par la Société de ses propres actions

##### 21.1.3.1.

#### Autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2004, a autorisé le Directoire, pour une période de 18 mois, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital social, ce plafond étant, le cas échéant, ajusté afin de prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée générale. Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux qui bénéficient d'options d'achat ainsi qu'aux

salariés de l'entreprise au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne entreprise ;

- remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres ;

étant précisé que la couverture des mécanismes visés aux paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus sera assurée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante,

- animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement ;
- et annuler les titres rachetés.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions était fixé à 17 € par action et le prix minimum de vente à 11 € par action.

La mise en œuvre de cette autorisation a fait l'objet d'une note ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-053 en date du 31 janvier 2005.



Maurel & Prom a fait usage de ce programme de rachat d'actions propres du 28 novembre au 23 décembre 2005,

avec un nombre total de titres rachetés de 240 915, pour un montant total de 3 706 800,02 €.

Les détails de cette utilisation sont les suivants :

Séance		Nombre de titres <sup>1</sup>	Prix moyen pondéré (en euros)	Montant (en euros)
<b>Semaine du 28 novembre au 2 décembre 2005 - Intermédiaire : Exane BNP Paribas</b>				
28 novembre 2005	Achat	25 000	16,03	400 700,00
29 novembre 2005	Achat	20 000	15,63	312 680,00
1 <sup>er</sup> décembre 2005	Achat	10 000	16,05	160 520,00
2 décembre 2005	Achat	10 000	16,31	163 060,00
<b>Sous-total</b>	Achat	<b>65 000</b>	<b>15,95</b>	<b>1 036 960,00</b>
<b>Semaine du 2 décembre 2005 au 16 décembre 2005 - Intermédiaire : Natexis Bleichroeder</b>				
13 décembre 2005	Achat	12 570	16,03	201 497,10
14 décembre 2005	Achat	10 000	16,05	160 500,00
15 décembre 2005	Achat	10 000	16,06	160 550,00
16 décembre 2005	Achat	9 000	16,00	144 000,00
<b>Sous-total</b>	Achat	<b>41 570</b>	<b>16,03</b>	<b>666 547,10</b>
<b>Semaine du 19 décembre 2005 au 23 décembre 2005 - Intermédiaire : Exane BNP Paribas</b>				
19 décembre 2005	Achat	15 000	15,52	232 815,00
20 décembre 2005	Achat	104 345	14,81	1 545 672,92
21 décembre 2005	Achat	15 000	14,99	224 805,00
<b>Sous-total</b>	Achat	<b>134 345</b>	<b>14,91</b>	<b>2 003 282,92</b>
<b>Total</b>	<b>Achat</b>	<b>240 915</b>	<b>15,39</b>	<b>3 706 800,02</b>

1. Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'un instrument dérivé

Par ailleurs, aux termes d'un contrat signé le 2 janvier 2006, depuis le 3 février 2006 et pour une période s'achevant le 3 août 2006 et renouvelable par tacite reconduction, Maurel & Prom a confié à Exane BNP Paribas l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (AFEI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Une somme de 3,6 M€ est mise à disposition de ce contrat et est portée au crédit du compte de liquidité en date du 2 février 2006.

### 21.1.3.2

#### Projet d'autorisation soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte convoquée pour le 20 juin 2006

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société convoquée pour le 20 juin 2006 est appelée à approuver, aux termes des neuvième et quatorzième résolutions, un pro-

gramme de rachat d'actions autorisant le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 20 décembre 2007, à acheter ou à vendre des actions de la Société et à les annuler.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devrait pas être supérieur à 25 € par action et le prix minimum de vente ne devrait pas être inférieur à 15 € par action. Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce précité, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion,

de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6 du Code de commerce et (ii) cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société, de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux qui bénéficient d'options d'achat ainsi qu'aux salariés de l'entreprise au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne entreprise ;
- remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres ;

étant précisé que la couverture des mécanismes visés aux paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus serait assurée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;

- animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement ;
- et annuler les titres rachetés.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourraient être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le

Directoire de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourraient intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique initiée par la Société ou visant les titres de celle-ci, sauf en cette dernière hypothèse dans le cas où une telle offre publique comporterait en tout ou partie la remise de titres, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

Cette autorisation annulerait et remplacerait toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie sous la seizième résolution de l'Assemblée générale du 28 décembre 2004.

#### **21.1.4. Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de l'émetteur**

##### **21.1.4.1.**

#### **Bons de souscription d'actions remboursables**

Le 29 juillet 2004, Maurel & Prom a procédé, sur décisions de la Gérance en date du 17 juin 2004 et du 29 juillet 2004, à l'émission de 8 317 638 bons de souscription d'actions nouvelles Maurel & Prom remboursables attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires, à raison de un bon par action Maurel & Prom (les « BSAR »).

Les BSAR sont exerçables à tout moment à compter du 29 juillet 2004, et jusqu'au 28 juillet 2006, date à laquelle les BSAR non exercés deviendront caducs et perdront toute valeur.

Lors de l'émission, il était prévu que 20 BSAR donnent droit à la souscription d'une action nouvelle Maurel & Prom, de 7,70 € de valeur nominale, au prix de 89,65 €. À la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, de procéder à la division par 10 du montant nominal de l'action Maurel & Prom, les droits des titulaires des BSAR ont été ajustés comme suit : désormais, 20 BSAR donnent droit à la souscription de 10 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,77 € chacune, au prix total pour les 10 actions de 89,65 €.

Les actions nouvelles Maurel & Prom souscrites par exercice des BSAR portent jouissance au premier jour de l'exercice social au cours duquel les BSAR auront été exercés.

Les BSAR sont admis aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA, sous le numéro ISIN FR0010096719.

Une note d'opération relative à cette émission a été visée par l'Autorité des marchés financiers le 25 juin 2004, sous le

numéro 04-634 et est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers.

Entre le 29 juillet 2004 et le 30 mars 2006, 599 940 BSAR ont été exercés, ce qui a donné lieu à la création de 170 400 actions et donc à des augmentations du capital social d'un montant total de 230 976,90 €. Par conséquent, au 30 mars 2006, 7 717 698 BSAR restent en circulation et sont susceptibles d'entraîner une augmentation du capital social d'un montant de 2 971 313,73 €, par création de 3 858 849 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,77 € chacune.

#### 21.1.4.2.

##### Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 9 mars 2005, Maurel & Prom a procédé, sur décisions du Directoire en date du 28 février et du 1<sup>er</sup> mars 2005 et d'un membre du Directoire en date du 1<sup>er</sup> mars 2005 agissant sur délégation du Directoire, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un montant nominal total de 374 999 978,76 €, représenté par 16 711 229 obligations d'une valeur unitaire de 22,44 € (les « OCEANE »).

Chaque OCEANE porte intérêt au taux de 3,50 % l'an et donne droit au porteur de demander à tout moment à compter du 9 mars 2005 et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, l'attribution d'actions Maurel & Prom, à raison d'une action par OCEANE, sous réserve d'ajustements prévus en cas d'opérations financières réalisées par Maurel & Prom.

Maurel & Prom peut à son gré remettre des actions nouvelles ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Les actions nouvelles Maurel & Prom émises à la suite de la conversion des OCEANE porteront jouissance au premier jour de l'exercice social au cours duquel les OCEANE auront été converties. Les actions existantes remises en échange des OCEANE porteront jouissance courante (donnant ainsi droit à la totalité des dividendes mis en paiement à compter de la livraison desdites actions).

Les OCEANE sont admises aux négociations sur le marché Euronext d'Euronext Paris SA sous le numéro ISIN FR0010173690. Une note d'opération relative à l'émission des OCEANE a été visée par l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> mars 2005 sous le numéro 05-122 et est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers.

Entre le 9 mars 2005 et le 15 juin 2006, 5 029 OCEANE ont été converties ou échangées en actions. Par conséquent, au 15 juin 2006, 16 706 200 OCEANE restent en circulation et sont susceptibles d'entraîner une augmentation du capital social d'un montant de 12 863 774 €, par création de 16 706 200 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,77 € chacune.

#### 21.1.5.

##### Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital

Non applicable.

#### 21.1.6.

##### Capital de tout membre du Groupe Maurel & Prom faisant l'objet d'une option

Non applicable.

### 21.1.7.

#### Historique du capital social

Le tableau figurant ci-dessous indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours des cinq dernières années, jusqu'à la date du présent document de référence :

Opérations et dates	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant du capital social	Nombre d'actions		
	En francs		En francs	
<b>2000</b> janvier 2000 Émission d'ABSA	120 970 400 (soit 18 441 818,59 €)	2 419 408	302 426 000 (soit 46 104 546,49 €)	6 048 520
<b>2001</b> 18 juin 2001 Conversion de BSA (issus des ABSA émises en janvier 2000)	15 050 (soit 2 294,36 €)	301	302 441 050 (soit 46 106 840,84 €)	6 048 821
3 décembre 2001 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	102 250 (soit 15 587,91 €)	2 045	302 543 300 (soit 46 122 428,76 €)	6 050 866
	<b>En euros</b>		<b>En euros</b>	
3 décembre 2001 Conversion du capital en euros et augmentation de la valeur nominale de l'action	46 122 726,08	0	46 591 668,20	6 050 866
<b>2002</b> 11 janvier 2002 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	2 756,60	358	46 594 424,80	6 051 224
5 avril 2002 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	22 961,40	2 982	46 617 386,20	6 054 206
31 décembre 2002 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	53 237,80	6 914	46 670 624	6 061 120
31 décembre 2002 Conversion en actions nouvelles d'OCEANE (émises en février 2002)	84,70	11	46 670 708,70	6 061 131
<b>2003</b> 18 juin 2003 Conversion par Heritage d'obligations convertibles (émises le 29 août 2002)	1 986 692,40	258 012	48 657 401,10	6 319 143
30 juin 2003 Conversion par Financière de Rosario d'obligations convertibles (émises le 29 août 2002)	1 918 478,10	249 153	50 575 879,20	6 568 296
30 juin 2003 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	16 970,80	2 204	50 592 850	6 570 500
31 octobre 2003 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	220 913	28 690	50 813 763	6 599 190
31 octobre 2003 Conversion en actions nouvelles d'OCEANE (émises en février 2002)	304 519,60	39 548	51 118 282,60	6 638 738
31 décembre 2003 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	4 231 604,30	549 559	55 349 886,90	7 188 297
31 décembre 2003 Conversion en actions nouvelles d'OCEANE (émises en février 2002)	555 839,90	72 187	55 905 726,80	7 260 484

Opérations et dates	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant du capital social	Nombre d'actions		
	En euros		En euros	
<b>2004</b> 30 avril 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANE (émises en février 2002)	1 379 763	179 190	57 285 489,80	7 439 674
24 juin 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANE (émises en février 2002)	2 471 353,50	320 955	59 756 843,30	7 760 629
19 juillet 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANE (émises en février 2002)	4 288 969,30	557 099	64 045 812,60	8 317 638
30 septembre 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANE (émises en février 2002)	191 452,80	24 864	64 237 265,40	8 342 502
30 septembre 2004 Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	60 506,60	7 858	64 297 772	8 350 360
8 novembre 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANE (émises en février 2002)	2 429 095,90	315 467	66 726 867,90	8 665 827
8 novembre 2004 Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	50 342,60	6 538	66 777 210,50	8 672 365
10 novembre 2004 Exercice d'options (octobre 2001)	39 477,90	5 127	66 816 688,40	8 677 492
28 décembre 2004 Fusion absorption d'Aréopage par Maurel & Prom	16 414 498,10	2 131 753	83 231 186,50	10 809 245
28 décembre 2004 Division par dix du nominal de l'action Maurel & Prom	—	—	83 231 186,50	108 092 450
31 décembre 2004 Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	5 805,80	7 540	83 236 992,30	108 099 990

Opérations et dates	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant du capital social	Nombre d'actions		
	En euros		En euros	
<b>2005</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2005			
	Exercice d'options (octobre 2001)	181 589,10	235 830	83 418 581,40
	31 janvier 2005			
	Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	16 300,90	21 170	83 434 882,30
	2 mars 2005			
	Exercice d'options (octobre 2001)	10 010	13 000	83 444 892,30
	31 mars 2005			
	Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	17 047,80	22 140	83 461 940,10
	11 mai 2005			
	Exercice de BSAR	3 642,10	4 730	83 465 582,20
	11 mai 2005			
	Exercice d'options	1 105 296,50	1 435 450	84 570 878,70
	1 <sup>er</sup> juin 2005			
	Exercice d'options	205 235,80	266 540	84 776 114,50
	28 juin 2005			
	Exercice BSAR	23 654,40	30 720	84 799 768,90
	28 juin 2005			
	Exercice d'options	197 381,80	256 340	84 977 150,70
	4 août 2005			
	Émission réservée Knightsbridge Group	3 772 735,89	4 899 657	88 769 886,59
	31 août 2005			
	Exercice BSAR	21 775,60	28 280	88 791 662,19
	31 août 2005			
	Exercice d'options	126 780,50	164 650	88 918 442,69
	16 septembre 2005			
	Exercice BSAR	13 675,20	17 760	88 932 117,89
	16 septembre 2005			
	Exercice d'options	305 474,40	396 720	89 237 592,29
	24 novembre 2005			
	Exercice BSAR	8 239	10 700	89 245 831,29
	21 décembre 2005			
	Exercice BSAR	223,30	290	89 246 054,59
	21 décembre 2005			
	Exercice d'options	256 102	332 600	89 502 156,59
<b>2006</b>	16 février 2006			
	Exercice BSAR	3 665,20	4 760	89 505 821,79
	16 février 2006			
	Exercice d'options	10 217,90	13 270	89 516 039,69
	16 février 2006			
	Exercice BSAR	716,10	930	89 516 755,79
	10 avril 2006			
	Exercice BSAR	5 382,30	6 990	89 522 138,09

**21.1.8.****Dilution potentielle du capital**

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle maximum du capital de la Société résultant de la conversion ou de l'exercice de l'ensemble des titres donnant accès au capital de la Société encore existant au 1<sup>er</sup> juin 2006 (options de souscription, OCEANE et BSAR) :

	Date d'émission	Échéance de conversion		Nombre de titres	Nombre d'actions		Dilution potentielle
		Début	Fin		Actuelles	Potentielles	
Capital au 10/04/2006					116 262 517		
Options de souscription	25/10/01	26/10/04	sans limite	82 030		82 030	0,07 %
Options de souscription	16/06/03	23/05/05	16/06/08	0		0	0 %
Options de souscription	29/07/03	30/07/03	29/07/08	97 410		97 410	0,08 %
Options de souscription	22/06/04	23/06/04	22/06/09	123 040		123 040	0,04 %
Options de souscription	16/03/05	17/03/05	16/03/10	47 000		47 000	0,04 %
Options de souscription	06/04/05	07/04/05	06/04/10	430 000		430 000	0,37 %
Options de souscription	21/12/05	22/12/05	21/12/10	170 000		170 000	0,15 %
Options de souscription	03/01/06	04/01/06	03/01/11	80 000		80 000	0,07 %
Options de souscription	10/04/06	11/04/06	10/04/11	80 000		80 000	0,07 %
<b>Total options de souscription</b>	—	—	—	<b>1 109 480</b>		<b>1 109 480</b>	<b>0,95 %</b>
Actions gratuites	21/12/05			15 000		15 000	0,013 %
Actions gratuites	03/01/06			8 000		8 000	0,007 %
BSAR	17/06/04	28/07/04	28/07/06	7 717 698		3 858 849	3,32 %
OCEANE	01/03/05	09/03/05	31/12/09	16 706 200		16 706 200	14,37 %
<b>Total</b>	—	—	—	—	—	<b>21 710 799</b>	<b>18,66 %</b>

**21.2.****Statuts****21.2.1.****Objet social**

L'objet social de la Société est stipulé à l'article 3 de ses statuts. La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la gestion de tous titres et droits sociaux et, à cet effet, la prise de participation dans toutes sociétés, groupements, associations, notamment par voie d'achat, de souscription et d'apport ainsi que la cession sous toute forme desdits titres ou droits sociaux ;
- la recherche et l'exploitation de tous gîtes minéraux, notamment de tous gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et produits connexes ;
- la location, l'acquisition, la cession, la vente de tous puits, terrains, gisements, concessions, permis d'exploitation ou permis de recherche, soit pour son compte personnel, soit

pour le compte de tiers, soit en participation ou autrement, le transport, le stockage, le traitement, la transformation et le commerce de tous hydrocarbures naturels ou synthétiques, de tous produits ou sous-produits du sous-sol liquides ou gazeux, de tous minerais ou métaux ;

- l'acquisition de tous immeubles, leur gestion ou leur vente ;
- le commerce de tous produits et marchandises ;
- et de manière générale, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, agricoles, financières, en France ou dans d'autres pays et ce, soit par la création de sociétés nouvelles, soit par apports, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à ces activités et susceptibles d'en faciliter le développement ou la gestion.

## **21.2.2.**

### **Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de la Société**

Il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du Directoire ou du Conseil de surveillance.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance sur les titres de la Société s'appliquent, aucune règle spécifique n'a été adoptée par la Société en cette matière.

#### **21.2.2.1.**

##### **Directoire**

Depuis le 28 décembre 2004, la Société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle du Conseil de surveillance.

##### **Pouvoirs du Directoire**

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires (voir ci-dessous en ce qui concerne les décisions requérant l'autorisation préalable du Conseil de surveillance).

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directoire a la faculté de déléguer partie de ses pouvoirs qu'il jugera utile.

Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe collégial. Le Directoire convoque toutes Assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions. Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et le cas échéant les comptes consolidés.

##### **Composition**

Le Directoire est composé de 2 à 7 membres, nommés pour une durée de trois ans. Les membres sont rééligibles. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Les membres du Directoire, y compris le Président, sont désignés par le Conseil de surveillance et peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ordinaire ou le Conseil de surveillance. La composition actuelle du Directoire est décrite au paragraphe 14.1.1.1. ci-avant.

##### **Rémunération**

Le Conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Se reporter au paragraphe 15.1 pour les modalités de répartition des jetons de présence fixes et variables.

##### **Délibérations**

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité des membres du Directoire ceux qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par le Président de séance et un membre du Directoire ayant pris part à la séance.

#### **21.2.2.2**

##### **Conseil de surveillance**

##### **Pouvoirs du Conseil de surveillance**

Le Conseil de surveillance a principalement pour rôle d'exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et éventuellement les Directeurs généraux. Il peut révoquer les membres du Directoire, le mandat du Président et éventuellement des Directeurs généraux. Le Conseil de surveillance fixe la rémunération des membres du Directoire. Il rend compte à l'Assemblée générale, par son rapport, de ses remarques sur les comptes et sur le rapport du Directoire.



De plus, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil de surveillance les décisions suivantes du Directoire :

- les cessions d'immeubles par nature d'un montant supérieur à 20 M€ ;
- les cessions totales ou partielles de participations d'un montant supérieur à 20 M€ ;
- les constitutions de sûretés, pour un montant supérieur à 20 M€ ;
- toutes acquisitions d'actifs supérieures à 20 M€ ;
- les cessions totales ou partielles d'actifs significatifs ;
- et toutes cautions, avals ou garanties consentis par la Société, dont le montant unitaire est égal ou excède 20 M€. Le Directoire peut toutefois accorder des cautions, avals ou garanties dont le montant unitaire est inférieur à 20 M€, au nom de la Société pendant l'année civile 2006, dans la limite d'un plafond global de 200 M€. Le Directoire peut également pendant cette période accorder des cautions, avals ou garanties au nom de la Société à l'égard des administrations fiscales et douanières sans limite de montant.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

### Composition

Le Conseil de surveillance est composé de 3 à 18 membres, désignés par l'Assemblée générale pour une période de trois ans, qui expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice au cours duquel le mandat arrive à échéance. Ils sont toujours rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

La composition du Conseil de surveillance (décrite au paragraphe 14.1.1.3. ci-avant) vise un équilibre de compétences financières, pétrolières et d'expérience internationale.

Conformément à la réglementation applicable, chaque membre du Conseil de surveillance doit détenir au moins une action Maurel & Prom.

Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonctions.

Le Conseil de surveillance élit en son sein parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-président, chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats, dont il fixe la durée des fonctions, sans qu'elles puissent excéder la durée de leurs mandats.

### Administrateurs indépendants

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. »<sup>1</sup>

1. Rapport MEDEF/AFEP - AGREF, 2002 :  
« pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées ».

Les critères examinés par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement ;
  - significatif de la Société ou de son Groupe,
  - ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droit de vote, il convient que le Conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence de conflits d'intérêts potentiels.

Sur cette base, le Comité des nominations et des rémunérations a estimé qu'au 13 juin 2006, trois membres du Conseil devaient être considérés comme indépendants :

- Monsieur Alexandre Vilgrain ;
- Monsieur Fabien Chalandon ;
- et Monsieur Alain Gomez.

### Rémunération

L'Assemblée générale fixe la rémunération globale des membres du Conseil de surveillance et celui-ci en répartit le montant entre ses membres. La rémunération éventuelle du Président et du Vice-président est fixée par le Conseil. Elles peuvent être fixes ou proportionnelles, ou à la fois fixes et proportionnelles. Il convient de se référer au paragraphe 15.1. en ce qui concerne les rémunérations versées pour le dernier exercice clos.

### Délibérations

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de son Vice-président, ou le cas échéant sur demande du tiers au moins de ses membres. Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié des membres est nécessaire. Les décisions sont prises à majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un autre membre. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité des membres du Conseil de surveillance ceux qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par les dispositions de la loi et des règlements.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil de surveillance s'est réuni douze fois avec les taux de participation suivants :

Conseils de surveillance	Taux de participation
24 janvier 2005	100 %
18 mars 2005	100 %
22 avril 2005	100 %
23 mai 2005	100 %
8 juin 2005	100 %
13 juin 2005	7 membres sur 8
18 août 2005	7 membres sur 9
24 octobre 2005	8 membres sur 9
7 novembre 2005	8 membres sur 9
15 décembre 2005	7 membres sur 8
<b>Moyenne de participation</b>	<b>93 %</b>

L'ordre du jour des réunions du Conseil au cours de l'exercice 2005, a en particulier comporté l'examen des points suivants :

**24 janvier 2005** : nomination des membres des comités, approbation de la création de la filiale suisse, autorisation de la conclusion d'une convention de financement et des sûretés y afférentes, approbation de l'acquisition de Rockover Oil & Gas.

**18 mars 2005** : renégociation du contrat de commercialisation SOCAP.

**22 avril 2005** : examen des comptes de l'exercice 2004, projets de rapport de gestion et de rapport du Conseil de surveillance, présentation des documents prévisionnels, ratification du contrat relatif à l'acquisition de Panther Eureka Srl.

**23 mai 2005** : procédure budgétaire, rapport du comité des rémunérations, approbation des projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale.

**8 juin 2005** : proposition à l'Assemblée générale du 29 juin 2005 de la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance et acquisition du groupe Hocol.

**13 juin 2005** : rémunération des membres du Directoire, compte rendu de l'activité du Directoire.

**18 août 2005** : cooptation d'un nouveau membre au Conseil, démission de deux membres du Directoire.

**24 octobre 2005** : examen des comptes consolidés au 30 juin 2005, accord signé avec la République du Congo, composition et rémunération du Directoire, contrat de financement BNP Paribas, nomination d'un nouveau membre du Directoire.

**7 novembre 2005** : rémunération des membres du Directoire et répartition des jetons de présence au sein du Conseil, approbation d'une convention de services entre Maurel & Prom et Pacifico.

**15 décembre 2005** : réflexions sur la gouvernance, création d'un comité sur les procédures et le contrôle interne.

### 21.2.3.

#### Droits, privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

##### 21.2.3.1.

#### Conditions d'exercice du droit de vote

##### - Droit de vote double

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions membre de ces Assemblées a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui justifieront de leur inscription dans les livres de la Société depuis quatre ans au moins, sans interruption. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, mais il pourra être repris lorsque le nouveau titulaire des titres justifiera de son inscription nominative pendant une période ininterrompue de quatre ans au moins.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai de quatre ans ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession « *ab intestat* » ou testamentaire ou de partage de communauté de biens ou de société d'acquêts entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Les droits de vote double sont détaillés dans les tableaux d'actionnariat figurant au paragraphe 18.1. ci-avant.

#### 21.2.3.2.

##### Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

#### 21.2.4.

##### Procédure de modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

#### 21.2.5.

##### Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires

#### 21.2.5.1.

##### Convocation aux Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le Directoire, le Conseil de surveillance.

#### 21.2.5.2.

##### Accès et participation des actionnaires aux Assemblées générales

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la Société, et les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social, ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée.

Le Directoire peut réduire ou supprimer ce délai de cinq jours par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication de nom de mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le Directoire à l'Assemblée.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit être reçu par la Société trois (3) jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte. Les actionnaires peuvent, sur décision du Directoire, participer aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

#### a. Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles visées aux articles L. 225-96 et L. 225-97 du Code de commerce concernant la compétence des Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale ordinaire est réunie chaque année par le Directoire, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Des Assemblées générales ordinaires peuvent en outre être convoquées extraordinairement.

Depuis la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 dite « Loi Breton », le *quorum* applicable pour les Assemblées générales ordinaires sur première convocation est de 1/5 des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance ayant le droit de vote (antérieurement le *quorum* applicable était 1/4 des actionnaires ayant le droit de vote).

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'Assemblée est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées.

L'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

#### **b. Assemblées générales extraordinaires**

Conformément aux articles L. 225-96 et L. 225-97 du Code de commerce, les Assemblées générales sont dites extraordinaires lorsque leur objet est d'apporter une modification aux statuts de la Société ou à sa nationalité.

Les Assemblées générales extraordinaires sont réunies chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Depuis la Loi Breton, le *quorum* désormais applicable pour les Assemblées générales extraordinaires sur première convocation est de 1/4 des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance ayant le droit de vote (antérieurement le *quorum* applicable était 1/3 des actionnaires ayant le droit de vote).

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'Assemblée est convoquée à nouveau. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent au moins, sur deuxième convocation, 1/5 des actions ayant droit de vote (pour mémoire, antérieurement à la Loi Breton, ce dernier seuil était de 1/4 des actions ayant droit de vote). À défaut de ce dernier *quorum*, la deuxième Assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés. Toutefois, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

#### **21.2.6.**

##### **Stipulations des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société**

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

#### **21.2.7.**

##### **Seuils statutaires**

La loi Breton du 26 juillet 2005 a fixé quatre nouveaux seuils dont le franchissement entraîne une obligation de déclaration auprès de l'émetteur, de l'Autorité des marchés financiers et du public. Ces nouveaux seuils sont désormais les suivants : 15 %, 25 %, 90 % et 95 % des actions ou des droits de vote. Pour mémoire, les six autres seuils préexistants et restant applicables sont : 5 %, 10 %, 20 %, 33<sup>1/3</sup> %, 50 % et 66<sup>2/3</sup> %. L'ensemble des détentions directes ou indirectes d'actions ou de droits de vote est soumis à ce régime de déclaration de franchissement de seuils.

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 5 %, puis à toute tranche supplémentaire de 5 % du capital ou des droits de vote tant qu'elle ne détient pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus des deux tiers du capital et des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En vue de l'identification des porteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi

que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### **21.2.8.**

##### **Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social**

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.



## 22. Contrats importants

Au cours de l'exercice 2005, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Aucun contrat n'a été conclu (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) ou souscrit par un membre quelconque du Groupe Maurel & Prom et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe Maurel & Prom une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe Maurel & Prom.





## 23.

### Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

La Société a demandé au cabinet américain DeGolyer & MacNaughton, organisme indépendant, la réalisation d'une certification des réserves d'hydrocarbures du Groupe Maurel & Prom. Les résultats de cette mission ont été communiqués

par la Société le 21 avril 2006. Toute information relative aux réserves d'hydrocarbures du Groupe Maurel & Prom communiquée dans le présent document de référence est fondée sur la certification indépendante de DeGolyer & MacNaughton.



# 24.

## Documents accessibles au public

### 24.1.

#### Consultation des documents juridiques

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales d'actionnaires, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux relatifs à Maurel & Prom peuvent être consultés au siège social de la Société : 12, rue Volney - 75002 Paris.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition sont déterminés par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Des avis financiers sont régulièrement publiés dans la presse économique et financière à l'occasion des communications sur le chiffre d'affaires, les résultats et les autres événements importants de la vie de la Société ou du Groupe Maurel & Prom. Des informations sur la Société sont disponibles sur le site internet [www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr), lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble des publics d'accéder à une présentation générale du Groupe Maurel & Prom et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, présentations aux analystes, lettres aux actionnaires, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionnariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le Groupe Maurel & Prom.

#### Agence de communication financière :

Financial Dynamics  
20, rue des Pyramides  
75001 Paris  
Contact actionnaires :  
MaureletProm@fd.com  
Tél. : 01 47 03 68 10

Le document d'information annuel 2005, établi conformément aux dispositions de l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers est joint en Annexe 5.

### 24.2.

#### Calendrier indicatif de la communication financière

21 avril 2006	Résultats de l'exercice 2005
15 mai 2006	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2006
20 juin 2006	Assemblée générale mixte des actionnaires
15 août 2006	Chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2006
Octobre 2006	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2006
26 octobre 2006	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2006
15 novembre 2006	Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2006

Ce calendrier, disponible sur le site internet :

[www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)

est donné à titre indicatif et est susceptible de faire l'objet d'éventuelles modifications.



# 25.

## Informations sur les participations

Les données caractéristiques des principales filiales du Groupe Maurel & Prom relatives à son activité d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures figurent dans le tableau ci-après. Cette présentation des détentions juridiques n'est pas exhaustive et rend compte uniquement des principales filiales.

Société	Siège	Pourcentage de détention		
		31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
<b>France - Forage</b>				
Caroil SA	Paris	97,14	97,14	97,14
<b>Congo</b>				
Zetah M & P Congo SA	Pointe Noire, Congo	100,00	100,00	100,00
Zetah Congo Ltd	Nassau, Bahamas	50,00	50,00	50,00
Zetah Kouilou Ltd	Nassau, Bahamas	65,00*	65,00	65,00
<b>Colombie et Venezuela</b>				
Hocol Petroleum Holdings Ltd	Londres, Grande Bretagne	100,00	—	—
Hocol Petroleum Ltd	Bermudes	100,00	—	—
Hocol Ltd	Bermudes	100,00	—	—
Hocol SA	Îles Cayman	100,00	—	—
Homcol Cayman Inc	Îles Cayman	100,00	—	—
Hocol (UK) Petroleum Holdings Ltd	Londres, Grande Bretagne	100,00	—	—
Hocol Venezuela BV	Pays Bas	100,00	—	—
<b>Gabon</b>				
Maurel & Prom Gabon Ltd	Îles Vierges Britanniques	100,00	—	—
SA M&P Quartier Général	Libreville, Gabon	100,00	—	—
SA M&P Gabon Ofoubou	Libreville, Gabon	100,00	—	—
SA M&P Gabon Nyanga Mayombé	Libreville, Gabon	100,00	—	—
<b>Cuba</b>				
Pebercan Inc	Montréal, Canada	19,65	19,89	20,02
<b>Tanzanie</b>				
Maurel & Prom Tanzania Ltd	Dar es Salaam, Tanzanie	100,00	100,00	—
<b>Sicile</b>				
Panther Eureka Srl	Ragusa, Italie	25,00	—	—
<b>Hongrie</b>				
Raba Xprom Energia Kft	Hongrie	34,30	34,30	34,30

\*54 % des droits de vote sur certains sujets.



# 26.

## Annexes au document de référence

### 21.1.

#### Annexe 1 - Glossaire

Le tableau ci-après contient une liste des principaux termes, sigles ou abréviations utilisés dans le document de référence :

AET	désigne un accord d'évaluation technique.
b (baril)	désigne l'unité de mesure volumique du pétrole brut, soit 159 litres (42 gallons américains). Une tonne de pétrole contient environ 7,5 barils.
b/j	baril jour.
CAPEX	« <i>Capital expenditures</i> » : investissements corporels et incorporels/dépenses de développement.
Contrat de Partage de Production (CPP)	désigne le contrat passé entre l'État et la société exploitant le permis, ce contrat détermine l'ensemble des droits et obligations de l'exploitant, et notamment le pourcentage de <i>cost oil</i> (permettant à l'exploitant de se rembourser des dépenses d'exploration et de développement supportées par la société exploitante) et le niveau de profit oil (rémunération).
CEPP	désigne le Contrat d'Exploration et de Partage de Production.
\$	signifie US dollar.
€	euro.
Forage	forer consiste à créer un passage à travers la couche terrestre afin de prélever des échantillons dans le sous-sol ou d'extraire des substances fluides. À l'origine, les forages se faisaient toujours à la verticale. Mais aujourd'hui, quand on ne peut pas procéder ainsi, on fore des trous inclinés, orientés ou non vers des objectifs précis, comme dans un forage dévié.
Kboe	<i>thousands of barrels of oil equivalent</i> (milliers de barils équivalents pétrole).
K€	milliers d'euros.
Lead	désigne un avant-prospect (voir la définition de prospect ci-dessous).
Mboe	millions of barrels of oil equivalent (millions de barils équivalents pétrole).
M€	millions d'euros.
M\$	millions de US dollars.
Navires polyvalents	désigne les navires multi-usages.
OPEX	« <i>Operating expenses</i> » : coûts d'exploitation.
Pipeline	désigne une canalisation pour le transport des fluides.
Prospect	désigne la zone dans laquelle, après études, les géologues estiment qu'il est possible de trouver des hydrocarbures.

Réserves P1	les réserves prouvées sont les quantités d'hydrocarbure contenues dans des réservoirs et des blocs reconnus par des puits et qui, d'après les analyses géologiques et réservoir, peuvent avec une certitude raisonnable être commercialement récupérables dans les conditions économiques du moment.
Réserves P2	les réserves probables sont les réserves non prouvées mais que l'on espère pouvoir produire notamment <ol style="list-style-type: none"><li>1. par des forages d'extension à l'intérieur du périmètre défini par le contact huile-eau,</li><li>2. par la mise en place de méthodes de récupération secondaire.</li></ol>
Réserves P3	les réserves possibles sont les réserves non prouvées qui sur la base des interprétations géologiques <ol style="list-style-type: none"><li>1. pourraient exister au-delà des zones définies comme probables,</li><li>2. apparaissent séparées de la zone prouvée par une faille majeure,</li><li>3. sont situées en position plus basse que la zone prouvée mais au dessus de la fermeture structurale du champ.</li></ol>
Réservoir	désigne la couche qui contient les hydrocarbures dans un gisement. Le réservoir peut être constitué de plusieurs couches productives, de caractère très différent, séparées par des couches stériles.
Rig	désigne un appareil de forage.
Sismique 2D/3D	la sismique est l'une des méthodes de base indispensables en exploration pétrolière. désigne la méthode de géophysique consistant à émettre des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur propagation dans le sous-sol, permettant ensuite d'obtenir des renseignements sur la structuration du sous-sol. Elle peut être à 2 ou 3 Dimensions.
Work over	désigne une opération de reprise de puits.





## 26.2.

### Annexe 2 - États financiers consolidés au 31 décembre 2005 et comptes sociaux au 31 décembre 2005

#### Comptes consolidés

##### 26.2.1.

#### États financiers consolidés au 31 décembre 2005

#### Bilan

##### Actif

En milliers d'euros	Notes	au 31/12/2005	au 01/01/2005*	au 31/12/2004
Immobilisations incorporelles	4	624 182	93 313	93 313
Immobilisations corporelles	5	357 232	153 841	153 841
Immobilisations financières	6	4 389	1 543	1 543
Titres mis en équivalence	7	22 968	16 666	16 666
Impôts différés actifs	22	28 890	—	—
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 037 661</b>	<b>265 363</b>	<b>265 363</b>
Stocks	8	6 884	234	234
Clients et comptes rattachés	9	50 042	12 094	12 094
Autres actifs	9	43 978	18 869	26 788
Actif d'impôt exigible		324	—	—
Instruments financiers	10	6 870	9 694	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	235 172	34 221	34 221
<b>Actifs courants</b>		<b>343 271</b>	<b>75 112</b>	<b>73 337</b>
Actifs destinés à la vente	11	82	—	—
<b>Total actif</b>		<b>1 381 015</b>	<b>340 475</b>	<b>338 701</b>

\* Impact première application IAS 32 – IAS 39 (voir note 29)

**Bilan****Passif**

En milliers d'euros	Notes	au 31/12/2005	au 01/01/2005*	au 31/12/2004
Capital	13	89 502	83 237	83 237
Primes d'émission, de fusion, d'apport	13	200 190	69 913	69 913
Réserves consolidées	13	72 355	24 502	22 355
Actions propres	13	(3 707)	—	0
Résultat part du Groupe		100 234	46 603	46 603
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>458 574</b>	<b>224 255</b>	<b>222 109</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>199</b>	<b>152</b>	<b>152</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>458 772</b>	<b>224 407</b>	<b>222 261</b>
Provisions non courantes	14	16 532	1 987	1 987
Emprunts obligataires non courants	15	328 577	—	0
Autres emprunts et dettes financières non courants	16	74 455	19 237	19 628
Impôts différés passifs	22	209 572	—	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>629 136</b>	<b>21 224</b>	<b>21 615</b>
Autres emprunts et dettes financières courants	16	67 842	54 300	55 702
Dettes fournisseurs	17	84 505	26 297	26 297
Passif d'impôt exigible		64 164	—	—
Autres créiteurs et passifs divers	17	66 037	12 307	12 307
Instruments financiers	10	1 397	1 421	—
Provisions courantes	14	9 161	519	519
<b>Passifs courants</b>		<b>293 106</b>	<b>94 844</b>	<b>94 825</b>
<b>Total passif</b>		<b>1 381 015</b>	<b>340 475</b>	<b>338 701</b>

\* Impact première application IAS 32 – IAS 39 (voir note 29)

### Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2005	2004
Chiffre d'affaires	26	407 722	101 377
Autres produits de l'activité		298	407
Variation des stocks	8	(41)	(24)
Autres achats et charges d'exploitation		94 591	33 949
Impôts et taxes		15 756	3 427
Charges de personnel	18	24 939	7 577
Dotations aux amortissements		63 539	12 742
Dotations aux provisions		3 977	1 407
Autres charges		23 598	382
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>181 660</b>	<b>42 323</b>
Résultat cessions d'actifs	19	1 777	5 548
Dépréciations	20	(22 069)	
Autres charges opérationnelles			(1 206)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>161 368</b>	<b>46 665</b>
Coût de l'endettement financier brut	21	(34 323)	(5 691)
Produits de trésorerie	21	5 986	329
Coût de l'endettement financier net	21	(28 337)	(5 362)
Autres produits financiers	21	12 987	8 428
Autres charges financières	21	(30 506)	(4 525)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>115 514</b>	<b>45 206</b>
Impôts sur les résultats	22	17 266	196
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>98 248</b>	<b>45 010</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence	7	2 033	1 615
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>100 280</b>	<b>46 625</b>
Dont : - Résultat net - part groupe		100 234	46 603
- Intérêts minoritaires		(46)	(22)
Résultat par action :	23		
- de base		0,90	0,59
- dilué		0,88	0,54

## Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Résultat avant impôt consolidé		117 547	46 821
Ajustement pour :			
- Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions		93 823	15 859
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		22 999	—
- Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		4 482	90
- Autres produits et charges calculés		14 822	(1 750)
- Plus et moins-values de cession		(1 777)	(5 548)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(2 033)	(1 615)
<b>Capacité d'autofinancement avant impôt</b>		<b>249 864</b>	<b>53 857</b>
<b>Impôt versé</b>		<b>(16 584)</b>	<b>(196)</b>
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>		<b>40 680</b>	<b>33 138</b>
- Clients		38 295	(1 423)
- Fournisseurs		42 294	8 820
- Stocks		(2 014)	21
- Autres		(37 895)	25 720
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>		<b>273 960</b>	<b>86 799</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(166 856)	(98 338)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		17 722	5 768
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		(134)	(1 404)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		820	49
Acquisitions de filiales		(347 988)	—
Variation des prêts et avances consentis		(10 781)	225
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(1 142)	3 455
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(508 359)</b>	<b>(90 245)</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		83 982	52 827
Dividendes versés		(16 627)	—
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		425 092	30 083
Remboursement d'emprunts		(71 521)	(59 585)
Autres mouvements (actions propres)		(3 707)	—
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>417 220</b>	<b>23 325</b>
Incidence des variations des cours des devises		17 297	117
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>200 119</b>	<b>19 996</b>
Trésorerie à l'ouverture	13	31 939	11 942
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture</b>	<b>13</b>	<b>232 058</b>	<b>31 939</b>

**Tableau de variation des capitaux propres**

Montants en milliers d'euros	Capital	Actions propres	Primes
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>55 906</b>	<b>—</b>	<b>58 930</b>
Écart de conversion			
Retraitement fusion Aréopage			
<b>Résultat net enregistré directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Affectation du résultat			
Résultat net			
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital	27 331		10 893
Stock options			90
<b>31 décembre 2004</b>	<b>83 237</b>	<b>—</b>	<b>69 913</b>
<b>Résultat latent sur des couvertures de flux de trésorerie</b>			
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>83 237</b>	<b>—</b>	<b>69 913</b>
Écarts de conversion			
OCEANE			44 003
Impôts différés sur OCEANES			(14 888)
Instruments financiers			
<b>Résultat net enregistré directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 115</b>
Affectation du résultat - Dividendes			
Résultat net			
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 115</b>
Augmentation de capital	6 265		96 680
Stock options			4 482
Mouvements sur actions propres		(3 707)	
<b>31 décembre 2005</b>	<b>89 502</b>	<b>(3 707)</b>	<b>200 190</b>

Réserves	Réserves de couverture	Écart de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
(12 736)	0	0	24 276	126 376	130	126 506
		(426)		(426)		(426)
11 242				11 242		11 242
11 242	0	(426)	0	10 816	0	10 816
24 276			(24 276)	0		0
			46 603	46 603	22	46 625
35 518	0	(426)	22 327	57 419	22	57 441
				38 224		38 224
				90		90
22 782	—	(426)	46 603	222 109	152	222 261
(606)	2 752			2 146		2 146
22 176	2 752	(426)	46 603	224 255	152	224 407
		20 630		20 630		20 630
				44 003		44 003
				(14 888)		(14 888)
	(2 752)			(2 752)		(2 752)
0	(2 752)	20 630	0	46 993	0	46 993
29 976			(46 603)	(16 627)		(16 627)
			100 233	100 233	46	100 279
29 976	(2 752)	20 630	53 630	130 599	46	130 645
				102 945		102 945
				4 482		4 482
				(3 707)		(3 707)
52 152	—	20 204	100 233	458 574	198	458 772





## Plan des notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1.	Généralités	130
Note 2.	Méthodes comptables	130
Note 3.	Périmètre et variations du périmètre	136
Note 4.	Immobilisations incorporelles	139
Note 5.	Immobilisations corporelles	141
Note 6.	Immobilisations financières	143
Note 7.	Titres mis en équivalence	144
Note 8.	Stocks	144
Note 9.	Clients et autres actifs	145
Note 10.	Instruments financiers	146
Note 11.	Actifs destinés à la vente	146
Note 12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	146
Note 13.	Capitaux propres	146
Note 14.	Provisions	150
Note 15.	Emprunts obligataires	151
Note 16.	Autres emprunts et dettes financières	151
Note 17.	Fournisseurs - Autres créiteurs et passifs divers	153
Note 18.	Charges de personnel	154
Note 19.	Résultat sur cession d'actifs	154
Note 20.	Dépréciations	154
Note 21.	Résultat financier	154
Note 22.	Impôts sur les résultats	154
Note 23.	Résultat par action	156
Note 24.	Parties liées	157
Note 25.	Actifs et passifs éventuels	158
Note 26.	Informations sectorielles	159
Note 27.	Événements post-clôture	160
Note 28.	Risques	161
Note 29.	Transition IFRS	161

## **Notes annexes** **aux états financiers consolidés**

### **Note 1.**

#### **Généralités**

##### **1.1.**

#### **Informations générales**

Maurel & Prom est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Le Groupe a pour activité principale la recherche et la production d'hydrocarbures, ainsi que le forage pétrolier.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 reflètent la situation comptable de Maurel & Prom et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Le Directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 et donné son autorisation à la publication de ces états le 21 avril 2006. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

##### **1.2.**

#### **Référentiel comptable**

L'établissement des états financiers consolidés implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Jusqu'au 31 décembre 2004, le Groupe Maurel & Prom a élaboré et présenté ses comptes consolidés conformément au règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable. En application du règlement européen 1606/2002, les comptes consolidés de Maurel & Prom au 31 décembre 2005 ont été élaborés en application des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005, avec effet rétroactif comme prescrit par la norme IFRS 1 (Première adoption des normes internationales d'information financière).

La norme IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales », adoptée au niveau européen (JO du 24 novembre 2005) a été appliquée dans les comptes du Groupe Maurel & Prom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ces principes ont été appliqués par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées, à l'exception du

traitement des instruments financiers prévu par la norme IAS 32 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » et la norme IAS 39 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » pour lesquelles le Groupe Maurel & Prom a retenu l'option de les appliquer pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2005, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales ».

Les états de réconciliation de la période de transition (bilans au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 31 décembre 2004 et compte de résultat 2004) font l'objet de la note 29.

### **Note 2.**

#### **Méthodes comptables**

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

##### **a. Méthodes de consolidation**

Les entreprises contrôlées par Maurel & Prom sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé quand le pourcentage des droits de vote est supérieur à 50 % ou établi quand la société a le contrôle effectif au travers d'accords avec les partenaires.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intra-groupe sont éliminés en consolidation.

Les entreprises dans lesquelles Maurel & Prom a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20 % ; quand il est inférieur, l'influence notable est déterminée par la participation active de Maurel & Prom dans la prise des décisions stratégiques et financières de l'entité.

Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle.

##### **b. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont

évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition. Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture ; les éventuelles pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 « Instruments financiers-comptabilisation et évaluation » indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

### c. Immobilisations de l'activité pétrolière

Maurel & Prom mène son activité d'exploration et de production pour partie dans le cadre de Contrats de Partage de Production (CPP). Ce type de contrat, signé avec l'État-hôte, fixe les règles de coopération (en association avec d'éventuels partenaires) de partage de production avec l'État ou la société nationale qui le représente et définit les modalités d'imposition de l'activité.

En vertu de ces accords la société s'engage, à hauteur de ses intérêts, à financer les opérations d'exploration et de production et reçoit en contrepartie une quote-part de la production dite *cost oil* ; la vente de cette part de production doit permettre de se rembourser des investissements ainsi que des coûts opérationnels engagés ; le solde de la production (*profit oil*) est alors partagé dans des proportions variables avec l'État ; la société acquitte ainsi en nature sa part d'imposition sur les revenus de ses activités.

Dans le cas de ces Contrats de Partage de Production (CPP), la société comptabilise sa quote-part d'actifs, de revenus et de résultat par application de son pourcentage de détention dans le permis concerné.

Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de l'activité pétrolière sont les suivantes :

#### Droits de recherche et d'exploitation pétrolière

- Permis miniers

Les dépenses relatives à l'acquisition et à l'attribution de

permis miniers sont inscrites en actifs incorporels et amorties linéairement sur la durée estimée du permis ou au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

- Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice réestimées.

#### Dépenses d'exploration

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Les charges encourues antérieurement à la délivrance du permis d'exploration sont comptabilisées en charges.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'au transfert en immobilisations corporelles, au moment de la découverte. Ces dépenses deviennent alors des dépenses d'exploitation.

Si des indices de perte de valeur surgissent (échec d'un permis, dépenses ultérieures non budgétées...) un test de dépréciation est réalisé pour vérifier que la valeur comptable des dépenses engagées n'excède pas la valeur recouvrable. En dehors d'indices de perte de valeur, concernant les dépenses d'exploration, les tests de dépréciation sont effectués dès lors que le Groupe Maurel & Prom a à disposition des données suffisantes (basées sur le résultat des puits d'appréciation ou des travaux d'études sismiques...) pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale ; ces tests sont effectués au niveau du champ.

#### Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend toutes les dépenses liées à l'exploration transférées en dépenses d'exploitation à la suite de découverte et celles liées au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Cet actif figure dans la rubrique installations techniques (voir note 5).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice réestimées.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

#### Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites (voir note 2, q). Elles sont estimées par champ.

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sous-jacent et amorti au même rythme que celui-ci.

#### d. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et figurent au bilan pour cette valeur, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles (essentiellement des logiciels amortis sur une durée allant de un à trois ans).

#### e. Autres immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Constructions	10 ans
Ouvrages d'infrastructure	8 à 10 ans
Navires	10 à 20 ans
Appareils de forage	3 à 25 ans
Installations techniques	3 à 10 ans
Agencements et installations	4 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués.

Concernant les locations simples, les coûts et les éventuels produits sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation reçue ou donnée.

#### f. Dépréciation des actifs

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Les flux de trésorerie sont déterminés en fonction des réserves identifiées, du profil de production associé et des prix de vente escomptés après prise en compte de la fiscalité applicable de par les Contrats de Partage de Production.

Le taux d'actualisation retenu tient compte du risque lié à l'activité et à sa localisation géographique.

Le champ est généralement retenu comme étant l'unité génératrice de trésorerie.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

#### g. Immobilisations financières

Les prêts et créances financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et figurent au bilan pour leur coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat, peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse ; pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés ; si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat. Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession des titres considérés.

#### h. Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO.

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

#### i. Créances clients

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur.

À la clôture des dépréciations sont constituées en cas de risque d'irrecouvrabilité avéré.

#### j. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, financements externes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises

à ce dernier cours sont portées au compte de résultat en autres produits financiers ou autres charges financières.

#### k. Conversion des comptes annuels des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actifs et de passifs, y compris les écarts d'évaluation et d'acquisition sur les filiales étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écarts de conversion » et pour la part des minoritaires au poste « intérêts minoritaires ».

Les écarts de conversion afférents à un investissement net dans une activité à l'étranger sont imputés directement en capitaux propres.

#### l. Instruments dérivés

Afin de couvrir le prix de vente du pétrole ou le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- initialement, l'option est enregistrée pour sa juste valeur ;
- à la date de clôture, la variation de juste valeur correspondant à la partie efficace (valeur intrinsèque de l'option) est enregistrée en capitaux propres recyclables ; la variation de juste valeur correspondant à la partie inefficace (valeur temps de l'option) est enregistrée en autres charges et produits opérationnels ;
- la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres est recyclée en résultat (autres charges et produits opérationnels) soit lorsque l'élément couvert impacte le résultat soit à l'arrivée à terme du contrat.

La juste valeur de ces instruments est déterminée à partir des évaluations d'experts externes indépendants.

#### m. Équivalents de trésorerie

Ces éléments correspondent à des placements à court terme d'excédents de trésorerie.

Les achats et ventes de ces actifs sont comptabilisés à la date de leur règlement.

Ils sont évalués à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant enregistrées en résultat financier.

La juste valeur s'entend du cours de bourse du dernier jour de la période.

#### **n. Emprunts convertibles**

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est le cas de l'OCEANE émise par le Groupe en mars 2005. Conformément à IAS 32 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », ces deux composantes sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- la composante dette correspond à la valeur des cash-flows futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion, majoré de l'impact des frais d'émission (taux d'intérêt effectif) ;
- la composante capitaux propres représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions. Elle est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et la composante dette calculée selon les modalités décrites ci-dessus ;
- un impôt différé passif est constaté au titre de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la dette ; cet impôt différé est constitué par prélèvement sur la composante capitaux propres.

#### **o. Autres emprunts**

Selon la norme IAS 39 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », les emprunts sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Ils sont inscrits au bilan pour leur coût amorti. Cette disposition a pour effet de porter les frais d'émission en déduction de la juste valeur initiale de l'emprunt. Par ailleurs, les frais financiers sont calculés sur la base du taux d'intérêt effectif de l'emprunt (c'est-à-dire du taux actuariel tenant compte des frais d'émission).

#### **p. Actions propres**

Les actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les variations de juste valeur ultérieures ne sont pas prises

en compte. De même, le résultat de cessions des actions propres n'affecte pas le résultat de l'exercice.

#### **q. Provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources constitutives d'avantages économiques.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'obligation de remise en état des sites est comptabilisée pour la valeur actualisée du coût estimé de démantèlement ; l'impact du passage du temps est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque variant de 4 % à 10 % selon les zones géographiques.

L'effet de la désactualisation est enregistré dans le poste « Autres charges financières ».

#### **r. Avantages du personnel**

Les obligations du Groupe en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement de cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite ; celles-ci sont définies soit par les conventions collectives applicables, soit sur la base de plans volontaires (Amérique latine).

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

### s. Chiffre d'affaires pétrolier

#### Production

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend la seule quote-part de Maurel & Prom dans la production vendue, à l'exclusion des redevances de production et des impôts.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, c'est-à-dire au moment de l'enlèvement du pétrole dans les terminaux pétroliers.

#### Forage

Le chiffre d'affaires est constaté selon l'avancement de la prestation de forage, avancement mesuré selon la profondeur de forage et le temps de mobilisation passé.

### t. Paiements en actions

Les options de souscription d'actions ainsi que les actions gratuites attribuées par la société Maurel & Prom à ses salariés sont comptabilisées en charges lors de leur octroi et étalées sur la durée d'acquisition des droits ; le mode d'étalement dépend des conditions d'acquisition respectives de chaque plan.

Le montant estimé de la juste valeur des options de souscription est déterminé selon la méthode Black & Scholes.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée en fonction du cours boursier du jour de l'attribution auquel est appliquée une décote selon les conditions du plan afin de tenir compte de l'indisponibilité liée à la durée obligatoire de conservation de ces titres.

### u. Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité im-

posable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;

- prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.

### v. Résultat par action

Deux résultats par action sont présentés : le résultat net de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments donnant un accès différé au capital et ayant un effet dilutif.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier net d'impôt des instruments dilutifs donnant un accès différé au capital.

Les actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul.

### w. Nouveaux principes non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2005, sont les suivantes :

- IFRS 7 et Amendement IAS 1 : « Informations à fournir sur les états financiers » (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007) ;
- Amendement IAS 19 : « Avantage du personnel » (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006) ;
- Amendements IAS 39 : « Instruments financiers-comptabilisation et évaluation » (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006) ;
- Amendement IAS 21 : « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006) ;
- IFRIC 4 : « Droits d'utilisation d'actifs-conditions permettant de déterminer si un accord contient une location » (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006) ;
- IFRIC 5 : « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites » (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006) ;
- IFRIC 7 : « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 » (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006).

L'analyse de ces normes est en cours ; le Groupe ne s'attend pas à ce qu'elles aient un impact significatif sur l'exercice 2006.

**Note 3.**

**Périmètre et variations du périmètre**

**3.1.**

**Périmètre**

Société	Siège	Méthode de consolidation	% de contrôle	
			31/12/2005	31/12/2004
Établissements Maurel & Prom	Paris	Société consolidante	Société consolidante	
Maurel & Prom (Suisse) Genève SA	Genève, Suisse	Intégration globale	99,99 %	99,99 %
<b>Navires Polyvalents</b>				
Brooklyn Shipping Limited	St Vincent et Grenadines	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom				
International Shipping Limited (Mepis)	St Vincent et Grenadines	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Mepis Clémentine Limited	St Vincent et Grenadines	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Mepis Marie Limited	St Vincent et Grenadines	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
<b>Activités pétrolières et gazières</b>				
Caroil	Paris	Intégration globale	97,14 %	97,14 %
Panther Eureka Srl	Raguse, Sicile	Mise en équivalence	25,00 %	
Maurel & Prom Gabon Ltd (ex Rockover Oil and Gas)	British Virgin Islands	Intégration globale	100,00 %	
SA M&P Gabon Ofoubou	Libreville	Intégration globale	100,00 %	
SA M&P Gabon Nyanga Mayombe	Libreville	Intégration globale	100,00 %	
SA M&P Gabon Quartier Général	Libreville	Intégration globale	100,00 %	
Hocol Petroleum Holdings Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00 %	
Hocol Petroleum Ltd	Bermudes	Intégration globale	100,00 %	
Hocol Ltd	Bermudes	Intégration globale	100,00 %	
Hocol SA	Îles Cayman	Intégration globale	100,00 %	
Homcol Cayman Inc.	Îles Cayman	Intégration globale	100,00 %	
Hocol (UK) Petroleum Holdings Ltd	Royaume Uni	Intégration globale	100,00 %	
Hocol Venezuela BV	Pays Bas	Intégration globale	100,00 %	
Oleoducto de Colombia SA	Colombie	Intégration proportionnelle	21,72 %	
Pebercan Inc	Montréal, Canada	Mise en équivalence	19,65 %	19,89 %
Zetah M & P Congo	Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Zetah Congo Limited	Nassau, Bahamas	Intégration globale	50,00 %	50,00 %
Zetah Kouilou Limited	Nassau, Bahamas	Intégration globale	65,00 %	65,00 %
Maurel & Prom Tanzania Ltd	Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	
Raba Xprom Energia Kft.	Hongrie	Mise en équivalence	34,30 %	
<b>Traitement de l'or</b>				
Compagnie Européenne et Africaine du Bois	Luxembourg	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
New Gold Mali (NGM)	Bamako, Mali	Intégration globale	49,50 %	49,50 %



## 3.2.

**Variations de périmètre**

Le 14 février 2005, Maurel & Prom a acquis 100 % des titres de la Société Rockover Oil and Gas (renommée Maurel & Prom Gabon Limited) qui détenait au Gabon des intérêts complémentaires à Maurel & Prom sur le permis de Ofoubou et MT 2000 ainsi que les permis Kari et M'Bindji.

Par cette opération la société dispose de 100 % des 3 permis offshore (Kari, M'Bindji et Ofoubou), de 95 % de MT 2000 et de 50 % du permis de Banio.

Maurel & Prom a créé 3 filiales locales pour opérer ses permis. Le 19 février 2005, elle a acquis également 25 % des titres de la société Panther Eureka Srl opérant sur le permis gazier de Fiume Tellaro en Sicile.

Par ailleurs, en date du 4 août 2005, le Groupe a racheté la totalité des actifs colombiens et vénézuéliens du groupe Hocol. Ce groupe détenu à 100 % par Maurel & Prom possède des champs d'exploration et de production en Colombie et au Venezuela et exploite également des installations

d'évacuation d'hydrocarbures (pipelines) ; Hocol exerçant un contrôle conjoint sur la société d'exploitation d'un pipeline en Colombie (ODC), cette entité est consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Suite à l'augmentation de capital de Pebercan Inc., générée par l'exercice dans l'année de bons de souscription d'actions de salariés, le pourcentage d'intérêt de Maurel & Prom est ramené à 19,65 % au 31 décembre 2005.

Maurel & Prom, siégeant au Conseil d'Administration de Pebercan Inc., exerce une influence notable sur cette entité. Au deuxième semestre 2005, la société a repris ses activités de recherche en Hongrie à travers son entreprise associée précédemment dormante. Suite à la défaillance d'un partenaire (détenteur de 29,3 % d'intérêts) la quote-part de résultat retenue en consolidation a été portée de 34,3 % à 63,6 %. La société a également filialisé son activité en Tanzanie en 2005.

Maurel & Prom ayant le contrôle effectif de NGM, cette entité est consolidée par intégration globale.

## 3.3.

**Acquisitions de l'exercice****Coût total des acquisitions**

En milliers d'euros	Hocol	Maurel & Prom Gabon Ltd	Panther Eureka Srl
Prix d'acquisition	392 584	57 364	1 532
Coûts d'acquisition	8 640	1 178	76
<i>Earn out</i>	9 636		
<b>Prix total d'acquisition</b>	<b>410 860</b>	<b>58 542</b>	<b>1 608</b>
Dont montant payé en trésorerie	391 898	58 542	1 608
<b>Trésorerie acquise</b>	101 407	2 647	0

#### Acquisition Hocol

Le 4 août 2005, la société a acquis 100 % des titres (et des droits de vote) de la société HPHL, société de droit britannique domiciliée au *1 Knightsbridge, London SW1X 7UP*, pour un montant total de 410,860 M€ :

En milliers d'euros	Juste valeur
Actifs repris	732 192
Trésorerie acquise	101 407
Passifs assumés	(422 739)
Actif net	410 860
Prix d'acquisition	410 860
Écart	0

Les valeurs attribuées aux actifs et passifs ainsi que le coût d'acquisition ont été déterminés de façon provisoire ; une clause de *earn out* est susceptible d'affecter le coût total d'acquisition.

Lors de l'acquisition de Hocol, Knightsbridge s'est engagée à entrer, au prix de 15,40 € l'action, dans le capital de Maurel & Prom à hauteur de 20 % du prix de cession.

En consolidation l'opération de réinvestissement s'analysant comme un paiement en actions pour 20 % du prix, le différentiel entre le cours fixé et celui du 4 août 2005, date de prise de contrôle, constitue un complément de prix d'acquisition et est enregistré comme tel pour 18,962 M€.

#### Acquisition Rockover Oil & Gas (Maurel & Prom Gabon Ltd)

Le 14 février 2005, la société a acquis 100 % des titres de la société Rockover Oil and Gas, société de droit BVI (British Virgin Island) domiciliée *Wickams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI*, pour un montant total de 58,542 M€, représenté par :

En milliers d'euros	Juste valeur
Actifs repris	55 921
Trésorerie acquise	2 647
Passifs assumés	(26)
Actif net	58 542
Prix d'acquisition	58 542
Écart	0

Les valeurs attribuées aux actifs et passifs ainsi que le coût d'acquisition ont été déterminés de façon provisoire ; une clause de bonus est susceptible d'affecter le coût total d'acquisition.

#### Acquisition Panther Eureka Srl

Le 19 février 2005, la société a également acquis 25 % des titres et des droits de vote de la société Panther Eureka Srl, société de droit italien domiciliée *Via Grazia Deledda 97100 Ragusa RG - Sicile*, pour un montant total de 1,608 M€ dégageant un écart d'acquisition de 1,523 M€.

#### Contributions des sociétés nouvellement acquises aux chiffres consolidés

En milliers d'euros	Hocol	Maurel & Prom Gabon Ltd	Total
Chiffre d'affaires	149 560		149 560
Résultat net	38 227	(6 153)	32 074

Si Maurel & Prom avait acquis Hocol et Rockover Oil & Gas au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le chiffre d'affaires consolidé aurait été de 588,5 M€ et le résultat net de 125,7 M€ pour l'année 2005.

#### Note 4. Immobilisations incorporelles

##### Évolution des immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Écart d'acquisition	Droits de recherche et d'exploitation pétrolière	Dépenses d'exploration	Autres	Total
<b>Valeur brute au 01/01/2004</b>	<b>0</b>	<b>38 297</b>	<b>34 430</b>	<b>439</b>	<b>73 165</b>
Acquisitions	0	30 554	7 733	106	38 394
Diminutions	0	0	(2 325)	(20)	(2 345)
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0
<b>Valeur brute au 31/12/2004</b>	<b>0</b>	<b>68 851</b>	<b>39 838</b>	<b>526</b>	<b>109 215</b>
Acquisitions	0	804	39 804	283	40 891
Diminutions	0	(1 268)	(19 418)	(171)	(20 858)
Variations de périmètre	0	526 852	8 960	5 894	541 706
Écarts de conversion	0	22 056	575	501	23 132
Transferts	0	0	(1 752)	37	(1 714)
<b>Valeur brute au 31/12/2005</b>	<b>0</b>	<b>617 295</b>	<b>68 007</b>	<b>7 070</b>	<b>692 372</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/2004</b>	<b>0</b>	<b>3 310</b>	<b>10 252</b>	<b>128</b>	<b>13 690</b>
Dotations aux amortissements	0	1 001	2 120	163	3 283
Reprises d'amortissements	0	0	(1 053)	(20)	(1 072)
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2004</b>	<b>0</b>	<b>4 311</b>	<b>11 319</b>	<b>271</b>	<b>15 901</b>
Dotations aux amortissements	0	28 068	0	234	28 302
Reprises d'amortissements	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	1 658	0	242	1 901
Dépréciations	0	0	22 069	0	22 069
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	17	17
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2005</b>	<b>0</b>	<b>34 038</b>	<b>33 388</b>	<b>764</b>	<b>68 190</b>
<b>Valeur nette comptable au 31/12/2005</b>	<b>0</b>	<b>583 257</b>	<b>34 620</b>	<b>6 305</b>	<b>624 182</b>
<b>Valeur nette comptable au 31/12/2004</b>	<b>0</b>	<b>64 540</b>	<b>28 519</b>	<b>255</b>	<b>93 313</b>

La variation des immobilisations incorporelles provient essentiellement :

- de l'acquisition, par entrée dans le périmètre, de réserves minières au Gabon pour 55,151 M€ ainsi que du droit d'entrée dans le Contrat de Partage de Production de Omoueyi (Bindji au Gabon) pour 0,804 M€ ;
- de la poursuite des recherches en cours au Congo pour 11,723 M€ principalement au titre de la campagne sismique et du forage de 2 puits d'exploration sur Kouilou ;
- du développement des travaux d'exploration au Gabon pour 13,165 M€ ;
- du démarrage des travaux de forage d'exploration au Sénégal pour 1,312 M€ ;
- de l'acquisition, par entrée dans le périmètre, de réserves minières et de dépenses d'exploration de Hocol pour 486,555 M€ et du lancement de nouveaux puits d'exploration en Amérique latine pour 12,336 M€,

Sur la base des résultats obtenus au 30 juin 2005 sur le test longue durée démarré au Vietnam en juillet 2004, la société

a décidé de déprécier à 100 % le montant de l'actif dans les comptes soit une dotation sur l'année de 20,945 M€.

L'exploration du permis de Banankoro au Mali avait révélé une forte teneur en or dans certaines veines.

Conformément à ce qui avait été décidé lors de l'arrêté des comptes du 31 décembre 2004, une étude a été menée, revue par le BRGM (expert indépendant) pour obtenir une évaluation économique de l'exploitation de cette carrière.

Il est ressorti de cette étude que ce projet minier, sur la base de flux de trésorerie à 6 ans actualisés à 18 %, pouvait être évalué à 1,633 M€ pour la quote-part de Maurel & Prom.

La valeur immobilisée dans les comptes étant de 2,757 M€, il a été constitué en 2005, une provision pour dépréciation de 1,124 M€ sur les frais de recherche.

Les frais de recherche comptabilisés en résultat en 2005 (dépenses antérieures à l'obtention des permis et coûts des puits d'exploration secs) s'élèvent à 20,686 M€ (1,061 M€ en 2004). Ils portent notamment sur le permis Kouilou au Congo pour 2,047 M€, le champs Ofoubou au Gabon pour 13,046 M€ et le champs de Tangara pour 5,3 M€ en Colombie.

## Note 5.

## Immobilisations corporelles

## 5.1.

## Évolution des immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute au 01/01/2004</b>	<b>13</b>	<b>81 136</b>	<b>29 519</b>	<b>866</b>	<b>111 534</b>
Acquisitions	0	39 261	21 961	1 939	63 161
Diminutions	0	(29)	0	(142)	(171)
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Transferts	0	37 917	(37 917)	0	0
<b>Valeur brute au 31/12/2004</b>	<b>13</b>	<b>158 285</b>	<b>13 563</b>	<b>2 663</b>	<b>174 524</b>
Acquisitions	0	109 910	14 832	1 223	125 965
Diminutions	(1 539)	(24 954)	0	(54)	(26 547)
Variations de périmètre	3 548	122 031	0	0	125 579
Écarts de conversion	292	16 644	55	3	16 994
Transferts	9	2 970	(1 265)	0	1 715
<b>Valeur brute au 31/12/2005</b>	<b>2 322</b>	<b>384 886</b>	<b>27 185</b>	<b>3 835</b>	<b>418 229</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/2004</b>	<b>3</b>	<b>10 878</b>	<b>0</b>	<b>297</b>	<b>11 178</b>
Dotations aux amortissements	9	9 120	0	332	9 463
Reprises d'amortissements	0	(24)	0	(125)	(149)
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0
Transferts	0	75	0	118	193
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2004</b>	<b>13</b>	<b>20 049</b>	<b>0</b>	<b>621</b>	<b>20 683</b>
Dotations aux amortissements	156	37 319	0	406	37 881
Reprises d'amortissements	0	(8 689)	0	(13)	(8 702)
Écarts de conversion	169	10 571	0	0	10 741
Dépréciations	0	0	0	0	0
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0
Transferts	0	11	0	303	313
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2005</b>	<b>338</b>	<b>59 261</b>	<b>0</b>	<b>1 317</b>	<b>60 916</b>
<b>Valeur nette comptable au 31/12/2005</b>	<b>1 985</b>	<b>325 626</b>	<b>27 185</b>	<b>2 518</b>	<b>357 315</b>
<b>Valeur nette comptable au 31/12/2004</b>	<b>0</b>	<b>138 235</b>	<b>13 563</b>	<b>2 042</b>	<b>153 841</b>
Dont actifs nets destinés à la vente		82			82

L'augmentation des immobilisations corporelles en terme d'acquisitions provient :

- de la poursuite des investissements en installations de production, d'évacuation et de développement de puits de production sur le permis de M'Boundi (73,316 M€) et sur le permis de Kouakouala (3,780 M€) ;
- des nouveaux investissements de Caroil dans les appareils de forage et installations annexes pour 7,220 M€ (acquisition de deux rigs), un troisième rig étant en construction (3,487 M€) et des versements d'acomptes pour l'acquisition de deux rigs supplémentaires ayant été engagés pour 5,383 M€ ;
- de l'avancement des installations de surface pour le démarrage de nouvelles recherches au Gabon sur le champs de Omoueyi pour un montant de 8,394 M€ ;
- de l'entrée dans le périmètre de Hocol pour 125,579 M€ ainsi que des investissements en installations de production engagés dans la période en Colombie pour 22,986 M€. (essentiellement sur les champs de Balcon pour 8,981 M€, San Francisco pour 7,685 M€ et la Hocha pour 4,156 M€).

La diminution des immobilisations corporelles est essentiellement liée à la cession en 2005 des deux navires polyvalents pour 24,378 M€.

Le 13 décembre 2005, la société a signé un accord de cession des actifs pétroliers attachés à sa concession de Pointe Indienne au Congo ; les clauses suspensives liées à cette opération devraient être levées dans les premiers mois de 2006 dénouant définitivement la vente. La valeur nette des actifs correspondants de 0,082 M€ est présentée en actifs destinés à la vente.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2005, il a été consenti à la société fournissant et opérant les rigs de Caroil une option d'achat à terme de la propriété de 50 % des 7 appareils de forage existant ou en cours de fabrication au moment du consentement ; cette option est exerçable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour un prix

correspondant à 50 % de la valeur nette comptable des actifs au moment de la levée de l'option (sur la base d'un amortissement sur 5 ans). Maurel & Prom, pour sa part, dispose d'une faculté de rachat à tout moment de cette option.

## 5.2.

### Biens pris en location financement

Les biens pris en location financement portent sur du matériel industriel de transport : leur valeur brute au 31 décembre 2005 est de 181 K€ et leur valeur nette de 176 K€.

## 5.3.

### Biens en location simple

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
<b>Paiements minimum au titre des locations simples comptabilisés durant la période</b>	<b>1 471</b>	<b>1 278</b>
<b>Paiements restant à effectuer à la date de clôture :</b>	<b>8 240</b>	<b>9 189</b>
< 1 an	1 183	1 416
entre 1 et 5 ans	4 579	4 360
> 5 ans	2 478	3 413

Ces paiements correspondent essentiellement à des locations simples immobilières et à des contrats de location longue durée de matériels de bureautique.

Les baux sont généralement conclus pour la France sur la base de baux 3-6-9 avec une indexation sur le coût de la construction.

Les revenus perçus au titre de la sous-location immobilière en 2005 s'élèvent à 0,135 M€ HT (0,134 M€ HT en 2004). Les revenus à recevoir sur les contrats de sous-location non résiliables à la date de la clôture s'élèvent à 71 K€ (2004 : 82 K€).

**Note 6.****Immobilisations financières**

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Titres de participation	Prêts	Autres	Total
<b>Valeur au 01/01/2004</b>	<b>24</b>	<b>59</b>	<b>138</b>	<b>221</b>
Variation de périmètre	0	0	0	0
Augmentations	0	0	1 402	1 402
Diminutions	0	(49)	0	(50)
Dépréciations	(24)	0	0	(24)
Reprises de dépréciations	0	0	0	0
Écart de conversion	0	0	(1)	(1)
<b>Valeur au 31/12/2004</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>1 538</b>	<b>1 548</b>
Variation de périmètre	0	2 168	1 879	4 047
Augmentations	0	0	134	134
Diminutions	(24)	(367)	(429)	(820)
Dépréciations	0	0	0	0
Reprises de dépréciations	24	0	0	24
Écart de conversion	0	88	88	176
<b>Valeur au 31/12/2005</b>	<b>0</b>	<b>1 900</b>	<b>3 210</b>	<b>5 109</b>
dont non courant	0	1 403	2 986	4 389
dont courant	0	497	224	720

Les prêts comprennent essentiellement des prêts accordés au personnel en Amérique latine pour 1,895 M€.

Les autres immobilisations financières représentent :

- des dépôts et cautionnements versés : ils sont essentiellement constitués de dépôts au titre de contrats de location immobilière (474 K€) et également d'un dépôt de garantie dans le cadre d'une action judiciaire en cours (238 K€) ;
- des placements bancaires à long terme en couverture de garanties financières obligatoires données dans le cadre des activités pétrolières pour l'essentiel en Amérique latine (1,985 M€) et au Sénégal (513 K€).

**Note 7.**

**Titres mis en équivalence**

Cette rubrique comporte les titres des sociétés Pebercan Inc, Panther Eureka Srl et Raba Xprom Energia Kft :

En milliers d'euros

2004	Titres	Écart d'acquisition	Total	Quote-part de résultat dans l'exercice
Pebercan Inc	16 246	420	16 666	1 615
<b>Total</b>	<b>16 246</b>	<b>420</b>	<b>16 666</b>	<b>1 615</b>

En milliers d'euros

2005	Titres	Écart d'acquisition	Total	Quote-part de résultat dans l'exercice
Pebercan Inc	21 564	420	21 984	2 670
Panther Eureka Srl	(464)	1 523	1 059	(549)
Raba Xprom Energia Kft.	(75)	—	(75)	(89)
<b>Total</b>	<b>21 025</b>	<b>1 943</b>	<b>22 968</b>	<b>2 033</b>

Au cours du 31 décembre 2005, la valeur boursière des titres de Pebercan Inc. détenus par Maurel & Prom s'élève à 71,186 M€.

Les informations financières significatives de ces sociétés se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Pebercan	Panther Eureka Srl	Raba Xprom Energia Kft
Actifs	142 646	7 999	1 357
Passifs	33 679	9 853	1 471
Chiffre d'affaires	53 420	0	0
Résultat net	17 754	(2 195)	(242)

**Note 8.Stocks**

En milliers d'euros

	31/12/2005	31/12/2004
Stocks hydrocarbures	4 156	50
En-cours	840	0
Consommables	1 896	184
<b>Total</b>	<b>6 892</b>	<b>234</b>
À déduire dépréciation	(8)	
<b>Valeur nette</b>	<b>6 884</b>	<b>234</b>

Les dépréciations portent sur les stocks de consommables (8 000 €) et correspondent à la dotation sur l'exercice.

La variation de stocks passée en résultat pour les hydrocarbures au titre de 2005 est de 0,041 M€ (2004 : 0,024 M€).



## Note 9. Clients et autres actifs

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Créances clients		
- activité pétrolière et gazière	46 009	7 391
- activité forage	3 792	4 167
Autres	346	621
<b>Total</b>	<b>50 147</b>	<b>12 179</b>
À déduire dépréciation	(105)	(85)
<b>Valeur nette</b>	<b>50 042</b>	<b>12 094</b>

Une dépréciation de 20 K€ a été enregistrée en 2005.

En milliers d'euros	31/12/2005	01/01/2005	31/12/2004
<b>Autres actifs</b>			
Créances sur la société Transagra	1 528	1 528	1 528
Avance versée pour l'accord d'acquisition de Rockover	—	10 834	10 834
Créance sur cession de titres STCPA	2 873	3 150	3 150
Charges constatées d'avance	3 119	1 241	6 756
Créances sur entreprises mises en équivalence	10 785	—	—
Créances fiscales et sociales	21 391	585	585
Frais d'émission d'emprunts	—	—	2 404
Autres	10 471	3 841	3 841
<b>Valeur brute</b>	<b>50 167</b>	<b>21 179</b>	<b>29 098</b>
À déduire dépréciation	(6 189)	(2 310)	(2 310)
<b>Valeur nette</b>	<b>43 978</b>	<b>18 869</b>	<b>26 788</b>

En février 2005, lors de l'acquisition définitive de la société Rockover Oil & Gas, l'avance consentie en décembre 2004 sur le prix d'acquisition des titres de la société a été soldée. Dans le cadre d'accords contractuels de financement pris lors de l'acquisition de la société Panther Eureka Srl une avance de 9,678 M€ (dont 345 K€ d'intérêts) a été faite par la société à sa filiale.

Afin de permettre le démarrage de l'activité de recherche en Hongrie la société a également fait une avance de trésorerie à sa filiale hongroise de 1,107 M€ (dont 2 000 € d'intérêts). Le poste créances sociales et fiscales comprend essentiellement une taxe exceptionnelle de 4,157 M€ générée par la mise en paiement en 2005 du dividende aux actionnaires et

un encours de TVA déductible en Colombie de 15,706 M€. Au 31 décembre 2005, les dépréciations sont constituées :

- d'une dépréciation sur la créance sur la société Transagra pour 1,528 M€ ;
- d'une dépréciation pour 1,380 M€ sur des créances sur partenaires de Contrats de Partage de Production ;
- et d'autres dépréciations pour 3,281 M€ sur diverses créances.

Les dépréciations constituées au titre de l'exercice s'élèvent à 3,814 M€.

Le management considère la valeur comptable de ces actifs proche de leur juste valeur.

**Note 10.**  
**Instruments financiers**

Pour diminuer l'exposition au risque de fluctuation des cours du marché pétrolier le groupe a mis en place une stratégie de couverture de sa production (cf. note 28).

Au 31 décembre 2005, la société dispose d'une couverture sur sa production congolaise pour l'année 2006 et la couverture en place en Colombie court jusqu'au 31 mars 2006.

Le poste tant à l'actif (6,870 M€) qu'au passif (1,397 M€) représente la juste valeur au 31 décembre 2005 des instruments de couverture du Brent pour l'année 2006 respectivement pour le Congo et la Colombie.

La variation de la juste valeur sur l'année des instruments de couverture représente en 2005, une charge de 23 M€ figurant en autres charges au sein du résultat opérationnel courant et un impact en capitaux propres recyclables de 2,8 M€.

**Note 11.**  
**Actifs destinés à la vente**

Les actifs présentés en actifs destinés à la vente correspondent aux actifs pétroliers attachés à la concession pétrolière de Pointe Indienne au Congo pour laquelle un acte de cession a été signé le 13 décembre 2005.

La société estime que la cession sera effective dès 2006. La dépréciation constatée suite à l'évaluation à la juste valeur (diminuée des coûts de cession) de ces actifs (82 K€) s'élève à 346 K€.

**Note 12.**  
**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

À l'actif les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et placements dont le terme est inférieur à 3 mois.

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Liquidités - Banques et caisses	215 512	23 139
Dépôts bancaires à court terme	19 160	—
Valeurs mobilières de placement	500	11 082
<b>Total</b>	<b>235 172</b>	<b>34 221</b>
Concours bancaires	3 114	2 281
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture</b>	<b>232 058</b>	<b>31 940</b>

Ce montant inclut 4,238 M€ (5 M\$) bloqués à titre de gage dans le cadre de l'emprunt RBL (2004 : 5 M\$).

Dans le tableau de flux de trésorerie, le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie est net des concours bancaires.

**Note 13.**  
**Capitaux propres**

Au 31 décembre 2004, le capital social se composait de 108 099 990 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 83 236 992,30 €.

**Instruments donnant accès au capital**  
**Bons de souscription d'actions nouvelles remboursables (BSAR)**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2003, la Gérance de Maurel & Prom a décidé, le 17 juin 2004, d'émettre et d'attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions nouvelles Maurel & Prom remboursables (« BSAR ») à l'ensemble des actionnaires à raison d'un bon par action Maurel & Prom. Il a été ainsi émis 8 317 638 BSAR, 20 bons donnant droit à son titulaire de souscrire à une action nouvelle Maurel & Prom d'une valeur nominale de 7,70 euro au prix de 89,65 €, la période d'exercice allant du 29 juillet 2004 au 28 juillet 2006. La Société peut procéder à tout moment, à compter du 29 juillet 2005, au remboursement anticipé des BSAR en circulation au prix de 0,01 € sous réserve de la publication d'un avis de remboursement anticipé et d'une moyenne de cours de l'action pendant les 10 jours précédant l'avis supérieur à 115,26 €.

Suite à la division par 10 de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, 20 bons donnent droit à souscription de 10 actions nouvelles au prix total de 89,65 € les 10.

Au 31 décembre 2004, 303 000 bons avaient été exercés et 21 936 actions nouvelles émises ; 8 014 638 bons restaient donc en circulation.

Au cours de l'année 2005, 271 580 bons ont été exercés et 135 790 actions nouvelles créées générant une augmentation de capital de 105 K€ ainsi qu'une prime brute d'émission de 1,112 M€ (soit de 1,089 M€ nette des frais).

Au 31 décembre 2005, il reste donc en circulation 7 743 058 bons susceptibles de donner lieu à la création de 3 871 529 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,77 €.

**Options de souscription d'actions**

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2001, la Gérance a été autorisée à consentir à ses salariés

et dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions Maurel & Prom.

Ainsi, au 25 octobre 2001, la Gérance a attribué 154 000 options de souscription d'actions au prix de 12,15 € l'une, exerçables à compter du 26 octobre 2004 et sans condition de délai au bénéfice de 12 personnes et le 16 juin 2003 à un salarié, 26 000 options de souscription au prix d'exercice de 19,98 € ; ces nombres sont respectivement devenus 1 579 030 et 266 540 suite à l'ajustement opéré après émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action, les nouveaux prix d'exercice étant ramenés respectivement à 1,185 € et 1,949 € l'action.

Selon autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2003, la Gérance a attribué le 29 juillet 2003, 123 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 17,82 € réparties sur 5 bénéficiaires, exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; ce nombre a été porté à 1 261 160 options exerçables au prix de 1,738 après l'ajustement occasionné par l'émission des BSAR et la division du nominal par 10 de l'action. Sur la base de l'autorisation de même date, soit le 26 juin 2003, la Gérance a attribué, le 22 juin 2004, 13 500 options de souscriptions d'actions à des salariés de la Société (3 bénéficiaires), exerçables immédiatement et dans un délai de 5 ans au prix de 66,94 €. Ce nombre a été porté à 138 420 et le prix d'exercice ramené à 6,529 € l'action suite à l'émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action.

Par autorisation de l'Assemblée générale du 28 décembre 2004, le Directoire a attribué le 16 mars 2005, 220 000 options de souscription d'actions à un salarié (devenu ultérieurement

mandataire social) au prix d'exercice de 13,59 €, options exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; en vertu de la même autorisation et exerçables dans les mêmes conditions, le 6 avril 2005, 480 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à 8 salariés pour un prix d'exercice de 13,44 € l'option et le 21 décembre 2005, 170 000 options de souscription ont été attribuées pour un prix d'exercice de 12,91 € à 2 personnes dont un mandataire social.

Au cours de l'année 2005, 3 101 130 options ont été levées, générant la création de 3 101 130 actions, soit une augmentation de capital de 2,388 M€ et une prime d'émission brute de 4,975 M€.

Au 31 décembre 2005, 962 750 options restent à exercer, susceptibles de donner lieu à la création de 962 750 actions nouvelles.

(Voir ci-après le tableau des mouvements sur plans).

Le modèle retenu pour l'évaluation des options de souscription d'actions est le modèle de Black & Scholes.

La volatilité a été déterminée sur la base d'un historique d'une année et la maturité estimée en fonction des comportements d'exercice observés.

Par amendement en date du 23 mai 2005 du règlement des plans des 25 octobre 2001 et du 16 juin 2003, les options de souscription correspondantes sont devenues exerçables immédiatement. L'impact de cet amendement sur le résultat 2005 s'élève à 69 K€.

Le coût total enregistré en 2005 au titre des plans en cours est de 4,482 M€ dont 4,317 M€ au titre des plans émis les 16 mars, 6 avril et 21 décembre 2005.

En euros

Mouvements sur plans	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Total
<b>Date attribution</b>	<b>25/10/01</b>	<b>16/06/03</b>	<b>29/07/03</b>	<b>22/06/04</b>	<b>16/03/05</b>	<b>06/04/05</b>	<b>21/12/05</b>	
Prix d'exercice	1,185	1,949	1,738	6,529	13,59	13,44	12,91	
Date échéance	néant	16/06/08	29/07/08	22/06/09	16/03/10	06/04/10	21/12/10	
Cours moyen des levées 2005	16,84	15,45	17,14	18,52	19,92	20,18	—	17,06

#### Nombre options

<b>au 01/01/2004</b>	<b>1 579 030</b>	<b>266 540</b>	<b>1 261 160</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 106 730</b>
attribuées en 2004	—	—	—	138 420	—	—	—	138 420
annulées en 2004	—	—	—	—	—	—	—	0
exercées en 2004	51 270	—	—	—	—	—	—	51 270
<b>en circulation au 31/12/2004</b>	<b>1 527 760</b>	<b>266 540</b>	<b>1 261 160</b>	<b>138 420</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 193 880</b>
<b>exercables au 31/12/2004</b>	<b>1 527 760</b>	<b>266 540</b>	<b>1 261 160</b>	<b>138 420</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 193 880</b>
attribuées en 2005	—	—	—	—	220 000	480 000	170 000	870 000
annulées en 2005	—	—	—	—	—	—	—	0
exercées en 2005	1 432 460	266 540	1 163 750	15 380	173 000	50 000	0	3 101 130
<b>en circulation au 31/12/2005</b>	<b>95 300</b>	<b>0</b>	<b>97 410</b>	<b>123 040</b>	<b>47 000</b>	<b>430 000</b>	<b>170 000</b>	<b>962 750</b>

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des options dans l'application du modèle Black & Scholes sont les suivantes :

Hypothèses Black & Scholes	16/06/2003	16/03/2005	6/04/2005	21/12/2005
Prix exercice	1,949	13,59	13,44	12,91
Volatilité*	41 %	44 %	42 %	38 %
Maturité	3 ans	1 an	1 an	1 an
Taux d'intérêt	4 %	4 %	4 %	4 %
Cours de référence	22,98	16,52	17,28	16,14
Dividendes attendus	—	—	—	—

\* la volatilité est appréciée sur une période de une année précédant la date d'attribution.

#### Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'Assemblée générale du 29 juin 2005 a délégué compétence au Directoire, pour une période de 26 mois, de procéder à l'émission d'actions nouvelles (dans la limite d'un nominal de 3 000 000 €) réservées aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel et lui a donné tous pouvoirs pour déterminer les conditions de souscription. Le Directoire a reçu également, lors cette même assemblée, délégation de compétence pour attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions gratuites existantes ou à

émettre, dans la limite de 5 % du capital au jour de l'assemblée, la période d'acquisition ainsi que la durée de conservation des droits étant fixées à 2 ans minimum.

Le 21 décembre 2005, le Directoire a fait usage de ces autorisations et a attribué 15 000 actions gratuites au profit d'un mandataire social, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été déterminée en fonction du cours boursier au jour de l'attribution auquel une décote de 20 % a été appliquée pour tenir compte

de l'indisponibilité de ces titres pendant la durée obligatoire minimum de conservation.

La charge de cette attribution est étalée linéairement sur la durée d'acquisition des droits ; elle représente 3 000 € pour 2005.

### Émission d'actions réservées

L'Assemblée générale du 29 juin 2005 a délégué tous pouvoirs au Directoire, pour une durée de 18 mois, pour procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'Assemblée, au profit de Knightsbridge Group Limited au prix de 15,40 € par action. Usant de cette délégation la Société a procédé à l'émission le 4 août 2005 de 4 899 657 actions au prix de souscription de 15,40 € l'action réservée à Knightsbridge Group Limited. L'émission, pour un produit total de 75,454 M€, a généré une augmentation de capital de 3,773 M€ et une prime nette d'émission de 71,653 M€ (soit une prime brute de 71,682 M€ avant frais de 29 K€).

En consolidation, le différentiel entre le cours fixé à 15,40 € et celui du 4 août 2005, date de prise de contrôle de Hocol,

constitue un complément de prix d'acquisition de Hocol dont la contrepartie est enregistrée en prime d'émission, soit un complément de prime d'émission de 18,962 M€ au titre de l'augmentation de capital réservée.

### Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, le Directoire a lancé et fixé les modalités d'un plan de rachat d'actions le 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 17 € et 11 €. Dans le cadre de ce programme de rachat, en 2005, 240 915 actions ont été achetées pour un prix moyen de 15,39 € ; aucune action n'a été vendue et aucune action n'a été annulée.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions propres détenu par la société est donc de 240 915 pour une valeur d'acquisition totale de 3,707 M€.

Au 31 décembre 2005, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 116 236 567 et le capital social s'élève à 89 502 156,59 € :

### Synthèse des mouvements sur capital

	Nombre d'actions	Actions propres
<b>au 01/01/2004</b>	7 260 484	
- Émission par exercice de BSAR (avant division du nominal)	14 396	
- Émission par exercice d'options de souscription d'actions	5 127	
- Conversion d'OCEANE	1 397 485	
- Actions émises lors de la fusion Aréopage	2 131 753	
<b>au 28/12/2004</b>	10 809 245	
<b>après division du nominal</b>	108 092 450	
- Émission par exercice de BSAR	7 540	
<b>au 31/12/2004</b>	108 099 990	
- Émission par exercice de BSAR	135 790	
- Émission par exercice d'options de souscription d'actions	3 101 130	
- Émission d'actions réservées	4 899 657	
- Rachat actions propres*		240 915
<b>Soit au 31/12/2005</b>	<b>116 236 567</b>	<b>240 915</b>

\* Ces actions sont destinées à être utilisées dans le cadre des l'autorisations d'octroi d'options d'achats d'actions et d'octroi d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux.

### Distribution

L'Assemblée générale du 29 juin 2005 avait décidé du versement d'un dividende de 0,15 € par action sur la base du nombre d'actions existant à cette date et donnant lieu à dividende soit 16 214 998,50 € ; le dividende total mis en paiement le 5 septembre s'élève à 16 626 528 € suite à la création entre le 29 juin et le 5 septembre 2005 d'actions

nouvelles donnant droit à dividende, soit un complément de 411 529,50 €. Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice précédent.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui se réunira pour approuver les comptes le versement d'un dividende de 0,33 € par action au titre de l'exercice 2005 sans conséquence fiscale pour le Groupe.

### Note 14.

#### Provisions

En milliers d'euros

2004	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	799	50		849
Variation de périmètre				
Dotation de la période	1 098	8	518	1 624
Utilisation				
Reprise				
Effet de désactualisation	31	2		33
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	<b>1 928</b>	<b>60</b>	<b>518</b>	<b>2 506</b>
Partie courante			518	518
Partie non courante	1 928	60		1 988

En milliers d'euros

2005	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	1 928	60	518	2 506
Variation de périmètre	8 509	11 731	2 044	22 284
Dotation de la période	1 521	922	1 180	3 623
Utilisation	(411)	(961)	(1 269)	(2 641)
Reprise	(316)		(518)	(834)
Effet de désactualisation	179	576		755
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>11 410</b>	<b>12 328</b>	<b>1 955</b>	<b>25 693</b>
Partie courante	3 631	3 967	1 563	9 161
Partie non courante	7 779	8 361	392	16 532

#### 14.1.

##### Remise en état des sites

Sur la base du nombre de puits existants au Congo, au Gabon, en Colombie et au Venezuela l'estimation des coûts de dé-

mantèlement et de remise en état des sites au 31 décembre 2005 a généré une dotation complémentaire pour risque de 1,521 M€ sur l'exercice 2005 ; l'effet de la désactualisation (autres charges financières) a été de 179 K€.

**14.2.****Avantages du personnel**

L'évaluation la plus récente de la dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite est de 12,328 M€.

L'effet de la désactualisation (autres charges financières) est de 576 K€ sur la période.

Les hypothèses actuarielles clés sont :

- le taux d'actualisation : France et Congo 5 %, Amérique latine 14 % ;
- le taux d'évolution des salaires : France et Congo 3 %, Amérique latine 10 %.

Le taux de mortalité retenu résulte des tables de mortalité INSEE pour la France et des tables de mortalité officielles publiées localement en Amérique latine.

En raison de l'acquisition récente d'Hocol, le groupe est toujours en cours d'analyse des avantages du personnel et n'est pas en mesure de donner les informations dans la forme requise par la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

**14.3.****Autres provisions**

Les autres provisions correspondent essentiellement à des litiges en matière fiscale au Congo et en Colombie pour un total de 1,798 M€.

**Note 15.****Emprunts obligataires**

Le 9 mars 2005, la société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 374,999 M€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an (coupons payables le premier jour de chaque année) et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Initialement l'emprunt obligataire a été porté en dette financière pour son coût amorti soit 327,658 M€. Ce coût amorti a été déterminé en actualisant les cash flows futurs contractuels au taux d'intérêt effectif de 7,17 %.

Les capitaux propres ont parallèlement été crédités de la valeur de l'option de conversion pour 44,003 M€ brut, soit 29,115 M€ net d'impôt différé.

Au 31 décembre 2005, l'emprunt obligataire figure au bilan pour 328,577 M€ ; aucune obligation n'a été convertie.

**Note 16.****Autres emprunts et dettes financières**

Au 31 décembre 2005 les autres emprunts et dettes financières se décomposent comme suit :

**Évolution des emprunts, dettes et concours bancaires**

<b>Emprunts, dettes et concours bancaires</b>	<b>Devise</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>01/01/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>En milliers d'euros</b>				
Lloyds	USD		9 296	9 296
Natexis Banques Populaires	USD	92 710	35 553	36 708
Faisal Finance	USD		5 806	5 873
ABC International Bank	USD		7 269	7 380
Faisal Finance	USD		2 780	2 937
SGPBG	EURO		4 968	5 024
Banque Belgoise	USD	1 760	4 540	4 785
Solinvest	EURO		1 044	1 045
Crédit syndiqué - Colombie	COP/USD	44 532		
<b>Dettes sur location financement</b>		181		
<b>Concours bancaires</b>		3 114	2 281	2 281
<b>Total</b>		<b>142 297</b>	<b>73 537</b>	<b>75 329</b>
dont partie courante		67 842	54 300	55 702
dont partie non courante		74 455	19 237	19 628

Échéances des emprunts et dettes financières à long terme

En milliers d'euros

Échéancier	2005	2004
entre 1 et 5 ans	74 455	18 313
au-delà de 5 ans		924
<b>Total</b>	<b>74 455</b>	<b>19 237</b>

Variations des emprunts

- le prêt contracté auprès de la Lloyds en avril 2001 par le groupe Mèpis a été remboursé par anticipation suite au désengagement de l'activité maritime par cessions des deux 2 navires polyvalents ;
- les emprunts auprès de Faisal Finance sont arrivés à terme respectivement les 25 mars et 20 octobre 2005 ; l'emprunt Solinvest et SGPBG ont été remboursés au terme soit respectivement le 13 février 2005 et le 31 décembre 2005 ; l'emprunt contracté auprès de ABC International Bank a été remboursé par anticipation le 1<sup>er</sup> avril 2005 ;
- afin de poursuivre ses investissements Maurel & Prom a obtenu le 24 janvier 2005 une extension de 50 M\$ à 120 M\$ de la facilité existante accordée le 23 septembre 2003 par Natexis (RBL) ; cette facilité a été portée le 19 juillet 2005 à 150 M\$.

Elle est remboursable en dollars et porteuse d'intérêts au taux Libor + 4,5 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts) ; le plan de remboursement, modifié suite à l'extension, court à compter du 25 avril 2006 et le terme de remboursement est fixé au 25 janvier 2009.

Cette facilité est assortie d'une option de remboursement anticipé.

L'encours utilisé au 31 décembre 2005 s'élève à 112,1 M\$ ; le montant disponible sur cette facilité est donc de 37,9 M\$. Aux termes de cette convention de crédit revolving de 150 M\$ conclue avec Natexis Banques Populaires et autres prêteurs, Maurel & Prom a consenti certaines sûretés et nantissements en garantie des sommes mises à disposition.

Ces sûretés et nantissements consentis en faveur des prêteurs consistent notamment en :

- la constitution progressive d'un compte gage espèces correspondant à 10 % de la base d'emprunt la plus haute ;
- le nantissement des titres détenus par la Société dans Zetah Kouilou Ltd et Zetah Congo Ltd ;
- le gage des droits et intérêts dans les Contrats de Partage de Production de Kouilou et de Kouakouala ;

- la cession, à titre de garantie, des droits de la Société dans les contrats d'exportation pétrole relatifs aux champs de Kouakouala et de Kouilou ;
- le nantissement d'un compte bancaire recevant les sommes provenant des contrats d'exportation, de la police d'assurance et des contrats de couverture ;
- la cession à titre de garantie des contrats de couverture et des polices d'assurance ;
- la souscription d'une assurance garantissant un niveau de facturation minimal du baril de pétrole brut.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à respecter les principaux ratios suivants :

- dette financière totale nette sur fonds propres inférieure à 1,4 ;
- et excédent brut d'exploitation sur frais financiers nets supérieur à 3.

L'encours sur la convention de crédit de 10,5 M\$ conclue par la société Caroil avec la Banque Belgoise est de 2,2 M\$ au 31 décembre 2005. Cet emprunt porte intérêt à Libor + 3,86 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts) et est à échéance au 30 juin 2006.

Dans le cadre de cette convention de financement, Caroil a accordé les sûretés suivantes : cession de ses créances professionnelles, nantissement de solde de compte de facilité et signature d'un acte de sûreté propriété relatif au compte de provision. Par ailleurs une garantie à première demande a été consentie par Maurel & Prom en garantie du respect des engagements de Caroil.

Une convention de financement de type Bridge Facility a été signée le 20 juillet 2005 avec BNP Paribas pour un montant total de 60 M\$ ; cette facilité courait jusqu'au 31 octobre 2005 renouvelable jusqu'au 31 décembre 2005 ; elle a été totalement remboursée au 21 novembre 2005.

Un avenant à cette convention a été signé le 27 octobre 2005 substituant à cette facilité une facilité de 30 M\$ ouverte jusqu'au 31 janvier 2006 ; cette facilité porte intérêt au taux Libor USD un mois plus 4 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts).

Aucun tirage n'a été fait sur cette ligne qui est donc totalement disponible au 31 décembre 2005.

Dans le cadre de la convention de financement initiale de 60 M\$ signée avec BNP Paribas le 20 juillet 2005, Maurel & Prom a procédé au nantissement, en garantie du remboursement du prêt, des titres acquis au sein du capital de la société Hocol Petroleum Holdings Ltd.



Par ailleurs Maurel & Prom s'est engagée à :

- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur les actifs d'un membre du groupe Maurel & Prom d'une valeur de plus de 2 M\$ ;
- ne pas procéder à une cession d'un actif du groupe, sauf à sa pleine valeur de marché et dans le cadre de la gestion ordinaire et à l'exception de certaines cessions ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours et dans la limite de 15 M\$ pour l'ensemble du Groupe ;
- ne pas consentir à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité, des prêts supérieurs unitairement à 1 M\$ ou globalement de plus de 6 M\$.

Hocol SA a contracté le 27 juin 2003, sous forme de crédit syndiqué, un emprunt de 150 000 000 Pesos colombiens ;

cet emprunt, remboursable dans la devise locale sur 5 ans avec un différé de 18 mois, est porteur d'intérêts au taux DTF (dépôt à terme fixe à 90 jours) + 5,5 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts) ; l'encours au 31 décembre 2005 de cet emprunt est de 120 000 000 Pesos colombiens soit une contre-valeur 52,5 M\$.

Cette facilité est assortie d'une option de remboursement anticipé.

Dans le cadre de cette convention de financement, Hocol SA a nanti les droits et intérêts de Hocol et Homcol dans les Contrats de Partage de Production et 13,52 % des actions de Hocol Limited ; par ailleurs elle a nanti le compte bancaire recevant le produit de ses ventes d'hydrocarbures du Contrat de Partage de Production du champ de Palermo.

Le taux moyen des concours bancaires en 2005 varie de 3 à 12 % selon les pays.

#### Note 17.

#### Fournisseurs - Autres créditeurs et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/2005		31/12/2004	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
<b>Fournisseurs</b>	<b>84 505</b>		<b>26 297</b>	
Fournisseurs	69 949		22 280	
Charges à payer	14 556		4 017	
<b>Autres créditeurs et passifs divers</b>	<b>66 037</b>		<b>12 307</b>	
Dettes sociales	4 564		989	
Dettes fiscales	4 741		1 710	
Fournisseurs d'immobilisations	4 519		4 052	
Autres passifs	52 213		5 556	

Les autres passifs comprennent des produits constatés d'avance pour un montant de 2,860 M€ (2004 : 757 K€) et des acomptes clients en Amérique latine pour 18,8 M€. L'évolution de l'ensemble des dettes est liée à la croissance

de l'activité essentiellement à travers l'entrée de Hocol dans le périmètre.

Le management considère la valeur comptable de ces passifs proche de leur juste valeur.

**Note 18.**  
**Charges de personnel**

Elles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2005	2004
Salaires	9 999	5 576
Intéressement	527	557
Charges sociales	9 006	1 346
Stock options	4 482	90
IDR	925	8
<b>Total</b>	<b>24 939</b>	<b>7 577</b>

**Note 19.**  
**Résultat sur cession d'actifs**

Il se compose essentiellement de la plus-value réalisée lors de la cession (les 27 juin et 12 juillet 2005) des deux navires du groupe Mepis pour (1,881 M€).

**Note 20.**  
**Dépréciations**

Elles se composent de la dépréciation des actifs gaziers du Vietnam et des actifs de recherche aurifère au Mali pour respectivement 20,945 M€ et 1,124 M€.

**Note 21.**  
**Résultat financier**

En milliers d'euros	2005	2004
<b>Coût de l'endettement</b>		
- intérêts sur découverts	367	31
- intérêts OCEANE	18 640	13
- intérêts sur autres emprunts	15 316	5 647
<b>Coût de l'endettement brut</b>	<b>34 323</b>	<b>5 691</b>
- intérêts perçus	5 986	329
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>28 337</b>	<b>5 362</b>
<b>Autres produits financiers</b>		
- écarts de change	12 865	8 428
- autres	122	
<b>Autres charges financières</b>	<b>30 506</b>	<b>4 525</b>
- écarts de change	29 755	4 467
- autres	751	58

**Note 22.**  
**Impôts sur les résultats**

**22.1.**  
**Détail de la charge de l'exercice**

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Charge d'impôt exigible au titre de l'exercice	28 966	196
Activation de déficits fiscaux antérieurs		
Ajustement impôt exigible exercice antérieur		
	28 966	196
Charge d'impôt différé	3 187	
Ajustement impôt différé résultant du changement de taux		
Produit d'impôt différé résultant d'un déficit antérieur	(14 887)	
Charge d'annulation d'actif d'impôt différé antérieur		
	(11 700)	0
<b>Total</b>	<b>17 266</b>	<b>196</b>

Le Groupe a comptabilisé 14,887 M€ d'impôts différés passif au titre de la composante capitaux propres de l'emprunt obligataire convertible ; ce passif a été constitué par prélèvement sur les capitaux propres (composante option de conversion de l'OCEANE).

Le produit d'impôt différé est lié à la constatation pour la première fois d'un actif résultant des déficits reportables ; cet actif a été comptabilisé en raison de la comptabilisation du passif d'impôt sur l'OCEANE et plafonné au montant de ce dernier. Il ressort à 12,8 M€ au 31 décembre 2005.

## 22.2.

## Variation des impôts différés

En milliers d'euros	Total
<b>Variation Impôt différé actif</b>	
Solde au 01/01/2005	0
Variation de périmètre	19 180
Activation déficit	14 888
Charge de l'exercice	(6 051)
Écarts de conversion	873
Solde au 31/12/2005	28 890
<b>Variation Impôt différé passif</b>	
Solde au 01/01/2005	0
Variation de périmètre	189 628
Charge de l'exercice	(2 865)
Composante capitaux propres OCEANE	14 888
Écarts de conversion	7 921
Solde au 31/12/2005	209 572

## 22.3.

## Origine des impôts différés actif et passif

En milliers d'euros	2005	2004
Déficits fiscaux	12 800	
Provision pour démantèlement	2 925	
Provisions pour pensions/retraites	4 285	
Autres	8 880	
<b>Impôt différé actif</b>	<b>28 890</b>	<b>0</b>
Écarts évaluation réserves pétrolières	167 585	
Amortissements accélérés	13 754	
Composante capitaux propres OCEANE	12 800	
Autres	15 433	
<b>Impôt différé passif</b>	<b>209 572</b>	<b>0</b>
<b>Net</b>	<b>180 682</b>	<b>0</b>

## 22.4.

## Échéancier des déficits et crédits d'impôts

Au 31 décembre les déficits reportables sans limite s'élèvent à 87,744 M€ (2004 : 33,812 M€).

Par ailleurs le groupe dispose de moins-values à long terme pour 5,020 M€ (2004 : 4,976 M€) imputables sur des plus-value à long terme futures.

En milliers d'euros				
2004	Valeur brute	Impôt différé actif total	Reconnus	Non reconnus
Déficits	33 812	11 439	0	11 439
Autres (moins-values à long terme)	4 976	796	0	796
<b>Total</b>	<b>38 788</b>	<b>12 235</b>	<b>0</b>	<b>12 235</b>
2005	Valeur brute	Impôt différé actif total	Reconnus	Non reconnus
Déficits	87 744	29 687	14 887	14 800
Autres (moins-values à long terme)	5 020	402	0	402
<b>Total</b>	<b>92 764</b>	<b>30 089</b>	<b>14 887</b>	<b>15 202</b>

## 22.5.

### Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

En milliers d'euros	2005	2004
Résultat avant impôt	117 547	46 821
- Résultat net de sociétés mises en équivalence	(2 033)	(1 615)
Résultat avant impôt hors sociétés mises en équivalence	115 514	45 206
Charge d'impôt théorique (33,833 % en 2005 et 33,833 % en 2004)	39 083	15 229
Rapprochement		
- Impôts liquidés en nature	(62 542)	(18 923)
- Divergence taux d'impôts	1 786	174
- Déficits non activés	53 827	3 716
- Activation de déficits antérieurs	(14 888)	0
Charge réelle d'impôt	17 266	196

## Note 23.

### Résultat par action

En milliers d'euros, sauf nombre d'actions, d'options et de BSAR	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net - part du Groupe	100 234	46 603
Nombre moyen d'actions en circulation	111 552 122	78 474 939
Stock Options (nombre pondéré)	338 526	3 128 652
BSAR (nombre pondéré)	1 894 977	4 007 319
Nombre moyen d'actions dilué	113 785 625	85 610 910

Les obligations convertibles n'ont pas été retenues dans le calcul du nombre d'actions diluées car elles sont antidilutives.

## Note 24. Parties liées

Les transactions entre Maurel & Prom et ses filiales ont été éliminées et ne font pas l'objet d'une information spécifique.

### 24.1. Transactions commerciales et financières

En milliers d'euros

2005	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées*	Montants dus aux parties liées
<b>1. Sociétés mises en équivalence</b>				
- Panther Eureka SRL	345	0	345	0
- Raba Xprom Energia Kft.	2	0	2	0
<b>2. Autres parties liées</b>				
- Pacifico	2	530	0	164
<hr/>				
2004	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<b>Autres parties liées</b>				
- Pacifico	2	0	0	0

\* voir note 9

Pour ce qui est des transactions avec les sociétés mises en équivalence, il s'agit d'avances financières porteuses d'intérêts, consenties à la société Panther Eureka Srl pour le financement de ses travaux d'exploration en vertu d'engagements contractuels pris à cet effet lors de la prise de participation. Une avance porteuse d'intérêts, a été également consentie fin 2005, à la filiale hongroise pour le démarrage des travaux d'exploration.

Concernant les parties liées, les transactions, réalisées dans des conditions de concurrence normales, portent d'une part sur des prestations de location et d'autre part sur des prestations d'assistance. Ainsi Maurel & Prom a conclu avec Pacifico, actionnaire à 24,62 % au 31 décembre 2005, une convention de sous-location. La société Pacifico fournit à Maurel & Prom depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, une prestation d'assistance en matière technique et financière.

### 24.2. Rémunérations des principaux dirigeants

En milliers d'euros	2005	2004
Avantages à court terme	5 267	2 474
Indemnités de fin de contrat de travail	321	
Indemnités postérieures à l'emploi	15	8
Paiement en actions	2 583	90
<b>Total</b>	<b>8 186</b>	<b>2 572</b>

Les principaux dirigeants s'entendent d'une part des membres du Directoire et du Conseil de surveillance et d'autre part des responsables de départements.

## Note 25. Actifs et passifs éventuels

### Engagements reçus

Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la coopérative Agricher :

- le prêt de 3,659 M€ intérêts inclus, accordé au groupe Transagra ;
- la créance de 1,528 M€ sur la société Transagra.

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a produit ses créances.

Maurel & Prom a été assignée en responsabilité dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre. Aux termes de la cession des 11 % du permis de M'Boundi à Energy Africa, il a été convenu du paiement par Energy Africa d'une redevance à hauteur de 1,50 \$ par baril de pétrole pour chaque baril produit sur le permis d'exploitation de M'Boundi au-delà de 15 400 000 de barils, sur la base des barils alloués à Energy Africa au titre de ses droits dans le permis de M'Boundi.

Ce profit futur éventuel n'a pas fait l'objet d'une inscription au bilan.

### Engagements pris

- Dans le cadre de l'accord du 9 juin 2004 de rachat de la redevance due sur la production de Kouilou à Heritage Oil, il est stipulé que si Maurel & Prom, dans le délai de 18 mois suivant la signature définitive de l'accord (soit jusqu'au 9 janvier 2006), cède tout ou une partie des actifs assiette de la redevance, sur une base d'une valorisation globale de 1 milliard d'euros, elle s'engage à verser à Heritage Oil un montant de 8,3 M€ ; en cas de cession partielle ce montant étant proratisé.
- Dans le cadre du *Share Purchase Agreement* (« SPA ») signé le 14 février 2005 relatif à l'acquisition du capital de Rockover Oil & Gas il est stipulé que :
  - Maurel & Prom devra verser à chacun des deux vendeurs un bonus de 0,45 \$ par baril de réserves reportées produites au-delà du seuil des réserves estimées au jour du SPA (30 Mb) dans la limite de 50 Mb produits au-delà de ce seuil ; limite maximum de 45 M\$.
  - Maurel & Prom devra payer à chacun des deux vendeurs une redevance d'un montant de 0,65 \$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb.

• Les vendeurs pourront acquérir 10 % des droits relatifs à une zone de licence ou une zone d'exploitation située à l'intérieur d'une zone de licence, excepté la zone de Banio, jusqu'au 10 décembre 2054. Le prix de cession sera équivalent aux coûts passés actualisés majorés de 1 %.

• Les vendeurs pourront acquérir 50 % des droits au titre de toute Exploitation Licence consentie sur la zone de Banio.

• Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mb et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombé.

- En vertu d'un accord signé avec Taurus Petroleum Limited, Hocol s'est engagée à livrer pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 28 février 2006, 3 millions de barils de pétrole (+/- 5 %) ; au 31 décembre 2005 avait été assurée la livraison de 1 462 million de barils ; les livraisons de janvier et février 2006 dans le cadre de cet accord ont été de 1 496 million de barils ; Hocol a donc honoré à cette date les engagements pris.

- Au 4 août 2005, lors de l'acquisition du groupe Hocol, Maurel & Prom a signé avec Knightsbridge un contrat d'assistance opérationnelle et financière courant jusqu'au 31 décembre 2006.

Cet accord a été dénoncé par les deux parties en date du 23 mars 2006.

### Garanties données

Une garantie à première demande a été donnée par la banque Dexia au titre de l'exécution par Maurel & Prom de ses engagements de travaux souscrits aux termes du CPP Sebikhotane, Sénégal. Cette garantie, d'un montant de 600 000 \$, est en vigueur jusqu'au 31 mars 2006.

Maurel & Prom a consenti une garantie à première demande le 29 septembre 2005, en faveur de la République du Gabon en garantie de l'exécution par Maurel & Prom Gabon Ltd de ses engagements au titre du CPP M'Bindji/Omoueyi.

Hocol Petroleum Holdings Limited s'est portée caution des garanties données par Hocol Venezuela BV, dans le cadre des deux Contrats de Partage de Production au Venezuela, d'entreprendre, pour le compte de PDVSA (société nationale pétrolière vénézuélienne), dans un délai défini et dans le cadre d'un budget déterminé, un programme de travaux notamment sur le bloc B2X-70/80. La garantie donnée portait sur un montant de 4,818 M\$.

L'obligation minimale de travaux a été respectée dans le temps imparti.

**Note 26.****Informations sectorielles****26.1.****Informations par zone géographique**

Conformément aux règles de reporting internes du groupe les informations sectorielles sont présentées par zone géographique (sur la base de la localisation des implantations de la société) puis par activité.

En milliers d'euros	Congo	Gabon	Colombie	Venezuela	Autres	Total
<b>Comptes de résultat 2004</b>						
Chiffres d'affaires	97 402	—	—	—	3 975	101 377
Ventes interzones						0
<b>Total</b>	<b>97 402</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 975</b>	<b>101 377</b>
Résultat opérationnel courant	65 798				(19 133)	46 665
Amortissements	10 988				1 754	12 742
Dépréciations						0
Autres dépenses sans contrepartie en trésorerie	(5 298)				1 207	(4 091)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence					1 615	1 615
<b>Bilan</b>						
Actifs sectoriels	252 978	4 978			30 089	288 045
Participations dans les entreprises mises en équivalence					16 666	16 666
Actifs non alloués						35 764
<b>Total actifs consolidés</b>	<b>252 978</b>	<b>4 978</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 755</b>	<b>340 475</b>
Passifs sectoriels	25 316	—	—	—	14 709	40 025
Passifs non alloués						300 450
<b>Total passifs consolidés</b>	<b>25 316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 709</b>	<b>340 475</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	100 663	—	—	—	892	101 555
<b>Comptes de résultat 2005</b>						
Chiffres d'affaires	256 087		135 143	14 417	2 075	407 722
Ventes interzones						0
<b>Total</b>	<b>256 087</b>	<b>0</b>	<b>135 143</b>	<b>14 417</b>	<b>2 075</b>	<b>407 722</b>
Résultat opérationnel courant	182 221	(5 764)	62 797	6 089	(83 975)	161 368
Amortissements	25 123		36 067	1 310	1 041	63 539
Dépréciations					22 069	22 069
Autres dépenses sans contrepartie en trésorerie	4 302	13 652	9 298	—	21 490	48 742
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence					2 033	2 033
<b>Bilan</b>						
Actifs sectoriels	308 420	70 366	627 211	54 387	28 886	1 089 270
Participations dans les entreprises mises en équivalence					22 968	22 968
Actifs non alloués						268 777
<b>Total actifs consolidés</b>	<b>308 420</b>	<b>70 366</b>	<b>627 211</b>	<b>54 387</b>	<b>51 854</b>	<b>1 381 015</b>
Passifs sectoriels	36 282	4 314	75 563	23 949	11 831	151 939
Passifs non alloués						1 229 076
<b>Total passifs consolidés</b>	<b>36 282</b>	<b>4 314</b>	<b>75 563</b>	<b>23 949</b>	<b>11 831</b>	<b>1 381 015</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	106 246	22 445	34 956	366	2 843	166 856

## 26.2.

### Informations par activités

En milliers d'euros

2004	Exploration/Production pétrolière et gazière	Forage pétrolier	Autres	Total
Chiffres d'affaires	80 903	15 441	5 033	<b>101 377</b>
Actifs sectoriels	225 516	32 440	30 089	<b>288 045</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	93 369	6 568	1 618	<b>101 555</b>

2005	Exploration/Production pétrolière et gazière	Forage pétrolier	Autres	Total
Chiffres d'affaires	383 488	22 159	2 075	<b>407 722</b>
Actifs sectoriels	1 018 004	44 543	26 723	<b>1 089 270</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	149 363	16 210	1 283	<b>166 856</b>

### Note 27.

#### Événements post-clôture

##### Congo

Dans le cadre des accords initiés dès juin 2005 entre Maurel & Prom, la société Burren et la SNPC (Société Nationale des Pétroles du Congo), Maurel & Prom et son partenaire Burren ont cédé 10 % de leurs droits sur le permis d'exploitation de M'Boundi à la SNPC.

Suite à cette cession, les droits de Maurel & Prom passent de 54 % à 48,6 % sur ce permis, la date de prise d'effet devant être arrêtée dans les prochaines semaines.

Parallèlement les droits de Maurel & Prom et de Burren ont été prolongés sur le permis de M'Boundi de 2017 à 2030 et le permis d'exploitation de Kouakouala prolongé de 2008 à 2023.

Lors de la session du 24 mars 2006, le Parlement congolais a ratifié les projets de loi portant approbation du Contrat de Partage de Production de La Noubi et des avenants aux Contrats de Partage de Production de Kouilou et Kouakouala. L'ensemble de ce processus législatif permet de sécuriser le développement du Groupe dans le pays.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Société vend sa production au prix de la qualité N'Kossa à Socap bénéficiant ainsi d'une différence de prix liée à la qualité plus favorable que celui qui était appliqué précédemment (base Djéno).

En mars 2006, Maurel & Prom a signé un contrat de fourniture avec la Société Congolaise de Raffinage (CORAF) permettant à l'association M'Boundi de commercialiser directement 5 000 barils/jour ; cet accord ouvrant la voie à l'optimisation

des modalités de commercialisation de la production au Congo portera ses effets dès 2006.

##### Venezuela

Le gouvernement vénézuélien a engagé en 2005 un processus de mise sous contrôle de l'état du capital des entreprises pétrolières opérant dans le pays.

Ceci se traduit par un changement, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2006, du statut des sociétés privées pétrolières en sociétés d'économie mixte « *Empresa mixta* ».

Les anciens droits sur permis seront donc dorénavant remplacés par une participation dans une nouvelle société en partenariat avec PDVSA, Société Nationale Pétrolière Vénézuélienne, et d'autres partenaires privés locaux.

Les services fiscaux ont parallèlement lancé en 2005, des contrôles fiscaux sur l'ensemble des sociétés pétrolières opérant au Venezuela ; ils portent pour l'essentiel sur le relèvement rétroactif du taux d'imposition fixé à 34 % depuis 2001 à 50 % ; ce changement de taux, connu au moment de l'acquisition d'Hocol, a été pris en compte en 2005.

##### Italie

Le 19 février 2006, conformément à la possibilité qui lui était faite en début 2005 lors de l'acquisition initiale, Maurel & Prom a porté sa participation de 25 à 30 % dans la société Panther Eureka Srl pour un complément de prix de 8 millions de dollars. Les travaux à venir sur ce permis se feront sous le contrôle et avec l'expertise des équipes techniques et opérationnelles de Maurel & Prom.



## Note 28. Risques

### Risque de change et de cours

De par son activité la Société est exposée au risque de change sur le Dollar pour l'ensemble de ses ventes, de ses investissements et une partie de ses financements.

Pour minorer le risque, la société a opté depuis 2004 et tout courant 2005, pour une stratégie de couverture prudente à travers des opérations d'options de change et d'achats à terme.

Par ailleurs, concernant l'exposition au risque de change en Pesos colombiens, les emprunts en cours sont couverts en grande partie par des liquidités dans la même devise.

La société est également exposée au risque de fluctuation des cours du marché pétrolier.

Pour ses activités au Congo, la société s'est attachée depuis 2004, à couvrir sa production future ainsi en octobre 2004, par l'achat d'un Put asiatique couvrant une production pour l'année 2005 à hauteur de 10 000 b/jour avec un prix d'exercice de 40 \$, puis en avril 2005, achat d'un put asiatique sur 15 000 b/jour sur toute l'année 2006, avec un prix d'exercice de 50\$.

Concernant l'activité en Colombie, le groupe Hocol, avant acquisition, a mis en place une couverture de sa production sous forme de « *Participating Swaps* » qui offrent une protection à la baisse des cours au prix d'exercice et pour des quantités mensuelles fixées tout en conservant la possibilité de bénéficier de la hausse.

### Risque de taux et de liquidité

Les emprunts en cours au 31 décembre 2005 dans le Groupe ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en note 15 et 16, permettant de mesurer l'éventuel risque de liquidité et de taux.

À l'exception de l'emprunt obligataire OCEANE, les emprunts souscrits auprès d'établissements financiers en cours au 31 décembre 2005 sont à taux variables.

Ils sont couverts par des placements à taux variable dans la même devise ; en conséquence la société estime le risque en la matière limité.

L'ensemble des liquidités détenues par le Groupe couvre les encours d'emprunts bancaires et ramène l'endettement net consolidé du Groupe à hauteur de 71 % de la seule OCEANE. Le taux d'endettement net ressort à 51,38 % au 31 décembre 2005.

### Risque actions

La participation de 19,65 % dans Pebercan Inc., société admise aux négociations au Toronto Stock Exchange, a la nature d'un investissement industriel durable.

Au 31 décembre 2005, sa valeur de mise en équivalence est de 21,984 M€ et la capitalisation boursière des titres détenus par Maurel & Prom s'élève à 71,186 M€.

Un plan de rachat d'action propres a été mis en place le 12 janvier 2005. Dans le cadre de ce programme de rachats, 240 915 actions propres ont été achetées et sont destinées à être utilisées dans le cadre des autorisations d'octroi d'options d'achats d'actions et d'octroi d'actions gratuites au salariés de la société. Aucune action n'a été vendue ni annulée ; au 31 décembre, le nombre d'actions propres détenu par la société est donc de 240 915.

En conséquence de ce qui précède la société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

### Risque de contrepartie

En raison de la qualité de sa clientèle, le Groupe considère de pas encourir de risque de contrepartie au Congo, la production congolaise étant commercialisée auprès de Total par l'intermédiaire de sa filiale SOCAP.

En Colombie la production est vendue sur le marché par l'intermédiaire de traders qui fournissent une garantie bancaire pour faire face à leurs engagements.

Au Venezuela, comme pour tout opérateur pétrolier, la production est vendue à PDVSA, Société Nationale Pétrolière Vénézuélienne.

## Note 29. Transition IFRS

### 29.1.

#### Incidence du passage aux IFRS sur les comptes annuels de transition

La Société Maurel & Prom présente les informations permettant d'apprécier l'incidence du changement de référentiel :

- l'information relative aux options de première adoption (paragraphe 29.2) ;
- la synthèse des principaux impacts (paragraphe 29.3) ;
- le bilan à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date à laquelle les impacts de la conversion seront enregistrés en capitaux propres (paragraphe 29.4) ;
- le bilan au 31 décembre 2004 (paragraphe 29.5) ;
- le compte de résultat de l'exercice 2004 (paragraphe 29.6).

## 29.2.

### Précisions relatives aux options liées à la première adoption

Le passage au référentiel IFRS s'est effectué conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière ». Cette norme prévoit des dispositions spécifiques pour la première mise en œuvre du référentiel comptable international. Le Groupe Maurel & Prom a retenu les options suivantes :

- report au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de l'application des normes IAS 32 et IAS 39, relatives aux instruments financiers ; par conséquent, l'impact de ces deux normes n'apparaît pas dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais dans le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (notes 29.7 et 29.8) ;
- transfert dans les réserves, à la date de transition, du montant cumulé des différences de conversion relatives aux activités à l'étranger (soit 1,2 M€) ;
- estimation de la provision pour remise en état des sites et de l'actif correspondant à la date de transition, sans reconstitution rétrospective des différents ajustements ayant affecté ces postes ;
- non retraitement des regroupements d'entreprises comptabilisés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- non distinction dans les capitaux propres du montant de l'option de conversion relative à l'emprunt obligataire OCEANE du 7 février 2002, totalement dénoué à la date de transition ;
- retraitement des seuls plans de stocks options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas totalement acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Groupe n'a pas retenu les options suivantes :

- possibilité d'utiliser la juste valeur comme coût présumé pour les immobilisations ;
- remise à zéro des écarts actuariels : le Groupe ayant comptabilisé pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ses obligations en matière d'indemnités de départ à la retraite aucun écart actuariel antérieur n'existait.

Par ailleurs le groupe n'est pas concerné par les autres options.

## 29.3.

### Synthèse des principaux impacts

L'impact de l'application des normes IFRS est relativement limité ; les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont minorés de 1,3 %, le résultat net de l'exercice 2004 de 1,8 % et la marge opérationnelle courante, quant à elle, passe de 43,5 % à 41,7 %.

Les reclassements imposés par les normes IFRS ont une incidence plus marquée sur les différents agrégats du compte de résultat de l'exercice 2004, en particulier :

- le chiffre d'affaires retraité est réduit de 31 M€, soit 23,4 %, la contrepartie affectant les comptes d'impôts ;
- ce reclassement conduit à une réduction du résultat opérationnel de 14,3 M€.

Les reclassements sont sans incidence sur le résultat net. Le passage aux IFRS n'a pas d'impact significatif sur les autres indicateurs de performance et de structure, notamment sur le taux d'endettement au 31 décembre 2004 qui ressort à 18,5 % contre 18,3 % dans le précédent référentiel.

## 29.4.

Bilan à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004)

En milliers d'euros	Note	Normes françaises	Impact retraitements IFRS	Impact reclassements IFRS	IFRS (bilan d'ouverture)
Immobilisations incorporelles	1, 2	60 307	(832)	—	59 475
Écarts d'acquisition		420	—	(420)	—
Immobilisations corporelles	1, 2, 3	99 846	516	—	100 362
Immobilisations financières		221	—	(51)	170
Titres mis en équivalence		15 930	—	420	16 350
<b>Actifs non courants</b>		<b>176 725</b>	<b>(316)</b>	<b>(51)</b>	<b>176 358</b>
Stocks		253	—	—	253
Créances	4	70 032	(624)	51	69 460
Trésorerie et équivalent trésorerie		11 943	—	—	11 943
<b>Actifs courants</b>		<b>82 229</b>	<b>(624)</b>	<b>51</b>	<b>81 656</b>
<b>Total actif</b>		<b>258 954</b>	<b>(939)</b>	<b>0</b>	<b>258 014</b>
Capital, primes, réserves		103 783	(1 684)	—	102 099
Résultat part du Groupe		24 276	—	—	24 276
Intérêts minoritaires		130	—	—	130
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>128 190</b>	<b>(1 684)</b>	<b>0</b>	<b>126 506</b>
Provisions pour risques et charges long terme	3, 5	104	745	—	849
Dettes financières long terme		103 147	—	(33 734)	69 413
<b>Passifs non courants</b>		<b>103 251</b>	<b>745</b>	<b>(33 734)</b>	<b>70 262</b>
Provisions pour risques et charges court terme		—	—	—	—
Dettes financières court terme		—	—	33 734	33 734
Autres dettes court terme		27 512	—	—	27 512
<b>Passifs courants</b>		<b>27 512</b>	<b>0</b>	<b>33 734</b>	<b>61 246</b>
<b>Total passif</b>		<b>258 954</b>	<b>(939)</b>	<b>0</b>	<b>258 014</b>
<b>Capitaux propres selon référentiel antérieur</b>					<b>128 190</b>
1. Frais pré-exploration - IFRS 6					(987)
2. Valeur d'entrée des immobilisations - IAS 16 et IAS 38					(55)
3. Dépreciation activité aurifère - IAS 36					0
4. Remise en état des sites - IAS 16					32
5. Charges à répartir					(624)
6. Provision indemnité départ en retraite - IAS 19					(50)
7. Stock options - IFRS 2					0
8. Arrêt amortissement goodwill - IFRS 3					0
<b>Total des retraitements</b>					<b>(1 684)</b>
<b>Capitaux propres selon IFRS</b>					<b>126 506</b>

29.5.

**Bilan au 31 décembre 2004**

Impact de l'adoption des normes IFRS sur le bilan

**Comptes consolidés Maurel & Prom**

En milliers d'euros	Note	Normes françaises	Impact retraitements IFRS	Impact reclassements IFRS	IFRS (bilan d'ouverture)
Immobilisations incorporelles	1, 2	95 206	(1 893)	—	93 313
Écarts d'acquisition	7	213	207	(420)	—
Immobilisations corporelles	1, 2, 3	152 325	1 516	—	153 841
Actifs financiers		1 548	—	(5)	1 543
Titres mis en équivalence		16 246	—	420	16 666
<b>Actifs non courants</b>		<b>265 539</b>	<b>(171)</b>	<b>(5)</b>	<b>265 363</b>
Stocks		234	—	—	234
Créances	4	39 492	(615)	5	38 882
Trésorerie et équivalent trésorerie		34 222	—	—	34 222
<b>Actifs courants</b>		<b>73 948</b>	<b>(615)</b>	<b>5</b>	<b>73 337</b>
<b>Total actif</b>		<b>339 487</b>	<b>(786)</b>	<b>—</b>	<b>338 701</b>
Capital, primes, réserves		177 099	(1 594)	—	175 505
Résultat part du Groupe		47 436	(832)	—	46 603
Intérêts minoritaires		152	—	—	152
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>224 687</b>	<b>(2 426)</b>	<b>—</b>	<b>222 261</b>
Provisions pour risques et charges long terme	3, 5	866	1 640	(519)	1 988
Dettes financières long terme		75 330	—	(55 702)	19 628
<b>Passifs non courants</b>		<b>76 196</b>	<b>1 640</b>	<b>(56 221)</b>	<b>21 616</b>
Provisions pour risques et charges court terme		—	—	519	519
Dettes financières court terme		—	—	55 702	55 702
Autres dettes court terme		38 604	—	—	38 604
<b>Passifs courants</b>		<b>38 604</b>	<b>—</b>	<b>56 221</b>	<b>94 825</b>
<b>Total passif</b>		<b>339 487</b>	<b>(786)</b>	<b>—</b>	<b>338 701</b>
<b>Chiffres selon référentiel antérieur</b>				<b>Capitaux propres</b>	<b>Résultat</b>
				<b>224 687</b>	<b>47 436</b>
1. Frais pré-exploration - IFRS 6				(1 246)	(258)
2. Valeur d'entrée des immobilisations - IAS 16 et IAS 38				(838)	(783)
3. Remise en état des sites - IAS 16				126	94
4. Charges à répartir				(615)	8
5. Provision indemnité départ en retraite - IAS 19				(60)	(10)
6. Stock options - IFRS 2				0	(90)
7. Arrêt amortissement goodwill - IFRS 3				207	207
<b>Total des retraitements</b>				<b>(2 426)</b>	<b>(832)</b>
<b>Chiffres selon IFRS</b>				<b>222 261</b>	<b>46 603</b>

## 29.6.

## Compte de résultat 2004

En milliers d'euros	Note	Normes françaises	Impact retraitements IFRS	Impact reclassements IFRS	IFRS (bilan d'ouverture)
<b>Produits opérationnels</b>					
Chiffre d'affaires		132 414	—	(31 037)	101 377
Autres produits		18 959	—	(18 553)	407
<b>Total</b>		<b>151 373</b>	<b>0</b>	<b>(49 589)</b>	<b>101 784</b>
<b>Charges opérationnelles</b>					
Variation de stocks		(156)	—	132	(24)
Autres achats et charges d'exploitation	1, 2, 3	46 810	2 672	(15 533)	33 949
Impôts et taxes		20 199	—	(16 772)	3 427
Charges de personnel	6	9 544	98	(2 065)	7 577
Dotations aux amortissements	1, 2, 3, 4	16 216	(1 521)	(1 085)	13 609
Dotations aux provisions	3	783	(243)	—	540
Autres charges		311	—	71	382
<b>Total</b>		<b>93 709</b>	<b>(1 005)</b>	<b>(35 254)</b>	<b>59 460</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>57 664</b>	<b>(1 005)</b>	<b>(14 336)</b>	<b>42 323</b>
Autres produits et charges opérationnels		4 271	—	71	4 342
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>61 935</b>	<b>(1 005)</b>	<b>(14 265)</b>	<b>46 665</b>
Résultat financier	3	(1 425)	(34)	—	(1 459)
Impôts sur les résultats		14 461	—	(14 265)	196
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>46 049</b>	<b>(1 039)</b>	<b>(0)</b>	<b>45 010</b>
Quote-part des sociétés en équivalence		1 615	—	—	1 615
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition*	7	(207)	207	—	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>47 458</b>	<b>(832)</b>	<b>(0)</b>	<b>46 625</b>
Intérêts minoritaires		(22)	—	—	(22)
<b>Résultat net - part du Groupe</b>		<b>47 436</b>	<b>(832)</b>	<b>(0)</b>	<b>46 603</b>
* Ligne disparaissant en IFRS					
<b>Résultat selon référentiel antérieur</b>					<b>47 436</b>
1. Frais pré-exploration - IFRS 6					(258)
2. Valeur d'entrée des immobilisations - IAS 16 et IAS 38					(783)
3. Dépréciation activité aurifère - IAS 36					0
4. Remise en état des sites - IAS 16					94
5. Charges à répartir					8
6. Provision indemnité départ en retraite - IAS 19					(10)
7. Stock options - IFRS 2					(90)
8. Arrêt amortissement goodwill - IFRS 3					207
<b>Total des retraitements</b>					<b>(832)</b>
<b>Résultat IFRS</b>					<b>46 603</b>

### Notes explicatives

La conversion des comptes a des conséquences en terme d'évaluation (retraitements affectant les capitaux propres et/ou le résultat) et en terme de présentation (reclassements sans incidence sur les capitaux propres et le résultat).

En termes d'évaluation, les incidences résultent principalement de l'application des normes relatives aux immobilisations, à savoir IAS 16, IAS 38, auxquelles il convient d'ajouter la norme IFRS 6 spécifique à l'activité d'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

En matière de présentation, comme indiqué dans le paragraphe 29.3, le reclassement le plus significatif résulte de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », qui conduit la Société Maurel & Prom à redéfinir la notion de chiffre d'affaires.

### Divergences d'évaluations

#### Note 1. Actifs pétroliers

Concernant les actifs immobilisés, les normes y afférentes (IAS 16 et IAS 38) ont exclu de leur champ d'application les actifs liés à l'exploration et à l'évaluation des ressources minérales. En conséquence, l'IASB a publié à l'intention des industries extractives une norme spécifique (IFRS 6) permettant l'utilisation des règles comptables antérieures pour l'évaluation et la comptabilisation de ces actifs. Cette norme définit par ailleurs la nature des actifs d'exploration.

La Société Maurel & Prom a décidé d'appliquer cette norme IFRS 6 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, et, par conséquent, de maintenir les règles comptables antérieures pour la comptabilisation des frais liés à l'exploration et à l'évaluation des ressources pétrolières et gazières.

Compte tenu de la définition des actifs donnée par cette norme, certains frais de pré exploration, capitalisés selon le référentiel antérieur, ont été éliminés ; l'incidence sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est de 987 K€.

#### Note 2. Valeur d'entrée des immobilisations (IAS 16 et IAS 38)

Des frais accessoires non affectables directement aux immobilisations ont été éliminés de la valeur nette comptable des actifs ; ils représentent un montant de 55 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 838 K€ au 31 décembre 2004. Ce retraitement conduit par conséquent à réduire le bénéfice net de l'exercice 2004 de 783 K€.

#### Note 3. Remise en état des sites (IAS 16 et IFRIC 1)

La norme IAS 16 prévoit que le coût de l'actif comprend les coûts de démantèlement et de remise en état des sites dès

lors qu'il existe, à la date d'entrée, une obligation de démanteler et restaurer le site. Une provision pour charge est constatée en contrepartie de l'actif.

Le Groupe Maurel & Prom a choisi d'appliquer l'exemption prévue par IFRS 1 :

- la provision est évaluée à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) en tenant compte des hypothèses à cette date ;
- le montant brut de l'actif lié au démantèlement est déterminé en actualisant à la date de mise en service de l'immobilisation le montant de la provision.

Ce traitement a conduit à enregistrer dans le bilan d'ouverture un actif de démantèlement d'une valeur nette de 727 K€ ainsi qu'une provision de 799 K€. La provision existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les comptes établis selon le référentiel antérieur (soit 104 K€) a été annulée. Le bénéfice net de l'exercice 2004 est légèrement amélioré du fait de ce retraitement (94 K€).

#### Note 4. Charges à répartir

Selon les principes français, certaines charges étaient réparties sur plusieurs exercices et figuraient à l'actif pour une valeur de 624 K€ au 31 décembre 2003. Ces frais ne répondent ni à la définition ni aux conditions de comptabilisation d'un actif selon les normes IFRS.

En conséquence, cet élément a été éliminé dans le bilan d'ouverture, le résultat de l'exercice 2004 n'étant que légèrement impacté (8 000 €).

#### Note 5. Provision pour indemnités de départ en retraite

Conformément à la norme IAS 19, le groupe a provisionné dans ses états financiers les indemnités de départ à la retraite, jusqu'ici non comptabilisées du fait de leur montant non significatif. L'impact est mineur, tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat de l'exercice 2004 (50 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 60 K€ au 31 décembre 2004).

#### Note 6. Paiements en actions (IFRS 2)

Selon les principes français, aucune charge de rémunération n'est constatée lors de l'attribution de stock options. L'application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » a pour conséquence l'évaluation et sa comptabilisation en charges des options de souscription d'actions attribuées par la Société Maurel & Prom à ses salariés.

Cette norme ne concerne qu'un seul plan d'options de souscription d'actions (celui du 16 mai 2003) mis en place

postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas totalement acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La juste valeur des options a été valorisée selon la méthode Black & Scholes.

Au bilan d'ouverture, la charge cumulée correspondant à la juste valeur de ces options s'élevait à 41 K€, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

Au cours de l'exercice 2004, une charge de 90 K€ relative à ce plan a été enregistrée.

#### Note 7. Non amortissement des écarts d'acquisition (IFRS 3)

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'incidence positive de ce retraitement sur le résultat net de l'exercice 2004 est de 207 K€.

### Divergences de présentation

#### IAS 18 « Produits des activités ordinaires »

En termes de présentation, le principal impact résulte de l'application de la norme IAS 18, « Produits des activités ordinaires » ; cette norme prévoit la comptabilisation des revenus pour la seule quote-part de l'entité dans la production vendue, à l'exclusion des montants collectés pour le compte de tiers, tels que les taxes sur les ventes ; dans le référentiel antérieurement appliqué, le chiffre d'affaires de la Société Maurel & Prom comprenait également la part de production afférente au paiement des impôts, qui trouvait sa contrepartie en charges d'impôts et taxes et en impôts sur les bénéfices ; un retraitement de présentation (sans incidence sur le résultat) a été effectué et a pour conséquence de minorer le chiffre d'affaires de 31 M€ au titre de l'exercice 2004 ; un ajustement équivalent a été enregistré dans les postes Impôts et taxes et Impôts sur les résultats.

Par ailleurs, la production immobilisée, les variations de stocks et les transferts de charges ne répondent pas à la définition de produits pour la préparation et présentation des états financiers ; en conséquence, les postes correspondants ont été comptabilisés en réduction ou augmentation des comptes de charges opérationnelles concernés.

#### IAS 1 « Présentation des états financiers »

La norme IAS 1 proscrit la présentation du résultat exceptionnel, qui disparaît en conséquence du compte de résultat.

Cependant, conformément à la recommandation du CNC, et dans un souci de clarté des comptes, la Société Maurel & Prom a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel.

Par ailleurs, la norme IAS 1 impose le classement des éléments de bilan en courant/non courant.

### 29.7.

#### Incidence de la première application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1<sup>er</sup> janvier 2005

##### Instruments dérivés

Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1, les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 n'ont pas été appliquées dans la présentation des données 2004. Elles ne le sont qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Groupe Maurel & Prom utilise des instruments dérivés afin de couvrir le prix de vente du pétrole. Ces instruments prennent généralement la forme d'achat d'options.

Conformément aux règles édictées par IAS 39 sur les instruments financiers, les couvertures de flux de trésorerie, destinées à couvrir des transactions futures hautement probables sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan. Les pertes et gains représentatifs de la variation de valeur de marché à la date de clôture de ces instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ;
- en résultat pour la partie inefficace (valeur temps).

Le montant inscrit en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le résultat.

Ainsi, la comptabilisation des instruments dérivés selon IAS 32-39 a un impact positif de 2,146 M€ sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

##### Coût amorti des emprunts

Selon la norme IAS 39, les emprunts sont inscrits au bilan pour leur coût amorti. Cette disposition a pour effet de porter les frais d'émission en déduction de la juste valeur initiale de l'emprunt. Par ailleurs, les frais financiers sont calculés sur la base du taux d'intérêt effectif de l'emprunt (c'est-à-dire du taux actuariel tenant compte des frais d'émission).

La différence entre l'évaluation des emprunts au coût amorti et le montant de la dette nette des frais restant à répartir (selon le précédent référentiel) n'est pas significative.

Ainsi, l'application de cette disposition conduit simplement à un reclassement dans le bilan d'ouverture des frais enregistrés jusqu'à présent en charges à répartir, en diminution de la dette au bilan. En revanche, l'amortissement de ce coût constituera dans le compte de résultat IFRS, une charge financière au lieu d'une charge d'exploitation dans la pratique comptable actuelle.

29.8.

Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005

En milliers d'euros	Note	IFRS 31/12/2004	Impact IAS 32 & 39	IFRS 01/01/2005 après IAS 32 & 39
Immobilisations incorporelles		93 313	0	93 313
Écarts d'acquisition		—	0	—
Immobilisations corporelles		153 841	0	153 841
Actifs financiers		1 543	0	1 543
Titres mis en équivalence		16 666	0	16 666
<b>Actifs non courants</b>		<b>265 363</b>	<b>0</b>	<b>265 363</b>
Stocks		234	0	234
Créances		38 882	(7 919)	30 963
Instruments financiers de couverture		—	9 693	9 693
Trésorerie et équivalent trésorerie		34 222	0	34 222
<b>Actifs courants</b>		<b>73 337</b>	<b>1 774</b>	<b>75 112</b>
<b>Total actif</b>		<b>338 701</b>	<b>1 774</b>	<b>340 475</b>
Capital, primes, réserves		175 505	2 146	177 651
Résultat part du Groupe		46 603	0	46 603
Intérêts minoritaires		152	0	152
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>222 261</b>	<b>2 146</b>	<b>224 407</b>
Provisions pour risques et charges long terme		2 216	0	2 216
Dettes financières long terme		19 628	(391)	19 237
<b>Passifs non courants</b>		<b>21 844</b>	<b>(391)</b>	<b>21 453</b>
Provisions pour risques et charges court terme		290	0	290
Dettes financières court terme		55 702	(1 402)	54 300
Instruments financiers de couverture		—	1 421	1 421
Autres dettes court terme		38 604	0	38 604
<b>Passifs courants</b>		<b>94 596</b>	<b>19</b>	<b>94 615</b>
<b>Total passif</b>		<b>338 701</b>	<b>1 774</b>	<b>340 475</b>
				<b>Capitaux propres</b>
<b>Chiffres selon référentiel antérieur</b>				<b>222 261</b>
<i>Variation des justes valeur des instruments de couverture</i>				<b>2 146</b>
<b>Chiffres selon IFRS</b>				<b>224 407</b>



## 26.2.2.

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

#### Établissements Maurel & Prom, SA

Exercice clos le 31 décembre 2005

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Établissements Maurel & Prom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union

européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe relative aux événements post-clôture, qui décrit des événements significatifs pour le groupe intervenus depuis le 31 décembre 2005.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans les notes 3.2 et 3.3, votre société a acquis différents actifs pétroliers au cours de l'exercice 2005. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations ayant conduit aux affectations des écarts d'acquisition résultant de ces opérations ;
- comme indiqué dans la note 2.C et la note 4, votre société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche et dépenses d'exploration capitalisées) et comptabilise, le cas échéant, des provisions pour dépréciation sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables. Dans ce cadre, notre appréciation sur l'évaluation des actifs correspondants s'est fondée sur les conclusions de l'expert indépendant mandaté par votre société ;

- votre société comptabilise des provisions pour remise en état des sites dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2C, 2Q et 14-1 ; s'agissant d'un processus d'estimations complexes impliquant des techniques spécialisées, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre société dans ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans

leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, Paris-la Défense, le 1<sup>er</sup> juin 2006

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

Ernst & Young Audit  
François Carrega



26.2.3.  
Comptes sociaux au 31 décembre 2005

**Actif**

En euros	Montant net au 31/12/2005	Notes	Montant net au 31/12/2004
Concessions, brevets, licences	59 712 108		63 923 193
Autres immobilisations incorporelles	19 590 752		28 515 855
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>79 302 860</b>	<b>1.a</b>	<b>92 439 048</b>
Installations techniques	155 498 167		97 810 502
Autres immobilisations corporelles	786 373		744 714
Immobilisations en cours	18 889 744		14 270 247
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>175 174 284</b>	<b>1.b</b>	<b>112 825 463</b>
Titres de participation	468 735 051		16 697 518
Autres immobilisations financières	1 063 123		1 442 795
<b>Immobilisations financières</b>	<b>469 798 174</b>	<b>2</b>	<b>18 140 313</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>724 275 318</b>		<b>223 404 824</b>
Stocks	1 901 726		209 444
Clients et comptes rattachés	18 421 487		7 942 647
Autres créances	72 291 608	<b>4, 5, 6</b>	37 428 315
Autres titres de placement	4 203 800	<b>7</b>	9 977 435
Disponibilités	23 393 967		16 962 027
Charges constatées d'avance	24 435 104		6 572 950
<b>Actif circulant</b>	<b>144 647 691</b>		<b>79 092 817</b>
Charges à répartir	11 143 668	<b>8</b>	2 770 164
Prime de remboursement des obligations	0		0
Écart de conversion actif	10 724 294	<b>17</b>	6 545 237
<b>Total</b>	<b>890 790 972</b>		<b>311 813 043</b>

**Passif**

En euros	Montant net au 31/12/2005	Notes	Montant net au 31/12/2004
Capital	89 502 157		83 236 992
Primes d'émission, de fusion, d'apport	147 498 876		69 781 817
Réserve légale	4 114 072		1 493 464
Autres réserves	28 858		0
Réserves réglementées	0		28 858
Report à nouveau	33 290 914		(2 255 891)
Bénéfice (perte) de l'exercice	76 214 850		54 668 041
<b>Capitaux propres</b>	<b>350 649 727</b>	<b>9</b>	<b>206 953 281</b>
Provisions pour risques	14 385 379		7 182 429
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>14 385 379</b>	<b>10</b>	<b>7 182 429</b>
Emprunts obligataires convertibles	374 999 979	<b>11, 15</b>	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 737 066	<b>12, 15</b>	58 773 555
Emprunts et dettes financières divers	0	<b>13, 15</b>	1 045 336
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 164 232	<b>14, 15</b>	21 290 581
Dettes fiscales et sociales	2 724 961	<b>14, 15</b>	1 589 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 044 233	<b>15</b>	2 066 024
Autres dettes	11 874 745	<b>14</b>	5 374 283
Produits constatés d'avance	0		756 884
<b>Dettes</b>	<b>521 545 216</b>		<b>90 895 850</b>
Écarts de conversion passif	4 210 650	<b>17</b>	6 781 485
<b>Total</b>	<b>890 790 972</b>		<b>311 813 043</b>

## Compte de résultat

En euros	2005	Notes	2004
Chiffre d'affaires	354 141 755	<b>18</b>	113 534 600
Production stockée	682 454		24 033
Reprises sur provisions, transferts de charges	14 726 626		1 240 956
Autres produits	153		256 729
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>369 550 988</b>		<b>115 056 318</b>
Autres achats et charges externes	72 448 834		21 661 234
Variation stocks	931 189		(155 699)
Impôts, taxes et versements assimilés	57 623 914		17 965 740
Salaires et charges sociales	11 481 019		4 756 954
Amortissements, provisions et dépréciations :			
- sur immobilisations	25 114 760		8 021 476
- sur charges à répartir	4 512 488		2 450 630
- sur créances	3 296 706		867 419
- pour risques et charges			2 652 382
Autres charges	519 776		222 164
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>175 928 686</b>		<b>58 442 300</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>193 622 302</b>		<b>56 614 018</b>
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	2 075 581		1 115 171
Autres intérêts et produits assimilés	3 536 941		258 462
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 105 443		0
Différences positives de change	8 184 428		6 658 798
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 796		11 360 551
<b>Produits financiers</b>	<b>16 949 190</b>		<b>19 392 982</b>
Dotations financières aux amortissements et aux dépréciations	10 937 428		4 894 578
Intérêts et charges assimilées	21 463 063		4 081 002
Différences négatives de change	14 303 935		2 563 023
<b>Charges financières</b>	<b>46 704 426</b>		<b>11 538 603</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(29 755 236)</b>	<b>19</b>	<b>7 854 379</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>163 867 067</b>		<b>64 468 397</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	26 532		5 928 780
Reprises sur provisions et dépréciations - transferts de charges			724 037
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>26 532</b>		<b>6 652 817</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 111		1 217 536
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50 352		1 141 360
Dotations aux amortissements et aux provisions	21 079 311		0
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>21 186 774</b>		<b>2 358 896</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(21 160 242)</b>	<b>20</b>	<b>4 293 921</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>142 706 825</b>		<b>68 762 318</b>
Impôts sur les sociétés	66 491 974	<b>22</b>	14 094 278
<b>Bénéfice (perte) de l'exercice</b>	<b>76 214 850</b>		<b>54 668 040</b>

## A. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2005 a été marquée par le développement de la recherche et de la production au Congo et par la croissance externe à travers la diversification géographique de l'activité. Ainsi tout au long de l'année au Congo, les recherches et études sismiques se sont poursuivies ainsi que d'importants travaux de forage, de développement de capacités de production et d'évacuation.

Sur le champ de M'Boundi, 27 puits ont été forés et complétés en 2005, 4 autres étant en cours au 31 décembre 2005 ; 7 nouvelles plates-formes ont été construites et raccordées au centre de production ;

Sur le champ de Kouakouala, deux puits ont été repris en vue du projet futur d'injection d'eau.

En tout, 21 puits ont été mis en production sur l'année portant la production journalière de 34 770 barils/jour (18 790 barils/jour part Maurel & Prom avant redevance) au 31 décembre 2004 à 63 720 barils/jour (34 350 barils/jour part Maurel & Prom à 54 % avant redevance) au 31 décembre 2005.

Sur le permis d'exploration de Kouilou, un puits d'exploration (Diosso-1) a été réalisé qui s'est avéré sec ; les coûts correspondants ont été passés en charge sur l'exercice.

Le puits de Tchiniambi-1 a été repris pour lequel la perforation se poursuivra en 2006.

Les réserves prouvées et probables (part Maurel & Prom nettes de redevances) ont fait l'objet d'une évaluation et certification par le cabinet Degolyer & MacNaughton.

En mars 2005, Maurel & Prom a signé un nouvel accord de commercialisation avec Total, cet accord devant permettre à la Société d'obtenir d'une part, une réduction des coûts de transit et de traitement et d'autre part, une augmentation du prix de vente de sa production par une décote moindre du fait de la valorisation de son brut au niveau du N'Kossa.

Des travaux de raccordements ont été entrepris dès 2005 afin de pouvoir livrer la production des champs de M'Boundi et Kouakouala à travers la chaîne d'expédition « N'Kossa ».

Sur la base des résultats obtenus au 30 juin 2005, sur le test longue durée démarré au Vietnam en juillet 2004, la société a décidé de déprécier la totalité des actifs incorporels immobilisés (20 945 €) au titre des activités conduites jusqu'à ce jour dans le pays .

Au Sénégal, le premier puits sur le permis Sebikhotane, démarré le 28 octobre, était en cours au 31 décembre 2005 ; les résultats sont attendus et pourront être interprétés courant mai 2006.

Au deuxième semestre 2005, la société a repris ses activités de recherche en Hongrie à travers sa filiale précédemment dormante ; un forage d'exploration est en cours au 31 décembre 2005.

La Société a également filialisé son activité en Tanzanie en 2005 et finalisé les études d'implantations ; celles-ci ont été approuvées par les autorités locales en vue d'un premier puits courant premier semestre 2006.

Le 14 février 2005, la Société a procédé à l'acquisition définitive de 100 % des titres de la société Rockover Oil and Gas Limited (renommée Maurel & Prom Gabon Ltd) qui détient au Gabon des intérêts complémentaires à Maurel & Prom sur le permis de Ofoubou et MT 2000 ainsi que les permis Kari et M'Bindji.

Par cette opération la Société dispose de 100 % des droits sur les deux CEPP d'Ofoubou Ankani et de Nyanga Mayombe et de deux accords d'évaluation techniques sur les permis de Kari et de M'Bindji ; le 27 septembre 2005, la société Maurel & Prom Gabon Ltd a signé un Contrat de Partage de Production sur la zone de Bindji dit Omoueyi ; les premiers travaux de génie civil ont été entrepris fin 2005, afin de permettre le démarrage d'une campagne de forage en 2006.

Une extension de l'accord d'évaluation technique de Kari sera demandée afin de mener à bien et de valider les collectes de données nécessaires à l'appréciation du projet.

Sur le permis d'Ofoubou Ankani des travaux de génie civil ont été entrepris au premier semestre afin de démarrer les premiers forages ; au deuxième semestre, 2 puits ont été forés mais ces puits ont été abandonnés compte tenu des résultats. Dès avril 2005, Maurel & Prom a réouvert le puits de Banio 2 sur le permis de Nyanga Mayombe. Les mesures opérées confirment celles déjà faites en 1975.

Ce puits fera l'objet d'un test de longue durée en 2006, sur la base des études de faisabilité et d'ingénierie menées courant 2005.

Le 19 février 2005, Maurel & Prom a acquis 25 % des titres de la société Panther Eureka Srl qui opère sur le permis gazier de Fiume Tellaro en Sicile.

Un puits a été foré en 2005 et un autre puits repris ; les premiers essais, faits dans des conditions opératoires difficiles, confirment le modèle géologique mais n'ont pas permis de mettre en évidence en 2005, la production espérée ; les essais complémentaires sont planifiés pour 2006.

Par ailleurs, en date du 4 août 2005, le Groupe a acquis auprès de Knightsbridge Petroleum Group Ltd la totalité des actifs colombiens et vénézuéliens du groupe Hocol. Ce groupe,

détenu dorénavant à 100 % par Maurel & Prom, possède des champs d'exploration et de production en Colombie et au Venezuela et exploite également des installations d'évacuation d'hydrocarbures (pipelines).

Afin de poursuivre ses investissements Maurel & Prom a obtenu le 24 janvier 2005, puis le 12 juillet 2005, une extension à 120 M\$ puis à 150 M\$ de la facilité existante accordée par Natexis (RBL).

Par ailleurs, pour permettre l'accélération et l'intensification de sa croissance externe, Maurel & Prom a émis 16 711 129 OCEANE au prix de 22,44 € à maturité au 1<sup>er</sup> janvier 2010, remboursables au pair et assorties d'un coupon annuel de 3,5 %, soit un montant brut d'émission de 375 M€.

L'Assemblée générale mixte du 29 juin 2005 avait voté la distribution d'un dividende de 0,15 € par action ; le dividende a été mis en paiement le 5 septembre 2005.

Par ailleurs, cette même assemblée a délégué au Directoire les pouvoirs d'émettre des titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Knightsbrige Group Ltd en vue de son entrée dans le capital suite à l'acquisition du groupe Hocol.

Elle a également délégué compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés de la société et/ou de ses filiales et de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés, mandataires de la société ou des ses filiales.

## **B.** **Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du Plan comptable homologué en avril 1999, par le règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable et en intégrant les dispositions des nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable, notamment le règlement 2002-10, relatif aux amortissements et dépréciations des actifs et le règlement 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables (à l'exception décrite ci-dessous) ;
- indépendance des exercices.

- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **Changement de méthode**

Conformément à l'article 314-1 du PCG, le changement découlant des nouvelles dispositions du règlement 2004-06 (précisé par l'avis n° 2005-H du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité) a été appliqué de façon rétrospective en matière de comptabilisation des coûts et des provisions pour démantèlement et remise en état des sites pétroliers.

L'impact du changement de méthode est de 125 901 € en capitaux propres et la méthode a généré une charge d'amortissement de l'actif sur l'exercice de 390 567 € ainsi qu'une charge de désactualisation de 77 121 €.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **a. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire.

#### **b. Opérations pétrolières**

Maurel & Prom mène son activité d'exploration et de production pour partie dans le cadre de Contrats de Partage de Production (CPP). Ce type de contrat, signé avec l'État-hôte, fixe les règles de coopération (en association avec d'éventuels partenaires) de partage de production avec l'État ou la société nationale qui le représente et définit les modalités d'imposition de l'activité.

En vertu de ces accords la Société s'engage, à hauteur de ses intérêts, à financer les opérations d'exploration et de production et reçoit en contrepartie une quote-part de la production dite *cost oil* ; la vente de cette part de production doit permettre de se rembourser des investissements ainsi que des coûts opérationnels engagés ; le solde de la production (*profit oil*) est alors partagé dans des proportions variables avec l'État ; la Société acquitte ainsi en nature sa part d'imposition sur les revenus de ses activités.

Dans le cas de ces Contrats de Partage de Production (CPP), la société comptabilise sa quote-part d'actifs, de revenus et de résultat par application de son pourcentage de détention dans le permis concerné.



Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de l'activité pétrolière sont les suivantes :

- Droits de recherche et d'exploitation pétrolière

#### Permis miniers

Les dépenses relatives à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrites en actifs incorporels et amorties linéairement sur la durée estimée du permis ou au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

#### Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice réestimées.

- Dépenses d'exploration

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'au transfert en immobilisations corporelles, au moment de la découverte. Ces dépenses deviennent alors des dépenses d'exploitation.

- Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend toutes les dépenses liées à l'exploration transférées en dépenses d'exploitation à la suite de découverte et celles liées au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice réestimées.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêt des comptes.

- Dépréciations des immobilisations

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flows futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration et par permis d'exploitation.

- Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès lors que la société a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par champ.

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sous-jacent, il est amorti au même rythme que celui-ci.

#### c. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- agencements et installations : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport : 3 à 8 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans ;
- mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

#### d. Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres consolidés et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées

à hauteur des capitaux propres consolidés de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due concurrence.

#### **e. Stocks**

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO.

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

#### **f. Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

#### **g. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

#### **h. Charges à répartir**

Les frais d'émission des emprunts obligataires et autres emprunts sont étalés sur la durée des emprunts.

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

#### **i. Opérations en devises**

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les

dettes, emprunts, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne « Écarts de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

#### **j. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dès lors que la Société a une obligation, une provision pour démantèlement et remise en état des sites est comptabilisée à hauteur de sa contrepartie à l'actif (à savoir le coût actualisé de démantèlement estimé) ; la désactualisation de cette provision est enregistrée en charge de l'exercice.

Les obligations de la société en matière d'engagements de retraite se limitent au paiement d'indemnités de départ en retraite ; celles-ci sont définies par les conventions collectives applicables. En raison du nombre peu important de salariés et de leur faible ancienneté, les engagements de retraite ne sont pas significatifs et, à ce titre aucune provision n'a été constituée.

Mention de l'évaluation est faite en annexe note 26.

#### **k. Chiffre d'affaires pétrolier**

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend la livraison de pétrole brut au titre des redevances de production et des impôts.

**C.****Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat****1. Immobilisations**

L'évolution de l'actif immobilisé, des amortissements et des dépréciations se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	109 383	21 035	11 177	119 241
À déduire : amortissements et dépréciations	(16 945)	(24 046)	1 053	(39 938)
<b>Valeur nette</b>	<b>92 439</b>	<b>(3 011)</b>	<b>10 124</b>	<b>79 303</b>
Immobilisations corporelles	123 774	84 558	26	208 306
À déduire : amortissements	(10 949)	(22 182)		(33 132)
<b>Valeur nette</b>	<b>112 825</b>	<b>62 376</b>	<b>26</b>	<b>175 174</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>233 157</b>	<b>105 593</b>	<b>11 203</b>	<b>327 547</b>
À déduire amortissements	(27 894)	(46 228)	1 053	(73 070)
<b>Total valeur nette</b>	<b>205 263</b>	<b>59 365</b>	<b>10 150</b>	<b>254 477</b>

**a. Immobilisation incorporelles**

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2005		31/12/2004	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
<b>Logiciels</b>	<b>666</b>	<b>216</b>	<b>507</b>	<b>245</b>
<b>Permis minier</b>	<b>3 676</b>	<b>824</b>	<b>3 676</b>	<b>1 099</b>
- Congo	3 393	824	3 393	1 099
- Hongrie	283	0	283	0
<b>Acquisition de réserves</b>	<b>63 045</b>	<b>58 671</b>	<b>64 313</b>	<b>62 579</b>
- Congo	59 804	55 430	59 804	58 070
- Gabon	3 241	3 241	4 509	4 509
<b>Frais d'exploration pétrolière</b>	<b>51 854</b>	<b>19 591</b>	<b>40 887</b>	<b>28 515</b>
- Congo	16 507	16 507	6 060	6 060
- France	112	112	107	107
- Hongrie	1 767	0	1 767	0
- Vietnam	30 495	0	29 801	20 249
- Gabon	613	613	469	469
- Autres pays	2 359	2 359	2 683	1 630
<b>Immobilisations Pétrolières</b>	<b>118 575</b>	<b>79 086</b>	<b>108 876</b>	<b>92 194</b>
<b>Total</b>	<b>119 241</b>	<b>79 303</b>	<b>109 383</b>	<b>92 439</b>

L'augmentation des immobilisations incorporelles provient essentiellement :

- de la poursuite des recherches en cours au Congo pour 11,723 M€ principalement au titre de la campagne sismique et du forage de 2 puits d'exploration sur Kouilou ;
- du forage au Gabon de deux puits d'exploration sur le champ d'Ofoubou pour 6,573 M€ ;
- et du démarrage des travaux de forage d'exploration au Sénégal pour 1,312 M€.

Par ailleurs un puits d'exploration sur le champ de Kouilou et 2 puits sur le champ d'Ofoubou n'ont pas abouti à une découverte, les coûts d'exploration correspondants ont été comptabilisés en charge soit un total de 9,156 M€.

L'absence de perspectives ayant été confirmée en 2005, les frais de pré-exploration engagés en Iran, République Centre Afrique, Togo, Angola, Pérou et Guinée Bissau ont été passés en charge pour 1,884 M€ (dépréciés à hauteur de 1,052 M€ en 2004).

Sur la base des résultats obtenus au 30 juin 2005, sur le test longue durée démarré au Vietnam en juillet 2004, la Société

a décidé de déprécier à 100 % le montant de l'actif dans les comptes soit une dépréciation sur l'année de 20,944 M€.

## b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2005	2004
Installations pétrolières au Congo	207 145	122 812
Autres	1 161	962
<b>Valeur brute</b>	<b>208 306</b>	<b>123 774</b>
Amortissements	(33 132)	(10 949)
<b>Valeur nette</b>	<b>175 174</b>	<b>112 825</b>

Les principales variations sont liées à la poursuite au Congo des investissements en installations de production, d'évacuation et en développement de puits de production sur le permis de Kouakouala (3,753 M€) et de M'Boundi (80,471 M€).

## 2. Immobilisations financières

### Variation des immobilisations financières

Le détail des titres est donné dans le tableau des filiales et participations annexé.

En milliers d'euros	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Titres de participation	16 904	452 081	24	468 961
À déduire : dépréciations	(206)	(44)	(24)	(226)
<b>Valeur nette</b>	<b>16 698</b>	<b>452 037</b>	<b>0</b>	<b>468 735</b>
Autres immobilisations financières	5 102	9	389	4 722
À déduire : dépréciations	(3 659)	0	0	(3 659)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 443</b>	<b>9</b>	<b>389</b>	<b>1 063</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>22 006</b>	<b>452 090</b>	<b>413</b>	<b>473 683</b>
À déduire : provisions	(3 865)	(44)	(24)	(3 885)
<b>Valeur nette</b>	<b>18 141</b>	<b>452 046</b>	<b>389</b>	<b>469 798</b>

Les principaux mouvements sur titres sont liés à :

- l'acquisition de 100 % des titres de la société Rockover Oil and Gas (renommée Maurel & Prom Gabon Limited) pour 58,543 M€ ;
- le rachat de 100 % des titres de la société Hocol Petroleum Holding Limited pour 391,898 M€ ;
- la prise de participation à hauteur de 25 % dans la société Panther Eureka Srl pour 1,608 M€ ;
- la liquidation de la société Fipas (titres dépréciés en 2004 pour 24 K€).

#### Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières représentent :

- des prêts pour 3,663 M€ (dont 3,559 M€ sur la société Transagra en dépôt de bilan totalement dépréciés depuis 2003) ;

#### 4. Autres créances

Les autres créances (valeur brute) incluent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Avances aux filiales du groupe	62 444	21 416
Créance sur la société Financière Transagra (2004 : idem)	1 528	1 528
Créances liées à la cession des navires polyvalents en 2000	9 382	8 684
Créance sur cession de titres	2 873	3 150
Acomptes fournisseurs	5 122	—
Avance versée pour l'acquisition des titres de la société Rockover	0	10 834
Créances diverses	7 720	1 688
	<b>89 069</b>	<b>47 300</b>

En février 2005, lors de l'acquisition définitive de la société Rockover Oil & Gas, l'avance consentie en décembre 2004 pour 10,834 M€ sur le prix d'acquisition des titres de la Société a été soldée.

La Société a consenti à ses nouvelles filiales au Gabon, en Sicile et en Hongrie des avances de trésorerie afin de démarrer les travaux d'exploration pétrolières et gazières.

- des dépôts et cautionnements versés essentiellement au titre de contrats de location immobilière (307 K€) et également d'un dépôt de garantie dans le cadre de l'action judiciaire en cours à l'encontre de la société Cameron au titre du dommage survenu au bateau Energy Searcher (238 K€) ;
- d'un dépôt bancaire constitué en 2004 pour 821 K€ en garantie des engagements de travaux pris dans le cadre des activités d'exploration au Sénégal, dépôt qui s'élève au 31 décembre 2005 à 513 K€.

#### 3. Stocks

Les stocks se composent de stocks d'hydrocarbures pour 773 K€ et de stocks de produits consommables pour 1,128 M€.

Elle a également accompagné l'accroissement de l'activité et la poursuite des investissements de sa filiale de forage Caroil. Le poste créances diverses comprend essentiellement une taxe exceptionnelle de 4,157 M€ générée par la mise en paiement en 2005 du dividende aux actionnaires (avance imputable ou recouvrable sur 3 exercices) et des créances sur partenaires dans le cadre de Contrats de Partage de Production pour 2,386 M€.

## 5. Dépréciations des créances clients et autres créances

Les dépréciations sur créances ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2004	Augmentations	Reprises	31/12/2005
Sur les créances clients	85	21	1	105
Sur les avances aux filiales	7 562	3 630	—	11 192
Sur les autres créances	2 310	3 275	—	5 585
	<b>9 957</b>	<b>6 926</b>	<b>1</b>	<b>16 882</b>

Elles sont constituées :

- d'une dépréciation sur la créance sur la société Transagra pour 1,528 M€,
- d'une dépréciation de 799 K€ sur des créances sur partenaires de contrats de partage de production ;
- d'une dépréciation de 2,873 M€ sur cession de titres
- et d'autres dépréciations pour 385 M€ sur diverses créances.

La valeur d'inventaire des créances sur les filiales est déterminée en fonction des capitaux propres consolidés des filiales

et des perspectives d'évolution de leur activité ; ainsi un complément de dépréciation a été constaté :

- pour 1,820 M€ sur la créance liée à l'activité aurifère au Mali. La dépréciation a été ainsi portée à 5,944 M€ (2004 : 4,124 M€) pour ramener la créance à la valeur du projet ;
- et pour 1,810 M€ sur la créance liée à l'activité maritime afin de ramener la créance à sa valeur recouvrable suite à la cession des navires ; la dépréciation au 31 décembre 2005 a été ainsi portée à 5,246 M€ (pour 3,436 M€ en 2004).

## 6. État des échéances des créances

En milliers d'euros

Créances nettes	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>				
Prêts	4	4	—	—
Dépôts et cautionnements	1 059	513	546	—
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	18 421	18 421	—	—
Autres créances	72 292	69 521	2 771	—
<b>Total</b>	<b>91 776</b>	<b>88 459</b>	<b>3 317</b>	<b>—</b>

Les autres créances à plus d'un an correspondent à la part à plus d'un an de la taxe spéciale sur dividendes imputable ou recouvrable par tiers sur 3 ans.

## 7. Valeurs mobilières de placement

En 2005, 240 915 actions propres ont été acquises ; aucune action n'a été vendue et aucune action n'a été annulée ; ainsi au 31 décembre 2005 le nombre d'actions propres détenues par la Société est de 240 915 pour une valeur d'acquisition totale de 3,707 M€.

La valeur comptable de 500 K€ des autres valeurs mobilières de placement a été ajustée à la valeur de marché soit 497 K€.

## 8. Charges à répartir et charges comptabilisées d'avance

Les charges à répartir ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Charges à répartir au 1 <sup>er</sup> janvier	2 770	4 400
Montant comptabilisé dans l'exercice	12 885	1 208
Montant imputé en capitaux propres	—	(388)
Amortissement de l'exercice	(4 512)	(2 450)
<b>Charges à répartir au 31 décembre</b>	<b>11 143</b>	<b>2 770</b>

Les charges à répartir correspondent aux différents frais d'émission d'emprunts obligataires et bancaires ; ils sont amortis sur la durée de remboursement du principal.

En milliers d'euros	31/12/2004	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Imputations Autres*	Augmentation Capital	31/12/2005
Capital	83 237	—	—	—	6 265	89 502
Primes	69 781	—	—	—	77 718	147 499
Réserve légale	1 494	2 620	—	—	—	4 114
Réserves réglementées	29	(29)	—	—	—	0
Autres réserves	—	29	—	—	—	29
Report à nouveau	(2 255)	35 833	—	(286)	—	33 291
Résultat	54 668	(54 668)	76 215	—	—	76 215
<b>Total</b>	<b>206 953</b>	<b>(16 215)</b>	<b>77 093</b>	<b>(286)</b>	<b>83 983</b>	<b>350 650</b>

\* Distribution complémentaire de dividendes pour 412 K€ et impact positif de 126 K€ résultant du calcul rétrospectif des actifs et provisions pour démantèlement (cf. règles et méthodes comptables)

Au 31 décembre 2004, le capital social se composait de 108 099 990 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 83 236 992,30 €.

### Instruments donnant accès au capital

#### Bons de souscription d'actions nouvelles remboursables (BSAR)

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2003, la Gérance de Maurel & Prom a décidé, le 17 juin 2004, d'émettre et d'attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions nouvelles Maurel & Prom remboursables (« BSAR ») à l'ensemble des actionnaires à raison d'un bon par action Maurel & Prom. Il a été ainsi émis 8 317 638 BSAR, 20 bons donnant droit à son titulaire de souscrire à une action nouvelle Maurel & Prom

Au 31 décembre 2005, le montant restant à répartir s'élève à 11,143 M€, ventilés comme suit :

• frais liés au financement bancaire de M'Boundi	2,552 M€
• frais liés à l'emprunt obligataire émis en mars 2005	8,591 M€

Les charges comptabilisées d'avance sont essentiellement constituées d'une prime de 22,818 M€ payée en avril 2005, dans le cadre d'un contrat de couverture sur le cours du pétrole brut pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 (cf. note 21).

### 9. Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

d'une valeur nominale de 7,70 euro au prix de 89,65 €, la période d'exercice allant du 29 juillet 2004 au 28 juillet 2006. La Société peut procéder à tout moment, à compter du 29 juillet 2005, au remboursement anticipé des BSAR en circulation au prix de 0,01 € sous réserve de la publication d'un avis de remboursement anticipé et d'une moyenne de cours de l'action pendant les 10 jours précédant l'avis supérieur à 115,26 €.

Suite à la division par 10 de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, 20 bons donnent droit à souscription de 10 actions nouvelles au prix total de 89,65 € les 10.

Au 31 décembre 2004, 303 000 bons avaient été exercés et 21 936 actions nouvelles émises ; 8 014 638 bons restaient donc en circulation.

Au cours de l'année 2005, 271 580 bons ont été exercés et 135 790 actions nouvelles créées générant une augmentation de capital de 105 K€ ainsi qu'une prime brute d'émission de 1,112 M€ (soit de 1,089 M€ nette des frais).

Au 31 décembre 2005, il reste donc en circulation 7 743 058 bons susceptibles de donner lieu à la création de 3 871 529 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,77 €.

#### Options de souscription d'actions

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2001, la Gérance a été autorisée à consentir à ses salariés et dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions Maurel & Prom.

Ainsi, au 25 octobre 2001, la Gérance a attribué 154 000 options de souscription d'actions au prix de 12,15 € l'une, exerçables à compter du 26 octobre 2004 et sans condition de délai au bénéfice de 12 personnes et le 16 juin 2003, à un salarié, 26 000 options de souscription au prix d'exercice de 19,98 € ; ces nombres sont respectivement devenus 1 579 030 et 266 540 suite à l'ajustement opéré après émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action, les nouveaux prix d'exercice étant ramenés respectivement à 1,185 € et 1,949 € l'action.

Par amendement en date du 23 mai 2005 du règlement des plans des 25 octobre 2001 et du 16 juin 2003, les options de souscription correspondantes sont devenues exerçables immédiatement

Selon autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2003, la Gérance a attribué le 29 juillet 2003, 123 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 17,82 € réparties sur 5 bénéficiaires, exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; ce nombre a été porté à 1 261 160 options exerçables au prix de 1,738 € après l'ajustement occasionné par l'émission des BSAR et la division du nominal par 10 de l'action.

Sur la base de l'autorisation de même date, soit le 26 juin 2003, la Gérance a attribué, le 22 juin 2004, 13 500 options de souscriptions d'actions à des salariés de la Société (3 bénéficiaires), exerçables immédiatement et dans un délai de 5 ans au prix de 66,94 €. Ce nombre a été porté à 138 420 et le prix d'exercice ramené à 6,529 € l'action suite à l'émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action.

Par autorisation de l'Assemblée générale du 28 décembre 2004, le Directoire a attribué le 16 mars 2005, 220 000 options de souscription d'actions à un salarié (devenu ultérieu-

rement mandataire social) au prix d'exercice de 13,59 €, options exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; en vertu de la même autorisation et exerçables dans les mêmes conditions, le 6 avril 2005, 480 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à 8 salariés pour un prix d'exercice de 13,44 € l'option et le 21 décembre 2005, 170 000 options de souscription ont été attribuées pour un prix d'exercice de 12,91 € à 2 personnes dont un mandataire social.

Au cours de l'année 2005, 3 101 130 options ont été levées, générant la création de 3 101 130 actions, soit une augmentation de capital de 2,388 M€ et une prime d'émission brute de 4,975 M€.

Au 31 décembre 2005, 962 750 options restent à exercer, susceptibles de donner lieu à la création de 962 750 actions nouvelles.

#### Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'Assemblée générale du 29 juin 2005, a délégué compétence au Directoire, pour une période de 26 mois, de procéder à l'émission d'actions nouvelles (dans la limite d'un nominal de 3 000 000 €) réservées aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel et lui a donné tous pouvoirs pour déterminer les conditions de souscription.

Le Directoire a reçu également, lors cette même assemblée, délégation de compétence, pour une durée de 38 mois, pour attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 5 % du capital au jour de l'assemblée, la période d'acquisition ainsi que la durée de conservation des droits étant fixées à 2 ans minimum. Le 21 décembre 2005, le Directoire a fait usage de ces autorisations et a attribué 15 000 actions gratuites au profit d'un mandataire social, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

#### Émission d'actions réservées

L'Assemblée générale du 29 juin 2005, a délégué tous pouvoirs au Directoire, pour une durée de 18 mois, pour procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'assemblée, au profit de Knightsbridge Group Limited au prix de 15,40 € par action. Usant de cette délégation la Société a procédé à l'émission le 4 août 2005 de 4 899 657 actions au prix de souscription de 15,40 € l'action réservée à Knightsbridge Group Limited.



L'émission, pour un produit total de 75,454 M€, a généré une augmentation de capital de 3,773 M€ et une prime nette d'émission de 71,653 M€ (soit une prime brute de 71,682 M€ avant frais de 29 K€).

#### Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, le Directoire a lancé et fixé les modalités d'un plan de rachat d'actions le 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 17 € et 11 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, en 2005, 240 915 actions ont été achetées pour un prix moyen de 15,39 € ; aucune action n'a été vendue et aucune action n'a été annulée.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions propres détenues par la Société est donc de 240 915 pour une valeur d'acquisition totale de 3,707 M€.

Au 31 décembre 2005, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la société est de 116 236 567 et le capital social s'élève à 89 502 156,59 €.

#### Synthèse des mouvements sur capital :

	Nombre d'actions	Actions propres
<b>au 01/01/2004</b>	7 260 484	
- Émission par exercice de BSAR(avant division du nominal)	14 396	
- Émission par exercice d'options de souscription d'actions	5 127	
- Conversion d'OCEANE	1 397 485	
- Actions émises lors de la fusion Aréopage	2 131 753	
<b>au 28/12/2004</b>	10 809 245	
<b>après division du nominal</b>	108 092 450	
- Émission par exercice de BSAR	7 540	
<b>au 31/12/04</b>	108 099 990	
- Émission par exercice de BSAR	135 790	
- Émission par exercice d'options de souscription d'actions	3 101 130	
- Émission d'actions réservées	4 899 657	
- Rachat actions propres*		240 915
<b>Soit au 31/12/05</b>	116 236 567	240 915

\* Ces actions sont destinées à être utilisées dans le cadre des autorisations d'octroi d'options d'achats d'actions et d'octroi d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux.

#### Distribution

L'Assemblée générale du 29 juin 2005 avait décidé du versement d'un dividende de 0,15 € par action sur la base du nombre d'actions existant à cette date et donnant droit à dividende soit 16 214 998,50 € ; le dividende total mis en paiement le 5 septembre 2005 s'est élevé à 16 626 528 € suite à la création entre le 29 juin et le 5 septembre 2005 d'ac-

tions nouvelles ouvrant droit à dividende soit un complément de 411 529,50 € (impactant le report à nouveau).

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice précédent.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui se réunira pour approuver les comptes le versement d'un dividende de 0,33 € par action au titre de l'exercice 2005.

## 10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2004	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres	31/12/2005
Risque de change	6 545	7 260	3 081	—	—	10 724
Charges	290	135	(290)	—	—	135
Remise en état des sites	347	—	—	—	3 179	3 526
<b>Total des provisions</b>	<b>7 182</b>	<b>7 386</b>	<b>3 081</b>	<b>—</b>	<b>2 898</b>	<b>14 385</b>
<b>Impact net des charges encourues</b>						
Résultat d'exploitation	—	—	(290)	—	—	—
Résultat financier	—	7 260	3 081	—	—	—
Résultat exceptionnel	—	135	—	—	—	—

La provision pour risques de change est liée à l'évolution du Dollar américain qui a entraîné une perte latente importante notamment sur les emprunts et une reprise de provision par contre essentiellement sur les créances de Maurel & Prom sur ses filiales.

La provision pour démantèlement et remise en état des sites a été calculée de façon rétrospective conformément au Règlement 2004-06 du Comité de la réglementation comptable relatif à la comptabilisation de ces coûts de démantèlement en comptes individuels (cf. Règles et méthodes comptables) ; l'impact de ce changement de méthode tant sur le report à nouveau qu'au titre de l'exercice est présenté dans la rubrique « autres mouvements » ; les hypothèses d'estimation des coûts restant inchangées à savoir 200 K\$ par puits, la provision a été portée à 3,526 M€ du fait de l'évolution importante du nombre de puits forés en 2005.

Une provision pour risque de 135 K€ a été constituée dans le cadre d'un contentieux avec un partenaire pétrolier au Sénégal (cf. note 24).

## 11. Emprunts obligataires convertibles

Le 9 mars 2005, la société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 374,999 M€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2005, aucune obligation n'a été convertie.

## 12. Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Natexis Banques Populaires	95 052	36 708
Faisal Finance	0	5 873
ABC International Bank	0	7 341
Faisal Finance	0	2 937
SGPBG	0	5 000
Intérêts courus	18	71
Banques créditrices	2 667	843
	<b>97 737</b>	<b>58 773</b>

- Les emprunts auprès de Faisal Finance sont arrivés à terme respectivement les 25 mars et 20 octobre 2005, ainsi que l'emprunt SGPBG au 31 décembre 2005 ; l'emprunt contracté auprès de ABC International Bank a été remboursé par anticipation le 1<sup>er</sup> avril 2005 ;
- Afin de poursuivre ses investissements, Maurel & Prom a obtenu le 24 janvier 2005, une extension de 50 M\$ à 120 M\$ de la facilité existante accordée le 23 septembre 2003 par Natexis (RBL) ; cette facilité a été portée le 19 juillet 2005 à 150 M\$.

Elle est remboursable en dollars et porteuse d'intérêts au taux Libor + 4,5 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts) ; le plan de remboursement, modifié suite à l'extension, court à compter du 25 avril 2006 et le terme de remboursement est fixé au 25 janvier 2009. Cette facilité est assortie d'une option de remboursement anticipé.

L'encours utilisé au 31 décembre 2005, s'élève à 112,1 M\$ soit une contre-valeur de 95,1 M€ ; le montant disponible sur cette facilité est donc de 37,9 M\$.

- Une convention de financement de type Bridge Facility a été signée le 20 juillet 2005, avec BNP Paribas pour un montant total de 60 M\$ ; cette facilité courait jusqu'au 31 octobre 2005 renouvelable jusqu'au 31 décembre 2005 ; elle a été totalement remboursée au 21 novembre 2005.

Un avenant à cette convention a été signé le 27 octobre 2005, substituant à cette facilité une facilité de 30 M\$ ouverte jusqu'au 31 janvier 2006 ; cette facilité porte intérêt au taux Libor \$ un mois plus 4 % (applicable à la date de chaque échéance d'intérêts).

Aucun tirage n'a été fait sur cette ligne qui est donc totalement disponible au 31 décembre 2005.

### 15. État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	375 000	—	—	375 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 737	51 963	45 774	—
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 164	32 164	—	—
Dettes fiscales et sociales	2 725	2 725	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 044	2 044	—	—
Autres dettes	11 875	11 875	—	—
<b>Total</b>	<b>521 545</b>	<b>100 771</b>	<b>45 774</b>	<b>375 000</b>

### 16. Produits à recevoir - Charges à payer - Produits constatés d'avance

Les produits à recevoir s'élèvent à 2,643 M€ (2004 : 1,920 M€) et sont afférents essentiellement aux intérêts courus sur les avances et prêts accordés aux filiales.

Les charges à payer s'élèvent à 9,576 M€ (2004 : 3,111 M€). Elles concernent les intérêts courus (18 000 €) et les dettes d'exploitation (9,558 M€).

### 13. Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Emprunt Solinvest	0	1 000
Intérêts courus	0	45
	<b>0</b>	<b>1 045</b>

Le prêt contracté auprès de la société Solinvest a été remboursé à son terme, soit le 13 février 2005.

### 14. Dettes fournisseurs et autres dettes

L'évolution de la dette fournisseur est directement liée à la forte progression de l'activité au Congo.

Les autres dettes correspondent essentiellement au solde des financements dus par la société à sa filiale gabonaise pour les travaux d'exploration engagés pour le compte Marel & Prom à hauteur de sa quote-part d'intérêt direct dans les permis de Ofoubou et Mayombe (6,670M€) et le solde restant dû à la filiale suisse au titre des prestations rendues par celle-ci pour l'exercice 2005 (2,850 M€).

### 17. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation des dettes et créances en devises au cours de clôture et portent sur le dollar américain.

2005	1,1797
2004	1,3621

La perte latente de change de 10,724 M€ (2004 : 6,545 M€) est totalement provisionnée.

## 18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

En milliers d'euros	2005	2004
- ventes huile Congo + gaz Vietnam*	351 854	111 940
- prestations de services	2 288	1 595
<b>Total</b>	<b>354 142</b>	<b>113 535</b>

\* Il s'agissait en 2004 pour 325 K€ de produits accessoires liés à la prospection effectuée dans le cadre du test longue durée d'exploration au Vietnam, la société n'étant pas entrée en phase de production.

## 19. Résultat financier

Au 31 décembre 2005, le résultat financier de (29,755) M€ se décompose comme suit :

	En milliers d'euros
- les intérêts sur avances aux filiales	2 076
- les profits de change	7 179
- les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	47
- les autres produits nets de trésorerie	3 414
- la dotation nette aux provisions pour risque de change	(4 179)
- la dépréciation nette des titres et créances sur filiales	(3 650)
- les coupons sur OCEANE	(10 715)
- les intérêts sur autres emprunts	(10 549)
- les pertes de change	(13 419)
- divers	41
<b>Total</b>	<b>(29 755)</b>

## 20. Résultat exceptionnel

Il comprend essentiellement :

- la dépréciation des actifs du Vietnam	(20 944)
- la dotation de provision pour contentieux	(135)
- autres	(81)
<b>Total</b>	<b>(21 160)</b>

## 21. Exposition au risque de change et au risque sur les cours du pétrole brut

La Société est exposée au risque de change sur le dollar pour l'ensemble de ses activités, de ses investissements et une partie de ses financements.

Pour minorer le risque la Société a opté pour une stratégie de couverture prudente à travers des opérations d'options de change et d'achats à terme.

La Société est également exposée au risque de fluctuation des cours du marché pétrolier.

Pour ses activités au Congo, la Société s'est attachée depuis 2004, à couvrir sa production future : ainsi en octobre 2004, par l'achat d'un Put asiatique couvrant une production pour l'année 2005, à hauteur de 10 000 b/jour avec un prix d'exercice de 40 \$, puis en avril 2005, achat d'un put asiatique sur 15 000 b/jour sur toute l'année 2006, avec un prix d'exercice de 50 \$.

La juste valeur de cet instrument est estimée à 6,870 M€.

## 22. Impôt sur les sociétés

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre Maurel & Prom et sa filiale française Caroil prenant effet à partir de l'exercice 2004.

L'impôt enregistré dans les comptes correspond aux impôts locaux étrangers sur les bénéfices dus au titre des opérations pétrolières au Congo pour 66,492 M€.

Le résultat fiscal 2005 du groupe d'intégration est déficitaire et aucun impôt sur les sociétés n'est du au titre de l'exercice 2005, pour le groupe fiscal.

Les pertes fiscales du groupe d'intégration reportables au 31 décembre 2005 sans limite s'élèvent à 87,744 M€ (dont 5,434 M€ d'amortissements réputés différés).

La Société bénéficie également de report de moins-values nettes à long terme dans la limite de 5,020 M€ imputables sur les plus-values à long terme futures.

## 23. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Créances cédées non échues		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Autres cautions et garanties données		
Autres engagements donnés	94 359	70 549
<b>Total</b>	<b>94 359</b>	<b>70 549</b>

## Engagements fermes de travaux pétroliers sur l'exercice suivant

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Congo	88 666	64 650
Gabon	4 151	
Sénégal	1 542	5 899
<b>Total</b>	<b>94 359</b>	<b>70 549</b>

### Engagements spécifiques

Aux termes de la convention de crédit revolving de 150 M\$ conclue avec Natexis Banques Populaires et autres prêteurs, Maurel & Prom a consenti certaines sûretés et nantissements en garantie des sommes mises à disposition.

Ces sûretés et nantissements consentis en faveur des prêteurs consistent notamment en :

- la constitution progressive d'un compte gage espèces correspondant à 10 % de la base d'emprunt la plus haute ;
- le nantissement des titres détenus par la Société dans Zetah Kouilou Ltd et Zetah Congo Ltd ;
- le gage des droits et intérêts dans les Contrats de Partage de Production de Kouilou et de Kouakouala ;
- la cession, à titre de garantie, des droits de la Société dans les contrats d'exportation pétrole relatifs aux champs de Kouakouala et de Kouilou ;
- le nantissement d'un compte bancaire recevant les sommes provenant des contrats d'exportation, de la police d'assurance et des contrats de couverture ;
- la cession à titre de garantie des contrats de couverture et des polices d'assurance ;
- et la souscription d'une assurance garantissant un niveau de facturation minimal du baril de pétrole brut.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à respecter les principaux ratios suivants :

- dette financière totale nette sur fonds propres inférieure à 1,4 ;
- et excédent brut d'exploitation sur frais financiers nets supérieur à 3.

Dans le cadre de la convention de financement initiale de 60 M\$ signée avec BNP Paribas le 20 juillet 2005, Maurel & Prom a procédé au nantissement, en garantie du remboursement du prêt, des titres acquis au sein du capital de la société Hocol Petroleum Holdings Ltd.

Par ailleurs Maurel & Prom s'est engagée à :

- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur les actifs d'un membre du Groupe Maurel & Prom d'une valeur de plus de 2 M\$ ;
- ne pas procéder à une cession d'un actif du Groupe, sauf à sa pleine valeur de marché et dans le cadre de la gestion ordinaire et à l'exception de certaines cessions ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours et dans la limite de 15 M\$ pour l'ensemble du Groupe ;

- ne pas consentir à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité, des prêts supérieurs unitairement à 1 M\$ ou globalement de plus de 6 M\$.

### Engagements reçus

Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la coopérative Agricher :

- le prêt de 3,659 M€ intérêts inclus, accordé au groupe Transagra ;
- et la créance de 1,528 M€ sur la société Transagra.

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a produit ses créances.

Maurel & Prom a été assignée en responsabilité dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre. Aux termes de la cession des 11 % du permis de M'Boundi à Energy Africa, il a été convenu du paiement par Energy Africa d'une redevance à hauteur de 1,50 \$ par baril de pétrole pour chaque baril produit sur le permis d'exploitation de M'Boundi au-delà de 15 400 000 barils, sur la base des barils alloués à Energy Africa au titre de ses droits dans le permis de M'Boundi.

Ce profit futur éventuel n'a pas fait l'objet d'une inscription au bilan.

La Société n'a pas omis d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui viendraient à le devenir.

### Engagements pris

Dans le cadre de l'accord du 9 juin 2004 de rachat de la redevance due sur la production de Kouilou à Heritage Oil, il est stipulé que si Maurel & Prom, dans le délai de 18 mois suivant la signature définitive de l'accord (soit jusqu'au 9 janvier 2006), cède tout ou une partie des actifs assiette de la redevance, sur une base d'une valorisation globale de 1 milliard d'euros, elle s'engage à verser à Heritage Oil un montant de 8,300 M€ ; en cas de cession partielle ce montant étant proratisé.

Dans le cadre du *Share Purchase Agreement* (« SPA ») signé le 14 février 2005, relatif à l'acquisition du capital de Rockover Oil & Gas il est stipulé que :

- Maurel & Prom devra verser à chacun des deux vendeurs un bonus de 0,45 \$ par baril de réserves reportées produites au-delà du seuil des réserves estimées au jour du SPA

(30 Mb) dans la limite de 50 Mb produits au-delà de ce seuil ; limite maximum de 45 M\$ ;

- Maurel & Prom devra payer à chacun des deux vendeurs une redevance d'un montant de 0,65 \$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb ;
- Les vendeurs pourront acquérir 10 % des droits relatifs à une zone de licence ou une zone d'exploitation située à l'intérieur d'une zone de licence, excepté la zone de Banio, jusqu'au 10 décembre 2054. Le prix de cession sera équivalent aux coûts passés actualisés majorés de 1 % ;
- Les vendeurs pourront acquérir 50 % des droits au titre de toute Exploitation Licence consentie sur la zone de Banio ;
- Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mb et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombé.

Au 4 août 2005, lors de l'acquisition du groupe Hocol, Maurel & Prom a signé avec Knightsbridge un contrat d'assistance opérationnelle et financière courant jusqu'au 31 décembre 2006. Cet accord a été dénoncé par les deux parties en date du 23 mars 2006.

#### **Garanties données**

Une garantie à première demande a été donnée par la banque Dexia au titre de l'exécution par Maurel & Prom de ses engagements de travaux souscrits aux termes du CPP Sebikhotane, Sénégal. Cette garantie, d'un montant de 600 000 \$, est en vigueur jusqu'au 31 mars 2006.

Maurel & Prom a consenti une garantie à première demande le 29 septembre 2005, en faveur de la République du Gabon en garantie de l'exécution par Maurel & Prom Gabon Ltd de ses engagements au titre du CPP M'Bindji/Omouyei.

#### **24. Litiges**

En 1996, Maurel & Prom a fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra.

Par ailleurs, Maurel & Prom a également assigné les dirigeants personnes physiques du groupe coopératif détenant Transagra, en responsabilité dans les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Promagra.

À ce jour, le litige est toujours en attente de jugement. En raison de la faible probabilité de recouvrement de la créance de Maurel & Prom sur le groupe coopératif, celle-ci a été entièrement dépréciée.

La Société a en juin 2001, engagé une procédure, à Singapour, à l'encontre de la société Cameron au titre du dommage survenu au bateau Energy Searcher antérieurement à sa vente à Maurel & Prom. Le procès s'est déroulé fin 2004-début 2005 ; le jugement en première instance rendu en 2005 a condamné Cameron au paiement d'une indemnité de 1 M\$.

Les demandes de Maurel & Prom étant plus importantes, la Société a engagé une procédure d'appel le 20 septembre 2005 ; une audience s'est tenue en 2006 et la Société est dans l'attente du jugement.

Suite à la procédure d'arbitrage engagée par la société Orchard (partenaire sur le permis de Sebikhotane au Sénégal) en juin 2002, la sentence arbitrale a été rendue le 20 janvier 2006 et Maurel & Prom a été condamnée à indemniser la société Orchard pour 135 K€ ; ce montant a été provisionné dans les comptes.

#### **25. Environnement**

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le Groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le Groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance *ad hoc*.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est constatée dans les comptes.

#### **26. Effectifs - engagements de retraite**

La Société employait 44 personnes au 31 décembre 2005, contre 34, le 31 décembre 2004.

Les indemnités de départ à la retraite, du fait de leur caractère peu significatif, n'ont pas été comptabilisées ; leur montant, déterminé conformément à la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003, s'élève à 84 K€ (dont 15 K€ au profit de la Direction).

## 27. Rémunérations allouées à la Direction, au Directoire et aux membres du Conseil de surveillance

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Rémunération allouée à la Direction et au Directoire*	1 761	1 662
Rémunération de la Gérance (aréopage) TTC	0	91
Organes de surveillance (Jetons de présence et rémunération des Comités)	495	63
<b>Total</b>	<b>2 256</b>	<b>1 816</b>

\* La Direction comprend la Direction générale (1)  
et les directeurs de départements, soit 5 membres (5 en 2004).

## 28. Éléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
<b>Postes concernés</b>		
<b>Actif</b>		
Participations	468 961	16 904
Créances clients		
Autres créances	71 825	30 032
<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs	4 649	—
Dettes sur immobilisations	2 006	—
Autres dettes	4 098	—
<b>Compte de résultat</b>		
Quotes-parts sur opérations faites en commun	—	—
Autres produits financiers	2 076	1 115
Autres produits	21	21
Charges financières	—	—

## 29. Événements postérieurs

### Congo

Dans le cadre des accord initiés dès juin 2005, entre Maurel & Prom, la société Burren et la SNPC (Société Nationale des Pétroles du Congo) Maurel & Prom et son partenaire Burren ont cédé 10 % de leurs droits sur le permis d'exploitation de M'Boundi à la SNPC.

Suite à cette cession, les droits de Maurel & Prom passent de 54 % à 48,6 % sur ce permis, la date de prise d'effet devant être arrêtée dans les prochaines semaines.

Parallèlement les droits de Maurel & Prom et de Burren ont été prolongés sur le permis de M'Boundi de 2017 à 2030 et le permis d'exploitation de Kouakouala prolongé de 2008 à 2023.

Lors de la session du 24 mars 2006, le parlement a ratifié les projets de loi portant approbation du contrat de partage de production de La Noubi et des avenants aux contrats de partage de production de Kouilou et Kouakouala.

L'ensemble de ce processus législatif permet de sécuriser le développement du Groupe dans le pays.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Société vend sa production au prix de la qualité N'Kossa à Socap bénéficiant ainsi d'une différence de prix lié à la qualité plus favorable que celui appliqué précédemment sur le prix Djéno.

En mars 2006, Maurel & Prom a signé un contrat de fourniture avec la société congolaise de raffinage (CORAF) permettant à l'association M'Boundi de commercialiser directement 5 000 barils/jour ; cet accord ouvrant la voie à l'optimisation des modalités de commercialisation de la production au Congo portera ses effets dès 2006.

### Italie

Le 19 février 2006, conformément à la possibilité qui lui était faite en début 2005 lors de l'acquisition initiale, Maurel & Prom a porté sa participation de 25 à 30 % dans la société Panther Eureka Srl, pour un complément de prix de 8 millions de dollars. Les travaux à venir sur ce permis se feront sous le contrôle et avec l'expertise des équipes techniques et opérationnelles de Maurel & Prom.

### 30. Tableau des filiales et participations

En unités monétaires

Sociétés	% détenu	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital social (en devises)	Valeur comptable des titres détenus (euros)		Prêts et avances accordés (euros)*	Cautions et avais donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en devises)	Résultat du dernier exercice (en devises)	Notes
				Brute	Nette						
<b>France</b>											
Caroil (€)	97,14 %	701 500	15 773 380	713 972	713 972	21 460 405	—	—	50 202 011	8 454 053	
<b>Étranger</b>											
Brooklyn Shipping Ltd <i>Kingston</i> (\$)	100 %	3 704	(938 151)	133 225	0	101 044	—	—	Néant	(142 331)	
Zetah M&P Congo <i>Pointe Noire</i> (CFA)	100 %	10 000 000	0	15 245	15 245	2 719 446	—	—	Néant	0	
Compagnie Européenne et Africaine du Bois <i>Luxembourg</i> (€)	100 %	30 987	(4 155 220)	37 681	0	7 554 558	—	—	Néant	(47 466)	1/3
Mepis International <i>Kingston</i> (\$)	100 %	10 000	(356 821)	11 170	0	12 554 346	—	—	Néant	2 173	2
Maurel & Prom (Suisse) Genève SA <i>Suisse, Genève</i> (CHF)	99,99 %	6 140 000	50 714	3 975 911	3 931 846	857 600	—	—	4 432 035	50 714	
Pebercan <i>Montréal</i> (\$)	19,65 %	42 573 000	85 976 000	11 992 289	11 992 289	—	—	—	66 460 000	22 088 000	
HPHL <i>Londres</i> (\$)	100 %	166 000	108 588 000	391 898 481	391 898 481	—	—	—	Néant	Néant	
Maurel & Prom Gabon Ltd <i>Gabon</i> (US \$)	100 %	150	(4 163 623)	58 542 831	58 542 831	15 792 282	—	—	Néant	(6 853 329)	
Panther Eureka Srl <i>Sicile</i> (€)	25 %	341 546	—	1 608 260	1 608 260	9 678 154	—	—	Néant	(1 925 350)	
Divers**				32 284	32 132	1 106 732	—	—	—	—	
<b>Total</b>				<b>468 961 349</b>	<b>468 735 056</b>	<b>71 824 569</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	

\* Intérêts courus inclus

\*\* Zetah Congo Ltd, Zetah Kouilou Ltd, Réba Xprom, Maurel & Prom Tanzanie

Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de :

- 5 944 273 €
- 5 247 134 €
- Avances destinées principalement à New Gold Mali (7 304 552 €)



## Tableau de flux de trésorerie

En euros	31/12/2005	31/12/2004
Résultat de l'exercice	76 214 849	54 668 041
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	60 472 555	17 295 028
Augmentation des charges à répartir	1 763 961	(1 209 276)
(Plus-values), moins values de cession	(600)	(4 617 587)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>138 450 765</b>	<b>66 136 206</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(29 420 765)</b>	<b>35 985 980</b>
<b>I. Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation</b>	<b>109 030 000</b>	<b>102 122 186</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts	(21 034 925)	(38 390 717)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(84 557 572)	(58 665 781)
Acquisitions d'immobilisations financières	(452 090 863)	(5 345 977)
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	5 758 945
Cessions d'immobilisations corporelles	26 870	0
Cessions d'immobilisations financières	413 362	49 906
Augmentation nette des comptes courants groupe	(19 948 321)	
<b>Investissements nets</b>	<b>(577 191 449)</b>	<b>(96 593 624)</b>
<b>Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(4 796 742)</b>	<b>—</b>
<b>II. Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>	<b>(581 988 191)</b>	<b>(96 593 624)</b>
Augmentation de capital, nette des actions propres	83 982 221	41 585 009
Versement de dividendes	(16 626 529)	—
Augmentation (diminution) des dettes financières	401 149 905	(28 930 043)
Diminution nette des comptes courants groupe	—	1 811 408
<b>III. Flux de financement</b>	<b>468 505 597</b>	<b>14 466 374</b>
<b>IV. Variation de trésorerie</b>	<b>(4 452 594)</b>	<b>19 994 936</b>
<b>V. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>26 087 227</b>	<b>7 595 857</b>
<b>VI. Incidence de la variation du cours des devises</b>	<b>3 204 738</b>	<b>(1 503 566)</b>
<b>VII. Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>24 839 371</b>	<b>26 087 227</b>



**26.2.4.****Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels****Établissements Maurel & Prom, SA**

Exercice clos le 31 décembre 2005

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Établissements Maurel & Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe concernant :

- la note C-29 relative aux événements post-clôture, qui décrit des événements significatifs pour votre société intervenus depuis le 31 décembre 2005 ;
- le changement de méthode comptable résultant de la première application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, du règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (note B et note C-10).

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B-b, votre société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche et dépenses d'exploration capitalisées) et comptabilise, le cas échéant, des provisions pour dépréciation sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables. Dans ce cadre, notre appréciation sur l'évaluation des actifs correspondants s'est fondée sur les conclusions de l'expert indépendant mandaté par votre société ;
- votre société comptabilise des provisions pour remise en état des sites dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes B-b et C-10 ; s'agissant d'un processus d'estimations complexes impliquant des techniques spécialisées, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre société dans ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Michel Bousquet

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, Paris-la Défense, le 1<sup>er</sup> juin 2006

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit  
François Carrega

**26.3.****Annexe 3 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations proforma****Établissements Maurel & Prom, SA**

Exercice clos le 31 décembre 2005

**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations proforma de la société Établissements Maurel & Prom relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2005 incluses dans la partie 20.2. de son document de référence 2005.

Ces informations proforma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que les acquisitions des sociétés Hocol Petroleum Holdings Limited et Rockover Oil and Gas auraient pu avoir sur le compte de résultat de la société Établissements Maurel & Prom au 31 décembre 2005 si les opérations avaient pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations proforma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations proforma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations proforma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations proforma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations proforma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux comptes proforma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements proforma et à nous entretenir avec la direction des Établissements Maurel & Prom pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

À notre avis :

- les informations proforma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris, Paris-la Défense, le 19 juin 2006

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

Ernst & Young Audit  
François Carrega

## 26.4.

### **Annexe 4 - Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance des Établissements Maurel & Prom, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

#### **Établissements Maurel & Prom, SA**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de surveillance des Établissements Maurel & Prom, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes des Établissements Maurel & Prom et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au président du Conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au

traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Nous attirons votre attention sur les problèmes de contrôle interne relatifs à la communication au Conseil et au marché, qui sont mentionnés dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et qui ont nécessité la mise en place d'actions correctrices.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôles interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, Paris-la Défense, le 6 juin 2006

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

Ernst & Young Audit  
François Carrega

**26.5.****Annexe 5 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées****Établissements Maurel & Prom, SA**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**1. Avec la société Panther Eureka Srl****Membres du Directoire concerné**

Monsieur Jean-François Hénin

Monsieur Frédéric Boulet

**Nature et objet**

Dans le cadre du contrat d'acquisition de titres de la société Panther Eureka signé le 19 février 2005, et autorisé par le

Conseil de surveillance de votre société en date du 22 avril 2005, la Société a procédé à l'ouverture d'un compte courant d'associé auprès de la société Panther Eureka.

**Modalités**

La convention prévoit la rémunération du compte au taux annuel de 8,30 %.

Au 31 décembre 2005, le compte courant s'élève à euros 9 678 154 (neuf millions six cent soixante dix-huit mille cent cinquante quatre euros) au profit de la société.

Le produit des intérêts est de euros 345 064 (trois cent quarante cinq mille soixante quatre euros) pour l'exercice 2005.

**2. Avec la société Pacifico Financière****Membre du Directoire concerné**

Monsieur Jean-François Hénin

**Nature et objet**

Le Conseil de surveillance de votre société a autorisé en date du 22 avril 2005 la signature d'une convention de domiciliation entre Pacifico Financière et votre société.

**Modalités**

Cette convention, conclue le 25 avril 2005, a pris effet le 15 juin 2005. Le montant annuel de la domiciliation est fixé à euros 640 (six cent quarante euros) hors taxes. Cette convention a été résiliée en date du 27 décembre 2005, en raison de l'absorption de Pacifico Financière par la société Pacifico.

### 3. Avec la société Pacifico, SCA

#### Membre du Directoire concerné

Monsieur Jean-François Hénin

#### Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre société a autorisé en date du 13 juin 2005, la signature d'une convention d'assistance et de conseil entre Pacifico et votre société. En application de la décision du Conseil de surveillance du 15 décembre 2005, une nouvelle convention de prestations de services a été conclue, le 22 décembre 2005, afin de prendre en compte les commentaires du conseil.

#### Modalités

Les prestations effectuées par Pacifico pour la Société sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissement et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel : 100 000 euros hors taxes au titre de l'année 2005 ;
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de la société Maurel & Prom. Au titre de l'année 2005, les honoraires complémentaires sont fixés à 68 700 euros hors taxes par mois.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 1. Avec la société Pacifico, S.C.A.

#### a. Nature et objet

Votre Conseil de surveillance en date du 4 octobre 2000, a autorisé une convention de trésorerie entre Pacifico et votre société.

#### Modalités

La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux EURIBOR trois mois + 2 %. Aucun solde d'avance n'est à constater au 31 décembre 2005. Aucun intérêt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2005.

#### b. Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre société a autorisé en date du 15 avril 2004, la signature d'une convention de domiciliation entre Pacifico et votre société.

#### Modalités

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Le montant annuel de la domiciliation est fixé à 1 600 € hors taxes.

### 2. Avec la société Caroil, SA

#### a. Nature et objet

Votre Conseil de surveillance en date du 7 octobre 2003, a autorisé une convention de trésorerie entre Caroil et votre société.

#### Modalités

Cette convention, conclue le 9 octobre 2003, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2005, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 21 439 682 € au profit de votre société. Le produit des intérêts est de 816 981 € pour l'exercice 2005.

#### b. Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre société a autorisé en date du 15 avril 2004, la signature d'une convention de domiciliation entre Caroil et votre société.

#### Modalités

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Le montant annuel de la domiciliation est fixé à 20 558 € hors taxes.



### 3. Avec la Compagnie Européenne et Africaine du Bois (CEAB)

#### Nature et objet

Votre Conseil de surveillance du 30 septembre 1999, a autorisé une convention de trésorerie entre CEAB et votre société.

#### Modalités

Cette convention, conclue le 20 mars 2000, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2005, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 250 005 € au profit de votre société. Le produit des intérêts est de 9 881 € pour l'exercice 2005.

### 4. Avec la société New Gold Mali, SA

#### Nature et objet

Votre Conseil de surveillance du 30 septembre 1999, a autorisé une convention de trésorerie entre New Gold Mali et votre société.

#### Modalités

Cette convention, conclue le 5 octobre 2000, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2005, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 7 304 552 € au profit de votre société. Le produit des intérêts est de 289 521 € pour l'exercice 2005.

### 5. Avec la société Finances Publiques Audit et Solutions, SAS (FIPAS)

#### Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre société a autorisé en date du 15 avril 2004, la signature d'une convention de domiciliation entre FIPAS et votre société.

#### Modalités

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Le montant annuel de la domiciliation est fixé à 1 600 € hors taxes. Suite à la liquidation de la société FIPAS le 7 juin 2005, cette convention de domiciliation a été résiliée.

Paris, Paris-la Défense, le 1<sup>er</sup> juin 2006

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

Ernst & Young Audit  
François Carrega

**26.6.**

**Annexe 6 - Montant des honoraires des contrôleurs légaux des comptes versés par le Groupe Maurel & Prom**

	Ernst & Young				Michel Bousquet				Autres			
	Montant en €		%		Montant en €		%		Montant en €		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	<b>738 993</b>	266 145	<b>60,68 %</b>	76,91 %	<b>317 180</b>	254 230	<b>81,05 %</b>	91,68 %	<b>21 848</b>	34 987	<b>100 %</b>	100 %
Individuels et consolidés												
Missions accessoires	<b>275 821</b>	66 098	<b>22,65 %</b>	19,10 %	<b>74 142</b>	23 083	<b>18,95 %</b>	8,32 %	<b>0</b>			
<b>Sous-total</b>	<b>1 014 814</b>	332 243	<b>83 %</b>	96 %	<b>391 322</b>	277 313	<b>100 %</b>	100 %	<b>21 848</b>	34 987	<b>100 %</b>	100 %
Autres prestations, le cas échéant												
Juridique, fiscal, social	<b>123 144</b>	13 784	<b>10,11 %</b>	3,98 %								
Technologies de l'information												
Audit interne	<b>79 923</b>		<b>6,56 %</b>									
Autres												
<b>Sous-total</b>	<b>203 067</b>	13 784	<b>17 %</b>	4 %	<b>0</b>	0			<b>0</b>	0		
<b>Total</b>	<b>1 217 881</b>	<b>346 027</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>391 322</b>	<b>277 313</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>21 848</b>	<b>34 987</b>	<b>100 %</b>	

**26.7.****Annexe 7 - Document d'information annuel**

Conformément à l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les Établissements Maurel & Prom SA, société cotée sur l'Eurolist, compartiment B, d'Euronext Paris, a établi le présent document mentionnant toutes les informations qu'elle a publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois en France, afin de satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

**1. Information publiée****1.1. Information financière**

Date de publication	Thème	Support
31 janvier 2005	Note d'information - Lancement effectif du programme de rachat d'actions propres	AMF
3 février 2005	Synthèse de la note d'information du programme de rachat d'actions propres	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
7 février 2005	Chiffre d'affaires consolidé 2004	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
16 février 2005	Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre 2004	BALO (affaire 82644)
1 <sup>er</sup> mars 2005	Note d'opération - Émission d'OCEANE	Site internet M&P et AMF
1 <sup>er</sup> mars 2005	Lancement d'une émission d'OCEANE	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
4 mars 2005	Émission OCEANE	BALO (affaire 83581)
10 mars 2005	Succès des OCEANE	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
11 mars 2005	Succès des OCEANE annule et remplace le communiqué du 10 mars 2005	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
28 avril 2005	Performances 2004	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
29 avril 2005	Documents comptables annuels 2004	BALO (affaire 86845)
11 mai 2005	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2005	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
13 mai 2005	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2005	BALO (affaire 88261)
27 mai 2005	Comptes consolidés du Groupe Maurel & Prom arrêtés au 31 décembre 2004	Communiqué de presse (La Tribune) Site internet M&P et AMF
12 août 2005	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2005	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
11 août 2005	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2005	BALO (affaire 95831)
16 août 2005	<i>Erratum</i> - Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2005	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
17 août 2005	<i>Erratum</i> - Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2005 et accord de partenariat avec le gouvernement congolais	BALO (affaire 96040)
27 octobre 2005	Résultats semestriels 2005	Communiqué de presse (La Tribune) Site internet M&P et AMF

Date de publication	Thème	Support
31 octobre 2005	Compléments d'informations sur les résultats semestriel 2005	Communiqué de presse (La Tribune) Site internet M&P et AMF
2 novembre 2005	Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005	BALO (affaire 99091)
9 novembre 2005	Chiffre d'affaires consolidé du 3 <sup>e</sup> trimestre 2005	Communiqué de presse (La Tribune) Site internet M&P et AMF
16 novembre 2005	Chiffre d'affaires consolidé (IFRS) du 3 <sup>e</sup> trimestre 2005	BALO (affaire 5515)
20 janvier 2006	Rapport d'activité du premier semestre 2005	BALO (affaire 8523)
15 février 2006	Chiffre d'affaires du 4 <sup>e</sup> trimestre 2005 et de l'exercice 2005	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
17 février 2006	Chiffre d'affaires (IFRS) du 4 <sup>e</sup> trimestre 2005	BALO (affaire 1368)
21 avril 2006	Présentation des résultats 2005	Site internet M&P et AMF
22 avril 2006	Information complémentaire sur la présentation des résultats 2005	Site internet M&P et AMF
15 mai 2006	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2006 Production avant royalties au 1 <sup>er</sup> trimestre 2006 Poursuite du programme d'exploration	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
16 juin 2006	Comptes annuels	BALO (affaire 6858)

## 1.2. Information sur l'activité de la Société

Date de publication	Thème	Support
29 mars 2005	Congo : extension confirmée vers le Nord Accord avec Total pour la commercialisation et le transit de la production	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
2 mai 2005	Gabon : mise en service réussie du puits Banio 2 testé à 1 500 b/j	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
7 mai 2005	Gabon : mise en service réussie du puits Banio 2 testé à 1.500b/j	Communiqué de presse (Investir)
17 mai 2005	M'Boundi : livraison du puits 1002 testé à 4 000 b/j	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
13 juin 2005	Acquisition du groupe Hocol	Communiqué de presse (Investir) Site internet M&P et AMF
16 juin 2005	Acquisition du groupe Hocol	Communiqué de presse (Le Monde)
18 juin 2005	Acquisition du groupe Hocol	Communiqué de presse (La Tribune)
29 juin 2005	Présentation effectuée à l'Assemblée générale	Site internet M&P
5 août 2005	Réalisation de l'augmentation de capital réservée Knightsbridge Group Ltd	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
26 octobre 2005	Présentation effectuée aux analystes	Site internet M&P
3 novembre 2005	Augmentation de la production au Congo	Communiqué de presse (La Tribune) Site internet M&P et AMF
22 décembre 2005	Mise en production quasi-simultanée de trois puits sur le champ M'Boundi	Communiqué de presse (La Tribune) Site internet M&P et AMF

Date de publication	Thème	Support
6 janvier 2006	Clarifications sur les communications effectuées par Pacific Stratus Energy	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
16 janvier 2006	Test de trois nouveaux puits sur le champ de M'Boundi	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
13 février 2006	Confirmation de la prolongation du thème Vandji au Gabon	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
6 mars 2006	Mise en production de trois nouveaux puits au Gabon Résultats positifs des tests du puits ONAL 3 au Gabon	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
30 mars 2006	Régularisation définitive des droits de Maurel & Prom et extension des droits miniers au Congo	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
21 avril 2006	Progression rapide de l'activité. Réserves certifiées, sécurisées et valorisées. Domaine d'exploration et programme de recherche exceptionnels. Diversification géographique réussie.	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
15 mai 2006	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2006 Production avant royalties au 1 <sup>er</sup> trimestre 2006 Poursuite du programme d'exploration	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF
1 <sup>er</sup> juin 2006	Colombie - Suspension du forage d'exploration de Tangara 1 Congo - Succès du puits MBD-2001	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site internet M&P et AMF

### 1.3. Information sociétale

Date de publication	Sujet	Support
7 janvier 2005	Avis de transformation en Société Anonyme	BALO (affaire 80250)
10 janvier 2005	Avis sur les droits de vote lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2004	BALO (affaire 80506)
20 janvier 2005	Conclusion d'un mandat de gestion discrétionnaire par M. Boulet	Site internet M&P et AMF
26 janvier 2005	Opérations sur titres M&P (BSAR) par la société Pacifico	Site internet M&P et AMF
4 février 2005	Franchissement de seuil - Société Halisol	Site internet M&P et AMF
23 février 2005	Démenti à la suite de la publication d'un article dans le Financial Times	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
15 mars 2005	Opérations sur titres M&P par la société Halisol	Site internet M&P et AMF
1 <sup>er</sup> avril 2005	Opérations sur titres M&P par la société Pacifico	Site internet M&P et AMF
6 mai 2005	Opérations sur titres M&P par M. Boulet	Site internet M&P et AMF
30 mai 2005	Avis de réunion de l'Assemblée générale annuelle	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
30 mai 2005	Avis de réunion de l'Assemblée générale annuelle	BALO (affaire 89830)
31 mai 2005	Opérations sur titres M&P par M. Boulet	Site internet M&P et AMF

Date de publication	Sujet	Support
13 juin 2005	Document de référence - exercice 2004	Site internet M&P et AMF
13 juin 2005	Avis de convocation de l'Assemblée générale annuelle	Communiqué de presse (Les Échos et la Tribune) Site internet M&P et AMF
13 juin 2005	Avis de convocation de l'Assemblée générale annuelle	BALO (affaire 90979) Les Petites Affiches
20 juin 2005	Opérations sur titres M&P par M. de Marion de Glatigny	Site internet M&P et AMF
22 juin 2005	Rectificatif à l'avis de convocation de l'Assemblée générale	BALO (affaire 91692)
1 <sup>er</sup> juillet 2005	Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
30 juin 2005	Opérations sur titres M&P par la société Halisol	Site internet M&P et AMF
11 juillet 2005	Avis sur les droits de vote lors de l'Assemblée générale annuelle du 29 juin 2005	BALO (affaire 93214)
15 juillet 2005	Avis sur l'approbation des comptes par l'Assemblée générale annuelle du 29 juin 2005	BALO (affaire 93544)
5 août 2005	Opérations sur titres M&P par M. Sengès	Site internet M&P et AMF
23 août 2005	Départ de M. Boulet	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
7 septembre 2005	Opérations sur titres M&P par M. Sengès	Site internet M&P et AMF
23 septembre 2005	Renforcement de l'équipe de direction	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
3 octobre 2005	M. Gozalo Directeur général de M&P Renforcement de la présence de la société au Gabon	Communiqué de presse (Les Échos) Site internet M&P et AMF
8 novembre 2005	M. Andreck nouveau président du Conseil de surveillance Chiffre d'affaires consolidé (FRS) au 3e trimestre 2005	Communiqué de presse (La Tribune) Site internet M&P et AMF
25 novembre 2005	Opérations sur titres M&P par la société Financière de Rosario	Site internet M&P et AMF
28 novembre 2005	Rectificatif - opérations sur titres par la Financière de Rosario	Site internet M&P et AMF
2 décembre 2005	Démenti formel de M&P sur une éventuelle acquisition par Indian Oil Corporation	Communiqué de presse (La Tribune) Site internet M&P et AMF
5 décembre 2005	Déclaration des transactions sur actions propres	Site internet M&P et AMF
15 décembre 2005	Opérations sur titres M&P par M. de Marion de Glatigny	Site internet M&P et AMF
19 décembre 2005	Opérations sur titres M&P par la société Financière de Rosario	Site internet M&P et AMF
19 décembre 2005	Opérations sur titres M&P par M. Pèlerin	Site internet M&P et AMF
20 décembre 2005	Déclaration des transactions sur actions propres	Site internet M&P et AMF
22 décembre 2005	Complément d'information - Opérations sur titres M&P par M. Pèlerin	Site internet M&P et AMF
5 janvier 2006	Déclaration des transactions sur actions propres	Site internet M&P et AMF
16 janvier 2006	Opérations sur titres M&P par M. de Marion de Glatigny	Site internet M&P et AMF
3 février 2006	Contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas	Site internet M&P et AMF
19 mai 2006	Avis de réunion de l'Assemblée générale	BALO (affaire 6997)
5 juin 2006	Avis de convocation de l'Assemblée générale	BALO (affaire 8379) Petites Affiches, 2 juin 2006

## 2. Disponibilité de l'information

### 2.1. En version électronique

Toutes les informations citées ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société : [www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)

Les communiqués de presse, déclarations, document de référence et notes d'opérations sont disponibles sur le site internet de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site d'Euronext : [www.euronext.com](http://www.euronext.com)

Les communiqués sont également disponibles sur le site internet des Échos : [www.lesechos-comfi.fr](http://www.lesechos-comfi.fr)

Les parutions BALO sont disponibles sur le site internet

du Bulletin des annonces légales obligatoires à l'adresse : [balo.journal-officiel.gouv.fr](http://balo.journal-officiel.gouv.fr)

Les comptes annuels sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris et sont consultables sur le site internet : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

### 2.2. En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent Document d'information annuel sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société :

Établissements Maurel & Prom, 12, rue Volney 75002 Paris.





**26.8.****Annexe 8 - Table de concordance (règlement européen n° 809/2004)**

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le règlement CE 809/2004 de la Commission du 24 avril 2004, mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Intitulé	Pages correspondantes du présent document de référence
<b>1. Personnes responsables</b>	11
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	13
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	16
<b>4. Facteurs de risques</b>	17-21, 161
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la Société	23, 24
5.2. Investissements	24
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	25-30
6.2. Principaux marchés	30
6.3. Événements exceptionnels	N/A
6.4. Dépendances éventuelles	30
6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	N/A
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description sommaire du Groupe	33
7.2. Liste des filiales de la Société	33, 117, 136, 137
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	38
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	38
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	39, 122-127
9.2. Résultat d'exploitation	39-41

Intitulé	Pages correspondantes du présent document de référence
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Informations sur les capitaux à court terme et à long terme de la Société	42, 43
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la Société	44, 193
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	45, 46
10.4. Informations concernant toute restrictions à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	46
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues	46
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	47
<b>12. Informations sur les tendances</b>	49-51, 175, 176
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	53
<b>14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de Direction générale</b>	
14.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance	55-61
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	61
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Rémunérations des mandataires sociaux	63, 64, 191
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages	64, 190
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	65, 66
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	66
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations de la Société	67
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	68
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	77
17.2. Participations et stock-options	77-81
17.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	79, 80
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	83-85
18.2. Existence de droits de vote différents	85
18.3. Contrôle de la Société	85
18.4. Tout accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	85
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	87, 157

Intitulé	Pages correspondantes du présent document de référence
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	89
20.2. Informations financières proforma	89, 90
20.3. États financiers	91, 122-168, 172-193
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	91, 169, 170, 195, 196
20.5. Date des dernières informations financières	91
20.6. Informations intermédiaires et autres	91
20.7. Politique de distribution des dividendes	91
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	91, 92
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	92
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	93-103
21.2. Acte constitutif et statuts	103-109
<b>22. Contrats importants</b>	111
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	113
<b>24. Documents accessibles au public</b>	115
<b>25. Informations sur les participations</b>	117





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 juin 2006, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

### **Incorporation par référence**

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/204 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

#### **1. relatives à l'exercice 2004**

le rapport de gestion et les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 13 juin 2005, auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 05-875 ;

#### **2. relatives à l'exercice 2003**

le rapport de gestion et les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 4 juin 2004, auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 04-870. Ces documents sont disponibles sur les sites internet de la Société [www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr) et de l'Autorité des marchés financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège des Établissements Maurel & Prom 12, rue Volney - 75002 Paris, ainsi que sur le site internet des établissements Maurel & Prom [www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr), et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

**Établissements Maurel & Prom**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 89 522 138,09 €

Siège social : 12, rue Volney - 75002 Paris

Tél. 01 53 83 16 00 - Fax 01 53 83 16 04

RCS Paris B 457 202 331 - SIRET 457 202 331 00064 - APE 111 Z



**Établissements Maurel & Prom**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 89 522 138,09 €

Siège social : 12, rue Volney - 75002 Paris

Tél. 01 53 83 16 00 - Fax 01 53 83 16 04

RCS Paris B 457 202 331 - SIRET 457 202 331 00064 - APE 111 Z